

*Conférence
Permanente
du Bassin
Minier*

Février 1998

Livre Blanc

Une ambition partagée pour l'Après-Charbon



Conférence Permanente du Bassin Minier

LIVRE BLANC

**Une ambition partagée pour
l'Après-Charbon**

Février 1998

SOMMAIRE

PARTIE I SYNTHESE TRANSVERSALE AUX DIFFERENTS ATELIERS p. 13

INTRODUCTION p. 14

Une époque-charnière p. 14

Des urgences qui pointent p. 14

Dans un cadre où les règles du jeu changent p. 16

Les contenus majeurs du projet p. 18

UN DIAGNOSTIC PARTAGE p. 20

Les constats relevés dans les ateliers p. 20

des réalités positives largement ignorées

des situations plus graves que le "généralement admis"

quelques potentiels plus substantiels que le "généralement admis"

Les enjeux qui découlent de ces constats partagés p. 26

Les scénarios possibles p. 28

l'inacceptable : que rien ne change

l'indispensable : le scénario de la volonté

Au final, un impératif: remettre l'homme au coeur du projet p. 31

LES HUIT CHANTIERS D' ACTIONS PRIORITAIRES p. 33

1^{er} chantier: l'organisation raisonnée des pouvoirs p. 34

Les pouvoirs au niveau de l'ensemble du Bassin Minier

Les pouvoirs au niveau des quatre territoires

La relation à établir entre les niveaux de pouvoirs

2^{ème} chantier: les conditions du départ définitif des Charbonnages p. 38

Le contexte

Les principes généraux

Les actions

Les outils et les propositions: connaître pour mieux décider

3^{ème} chantier sur l'environnement:

les problèmes environnementaux et leur gestion pour une reconquête .. p. 41

Un constat lourd

Les potentiels d'amélioration

4^{ème} chantier sur l'espace:

exploiter les potentiels des villes et des territoires du Bassin Minier .. p. 45

5^{ème} chantier sur l'homme: restaurer un état sanitaire acceptable p. 47

6^{ème} chantier sur l'homme:

vie associative, culture et sport, vers une plus grande autonomisation .. p. 50

7^{ème} chantier sur l'homme:

la formation et la recherche, des outils pour gérer l'avenir p. 52

La formation, un enjeu stratégique prioritaire

La recherche

8^{ème} chantier: l'économie, au coeur de l'emploi p. 55

Les possibilités du développement économique local

Le développement économique exogène

Des programmes de remise à niveau qui sont en soi de véritables programmes de développement

PARTIE II
PRODUCTION THEMATIQUE DES ATELIERS p. 59

ATELIER 1: ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE p. 60
Introduction et mutation p. 60
Le contexte d'une incontournable histoire p. 63
Un état des lieux alarmant p. 67
Les enjeux d'un choix de société p. 74

ATELIER 2:
LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER p. 84

Les individus, la famille et la santé p. 84
Un constat sanitaire et social alarmant
Territorialiser
Des propositions pour un rattrapage inégalitaire

La sphère collective:
culture, mémoire, technologies, citoyenneté p. 91

Vie associative et citoyenneté: une perception négative source d'espoirs
Mémoire, mobilisation et transmission: le grand écart du temps
Savoir-faire, techniques et nouvelles technologies:
territoires et mondes modernes
Pratiques culturelles et artistiques: le grand saut

La formation p. 106
Le grand bond en avant
Un diagnostic partagé
Propositions: nous changeons d'époque!

ATELIER 3:
VILLE ET TERRITOIRE, STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE .. p. 118

La mobilité: élément majeur du développement des territoires p. 118
La restructuration urbaine des villes: agir sur le bâti p. 121
Les enjeux d'aménagement du territoire d'échelle supra-communale p. 123
Habitat: la grande cause n'est pas perdue p. 125

ATELIER 4:
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT p. 128

Un effort: reconvertir et recomposer p. 130
Un principe: la vertu du partenariat p. 133
Une condition: le socle de l'endogène p. 140
Un enjeu: des territoires articulés p. 144

ATELIER 5:
OUTILS, STRUCTURES, MAITRISE D'OUVRAGE p. 150

L'esquisse d'un bilan p. 150
Les grandes orientations p. 151
Les options stratégiques p. 153
Les outils de la nouvelle génération p. 154
Hypothèses d'outils et d'actions p. 154
Nature et impacts des projets p. 156

PARTIE III
Faisabilité et conclusion p. 161

AVERTISSEMENT



4

Conférence Permanente du Bassin Minier -
(Photo: D. BOKALO)

Démarche unique dans l'histoire récente du Bassin Minier, des hommes et des femmes, acteurs venant d'horizons divers, ont réfléchi ensemble à l'avenir de leur territoire. Si la Conférence Permanente du Bassin Minier a été voulue et mise sur pied par le Conseil Régional, elle ne se confond pas avec lui. La production présentée dans ce document est celle d'une expression collective: plus d'un millier de participants, dans 37 réunions d'ateliers, ont travaillé sur l'environnement, l'individu, la mémoire, la santé, la culture, l'aménagement du territoire, la formation et l'économie.

Cette production exprime donc d'abord la parole citoyenne: elle restitue la connaissance scientifique des problèmes (au travers des apports des animateurs), renvoie aux responsabilités, critique, suggère, et propose. Parfois provocant, ce Livre Blanc affiche souvent le consensus sur les évolutions spécifiques d'un territoire hors du commun. Socle pour l'analyse et l'action, il réalise la synthèse générale, descriptive et prospective, de centaines d'heures de débats collectifs permettant de produire un véritable diagnostic partagé, et de solides et pertinentes propositions. Ce faisant, ce Livre Blanc ne prétend pas à l'exhaustivité - comment pourrait-il en être autrement - mais pose avec modestie les pierres d'une nouvelle construction. Construction suffisamment élaborée pour que les pistes d'actions soient crédibles.

Il se présente, dans ces conditions, non comme un simple programme, mais comme un document stratégique d'étape dépassant le cadre strict de l'état des lieux et des constats.

Mais attention, cette production n'est pas un outil de programmation finalisé! La Conférence Permanente n'est ni un lieu d'arbitrage, ni un lieu d'affectation de crédits. Les propositions issues de ce travail ne sauraient donc prendre corps qu'à l'aune des validations politiques, pour qu'ensuite s'affine l'opérationnalité des actions à engager.

Toutefois, la réussite du travail engagé ne saurait être appréciée au seul filtre de la reprise politique. Ce Livre Blanc a d'abord été l'occasion d'une grande respiration avant de devenir ensuite un outil de mobilisation: pour redonner le goût de l'initiative et retrouver la soif d'entreprendre, comme étant les meilleurs moyens d'avancer aujourd'hui.

Voilà pourquoi ces pages sont finalement une bonne nouvelle pour le Bassin Minier. Si la réparation des préjudices et la remise à niveau sont apparus à chacun incontournables, on y a aussi, et surtout, relevé l'envie de faire et d'agir des pôles d'acteurs de tout un territoire. Avec la certitude que chacun, à son petit niveau ou de sa petite fenêtre, dispose d'un bout de la réponse aux grandes questions et aux grands chantiers qui engagent l'avenir.

METHODE

L'émergence institutionnelle de la Conférence Permanente

Les lois de décentralisation et la loi sur l'Aménagement et le Développement du Territoire de janvier 1995 confient à la Région un rôle central en matière d'aménagement du territoire.

Lors du débat en Séance Plénière consacré au Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire, Marie-Christine Blandin, Présidente du Conseil Régional avait informé l'Assemblée de sa décision de mettre en place une Conférence Permanente du Bassin Minier. Cette décision a reçu un avis favorable lors de la Commission Permanente du 18 décembre 1995.

En accord avec Monsieur Daniel Percheron, Vice-Président Délégué au Plan et aux Projets de Territoire, la Présidente a donné délégation à Monsieur Jean-François Caron, Conseiller Régional, de mettre en place et d'animer la Conférence Permanente du Bassin Minier, par arrêté du 19 avril 1996.

*Les objectifs de la Conférence Permanente sont les suivants :
(article 2 de l'arrêté du 19 avril 1996)*

- ouvrir le débat et faire émerger les expressions locales et mettre le Conseil Régional à l'écoute de ces débats au moment de la préparation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.
- créer les conditions d'émergence d'un projet de territoire partagé, notamment par une mobilisation forte des acteurs du Bassin Minier.
- accompagner le processus de sorties de concession.

Un pilotage partenarial

Les travaux de la Conférence Permanente, de l'étape constitutive de sa méthode au Livre Blanc, qui en est le premier débouché, ont été suivis par un comité de pilotage, dont la composition a respecté un équilibre entre élus et non-élus.

A) Ont été initialement invités à composer le Comité de pilotage...

- Premier groupe : représentants des collectivités

1) - 8 représentants de la Région

la Présidente Marie-Christine Blandin

les Vice-Présidents concernés, Messieurs Percheron, Battist et Trédez

l'animateur, M. Jean-François Caron, Conseiller Régional
3 élus des groupes politiques: 1 élu P.C.; 1 élu U.P.F.; 1 élu du groupe Borloo.

2) - *8 représentants des Départements*

4 représentants par Conseil Général

3) - *16 représentants des structures intercommunales*

2 représentants par structure :

le District de Lens-Liévin

le District de Hénin-Carvin

la Communauté de communes du Béthunois

la Communauté du Bruaysis

le Groupement d'Aménagement Urbain du Douaisis (G.A.U.D.)

le SIVOM de la Région Somain-Aniche (S.I.R.S.A.)

4 représentants pour l'Association pour le Développement du Valenciennois (en raison de son poids démographique).

• **Second groupe : Etat et représentants non élus**

1) - *8 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région*

2) - *8 membres du C.E.S.R.*

3) - *8 à 12 personnes qualifiées:*

1 représentant de la SACOMI

3 Universitaires (Artois, Valenciennes, Lille)

1 représentant des Assises du Bassin Minier

1 membre de la Fédération Nord/Nature

1 chef d'entreprise

1 représentant de l'Union Régionale des Sociétés de Secours Minières du Nord-Pas-de-Calais (U.R.S.S.M.).

4) - *1 représentant par CCI - Lens/Béthune/Douai/Valenciennes*

soit 4 membres au total

• **Troisième groupe: les membres de droit**

les maires désignés par l'Association des Communes Minières Nord-Pas-de-Calais (A.C.M.)

les Parlementaires issus du Bassin Minier

les deux Députés européens issus du Bassin Minier

les maires des chefs-lieux d'arrondissement, non déjà représentés par ailleurs.

B) Ont participé au moins une fois au Comité de pilotage...

Premier groupe représentants des collectivités	Second groupe Etat et représentants non élus	Troisième groupe les membres de droit
Marie-Christine Blandin Présidente du Conseil Régional	Michel Langrand, S.G.A.R.	Marcel Wacheux, Président A.C.M. Nord-Pas de Calais
Daniel Percheron Vice-Président	Jean-François Bloc, S.G.A.R.	Guillaume Leroy, représentant M. Cabiddu
Umberto Battist Vice-Président	François Coutel, S.G.A.R.	Djamila Adjerouf
Alain Trédez Vice-Président	Emile Delannoy, C.E.S.R. Vice-Président	Francis Vandeville, représentant M. Janquin
Léonce Deprez Vice-Président	Pierre Balay, C.E.S.R.	Francis Decourières, dépuré européen
Jean-François Caron Conseiller Régional	Patrice Quinchon, C.E.S.R.	Sophie Moraux, cabinet de M. Decourières
Michel Roger et son représentant Philippe Duez	Julien Delaby, C.E.S.R.	Jacques Vernier, maire de Douai
	Claude Bloch, C.E.S.R.	Guy Lalin, représentant ville de Valenciennes
Bertrand Louchart	Manoël Dias, C.E.S.R.	Daniel Boys, adjoint au maire de Béthune
Jean-Marie Duval, Conseil Général du Pas de Calais	Jean-Pierre Kucheida, Président de la SACOMI	
Patrick Szalecki, District Hénin-Carvin	Michèle Mathé, SACOMI	
Christian Verjus, District Lens-Liévin	Xavier Picavet, ACM Nord-Pas de Calais	
Jacques Villedary, Président	Emile Vivier, Fédération Nord-Nature	
Evelyne Dolci,	Hugues Sachter, Euseg de Béthune	
Christophe Masse, Communauté de communes du Béthunois	Gérard Dechy, Université de Valenciennes	
Lionel Courdavault, Président	Didier Paris, U.S.T.L. Lille I	
Isabelle Navarro, GAUD	Bernard Nuttin, société NAMKEY	
Olivier Vandamme,	Jean-Pierre Noël, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations	
Valérie Géraert, A.D.V.	Francis Meilliez, U.S.T.L.	
Claude Boudelle, Communauté de la Vallée de l'Escaut	Chantal Lamarre, Assises du Bassin Minier	
	Olivier Lacoste, Observatoire Régional de la Santé	
	Christophe Demazière, IFRESI	
	Bruno Sinn, S.P.I.R.E.	
	Hervé Joan-Grangé, Code Codra	
	Valérie Francony, Code Codra	
	Claude Neuschwander, MCN Conseil	
	Dominique Becquart	
	Bertrand Verfaillie, Regards-Pressé	
	Boris Dormieu, Karine Linglart, Florence Debonne, Gérard Delache, CCI de Lens	
	Jean Delaoustre, CCI de Béthune	
	Pierre Guidez, Jean-Marc Flament, CCI de Valenciennes	
	Zénon Alexandrowicz, CCI de Douai	

C) Rappel du calendrier:

Ce Comité de pilotage s'est réuni quatre fois :

- 2 décembre 1996
- 14 janvier 1997
- 4 septembre 1997
- 24 octobre 1997

Une méthode innovante au service d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire

A l'écart des enjeux de pouvoir, la Conférence Permanente du Bassin Minier incarne une nouvelle approche territorialisée des problèmes d'aménagement et de développement, qui ne soit ni imposée, ni décrétée : cette approche est illustrée par une méthode innovante,

1. - citoyenne et participative,
2. - inscrite dans la logique du développement durable
3. - transversale.

La Conférence Permanente a mis en oeuvre ces trois principes à travers un programme rythmé par trois types de manifestations et de missions :

1. - cinq ateliers

Pendant huit mois, un millier de personnes ont débattu des enjeux du Bassin Minier, et produit un programme d'actions, lors des 37 réunions de travail des cinq ateliers de la Conférence, portant sur l'environnement et le cadre de vie, l'individu, la famille et la santé, les pratiques collectives et culturelles, la formation, l'aménagement des territoires, l'économie... Ces 37 réunions se sont tenues sur l'ensemble des quatre arrondissements miniers.

(voir carte page 11)

Ces cinq ateliers ont été animés par des experts, reconnus dans leur domaine. Chacun de ces animateurs, avec l'appui des services concernés du Conseil Régional, a bâti son programme, sélectionné ses intervenants, produit des notes d'étape, jusqu'à leur synthèse finale. En outre, certains ont été suivis par un groupe de référence, composé de personnalités d'horizons divers.

Une fois par mois environ, les animateurs et leurs référents techniques dans les services se sont réunis, pour évaluer collectivement leur travail et établir des liens transversaux entre leurs champs de compétence.

Ateliers	animateurs	référents techniques	thèmes des séances
n° 1 : Environnement et cadre de vie	<i>Francis MEILLIEZ</i> , Université de LILLE I U.F.R. des Sciences de la Terre Laboratoire de Sédimentologie et Géodynamique.	<i>Serge SCHNEIDERMANN</i> (Direction des projets urbains et ruraux du Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> • L'eau • Le sous-sol et les cavités souterraines • La qualité des sols • Les paysages • Séance de restitution
n° 2 : Les Hommes et les Femmes du Bassin Minier I- Individus, familles et santé	<i>Olivier LACOSTE</i> , Observatoire Régional de la Santé	<i>Laure SPINOSI</i> , Observatoire Régional de la Santé <i>Yves CAUCHET</i> (Direction de la citoyenneté, solidarité, santé du Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation générale Validation des résultats de l'étude de l'ORS: L'Etat de santé dans le Bassin houiller du Nord - Pas de Calais (septembre 1996). • Enfants et adolescents • Alcool et toxicomanies • Quelle prise en charge médico-sociale dans le Bassin Minier ? • Bilan et perspectives d'évolution
II-La sphère collective	coordinatrice : <i>Chantal LAMARRE</i> Assises du Bassin Minier <i>Jean-Claude RABIER</i> , USTL <i>Olivier KOURCHID</i> , CNRS-IFRESI ¹ <i>Michel AUTES</i> , CNRS-IFRESI	<i>Houria BELHAFIANE</i> (doctorante en sociologie) <i>Yoann MASSEUS</i> (doctorant en sociologie) <i>Hélène MELIN</i> (doctorante en sociologie) <i>Armelle TRICOT</i> (doctorante en sociologie)	<ul style="list-style-type: none"> • les pratiques culturelles et artistiques • savoir-faire, techniques et nouvelles technologies mémoire, mobilisation et transmission • vie associative et citoyenneté
III- La formation	<i>Gérard DECHY</i> , Université de Valenciennes/ Hainaut-Cambrésis	<i>Thierry DESPLANCKE</i> , (Mission Schéma Régional des Formations, Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> • présentation de la problématique générale, et proposition d'axes de réflexion • élever le niveau d'éducation • proposer à chacun une qualification • éviter la marginalisation des jeunes
n° 3 : Ville et territoire	<i>Bruno SINN</i> (Bureau d'études S.P.I.R.E.)	<i>Fanny MILBLED</i> <i>Isabelle COLNENNE</i> (Direction des projets urbains et ruraux, Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilité • Restructurations urbaines et trames vertes • L'habitat et le résidentiel • Enjeux macroterritoriaux et projets structurants
n° 4 : Economie et développement	<i>Christophe Demazière</i> (Université de LILLE I - IFRESI)	<i>Sylvie DEPRAETERE</i> (Mission Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, Conseil Régional) <i>Gérard GRASS</i> , (Assises Régionales pour l'Emploi, Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> • De l'état des lieux aux enjeux du développement • Développement des secteurs d'activités et rapport au territoire • Qualité du milieu local et outils pour des initiatives publiques et privées. • Le Bassin Minier dans l'ensemble régional : complémentarités et concurrences

séance transversale: " Activités socialement utiles,insertion, emploi : comment faire plus et mieux dans le Bassin Minier ? "

¹ Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles

Ateliers	animateurs	Thèmes des séances
n° 5 : Outils, Structures, Maîtrise d'ouvrage	Hervé JOAN-GRANGE (bureau d'études CODE CODRA)	<ul style="list-style-type: none"> • L'état des lieux. Bilan prospectif des outils, structures et maîtrises d'ouvrage existants. • Séance 2 : articulée autour des questions et des propositions soulevées par les autres ateliers thématiques de la Conférence Permanente. • séances d'octobre : • Séance 3 : analyse des propositions issues des rapports de synthèse des animateurs • Séance 4 : élaboration d'une grille hiérarchisée de propositions, selon trois rangs de priorités - priorité 1 l'existant (améliorer, développer, coordonner, innover) / priorité 2 : le global (charte/politique, outil/technique, moyens/projets) / priorité 3 : l'immédiat (programme d'actions opérationnelles)

2. deux temps forts scientifiques

• sur les séquelles techniques, héritées de l'exploitation charbonnière

La Conférence Internationale de l'après-charbon, co-organisée par le Conseil Régional et l'Université des Sciences et Technologies de Lille, du 17 au 21 mars 1997, a rassemblé 400 participants venant d'une dizaine de pays autour d'experts nationaux et internationaux.

• sur les problèmes juridiques touchant à l'exploitation charbonnière

Le Colloque sur les environnements juridiques du Bassin Minier, a été co-organisé par le Conseil Régional et la Faculté de Droit de Douai, du 26 au 28 novembre 1997.

3. des expertises ciblées

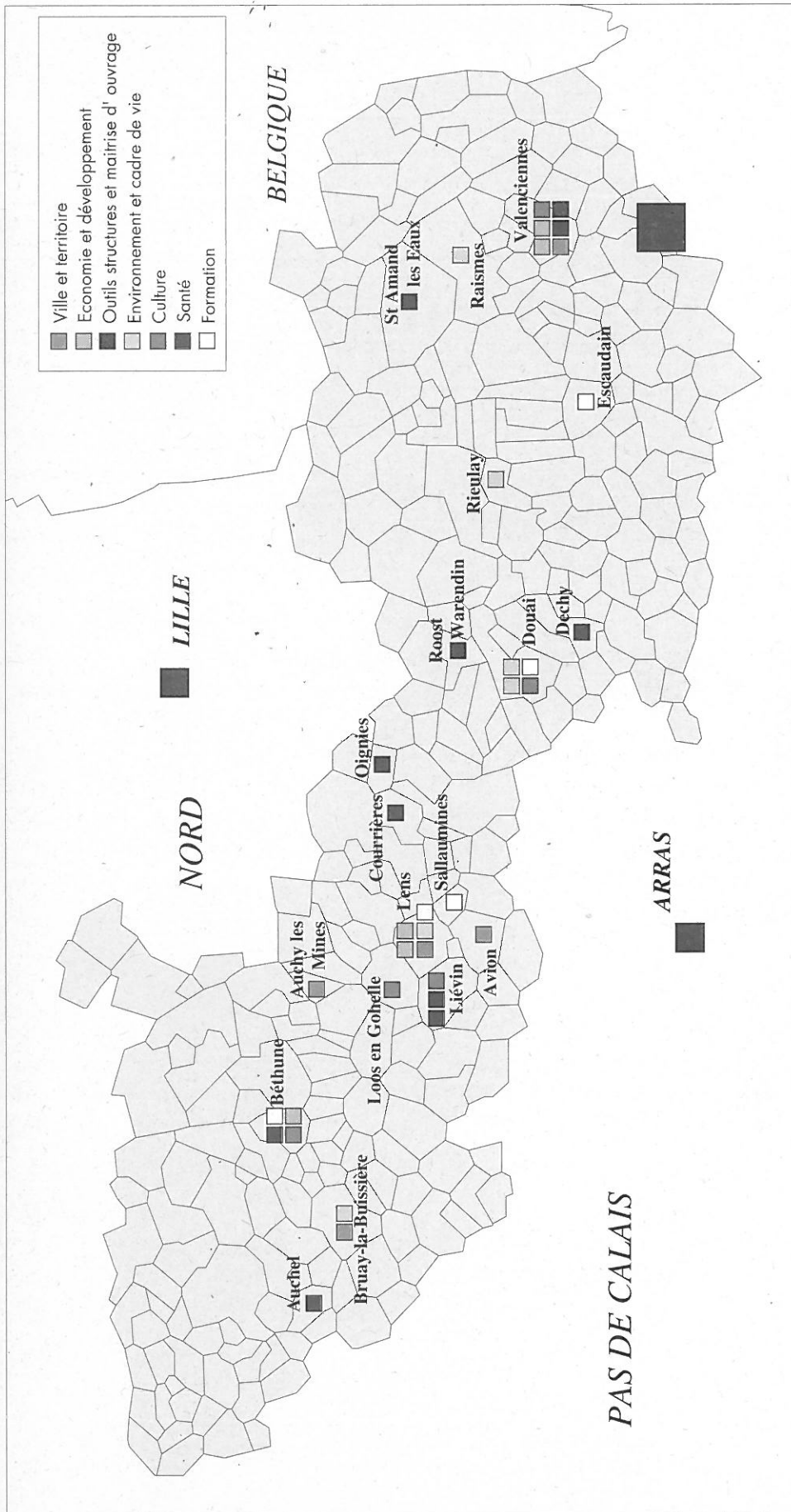
Elles ont été de deux ordres :

La rédaction du Livre Blanc, dans sa première partie, a bénéficié de l'apport d'un expert extérieur, M. NEUSCHWANDER, qui l'a enrichie par une approche hiérarchisée, transversale et synthétique de la production des ateliers. Cette production a permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux et de projets apportant de la lisibilité au Livre Blanc.

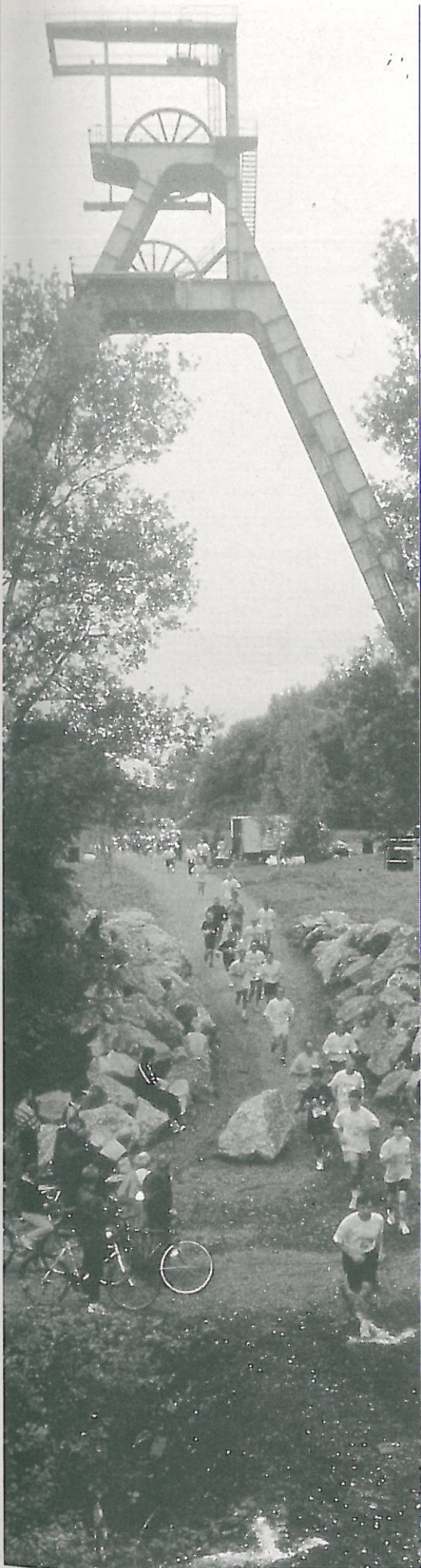
De plus, la mission d'expertise, confiée à M. BECQUART par le Conseil Régional sur la préfiguration d'une structure d'aménagement et de développement dans le Bassin Minier, a pu bénéficier de l'apport des débats riches menés par l'atelier consacré aux "outils, structures et maîtrise d'ouvrage", qui a étudié transversalement les propositions d'outils émises par les ateliers, à partir d'une analyse des outils existants et du comportement des acteurs.

Les résultats spécifiques de chacun de ces axes ont été mis en synergie : la méthode de la Conférence Permanente étant avant tout participative, elle a créé les conditions de rencontre entre l'expertise, sous toutes ses formes, et les citoyens, en veillant à ce que la production collective et la parole des politiques ne soient pas confisquées.

LOCALISATION DES SEANCES D'ATELIER DE LA CONFERENCE PERMANENTE



Atelier de Dessin et de Cartographie du CONSEIL REGIONAL - Décembre 1997



PARTIE 1

**Synthèse
transversale
aux différents
ateliers**

Introduction

14 *Nous arrivons aujourd'hui au niveau de risque maximum : le destin peut basculer*

UNE ÉPOQUE-CHARNIÈRE

Le Bassin Minier est en train d'achever la dernière étape d'une mutation douloureuse : il était un territoire-entreprise, organisé pour et par les Houillères ; il redevient un territoire banal, comme les autres. Les difficultés de cette mutation sont telles qu'elles occultent la réalité des atouts de ce territoire et qu'elles dissimulent, même aux yeux de ceux qui y habitent, les efforts considérables de conversion engagés depuis un quart de siècle.

Paradoxalement, à cette phase de la transition, et alors qu'un si long chemin a déjà été parcouru, nous arrivons aujourd'hui au niveau de risque maximum : le destin peut basculer. Si un nouvel effort collectif est engagé, accentuant le passage d'un comportement de revendications à une attitude volontariste de projet, tout devient à nouveau possible. À l'inverse, que le découragement des uns et la lassitude et le désintérêt des autres l'emportent, et la probabilité devient forte de s'enfoncer dans la spirale de l'échec et du désespoir.

La Conférence Permanente du Bassin Minier n'a d'autre objet que de renforcer les chances de l'espoir, de la réussite et de l'ambition de mettre en place des conditions de vie comparables à celle de l'ensemble des citoyens français.

DES URGENCES QUI POINTENT...

Le Bassin Minier a connu une situation dont la gravité ne peut se comparer à celle d'aucune autre région française. L'omniprésence et l'omnipotence, pendant plus de deux siècles, d'une mono-industrie ont produit une succession de spécificités et de difficultés qui, malgré les efforts déjà réalisés, pèsent encore :

- sur la capacité des hommes à trouver une marge naturelle d'autonomie puisque pendant des générations, tout a été géré, sans eux, par le seul bras tutélaire des Houillères, que ce soit sous statut privé ou d'entreprises nationalisées ;
- sur l'aptitude des communes à aménager ou gérer leurs territoires, dont une large part du bâti, de la voirie et des équipements, est encore soustraite de fait à leur autorité, pourtant la seule légitime aujourd'hui ;

- sur les ressources fiscales dont elles disposent pour le faire, et qui se situent aux environs de la moitié de celles d'une commune normale;
- sur la possibilité de redéployer suffisamment d'activités pour donner du travail aux différentes générations qui y vivent, et ce malgré le courage de ces hommes et leur capacité reconnue au travail bien fait;
- sur la capacité à achever la réhabilitation des espaces marqués par les conditions d'une exploitation indifférente aux risques pris pour l'avenir ou de réorganiser des espaces urbains qui n'ont jamais été conçus pour épanouir la vie mais bien pour rentabiliser au mieux les conditions de l'exploitation minière, en contrôlant au plus près la vie quotidienne des familles;
- sur les moyens d'assurer la sécurité des uns ou des autres face aux périls induits par les séquelles physiques, issues de l'extraction charbonnière;
- sur la capacité enfin à rétablir et à préserver la santé et l'équilibre d'une population, frappée par les maladies professionnelles, minée par les situations de crise, de précarité et d'insécurité, touchée par les dégâts du chômage (alcoolisme, drogue...).

Et pourtant, ce n'est pas faute pour cette région de s'être beaucoup battue; depuis une grande génération, le Bassin Minier travaille ardemment à sa reconversion; sans aucun doute il a été le premier territoire français à devoir organiser une telle mutation économique. En vingt-cinq ans, les Charbonnages de France n'ont-ils pas supprimé, dans une démarche inexorable malgré des apparences préservées, plus de deux cent mille emplois directs! Par morceaux, les acteurs et responsables de la Région, ont construit de nouvelles activités, notamment dans l'automobile, la mécanique, l'agro-alimentaire... Par un effort considérable, ils ont hissé le niveau des formations, au niveau de la moyenne nationale; ils ont développé des efforts lourds de réhabilitation des territoires, de verdissement des friches, d'amélioration des infrastructures... La culture, elle-même, a pris sa place dans la mutation de l'organisation de la vie quotidienne. Le Bassin Minier a ainsi connu dans la crise une évolution de sa réalité en même temps qu'une mutation de sa population.

Malgré ces efforts, dont ni l'ampleur ni l'efficacité ne peuvent être sous-estimées, la situation du Bassin Minier est aujourd'hui au bord de la rupture. Le seuil critique semble même sur le point d'être dépassé: le chômage qui, beaucoup plus qu'ailleurs, frappe des communes entières; celui des jeunes, même bien formés, qui risque de pousser à la désespérance; le chômage de longue durée qui concerne des pans entiers de la population, confinant des chefs de famille dans le sentiment d'une certaine inutilité sociale. Ce niveau de chômage entraîne une série de conséquences qui agissent en chaîne sur la situation du Bassin Minier: l'état sanitaire déplorable pèse sur l'atonie des individus et leur capacité d'initiative; mais en même temps il résulte d'une série de déséquilibres psychologiques qui découlent de la persistance du chômage... chaque problème est ainsi de plus en plus la conséquence mais aussi la cause de chacun des autres, donnant à la gravité de la situation sociale un sentiment d'inéluctabilité et d'irréversibilité, qui ne peut que renforcer le découragement et le pessimisme.

Les Charbonnages de France n'ont-ils pas supprimé plus de deux cent mille emplois directs!

15

Chaque problème est ainsi de plus en plus la conséquence mais aussi la cause de chacun des autres



L.P. François Albert à Nœux-les-Mines. (Photo: Emmanuel WATTEAU)

Notre société est depuis maintenant une dizaine d'années plongée dans une crise profonde du travail et des valeurs qui y sont attachées. Le Bassin Minier en subit lui aussi les effets généraux. Mais les spécificités des problèmes qu'il rencontre exacerbent cette crise, créent un effet cumulatif qui handicape gravement la construction de son avenir.

... DANS UN CADRE OÙ LES RÈGLES DU JEU CHANGENT

Lorsque le Bassin Minier a commencé à gérer sa reconversion, l'Etat, au travers de ses outils spécialisés, pour la reconversion, comme la D.A.T.A.R. avait la capacité d'orienter vers lui des entreprises; dans le cadre des Contrats de Plan Etat/Région, des crédits importants ont été mobilisés afin de promouvoir des projets sectoriels ou locaux. Parallèlement, les fonds structurels européens sont venus abonder et renforcer les initiatives régionales et locales, afin de financer les infrastructures et les projets innovants. Désormais, avec la persistance de la crise économique, les règles du jeu ont changé et deviennent de plus en plus contraignantes et exigeantes en matière des contreparties demandées en échange des efforts consentis.

En conséquence, une logique de projet sur le Bassin Minier reste à construire, à l'instar des processus de réflexion et de programmation engagés sur les territoires de développement de la Métropole lilloise et du Littoral.

Cette logique de projet doit intégrer certaines contraintes. En effet, le Bassin Minier a une difficulté croissante à prétendre mobiliser prioritairement des volumes financiers à l'égal des années et des décennies précédentes :

- d'une part, la ressource publique est devenue rare et doit être répartie, premier signe manifeste de cet ensemble de mutations:

- au niveau national, confronté à une crise globale de l'économie, l'Etat, dans le Bassin Minier comme partout ailleurs, a révisé ses contributions, en a réduit les montants et accru le niveau des contreparties exigées, en terme de donnant-donnant, ou plutôt de gagnant-gagnant.

Les dispositifs particuliers, que les Pouvoirs Publics avaient mis en place pour lutter contre les effets de la récession charbonnière et de la crise des industries sidérurgiques et métallurgiques, et dotés de crédits spécifiques - tels que les crédits G.I.R.Z.O.M. (1972), le Fonds d'industrialisation du Bassin Minier (1984), les Sociétés de conversion (SODIE, FINORPA 1983) connaissent une banalisation et une fragilisation croissante¹.

1. La baisse annoncée des crédits G.I.R.Z.O.M. accordés par l'Etat, passant de 121 millions de francs, d'après les termes du Contrat de Plan Etat/Région, à 93, 8 millions de francs, soit une baisse de 22,5 %, aurait pour conséquence de ralentir sérieusement le rythme de réhabilitation des V.R.D. Cette situation serait aggravée par une baisse annoncée de l'enveloppe des crédits A.N.A.H., destinés à la réhabilitation des logements, pour la SOGINORPA. Ceci aurait pour effet une perte d'environ 10 000 francs par logement rénové, et occasionnerait un niveau de prestations bien inférieur pour la rénovation du parc immobilier de la SOGINORPA.

- au niveau européen, l'Europe est confrontée au besoin de stabiliser le volume des fonds structurels dédiés à une plus grande cohérence des territoires par la réduction des inégalités structurelles.

• d'autre part, la ressource publique nationale et européenne doit être répartie en un nombre croissant de sites et de territoires en difficulté pour des raisons économiques et/ou sociales.

En effet, avec l'arrivée prochaine de nouveaux Etats-membres, l'Europe est amenée à répartir ce volume constant de fonds entre un nombre plus grand de bénéficiaires.

Les Régions qui bénéficiaient jusqu'à présent de l'octroi de ces fonds doivent s'attendre soit à une réduction des volumes mis à disposition, soit à de nouvelles règles d'éligibilité, soit à des exigences accrues en terme de justification des fonds demandés: a priori, les critères qui seront probablement retenus comme essentiels par la Commission devraient concerner les problèmes de structuration urbaine, les coopérations trans-frontalières le développement des nouvelles technologies, et la prise en compte du développement durable: le Bassin Minier peut et doit réussir à se positionner de façon favorable face à ces perspectives.

Pour ces raisons, il apparaît comme fondamental que le Bassin Minier, se dote à son tour d'un Projet de qualité: un projet qui prenne en compte, dans le cadre de ces nouvelles règles du jeu, la multiplicité des problématiques à considérer, ainsi que la nécessité d'une cohérence stratégique: à l'évidence, la gravité et la multiplicité des situations de crise rencontrées, les dimensions des territoires en cause ainsi que l'importance des populations intéressées rendent le processus particulièrement complexe et donc difficile à maîtriser.

Devant une telle situation, aux enjeux considérables, la tentation aurait pu être grande de jouer la sécurité apparente d'un processus technocratique: demander à un certain nombre d'experts "sachants" de faire les choix rationnels optimaux et de les organiser en un programme d'actions.

Le Conseil Régional a, au contraire, pris le pari d'une "méthode citoyenne"; c'est-à-dire d'une méthode de travail collectif, qui permette d'entendre la voix de ceux qui, au plus près des difficultés du terrain, connaissent la réalité des problèmes, la gravité des situations, les nécessités quotidiennes, les obstacles et les contraintes; le pari d'une méthode qui fasse jaillir des propositions, mette en valeur les initiatives innovantes et souligne les potentiels à valoriser; enfin, une méthode qui permette de susciter la mobilisation et la réappropriation des propositions.

De ce fait, la Conférence du Bassin Minier constitue, par elle-même, un véritable levier au service de la mutation en cours.

On aurait pu craindre que cette expression collective ne soit confuse ou difficile à interpréter: il faut, tout au contraire, reconnaître l'étonnante convergence des différentes conclusions des ateliers. Cette convergence met en évidence des aspirations communes qui constituent

Il est fondamental que le Bassin Minier, se dote à son tour d'un Projet de qualité

Le Conseil Régional a, au contraire, pris le pari d'une "méthode citoyenne" qui permette d'entendre la voix de ceux qui, au plus près des difficultés du terrain, connaissent la réalité des problèmes et de susciter la mobilisation et la réappropriation des propositions

Introduction

désormais autant de véritables exigences, conditions préalables d'une efficacité assurément souhaitable.

S'est ainsi ébauché un Projet collectif unissant des forces vives sur un Projet rassembleur, constituant une esquisse de Projet de territoire. Le Projet que propose ce Livre Blanc devra donc contribuer à accélérer un véritable tournant de l'histoire, avec un avant et un après : **avant**, ce territoire se trouvait inféodé à une économie totalitaire, la mono-industrie du charbon, qui ignorait le doute quant à son avenir, et pour qui l'homme n'était qu'un outil nécessaire à la réalisation de l'exploitation du charbon ; **après**, c'est-à-dire aujourd'hui, il s'agit de créer les conditions d'un développement conçu pour être réellement et profondément durable, dans le cadre d'un Projet centré justement sur l'homme. Mais, hélas, il faut être préparé à ce que, pendant une ou deux générations, les deux étapes de l'histoire, l'avant et l'après, continuent de se superposer.

Ainsi, le projet doit manifester une nouvelle conception de l'aménagement du territoire et tout autant de celle du développement.

Les idées qui inspirent ce projet de développement et d'aménagement, reposent sur trois attendus, retenus comme des préalables par les intervenants :

- l'ambition de mettre en place des conditions de vie comparables à celle de l'ensemble des citoyens français,
- la volonté d'instaurer, au travers d'un nouveau modèle de développement clairement en rupture avec le passé, une plus grande équité, à la fois sociale et territoriale ;
- la préoccupation, de préserver ou de rétablir, au bénéfice des générations présentes et à venir, les principaux équilibres de notre environnement.

LES CONTENUS MAJEURS DU PROJET

En résumant, d'entrée de jeu, l'essentiel des conclusions des travaux de la Conférence du Bassin Minier, quatre principes caractéristiques se distinguent :

1. Arrivé à ce point de l'évolution du Bassin Minier, il faut changer de méthode et dépasser le mode de la revendication - issu d'une époque où c'était le seul moyen de se faire entendre de la toute puissance installée des Houillères - pour adopter le mode du Projet collectif, concerté, négocié et programmé dans le temps, tout en pensant autrement l'organisation des pouvoirs, qu'ils soient techniques, politiques ou administratifs. C'est la première mutation fondamentale proposée par la Conférence.
2. La deuxième concerne le centre du Projet : l'Homme. Il ne s'agit pas d'un simple mot, en forme de slogan, mais bien d'une nécessité incontournable. Devant les dégâts de l'état sanitaire constaté, devant les difficultés que crée l'absence d'autonomie et d'initiative, devant les problèmes de compétence et donc de formation, l'action en faveur de l'amélioration de l'état et du sort des habi-

Il faut changer de méthode

*Le centre du Projet :
l'Homme*

tants n'est pas seulement un impératif de justice, c'est aussi un préalable au développement économique. Le choix de l'Homme comme coeur du projet apparaît dès lors comme une évidence qui conditionne le tout.

3. La troisième vise la reconquête puis l'aménagement des territoires. Les collectivités locales, ensemble ou séparément, doivent être en mesure de se réappropriier leurs domaines - habitat, voirie, friches, terrils... - puis de décider de leurs aménagements ainsi que des moyens de défendre leur environnement et leurs paysages.
4. La quatrième mutation a trait à l'organisation d'un nouveau développement, économique notamment, conduit en parallèle avec la mise en pratique des autres mutations: il en dépend et, en même temps, il les facilite.

La reconquête et l'aménagement des territoires

L'organisation d'un nouveau développement

Un diagnostic partagé

Naturellement, les ateliers ont été conduits, préalablement à la mise au point de propositions, à faire, dans leur propre domaine, un inventaire en forme d'état des lieux. En septembre 1995, une étude remarquablement dense², avait été publiée par le S.G.A.R. du Nord-Pas-de-Calais, qui analysait de façon très approfondie la réalité du Bassin Minier. Sans revenir sur le contenu de ce diagnostic, il paraît utile de le compléter par les constats faits par les ateliers. La confrontation des différents éléments ainsi réunis met en évidence le caractère contrasté d'une situation dans laquelle des éléments semblent avoir été ignorés, d'autres sous-estimés, ou encore surestimés. Il résulte de ces considérations, dont certaines ont un caractère marquant et d'autres une véritable capacité stratégique, un certain nombre de contraintes, sept pour être précis, qu'il convient de passer en revue, avant de définir le concept qui est au coeur du Projet et de considérer les Chantiers qu'il convient de développer.

LES CONSTATS RELEVÉS DANS LES ATELIERS

A la lecture des synthèses des ateliers, des écarts manifestes ont été relevés entre le réel constaté et le virtuel, vécu ou ressenti, qui parfois caricature et fige le réel ; ainsi, peut être énuméré à la suite, un certain nombre d'observations relevées dans les compte-rendus des ateliers, avant de chercher à leur donner la cohérence qu'elles méritent :

Des réalités positives largement ignorées

- **L'évolution sociologique** : il a été relevé, par exemple, qu'un secteur entier de la population, celui des jeunes femmes, a entamé une mutation sociologique forte qui remet en cause les fondements de l'organisation de la vie dans le Bassin et les rôles sociaux assignés aux jeunes femmes et aux jeunes filles par l'ancienne culture ouvrière ; cela tend, du coup, à leur donner les moyens de plus d'autonomie.

Des écarts manifestes ont été relevés entre le réel constaté et le virtuel, vécu ou ressenti

2. Des Villes et des Hommes Préfecture de Région Nord-Pas de Calais, C.E.P./S.G.A.R., septembre 1995.

- **Le passé immédiat**: la conversion économique réalisée depuis trente ans a revêtu une ampleur, en terme d'efforts accomplis, d'argent investi, d'équipements mis en place, dont on ne prend que rarement la mesure réelle... Il arrive même que certains fassent comme si tout allait seulement commencer demain.
- **La réalité des atouts d'aménagement du territoire du Bassin**: l'importance des espaces disponibles, la qualité des infrastructures réalisées, la situation géographique du bassin (au coeur de la région Nord-Pas-de-Calais, entre la Métropole lilloise et le Nord du Bassin Parisien, à proximité du tunnel...) sont sous-estimées, au regard des atouts de nombreuses autres régions.
- **Le développement d'un système performant d'enseignement**: les progrès réalisés à cet égard en un laps de temps limité sont tout à fait surprenants même s'il est toujours possible d'être plus performant, tant ce domaine conditionne l'avenir. Ces progrès ont positionné le Bassin Minier, dont le retard était patent, au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais, qui a elle-même rattrapé son retard, voire celui de l'Hexagone tout entier.
- **La présence d'un réseau de lycées, de collèges et d'une Université en devenir**: depuis quelques années, les efforts de la Région et des Départements ont doté le Bassin Minier d'un remarquable réseau de lycées et de collèges. De plus, ont été mises en place l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, dont l'essentiel des enseignements est regroupé à Valenciennes, et l'Université d'Artois, éclatée en quatre pôles décentralisés, Arras, Béthune, Lens et Douai. Il faudrait apprendre à utiliser toutes les potentialités de ce réseau, au plus près du terrain, pour la formation, les activités culturelles ou sportives... Car aujourd'hui tout habitant du Bassin est situé à moins de 10 kilomètres d'un tel équipement.

En particulier, cette université décentralisée, valorisant la volonté du devenir de chaque étudiant du Bassin Minier, ou venant y faire ses études, illustre le retournement d'un savoir-faire manuel à un savoir-faire de conception, d'ingénierie complexe, au service d'activités de haute technologie déjà largement inscrites dans le maillage des nouvelles entreprises essaimées dans le Bassin Minier.

L'habilitation de quasiment chaque U.F.R. de l'Université d'Artois et de Valenciennes/Hainaut-Cambrésis pour accueillir un troisième cycle d'enseignement supérieur symbolise cette évolution et l'effort permanent des habitants du Bassin Minier pour s'adapter aux nouvelles formes d'activité.

Des situations plus graves que le "généralement admis"

- **La déplorable dérive de l'état sanitaire**: l'étude de l'Observatoire Régional de la Santé met en évidence, avec une clarté irréfutable, le caractère catastrophique de la situation sanitaire présente: espérance de vie réduite, alcoolisme devenu endémique en une ou deux générations, importance des prévalences des cancers, des maladies de l'appareil respiratoire ou circulatoire, développement de la toxi-

Aujourd'hui tout habitant du Bassin est situé à moins de 10 km d'un lycée, d'un collège

Partie 1

Un diagnostic partagé



Lievin: cité du 3.

22

comanie, sous-consommation de soins, moindre développement psychoaffectif des enfants en bas-âge -portant atteinte à leurs futures capacités d'acquisitions scolaires -, médiocrité de l'encadrement sanitaire... Chacun de ces éléments pèse par ses conséquences sur l'évolution de la réalité sociale.

- **Une faible capacité d'initiative des individus**: chaque atelier a signalé, comme un handicap majeur du Bassin, le faible niveau d'initiative de ses habitants: cela semble être causé tant par l'héritage des "années-Houillères" où la capacité d'initiative était réduite de façon statutaire, que par la situation présente de crise dans laquelle vivent les gens: crise économique entraînant à sa suite une crise sociale et une crise psychologique, démotivantes l'une et l'autre. La transmission défaillante de la mémoire, des pratiques et des savoirs-faire aggrave de fait cette situation.
- **La dégradation psychologique des habitants de certains secteurs**: la crise sanitaire et sociale du Bassin Minier découle directement des multiples difficultés auxquelles sont confrontées les populations, sans interruption, depuis deux générations. Elle frappe particulièrement les jeunes hommes qui "n'existent plus socialement", lorsqu'ils sont durablement privés d'emplois.
- **Une organisation collective insuffisante face à l'importance des mutations**: si chacun a pu constater l'insuffisance des moyens par rapport à l'ampleur des problèmes, explication ordinairement mise en avant pour expliquer l'absence de solutions innovantes, les différents ateliers convergent pour souligner le manque de concertation entre acteurs, pourtant souvent proches, le cloisonnement entre les institutions et les organisations, le manque du temps nécessaire à l'élaboration de projets innovants, l'insuffisance de modèles opérants dont on pourrait s'inspirer...
- **Une nébuleuse urbaine, encore insuffisamment structurée**: elle ne l'est ni en termes physiques -car les quartiers d'habitat, conçus dans une pure logique d'exploitation minière, ne reflètent aucun souci réel d'urbanisme -ni en termes d'organisation des pouvoirs -politiques, administratifs ou techniques -car les structures mises en place se superposent de façon apparemment chaotique. Ceci se traduit, logiquement, par des effets de neutralisation ou de concurrence, coûteux en temps, en énergie et en argent. Ainsi, aux difficultés des territoires, dues à leur histoire récente, se superposent les contraintes difficiles d'une intercommunalité foisonnante en émergence progressive.
- **La pérennisation - à l'interne et à l'externe - d'une image dégradée du Bassin**: l'image du Bassin Minier constitue désormais un handicap majeur pour la suite; elle s'est dégradée de façon continue, tant à l'intérieur du Bassin -où l'on cultive à son endroit une sorte d'esprit critique systématique et morose -qu'à l'extérieur -où l'on accumule, comme à plaisir, les clichés les plus faux -. La reprise en main de la gestion de cette image -liée à la mise en oeuvre du Projet et donc à l'évolution de la réalité -devrait même conduire à organiser progressivement un véritable "retournement d'image", au bénéfice des territoires.

- **La mutation démographique et ses risques** : la population des ayants-droits du Bassin Minier dépassait 122 000 personnes en 1993 ; elle devrait se réduire à 32 000 en 2020, entraînant une perte de revenus de plus de 5 milliards de francs, soit 12,6 % des revenus déclarés du Bassin. Si cette hémorragie de ressources, l'équivalent annuel de près de 5 000 emplois, n'est pas compensée en termes d'emplois nouveaux, cela risque d'avoir des conséquences désastreuses, notamment sur l'équilibre économique du système commercial local, et donc sur les nombreux emplois qui y sont attachés ainsi que sur l'équilibre, fragile, de l'habitat minier, dont la gestion échappe aux collectivités locales. A ce risque s'ajoute un autre risque déjà constaté : celui de la fuite des élites : les jeunes bien formés ont tendance à aller tenter leur chance ailleurs, contribuant ainsi à l'appauvrissement du Bassin en matière grise.

Cette diminution de la population des ayants-droit porte une ombre croissante sur le devenir du régime minier aujourd'hui confronté à un décalage croissant entre le nombre des cotisants actifs et celui des bénéficiaires.

Enfin, elle risque d'avoir des conséquences sociales "à retardement" non négligeables, puisqu'a été estimé à 20 % le nombre d'ayants-droit, soit 8 000, qui hébergent et subviennent aux besoins d'adultes en situation souvent voisine de la précarité, qui se retrouvent totalement fragilisés lors du décès ou du départ de l'ayant-droit qui l'héberge.

- **La fiscalité des communes minières**

Les communes minières de l'ex-Bassin Minier ont, en 1991, un potentiel fiscal moyen par habitant de 1 535 F, inférieur d'un tiers à la moyenne nationale, même si des différences sont à noter selon la taille des communes et leur situation géographique.

Quelques potentiels plus substantiels que le "généralement admis"

- **Un potentiel de savoirs**, à peu près totalement délaissé, depuis la fermeture des Houillères. Or ce patrimoine, qui comprend l'ensemble des compétences, directes ou indirectes, qui, pendant tant d'années, ont été mobilisées ou développées sur le Bassin Minier, pourrait être réactivé pour être mis au service d'activités nouvelles. L'inventaire exhaustif des métiers alors pratiqués, tant dans la mine qu'à ses abords ou à son aval, puis son exploitation raisonnée, apparaissent donc aujourd'hui comme autant de potentiels et autant de nécessités.

La constitution de pôles d'excellence dans les secteurs de la reconquête et la mise en pratique de nouveaux processus permettant de remédier aux séquelles de l'exploitation minière entraîneront la naissance de nouveaux savoirs et de nouveaux métiers utilisables aussi bien dans le Bassin Minier qu'à l'extérieur : réhabilitation, dépollution, verdissement... Les handicaps peuvent ainsi devenir des atouts.

- **Le patrimoine des espaces** : le Bassin Minier dispose d'espaces de toutes natures, souvent de grandes dimensions : trame verte,

Les séquelles, source des nouveaux métiers et de savoir-faire

Partie 1

Un diagnostic partagé

La reconquête des espaces procurerait un potentiel de recomposition urbaine et résidentielle

L'habitat minier, parfaitement adapté aux mutations sociales et démographiques

24



Reboisement de la friche Rousseau Lagrange à Raismes.
(Photo: Philippe DUPUICH)

friches reverdies, friches encore à l'abandon... On y trouve aussi bien des zones d'activités trop importantes que des zones de loisirs trop réduites ou des espaces délaissés. A cet égard, les participants à l'atelier ont délibérément pris le contre-pied du concept de resserrement urbain, si souvent développé par ailleurs; pour eux, l'essentiel tient au caractère exceptionnel, dans ce territoire bâti, de la reconstitution à partir de friches, de 2000 hectares d'espaces ouverts. La reconquête de ces espaces procurerait un potentiel de recomposition urbaine et résidentielle, susceptible de favoriser une nouvelle politique de peuplement, ouverte sur les classes moyennes.

- **L'habitat**: l'intégration possible du devenir du parc de logements miniers dans une réflexion et une gestion globales de l'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour les collectivités locales.

Ce patrimoine représente en effet un potentiel considérable, tant au regard de l'offre de logement et des politiques de peuplement, que pour la restructuration des agglomérations, et la qualité de vie. Loin d'être des handicaps, la faible densité urbaine et la configuration même des cités minières peuvent donner naissance à des quartiers identifiables et intégrés, comme en témoignent déjà de belles réalisations.

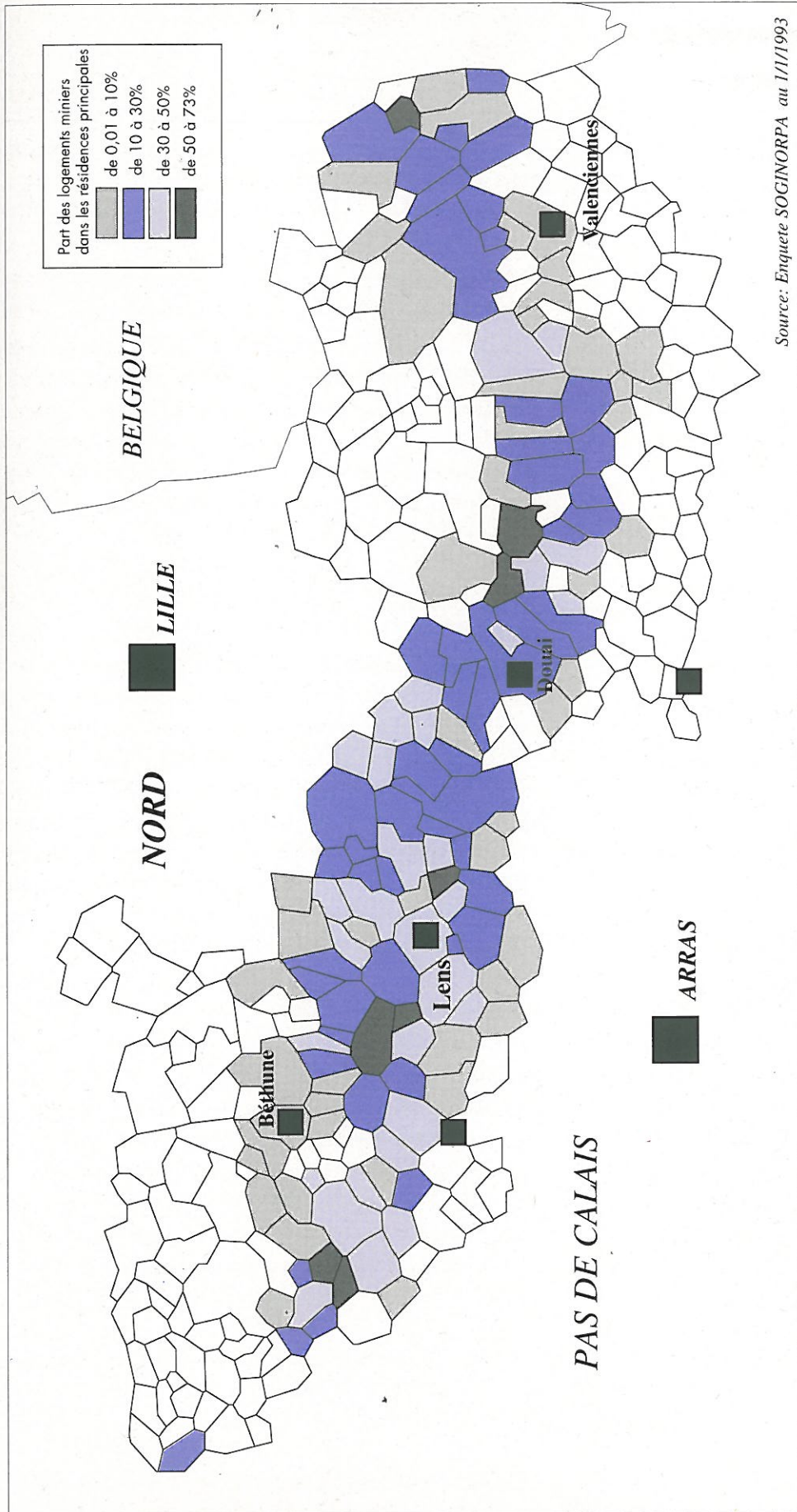
Leur diversité permet de répondre aux attentes de la plupart des catégories socio-professionnelles. Certaines cités-jardins peuvent s'adapter à une demande particulière de cadres.

De par sa structure, le parc minier peut également offrir des formes d'habitat communautaire du type "béguinage", donnant aux jeunes comme aux plus âgés, des conditions de vie adaptées, garantissant à la fois autonomie et services de proximité. Sa réhabilitation peut devenir source de création d'emplois et de dispositifs d'insertion.

Les corons en bande, si décriés, peuvent également se transformer, par le regroupement des logements, en une offre diversifiée dans sa typologie et son architecture. Or, les familles nombreuses et les personnes isolées ont souvent du mal aujourd'hui à trouver un logement. L'existence d'un jardin et le caractère individuel de ce type de logement sont très attractifs, non seulement parce qu'ils correspondent à un certain mode de vie, mais également en ce qu'ils permettent une plus grande maîtrise des charges liées au logement et à la vie quotidienne. Dans le cadre des évolutions socio-économiques actuelles, le parc minier peut ainsi contribuer, notamment s'il est conventionné, à améliorer les conditions de vie des ménages en situation précaire. (voir carte page suivante)

- **Le décalage sanitaire**: la sous-consommation de soins entraîne une diminution des remboursements et donc une réduction de l'argent disponible sur le Bassin Minier. Le rattrapage souhaitable correspondrait, s'il était réalisé, à une injection de fonds d'environ 1,3 milliard de francs par an!

LE PARC DES LOGEMENTS MINIER EN 1993



Source: Enquete SOGINORPA au 1/1/1993

Atelier de Dessin et de Cartographie du CONSEIL REGIONAL - Décembre 1997

Un diagnostic partagé

Il faut donner aux habitants du Bassin une capacité d'initiative

26

Remédier à l'absence quasi générale de transversalité

Régler les questions relatives au retrait des Charbonnages

LES ENJEUX QUI DÉCOULENT DE CES CONSTATS PARTAGÉS

1. Le premier enjeu, commun à l'ensemble des ateliers, concerne la nécessité de donner aux habitants du Bassin, une capacité d'initiative qui leur fait défaut aujourd'hui. Cette observation, qui concerne particulièrement les hommes privés d'emploi, conduit à la nécessité de remobiliser les volontés et de rendre de l'autonomie aux individus. C'est pour cela que tant d'efforts sont envisagés, pour répondre à ce besoin, en matière de formation, de mobilisation, de participation culturelle ou sportive, d'entraînement à des activités militantes dans des associations...
2. La deuxième observation, exprimée avec force et constance, concerne l'absence presque générale de toute transversalité, entre les différentes activités sur lesquelles repose l'essentiel de la vie du Bassin. Il faut donc prendre en compte l'impérative nécessité de mettre en place des moyens de coordination, pour dépasser les cloisonnements inutiles qui constituent aujourd'hui une véritable entrave à l'efficacité nécessaire.

Ce souci constant de transversalité vise d'abord l'influence des services centraux, qu'ils soient de l'Etat, de la Région ou des administrations sociales concernées: à la logique verticale actuelle, organisée autour de chacun des services concernés, doit se substituer une logique horizontale, donnant la priorité à la cohérence des territoires, au plus près de la réalité des problèmes à résoudre; il vise aussi les structures intercommunales qui doivent fournir le cadre le plus efficace à la bonne résolution des problèmes; mais il doit aussi permettre le maintien de structures d'action au plus près des hommes et du terrain. Pour concilier ainsi la large coordination indispensable et la nécessaire présence active au plus proche des problèmes, il faut que l'organisation à retenir intègre les principes qui sous-tendent l'organisation en réseau, le respect de la subsidiarité, la reconnaissance d'un Projet collectif. En un mot, il faut s'habituer à penser global et à agir local.

3. La troisième préoccupation largement partagée a trait à la nécessité de sortir enfin de la situation, à la fois ambiguë et provisoire, qui caractérise le retrait des Charbonnages de France; à la fois procédure de sortie de concession, mais aussi affectation des divers patrimoines qui figurent encore à son bilan: patrimoine foncier et immobilier, ensemble d'installations et équipements sanitaires, culturels ou d'animation, qui, à l'évidence doivent revenir dans le domaine des collectivités locales. Le maintien de l'indétermination actuelle, - surtout depuis que les exigences de la loi vis-à-vis de la sortie de concession ont été soulignées par un arrêt du Tribunal Administratif de Lille, annulant l'arrêté du Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais sur les conditions de la renonciation à la concession minière d'Aniche - fait peser une hypothèque insupportable sur les projets de développement des territoires composant le Bassin Minier. La détermination claire et définitive de l'ensemble des conditions de sortie est, à l'évidence, un préa-

lable à la définition d'une politique efficace de santé - quelle utilisation des installations sanitaires restantes ? - d'une politique d'environnement et d'aménagement de l'espace - quelles garanties contre les dégradations à venir ? quelles sécurités ? - d'une politique de l'habitat - quelles seront les modalités de dévolution et les critères de réhabilitation du patrimoine de l'habitat minier ? - et d'une politique de développement économique.

4. Le quatrième souci, tout aussi unanime, est celui de la nécessaire recherche de cohérences qu'il faut introduire dans la définition du contenu du Projet. Il en est au moins deux qui apparaissent essentielles :

- la cohérence entre les niveaux de pouvoirs : en dehors des interventions de l'Etat et de la Région, en dehors des négociations avec l'Union Européenne, il faut assurer un fonctionnement efficace entre les trois niveaux de décisions intervenant sur le territoire du Bassin Minier : celui de l'action d'ensemble sur le Bassin, pour résoudre les problèmes transversaux ; celui des territoires, où une véritable intercommunalité devra finir par s'imposer ou être imposée ; celui enfin des communes, où doivent se situer, au plus près des habitants, les lieux d'intervention en matière sociale, culturelle, de santé ou de formation.
- la cohérence entre le court terme et le moyen terme : la temporalité normale du Projet du Bassin Minier est de l'ordre de la génération c'est-à-dire de 25 ans ; la temporalité des élus est naturellement celle de la durée d'une mandature, soit 5 à 6 ans. Il faut donc articuler, pour les rendre complémentaires, ces deux temporalités. Le projet à 25 ans doit être considéré comme celui du cadre global qui dessine une perspective d'avenir sinon probable en tout cas voulue. Un plan d'action de la durée d'un mandat électoral, doit l'accompagner et organiser les premières années d'actions. Le Plan d'actions devrait déboucher sur un Contrat Etat/Région/Territoires du Bassin Minier qui reprenne les principaux axes du projet ;

5. La cinquième préoccupation, commune à presque tous les ateliers, concerne la légitimation des innovations-modèles, d'autant qu'elles seront hors normes et réellement novatrices. Le caractère vraiment sans précédent de la crise économique, sociale et culturelle du Bassin Minier exige que l'on innove, sans cesse !

Cette nécessaire innovation doit trouver ses points d'appui dans le caractère intercommunal des solutions mises en oeuvre, dans la mise en réseau des antennes locales d'intervention, dans la manière d'atteindre une participation véritablement active de la part d'usagers qui ont tant de difficultés à devenir acteurs. Il faut que les différents responsables soient convaincus qu'ils élaborent, ce faisant, des procédures d'intervention qui seront dans un avenir proche utilisées dans d'autres sites de France ou d'Europe, lorsqu'ils connaîtront à leur tour des difficultés similaires à celles que connaît aujourd'hui le Bassin Minier.

6. Le sixième point de convergence, souvent rappelé par les animateurs des ateliers, a trait à la prolongation de l'effet de la Conférence du Bassin Minier. Les participants ont éprouvé un

*Introduire de la cohérence
entre les niveaux du
pouvoir, entre le court et
le moyen terme*

*Le Bassin Minier doit
devenir terre d'innovation*

Partie 1

Un diagnostic partagé

28

La population du Bassin Minier a une image très dégradée de son territoire, de son avenir et de son environnement



Musée de la mine à Lewarde - 1982.
(Photo: B. BOREL)

vrai soulagement à constater que leurs préoccupations étaient partagées par d'autres, à avoir le sentiment qu'ils pouvaient enfin dire ce qu'ils souhaitaient exprimer depuis longtemps, et que de plus ils étaient écoutés et entendus; en un mot, ils en "redemandent". Dans ces conditions, il serait effectivement dommage de ne pas continuer à utiliser la somme de compétences, de dévouements et d'imaginations qui ont été rassemblés tout au long du déroulement de la Conférence. Les voies et les moyens de cette prolongation n'ont pas encore été retenus, mais le principe devrait en tout cas en être arrêté.

7. Le septième et dernier point, partagé lui aussi, par l'ensemble des animateurs, a trait aux effets d'image. Certains éprouvent le sentiment de constater les dégâts que crée la qualité de l'image du Bassin Minier, plus qu'ils ne se sentent à même de proposer des solutions pour y remédier. Au-delà des techniques de communication à mettre en oeuvre pour faire évoluer l'image externe du Bassin, il faudra que l'impact progressif de la mise en oeuvre du Projet sur la réalité du Bassin Minier, donne à ce projet une crédibilité croissante et que, par conséquent, la population en général, et les jeunes en particulier, retrouvent un nouveau niveau de confiance dans leur avenir propre, et dans celui de leur nouveau "pays": ce sont les territoires ayant composé le Bassin Minier, avec les hommes, les femmes et les enfants de cette région, qui sont porteurs d'avenir.

LES SCÉNARIOS POSSIBLES

Faut-il à nouveau redire, à ce point de l'exposé, que les sept contraintes qui viennent d'être exposées, reflètent les préoccupations quotidiennes des participants aux ateliers, c'est-à-dire de ceux qui vivent au contact permanent des réalités du terrain? Vouloir réfléchir l'avenir dans ces conditions de prise en compte du réel, revient à imaginer deux scénarios, chacun extrême dans son genre:

- **le scénario de l'inacceptable** revient à une démarche au fil de l'eau, c'est-à-dire sans choix, sans priorités et sans stratégie. S'enliser dans cette démarche serait entrer dans un ensemble de conséquences à la fois irréversibles et inacceptables;
- **l'autre scénario**, alternatif, met en évidence des choix essentiels et volontaristes; il repose sur une adhésion des principaux responsables, porteurs d'une volonté politique, et sur une mobilisation des populations, devenues responsables de leur propre destin.

Même si il n'est pas besoin d'indiquer où vont les préférences des participants de la Conférence du Bassin Minier, il reste instructif de détailler le contenu de ces deux scénarios, pour convaincre non seulement de la pertinence de ce choix mais aussi de sa nécessité:

L'inacceptable: que rien ne change

1. Le point de départ de ce scénario est le constat de la situation actuelle: la population du Bassin Minier a une image très dégradée de son territoire, de son avenir et de son environnement; la population extérieure au Bassin nourrit, elle, une image très

ambivalente de sa réalité et de son devenir, à la fois folklorique et misérabiliste, construite sur la fascination et le rejet. Ces images reposent tant sur l'action des médias (Pays noir, Germinal, les corons...) qu'à l'interne sur la somme des souvenirs de la mine ou sur la fierté ancienne d'appartenir à une corporation dont la France a eu besoin.

Divers facteurs ont contribué à une évolution récessive: la perte du sentiment d'appartenir à une puissance reconnue (à la fois dans l'économie, où elle jouait un rôle stratégique fort, mais aussi dans d'autres domaines de la vie quotidienne, par exemple avec les lauriers du sport régulièrement glanés par les mineurs); les pertes d'emplois conduisant à un sentiment d'inutilité sociale; une sorte d'auto-flagellation consistant à dire qu'on ne sait rien faire d'autre qu'un travail de main-d'oeuvre...

2. En simplifiant on peut constater:

- que les pertes d'emploi ont entraîné une paupérisation et une marginalisation croissante;
- que la diminution des activités sociales, sportives notamment, a conduit à l'apparition de jeunes désœuvrés; que la réduction des ressources municipales a entraîné des projets et des initiatives moins soutenus, face à la montée de l'effort à entreprendre pour améliorer le territoire communal, suite au départ des H.B.N.P.C.;
- que la perte de la présence des Houillères a conduit à la disparition, non encore compensée, de leur capacité d'impulsion vis-à-vis de projets, vis-à-vis de travaux d'entretien des espaces privés et publics, vis-à-vis des initiatives qui pourraient retomber sur la responsabilité des H.B.N.P.C.;
- que la diminution des ressources familiales a induit une perte de confiance en soi, mais aussi envers les institutions, et entraîné une certaine peur d'entreprendre;
- que la perte globale d'image, ainsi enregistrée, a conduit à un éloignement de l'appartenance régionale et même à une envie de s'expatrier...

3. D'autres facteurs aggravent cette situation: des élus proches des habitants, mais insuffisamment préparés ou outillés pour affronter de telles difficultés, surtout à l'échelle où elles se posent; l'arrêt des travaux d'entretien des mines et des installations de surface avec les risques que cela comporte: ennoyage des régions basses, reprises probables d'affaissements à l'échelle d'une génération, effondrements possibles de puits mal localisés malgré l'inventaire historique existant; lenteur du processus de sortie de concession; cloisonnement des différents services techniques entre eux...

4. La poursuite, au fil de l'eau des éléments constitutifs de cette situation conduit aux perspectives suivantes:

- la matière grise s'en va, faute de terrains expérimentaux suffisamment motivants; du coup les structures, notamment économiques, basées sur la matière grise partent aussi;

Partie 1

Un diagnostic partagé

Une seule alternative: porter la lutte sur tous les fronts



Concert de rock au stade régional de Liévin.
(Photo: Michel SPINGLER)

- l'offre de services aux entreprises se réduit ;
- la diminution des ressources individuelles et collectives, liée en particulier à la disparition des ayants-droit, conduit à une spirale de l'échec qui entraîne l'émigration progressive des forces de production ;
- du coup, l'habitat connaît les méfaits de la vacance avec ce que cela entraîne en termes de dégradation. La paupérisation simultanée conduit à l'émergence croissante de ghettos sociaux, quartiers en difficulté aux portes de la Métropole régionale.
- les risques sociaux qui en découlent naturellement, pèsent encore plus sur l'image - qui devient alors conforme à une réalité aggravée - et gêne, sinon empêche, l'implantation des activités valorisantes nécessaires ;
- des tentatives d'"actions-rustines", pour parer au plus pressé devant les dégradations diverses qui arriveront sur les immeubles et les maisons, sur les friches, dans les zones inondables, échoueront, faute de perspectives et de moyens : ce gâchis d'argent entraînera encore plus de perte de crédibilité vis-à-vis des techniciens et de confiance vis-à-vis des politiques...

L'indispensable: le scénario de la volonté

Ce scénario alternatif, qui s'appuie sur une prise de conscience de la réalité des risques - ce que justement la Conférence du Bassin Minier a permis de formaliser - veut au contraire porter la lutte sur tous les fronts analysés au cours de la Conférence : parce que chacune des difficultés décelées concourt à l'aggravation de l'ensemble des autres difficultés, il faut attaquer à la base chacune des problématiques majeures ainsi circonscrites. Ce sera la fonction des différents chantiers proposés que de s'attaquer à ces grands thèmes d'action.

Mais il paraît fondamental de mettre en évidence les conditions nécessaires de mise en oeuvre d'un tel scénario :

- Il repose d'abord sur le choix d'un projet crédible et concret, à caractère opératoire.
- Il suppose ensuite une véritable volonté politique, partagée par les principaux responsables politiques, soucieux d'affirmer leur choix en faveur d'un processus volontariste, considéré comme désormais possible.
- Il demande encore une forte mobilisation sinon de l'ensemble de la population du moins de l'ensemble des acteurs, qui, sur le terrain, assurent le relais avec cette population, l'informent, la motivent et, parce qu'ils agissent, la rassurent.
- Il s'organise autour de chantiers prioritaires, qui circonscrivent des domaines d'action considérés comme essentiels. L'avancée simultanée de ces différents chantiers constituera un élément de réussite.
- Il a comme contrepartie des engagements de l'Etat, de la Région et de l'Europe, qui décident de faciliter la réalisation d'un Projet à la fois ambitieux et réaliste.

Mais si ce scénario se réalise, et si ses promoteurs réussissent à bien prendre en compte le poids des réalités et l'importance des contraintes, alors il devrait voir, peu à peu, s'améliorer les divers éléments qui, ensemble, concourront à un nouvel équilibre social et économique, et créeront les conditions d'un cercle vertueux :

- l'amélioration progressive de l'environnement des hommes, en terme de formation, de culture, de participation, pour accroître leur autonomie ;
- le développement d'activités de reconquête, liées à l'environnement, et génératrices du changement d'image et d'une meilleure attractivité ; progressivement, le développement d'emplois en nombre suffisant pour stabiliser puis faire reculer le chômage ;
- la remise en état, progressive, des cités minières et l'arrivée de nouveaux habitants qui auront choisi de venir y habiter, pour leur qualité ;
- la restructuration des centres-villes et l'amélioration de l'aménagement de l'espace, dans le cadre de grands projets urbains ;
- la réorganisation d'un système de prévention et de soins, à la hauteur du problème de la santé.
- la place que les territoires qui ont composé le Bassin Minier doivent prendre dans l'espace régional, par rapport à leur rôle vis à vis de l'aire urbaine centrale, et donc à leur propre ouverture sur l'extérieur.

AU FINAL, UN IMPÉRATIF : REMETTRE L'HOMME AU COEUR DU PROJET

Le Projet que porte ainsi le Livre Blanc place l'Homme au centre de ses préoccupations. Cela crée avec le passé récent une rupture considérable mais nécessaire. Pendant des dizaines d'années, le Bassin Minier a été géré dans la perspective de l'optimisation des conditions d'exploitation de la mine ; les hommes n'étaient que les outils au service de cette activité économique ; le territoire, le support d'une activité considérée comme éternelle.

En réaction avec cette vision, qui marque encore en profondeur les comportements, le Projet développe une autre logique dans laquelle l'homme est l'objet essentiel et le bénéficiaire des propositions faites ; cela doit se marquer dans le caractère prioritaire donné aux préoccupations visant la santé des habitants, leur équilibre psychologique, leur autonomie retrouvée, la vie sociale réinventée, la formation innovante mais aussi les emplois à créer et les occupations à inventer.

Le Projet comporte deux dimensions qui doivent s'articuler :

- reconquérir et mettre à niveau l'ensemble du territoire avec l'effort de solidarité nationale que cela suppose. Le Projet doit donc revêtir une dimension qualitative forte même si, ce faisant, elle risque de marquer les limites de politiques d'investissements orientés vers les seuls équipements urbains ; la clé de sa réussite repose donc sur la mutation sociale qu'il doit entraîner : change-

Un cercle vertueux...



*Habitat dans le Bassin Minier.
(Photo: Philippe DUPUICH)*

Pendant des dizaines d'années, les hommes n'étaient que les outils au service de cette activité économique

Le Projet développe une autre logique dans laquelle l'homme est l'objet essentiel et le bénéficiaire des propositions faites

Partie 1

Un diagnostic partagé

Mobiliser le bassin

Proposer un contrat d'objectifs quinquennal

Affirmer un nouveau rôle de l'Etat

ments de comportements, transformation de l'image, nouveaux investissements sanitaires et sociaux, nouvel effort de formation.

- jeter les bases d'un nouveau développement, appuyé sur les savoir-faire et les atouts de ces territoires, dans un souci d'un développement véritablement durable, tirant les leçons du passé. Cette mutation passe donc par le pari d'une innovation qui mêle les efforts exogènes et endogènes; elle suppose une organisation et une affectation des pouvoirs qui reposent, outre le droit à l'innovation, d'un côté sur l'usage de réseaux ancrés dans le terrain et, de l'autre, sur l'instauration de nouvelles relations avec le citoyen.

La démarche entend donc, pour l'essentiel :

- mobiliser le terrain, c'est-à-dire à la fois les élus, les acteurs, les techniciens et enfin les habitants, pour acter et valoriser la richesse de ses potentiels,
- profiter de l'opportunité de proposer sur la base des territoires du Bassin Minier, un contrat d'objectifs quinquennal, s'inscrivant dans la dynamique du Projet, organisant l'avenir et impliquant, comme partenaires, les collectivités,
- affirmer, ce faisant, un nouveau rôle de l'Etat vis-à-vis du Bassin Minier, qui soit le pendant de l'émergence de ces nouvelles volontés locales; conçu dans une perspective de subsidiarité, l'Etat doit affirmer sa double responsabilité, celle de la cohérence, de la faisabilité et du soutien des principaux choix retenus ainsi que celle des conséquences des suites minières éventuelles.

Les huit chantiers d'actions prioritaires

Les différentes préconisations des ateliers ont tant de points de convergence, et tant de complémentarités entre elles, qu'il est tentant d'organiser, à leur niveau, une transversalité qui ne fait d'ailleurs que répondre à l'une de leurs demandes les plus pressantes. La présentation des axes stratégiques en huit chantiers d'actions prioritaires répond donc à cette attente de cohérence :

- **les deux premiers chantiers proposés** constituent autant de préalables à la réalisation de l'ensemble. Ils devront donc être, pour l'essentiel, menés à bien pendant la première mandature. Le premier chantier concerne l'organisation des pouvoirs, politiques, techniques et administratifs aux différents niveaux de collectivités, le second, la mise en place de conditions négociées, et donc acceptables, pour régler, à la fois, la dévolution des patrimoines miniers et les conditions de la sortie de concession minière. Ces deux chantiers constituent le socle préalable à la réflexion sur l'avenir; d'eux découlera, pour l'essentiel, le cadre dans lequel s'inscrira le Projet des territoires du Bassin Minier; mais aussi la nature et l'ampleur des participations de la Région et de celles de l'Etat - tant par les contributions financières négociées au travers du Contrat de Plan, que de la garantie apportée aux conditions d'exécution de la sortie de concession - ou de celles de l'Union Européenne.
- **le troisième chantier** est relatif à la reconquête et la gestion des problèmes environnementaux et le **quatrième** concerne l'aménagement du territoire du bassin, pour que s'y développent à la fois de meilleures conditions d'existence, une transformation radicale de l'image, et de façon corrélative, de plus grands potentiels de développement économique.
- **les trois chantiers suivants** traitent des problèmes majeurs auxquels sont confrontés la population du Bassin Minier et son territoire: le traitement de l'état sanitaire de la population constitue une évidence prioritaire; la contribution à la recherche d'un nouvel équilibre des individus, plus empreint d'autonomie, en est une seconde qui repose, pour l'essentiel, sur une approche innovante des pratiques culturelles et sportives; le développement de formations individuelles, qui sont tant à la fois dans le patrimoine des savoirs que dans les possibilités des nouvelles technologies, représente la troisième.

Les huit chantiers d'actions prioritaires

*Le Bassin Minier, une
échelle pertinente en ce
qui concerne la perma-
nence des séquelles de
l'exploitation*

- le huitième chantier est celui du développement économique. Il résulte à la fois de la mise en oeuvre des sept précédents et sa propre réalisation accélérera leur propre achèvement. Il y a donc une sorte de symbiose entre ce chantier et les précédents. Le choix d'un développement économique dont l'évidente ambition est d'être une illustration de la notion de "durable", entraîne deux directions d'action : l'une endogène, correspond à la généralisation des pratiques du développement local et permettra de développer toutes les ressources des hommes et des territoires ; l'autre exogène, vise à la recherche d'entreprises capables d'apporter en nombre suffisant les emplois nécessaires pour compenser le départ des ayants-droit.

1^{ER} CHANTIER :

l'organisation raisonnée des pouvoirs³

La réflexion sur l'organisation des pouvoirs doit d'abord apporter des propositions quant à la répartition des compétences entre les trois niveaux de responsabilités reconnus ; celui du Bassin Minier dans son ensemble, celui des quatre "territoires" qui, ensemble, le constituent, celui, enfin, des communes qui forment ces "territoires" ; elle doit ensuite proposer un scénario crédible de négociation avec l'Etat, la Région, les Départements et avec l'Union Européenne, pour les associer profondément à la fois au contenu de la réflexion d'ensemble autour du projet et aux conditions de sa mise en oeuvre.

Les pouvoirs au niveau de l'ensemble du Bassin Minier

Dans les premiers débats de la Conférence du Bassin Minier la question s'était posée de la pertinence du choix du Bassin Minier comme territoire de référence. A ce point des travaux, cette pertinence est confirmée par l'importance de quatre considérations effectivement communes à l'ensemble du Bassin :

- l'importance des séquelles de l'exploitation minière sur chacune des parties constitutives du Bassin, et des similitudes de leurs effets sur l'environnement, sur la santé, sur la vie sociale, sur l'économie ainsi que sur l'Aménagement du territoire ;
- la nécessité de cohérence des politiques publiques en matière sanitaire, culturelle ou éducative et d'aménagement du territoire, et de développement, à mettre en oeuvre pour remédier aux conséquences de ces séquelles sur l'ensemble du Bassin ;
- l'importance de l'effort à développer pour que l'image des quatre territoires se substitue à l'image du Bassin ;
- l'importance des initiatives à prendre pour mieux organiser le développement économique, d'une façon plus volontariste et mieux soutenue.

La justification de la pertinence du Bassin Minier est donc pour l'essentiel liée à la permanence des séquelles de l'exploitation ; elle

3. Ce chantier repose sur les conclusions de l'atelier transversal sur les "Outils, structures, maîtrise d'ouvrage" animé par Hervé JOAN-GRANGE

devrait donc disparaître avec l'élimination de ces séquelles ; il importe en conséquence que les outils à mettre en place au niveau de l'ensemble du Bassin soient dimensionnés pour disparaître lorsque la réussite des politiques publiques envisagées aura annihilé, en même temps que les séquelles qui le caractérisent aujourd'hui, l'essentiel de la spécificité du Bassin : il ne lui restera plus en propre qu'une histoire indivise et un patrimoine culturel partagé à entretenir.

Le rôle qui devrait être assigné à ce niveau de pouvoir, celui du Bassin Minier, ne devrait-il pas couvrir les objectifs suivants :

1. être le lieu de mémoire et de l'histoire pour alimenter les projets des quatre territoires, couvrant tant le moyen que le long terme, découlant en partie des propositions du présent Livre Blanc, revues et débattues par les élus avec l'ensemble des acteurs mobilisés ; mais s'appuyant principalement sur l'expression des quatre territoires, pour élaborer des schémas d'aménagement autonomes et diversifiés.
2. gérer ou coordonner, et mettre en réseau des centres de compétences capables d'assurer des observations suivies puis des prospectives, -spécialisés par exemple dans le suivi du sous sol (le B.R.G.M., par exemple) ou dans le suivi sanitaire des populations (l'O.R.S. en particulier)-, et susceptibles en outre de fournir des ressources en matière grise suffisantes pour assurer la capitalisation des travaux réalisés ou pour faciliter les échanges de savoir-faire entre réseaux de compétences ;
3. animer une équipe transversale pluridisciplinaire, réunie au moins pour la durée d'un Contrat de Plan, et capable de préparer le projet, d'appuyer les équipes de projet des différentes agglomérations, qui devraient être renforcées, et enfin, d'appuyer techniquement les grands projets, tout en en laissant la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales compétentes.

Pour permettre au Bassin Minier de jouer ce triple rôle, il est suggéré de mettre en place une structure politique et partenariale, appelée "Mission de Développement et d'Aménagement du Bassin Minier" et de la doter d'une équipe technique légère :

- La "Mission de Développement et de Reconversion du Bassin Minier" serait composée de représentants élus des entités intercommunales, d'élus de la Région et des deux Conseils généraux, de représentants de l'Etat - outre le Préfet de Région, la Datar, la D.R.E./D.D.E., la D.R.I.R.E., la D.R.A.S.S., la D.I.R.E.N., le D.R.A.C., le Rectorat... - de représentants de l'A.C.M., et de représentants des partenaires économiques - C.C.I., C.D.F., C.E.S.R., la Caisse des Dépôts et Consignations... Son rôle précis, limité dans le temps, consisterait d'abord en l'adoption d'une charte, résultant d'une négociation entre l'Etat - celui-ci ayant éventuellement mis en route un processus de Directive Territoriale d'Aménagement - et les élus, mais aussi le suivi de la concertation avec les autres partenaires économiques et sociaux régionaux, ainsi que celui de la

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

concertation avec les acteurs locaux, économiques, culturels ou sociaux. A titre d'analogie, le fonctionnement d'une telle mission pourrait être assimilé à celui de l'Espace Naturel Régional par rapport aux Parcs Naturels Régionaux ;

La Mission s'assurera de demeurer le point de rencontre entre une démarche structurante venue du haut, dans une logique de respect des obligations légales et techniques liées à l'histoire minière, de définition de priorités et de mise en cohérence, et une démarche ascendante d'aspirations, d'attentes et de propositions venues du bas.

- l' "équipe technique", outil technique de la mission, interviendrait sur quatre champs complémentaires: elle préparerait en premier lieu la Charte du Bassin Minier - en parallèle avec la préparation par les services de l'Etat d'une Directive Territoriale d'Aménagement sur le Bassin Minier -; elle définirait les objectifs à long terme (25 ans) en termes d'aménagement et de développement; elle affinerait les objectifs stratégiques à moyen terme (10 à 12 ans), en termes de territorialisation, de politiques sectorielles et de priorités à affirmer entre les grands projets d'intérêt régional concernant le Bassin Minier; elle mettrait en place et gérerait la tête de réseaux des centres de ressources et d'observations qui couvriraient les champs suivants: l'environnement, l'économie de la santé, l'habitat et la formation. Elle pourrait aussi assurer le portage de grands projets d'intérêt "Bassin Minier".

Les pouvoirs au niveau des quatre territoires

Pour nommer ces quatre territoires, différents mots sont utilisés, car ce sont des arrondissements, des secteurs, mais aussi des débuts d'agglomérations avec des équipes de secteurs, déjà porteuses de projets d'agglomération... Pour tout intervenant à la Conférence, leur signification en est parfaitement évidente. Mais il reste à confirmer la pertinence de cette hypothèse avant que de retenir les quatre territoires centrés autour des villes suivantes :

- Béthune - Bruay
- Lens - Liévin - Hénin - Carvin
- Douai - Somain - Aniche
- Valenciennes

Chacun de ces territoires a développé à sa manière son propre mode d'organisation, souvent émietté, en superposant ou en juxtaposant des structures intercommunales d'une grande diversité. Même si le sentiment est à peu près général que l'on se trouve face à une nécessaire évolution de l'intercommunalité, un certain nombre d'observations convergent qui conduisent aux remarques suivantes :

- une réelle prise de conscience s'est manifestée conduisant à l'émergence, à l'intérieur de ces périmètres, d'une certaine forme de solidarité voulue, s'accompagnant de l'amorce d'une politique d'aménagement à moyen ou à long terme. En outre, des politiques de prospection économique ont été expérimentées avec un certain succès;

*Un Bassin Minier, quatre
territoires d'avenir?*

- ces quatre territoires, bien qu'appartenant au Bassin Minier et entrant donc dans le champ des séquelles, ont chacun à préparer leur propre avenir. D'abord parce que chaque territoire a un nombre d'habitants comparable à celui d'un petit département ; ensuite, parce que le substrat économique fondamental est historiquement différent, et que les politiques de reconversion ont eu un contenu et une ancienneté propres à chacun ; ils sont donc aujourd'hui différents dans leur nature profonde ;
- mais, plus fondamentalement, chez chacun, le " pouvoir d'agglomération " reste faible surtout au regard des enjeux en cause : il est légitime de s'interroger pour savoir si l'insuffisante concertation entre les responsables n'est pas à l'origine de cette faiblesse et plus encore l'émiettement encore constaté des structures politiques ;
- il semble alors souhaitable de sortir, d'une façon ou d'une autre, de cette situation qui entraîne neutralisations réciproques, pertes de temps, dépenses inutiles d'énergies, et donc pertes d'argent... Il faudrait même envisager comme normal que l'Etat et la Région considèrent qu'une des contreparties à leur engagement dans un Projet de redéploiement du Bassin Minier soit la mise en place, au travers de véritables intercommunalités, de quatre pouvoirs d'agglomération, porteurs, chacun, d'un Projet d'Agglomération.

Au niveau des agglomérations, stricto sensu, et parfois du secteur, des équipes " Projets d'agglomération " ont été mises en place dans le cadre du XI^{ème} Plan, sur des cofinancements Etat-Région. Ces équipes devraient voir leur mission renouvelée pour le prochain Plan après évaluation collective de leurs travaux, et même leurs moyens techniques et humains quelque peu renforcés. En même temps, les élus locaux concernés pourraient, au niveau de chaque ensemble de secteur, engager activement la concertation et la coopération, sous forme de la mise en place d'un syndicat mixte d'études devant déboucher ensuite sur une véritable entité intercommunale. Dans un tel cadre, il reviendrait à ces équipes de secteur de répondre aux demandes suivantes, et ce, pour chacun des quatre secteurs :

- l'élaboration d'un projet de territoire
- l'élaboration de P.L.H.(Programmes Locaux de l'Habitat)
- l'élaboration de plans verts, par secteur
- la politique de développement économique
- la programmation des équipements de secteur
- la concertation au niveau des communes et des quartiers
- l'information et l'expression des associations, des partenaires et des habitants.

La relation à établir entre les niveaux de pouvoirs

Les missions des équipes de secteur doivent être précisées en cohérence avec celles dévolues à l'équipe de la Mission, en insistant sur leur dimension opérationnelle et proche du terrain. Il doit être évident que le développement des compétences de chacun des territoires entraînera le renforcement des moyens de ce secteur et que cela se fera au détriment progressif des moyens de l'équipe de la Mission du Bassin

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

Les H.B.N.P.C. ont disparu, les séquelles de l'extraction charbonnière demeurent !

38



Plage au bas du terril de Rieulay - juillet 1995.
(Friche réhabilitée). (Photo: Michel SPINGLER)

Minier. Il s'agit là d'une évolution normale à laquelle il conviendra d'assurer une gestion paisible mais volontaire.

Cela ne devrait pas empêcher, bien au contraire, les équipes de secteur de s'appuyer techniquement sur les compétences de l'équipe de la Mission du Bassin Minier. Il convient de promouvoir la mise en réseau et l'interactivité entre ces outils.

2^{ÈME} CHANTIER :

les conditions du départ définitif des Charbonnages⁴

Le contexte

Le 21 décembre 1990, l'exploitation du charbon a pris fin, dans le Nord-Pas-de-Calais, avec la fermeture du dernier puits, le 10 de Dourges à Oignies.

- Depuis déjà sept ans, les conditions de gestion des séquelles physiques de l'activité minière restent posées.
- Depuis déjà sept ans, la dévolution du patrimoine foncier et immobilier des Charbonnages reste en suspens.

Les H.B.N.P.C. ont disparu, les séquelles de l'extraction charbonnière demeurent !

Seuls, face à cette situation figée et inquiétante de désengagement non maîtrisé, une mobilisation forte s'est opérée dans l'ensemble de la population minière, tant citoyenne, qu'associative. Les élus y dépensent une telle énergie que leur engagement sur les perspectives d'avenir ne peut être à la hauteur de l'enjeu.

Le point d'orgue de cette mobilisation fut le 25 avril 1996 lorsque le Tribunal Administratif de Lille annula l'arrêté interdépartemental d'abandon de travaux miniers sur la concession d'Aniche, sanctionnant ainsi à la fois l'autorité administrative défailante de l'Etat et l'imprudence de C.D.F. quittant cette concession datant du XVIII^{ème} siècle, pour n'avoir pris en compte ni la mobilisation de la population du Bassin Minier, représentée par ses élus, ni l'ampleur des séquelles du sous-sol et de surface à traiter.

Le délibéré du Tribunal Administratif de Lille précisa et releva que :

- aucun élément de bilan de l'activité sur la ressource aquifère n'avait été élaboré,
- aucune mesure compensatoire n'était prise en matière hydraulique,
- aucune réflexion n'avait été menée afin d'appréhender l'évolution des affaissements miniers,
- aucune mesure compensatoire n'avait été prise, concernant les affaissements avérés.
- aucune mesure sérieuse n'était envisagée quant à la gestion des stations de relevage des eaux, stations évitant l'ennoyage d'une bonne partie du Bassin Minier,

4. Ce chantier repose largement sur les conclusions et les propositions de l'atelier "environnement et cadre de vie", animé par Francis Meilliez.

- aucune mesure sérieuse n'avait été ébauchée concernant la remise en état des paysages dégradés par l'activité minière.

Que faut-il en retenir ?

Le bilan est lourd, le Tribunal de Lille l'a constaté : C.D.F. ne peut se désengager, sans respecter des obligations qui échoient à quiconque portant atteinte à l'environnement.

Le Code Minier, qui avait été partiellement rénové le 15 juillet 1995, à l'initiative de deux députés du Nord-Pas-de-Calais, doit être respecté.

Les principes généraux

Dans le cadre d'une complexité d'appréhension et de traitement des séquelles physiques, un contexte juridique est à respecter.

Le Code Minier, mosaïque de nombreux textes législatifs et réglementaires, construction datant de près de deux siècles, a évolué d'une logique d'exploitation extractive à une logique de cessation d'exploitation.

Cette évolution, notamment depuis la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, a permis la prise en compte de la protection de la ressource aquifère. Cette évolution protectrice a été confortée par la loi du 16 juillet 1994 portant réforme du Code Minier, en particulier dans la perspective de la cessation d'exploitation.

Ainsi, la protection de la ressource aquifère, et la remise en état des paysages sont aujourd'hui au centre des débats, dans le cadre de la cessation des activités de l'extraction charbonnière, en Nord-Pas-de-Calais.

Cette double protection de l'environnement concerne :

1. les séquelles liées au sous-sol (la ressource aquifère et la stabilité du sous-sol) et les séquelles liées au sol (les paysages, la pollution...)
2. les séquelles dont la particularité est le décalage dans le temps des impacts visibles sur le milieu :
 - des séquelles du sous-sol, aujourd'hui invisibles, dont les effets visibles apparaîtront dans quelques décennies, et bien entendu perdureront,
 - des séquelles du sol dont les effets immédiats sur l'armature urbaine et péri-urbaine, l'aménagement et l'image régionale, doivent être traités, et les procédures curatives mises en oeuvre sans attendre.

Ainsi, les débats et les propositions issues de la Conférence Permanente du Bassin Minier ont permis d'identifier les actions et les outils à mettre en place dès aujourd'hui, afin de soigner les effets visibles à court terme - les séquelles de surface - ainsi que les effets invisibles dont les impacts apparaîtront à moyen et à long terme.

*Le traitement des séquelles :
quels outils pour quelles
mesures ?*

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

100 000 kilomètres de galeries, creusés lors de l'exploitation

La mémoire industrielle accessible à la population régionale est quasi-inexistante

Les actions

Ces particularités liées à la temporalité décalée dans le temps des séquelles ont ainsi amené à différencier la nature des actions à mettre en oeuvre :

1. La nécessaire obligation de "sortir de la police administrative des mines" les installations de surface, afin de pouvoir initier et compléter les opérations de restructuration et d'aménagement du territoire en général (cf atelier 3 "Ville et Territoire") et mettre fin ainsi à une "confiscation" d'une bonne partie du territoire minier.

Toutefois, l'interprétation du Code Minier par le Ministère de l'Industrie ne permet plus cette hypothèse. La police des Mines est indivisible quant au sol et sous-sol ! Cette conception présente l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte des réalités des problèmes techniques du sous-sol, qui dépassent bien évidemment les périmètres administratifs des concessions.

Une adaptation du Code Minier, en son article 84, sera nécessaire, afin d'adapter le contexte législatif à la réalité physique des séquelles du sous-sol ; cette adaptation permettrait ainsi de "sortir par morceaux" de la police administrative des Mines, sans pour autant sortir le sous-sol de cette même police.

2. L'obligation de gérer dans le temps la sortie de concession du sous-sol est nécessaire, afin d'évaluer en particulier l'impact de l'activité charbonnière, sur la ressource aquifère et sur la stabilité du sous-sol, ayant un impact, à terme, sur la topographie du Bassin Minier.

Il faut, sur ce point, préciser que l'extraction charbonnière a transformé ad vitam aeternam l'écosystème naturel en un écosystème durable anthropisé par l'activité humaine.

100 000 kilomètres de galeries, creusés lors de l'exploitation, ont durablement bouleversé la structure géologique et hydraulique de celui-ci.

Par conséquent, deux chantiers sont à gérer aujourd'hui, dans la sérénité : ces chantiers aux temporalités différentes, doivent être entrepris (le premier étant peut-être le plus important) en prenant en compte l'évolution de la connaissance scientifique, en particulier liée aux phénomènes du sous-sol, le second soignant les séquelles de surface.

Les outils et les propositions : connaître pour mieux décider

La Conférence Permanente du Bassin Minier, dans le cadre des travaux de l'atelier "Environnement et Cadre de vie", a mis en avant la nécessaire acquisition de la mémoire industrielle minière, afin de pouvoir objectivement et rationnellement prendre les décisions d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, la mémoire industrielle accessible à la population régionale est quasi-inexistante et ce pour plusieurs raisons : le public n'a pas actuellement une réelle possibilité d'accéder aux archives, que

conserve l'exploitant jusqu'à l'extinction de son titre d'exploitation. De plus, l'exploitant minier marque une certaine réticence à s'adapter aux nouveaux moyens d'investigation technique. Ceux-ci permettraient de mieux connaître l'évolution des affaissements et de la ressource aquifère, la composition des terrils, ou encore d'appréhender la rationalité des écoulements de surface, qu'il a mis en oeuvre à travers les stations de relevage.

Cet état de fait observé, quant au fond et à la forme, milite vers :

1. la création d'un observatoire de l'écosystème minier - une banque de données publiques d'observation du sous-sol, mis en place par l'Etat, après le transfert des archives techniques de Charbonnages de France.

Cette mission de service public est l'application directe de l'article 29-3 du Code Minier ("En fin de concession, [...] l'ensemble des droits et obligations du concessionnaire est transféré à l'Etat [...]"). Cet observatoire serait conçu de telle façon que techniquement l'ensemble de ces données soient accessibles à chacun et qu'il soit politiquement piloté au travers d'un Conseil d'Administration pluriel.

2. la création d'une mission de valorisation de l'ensemble de ces données, au service de la définition des stratégies et des actions à développer dans les territoires du Bassin Minier.

Cette mission de valorisation des données du sous-sol pourrait soit :

- s'articuler à la mission d'aménagement et de développement (cf. 1^{er} chantier)
- être intégrée à part entière dans cette mission

En tout état de cause, cette mission, voulue et désirée par tous, et compte tenu des urgences, pourrait être le premier socle de la mission d'aménagement et de développement du Bassin Minier. Cette mission serait mise en place à l'initiative des collectivités territoriales, et par conséquent gérée par celles-ci.

L'Etat, au titre de la solidarité nationale, et dans le souci de la reconnaissance de l'apport du Bassin Minier à la construction de la France, financerait à titre exorbitant le fonctionnement de celle-ci.

3^{ÈME} CHANTIER SUR L'ENVIRONNEMENT :

les problèmes environnementaux et leur gestion pour une reconquête

L'atelier "Environnement et Cadre de Vie" a relevé de nombreux aspects très négatifs, dont certains peuvent être considérés comme irréversibles. Mais il a aussi montré qu'une action volontariste et coordonnée permettra de faire de ces handicaps des atouts pour l'avenir. Pour les élus, il y a, en outre, la nécessité d'anticiper les exigences émergentes, en particulier celles qui se développent sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, celles concernant l'air et le paysage.

Un observatoire de l'écosystème minier

Une mission de valorisation de l'ensemble de ces données

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

Un constat lourd

La gestion de l'eau, élément critique pour les années à venir

On a évoqué, dans le chantier consacré aux conditions de sortie de concession minière, l'étendue des conséquences des affaissements passés et à venir du sous-sol. Les problèmes liés à la gestion de l'eau en découlent directement : gestion des eaux de surface, avec risques d'inondabilité de certaines zones, devenir des stations de relevage et des pompages de régulation ; déficit potentiel de la ressource en eau potable qui impose des actions urgentes ; inconnues liées aux remontées des eaux du fond, dont on ne sait ni où, ni quand, ni comment elles viendront perturber la situation en surface.

Les atteintes aux paysages

Le Bassin Minier hérite :

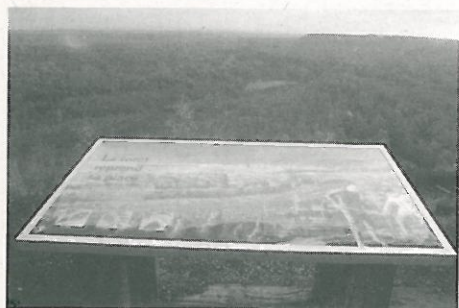
- de son histoire économique une logique industrielle dans laquelle l'espace est perçu comme un simple facteur de production au détriment de l'environnement ;
- d'une urbanisation uniquement utilitaire où le souci du paysage a été complètement absent de la politique d'urbanisme ; L'évolution s'est traduite par des mutations anarchiques : urbanisme productif ou commercial de piètre qualité, friches et délaissés de voirie, disparition des commerces de proximité..., un paysage déstructuré, fruit du croisement sur un même site de logiques divergentes, voire contradictoires, favorisées par le laissez-faire et une logique routière dominante dans l'espace public, qui laisse peu de liberté et de sécurité au piéton, et d'un maillage autoroutier important.
- de sa géographie un territoire diversifié mais plat : donc sans espace escarpé protégé de l'utilisation maximale par l'homme.

L'insuffisance de zones vertes et boisées

Le Bassin Minier, à l'instar de la région Nord-Pas-de-Calais, région la moins boisée de France, a des taux de boisement très bas : 5,64 % pour sa partie Nord, 2,85 % pour sa partie dans le Pas de Calais, ce qui le place en-dessous de la moyenne régionale qui varie de 6,6 à 8,6 % selon le type de recensement⁵. Le manque d'espaces récréatifs boisés pour les citoyens engendre une surfréquentation des quelques espaces ouverts qui sont souvent forestiers, et rend problématique leur gestion : la Mare à Goriaux, réserve biologique domaniale, accueille plus de 400 000 visiteurs par an.

La perte des espaces naturels

- L'étalement non maîtrisé de l'urbanisation est une menace pour l'équilibre entre l'espace naturel et l'espace urbanisé. La pression urbaine entraîne la destruction de nombreux espaces naturels de valeur, parfois esthétiquement et fonctionnellement irremplaçables.
- De plus, le mode d'urbanisation dominant, le développement d'un réseau routier et autoroutier pratiquement dense, les



Jardin aquatique, étang d'effondrement minier et forêt de Raismes.

(Photo: Philippe DUPUICH)

5. cf: rapport de mission sur le Plan Régional de boisement, E.P.F., décembre 1995

pratiques des collectivités locales accentuent la minéralisation et l'imperméabilisation du milieu et du cadre de vie. La pratique des villes allemandes, qui offrent à tous leurs citoyens dans les cinq cents mètres un arbre, dans un cheminement vert, partie d'une trame verte articulée sur des poumons verts et des ceintures vertes, est aujourd'hui un luxe pour leurs consoeurs françaises.

La présence de trop nombreux hectares de sols pollués

Sans être alarmistes, d'aucuns considèrent que 15 à 25 % des surfaces qui étaient utilisées par les activités lourdes du secteur secondaire ont des degrés plus ou moins avérés de pollution minérale ou organique. Or, l'urbanisme s'est développé autour des centres de production, sources de ces pollutions. La pollution directe ancienne, et indirecte par l'air et par l'eau sur les terres de jardinage par exemple, ont contribué à détériorer la santé des populations. La remise en état de ces terres est un défi majeur pour l'avenir proche.

Les potentiels d'amélioration

Mais si le constat est lourd, les potentiels d'amélioration sont aussi réels: dans de nombreux cas, le traitement des problèmes peut avoir un effet rapide et très visible permettant d'améliorer fortement l'attractivité des territoires issus du Bassin Minier.

On peut inverser les questions en cherchant, chaque fois que cela est possible, une issue positive à un problème. Le négatif peut donc se retourner en un plus significatif.

De plus, il devrait être possible d'utiliser comme de nouveaux métiers les savoir-faire acquis dans la réhabilitation des sites pollués, reverdis ou reconstruits.

L'eau

- Le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est maintenant disponible. Conformément à la loi sur l'eau (3/1/92) il doit être décliné dans les différents S.A.G.E., au niveau des principaux cours d'eau. Ceci conduira à définir des règles où l'intérêt collectif (protéger des champs captants, préserver la qualité de l'eau,...) pourra s'accorder de l'intérêt particulier des riverains.
- Les réseaux d'adduction d'eau potable et ceux de rejet des eaux usées doivent être révisés afin de limiter leurs fuites et d'améliorer leur rendement. C'est une compétence locale qui peut mobiliser, sur une action coordonnée, des financements européens.
- Les eaux issues des pompages sont rejetées, entre autres dans le canal à grand gabarit. Naturellement, par fuites et infiltration, ou par transfert jusque Dunkerque, ces eaux sont recyclées. Mais ce recyclage pourrait être organisé à la source en dirigeant cette eau vers des activités susceptibles de s'accommoder de leur qualité.
- Certaines parties des zones inondables doivent être revalorisées en tant que zones humides naturelles.

Les huit chantiers d'actions prioritaires

La reconquête des paysages et le développement de zones boisées

- le programme "friches" engagé depuis maintenant plusieurs années a produit des premiers résultats : en cinq ans, plus de dix millions d'arbres ont été plantés.

Ces premiers résultats sont donc suffisamment significatifs pour qu'il soit permis de conforter ce qui est en place et développer des démarches similaires sur des champs nouveaux.

- le programme "boisement biodiversité" est une de ces pistes fortes : dans l'optique d'un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, la préservation de la biodiversité doit être prise en compte.

1. En effet, développer une forêt écologique pérenne, outre sa fonction environnementale, répond à un besoin social, de détente, d'activité sportive ou de découverte de la nature, lui aussi créateur d'emplois liés à l'aménagement d'espaces récréatifs et au développement du tourisme vert. Un patrimoine naturel et culturel de qualité a déjà été partiellement et localement protégé dans le cadre du Parc Naturel Régional.
2. Paysager la ville, outre l'avantage d'offrir aux habitants de véritables espaces de détente et de jeux, crée les conditions d'une revalorisation foncière des quartiers ainsi qu'un gain d'attractivité dans la compétition du marketing urbain⁶, en synergie avec la requalification des friches industrielles.
3. Paysager les entrées de ville devrait permettre de retrouver une qualité de l'espace urbain et préserver l'identité des villes, et éviter en cela le mitage des zones rurales et agricoles périphériques.
4. Paysager les zones d'activités, dans une perspective de développement durable, est devenu un impératif. Le développement de zones d'activités labellisées, à haute valeur environnementale, créera par essence une valeur ajoutée (qualité paysagère, qualité architecturale et bioclimatique des bâtiments, gestion des rejets).
5. Paysager les infrastructures structure l'espace, et permet une continuité végétale propice à la mise en valeur d'espaces éclatés. A ce titre, l'exemple de la reconquête et de l'ouverture au public du réseau dense de voies ferrées issues de l'exploitation charbonnière sous forme d'espaces cyclables, permet d'allier reconquête de la biodiversité (logique de corridors écologiques), loisirs et sport, et enfin revitalisation urbaine.

Il s'agit d'aboutir à un schéma de paysagement des territoires se reposant sur le diagnostic des points sensibles, le traitement paysager des entrées de ville, des infrastructures, des zones d'activités ou autres, afin que la région rattrape son retard.

6. La nature facteur de requalification urbaine. Réponse à l'appel d'offres du CNRS : "Paysages : évolution et dynamiques".

Le traitement des sols pollués

- Le Pôle de Compétence "sites et sols pollués", co-présidé par la Région et l'Etat, sur son champ régional d'application, facilite l'échange et la circulation des connaissances et des savoir-faire, du diagnostic au traitement entre tous les acteurs de la région : Etat, collectivités locales, Départements, entreprises polluantes ou qui travaillent dans la dépollution, Recherche et monde associatif. Ayant l'ambition de lier la recherche à l'action des opérateurs, le Pôle permet de réaliser des études de diagnostic, de traitement et de revalorisation de sols pollués.
- Le Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués (C.N.R.S.S.P.), point d'entrée régional d'une structure nationale, développe des programmes de recherche à la demande d'entreprises sur les méthodes de diagnostic et de traitement des sols pollués. Le développement de ces deux outils complémentaires - pour l'un, d'évaluation des besoins, de programmation et de diffusion, pour l'autre, de recherche et d'innovation - permettra d'allier judicieusement réhabilitation des milieux et développement d'une nouvelle filière économique.

4^{ÈME} CHANTIER SUR L'ESPACE :

exploiter les potentiels des villes et des territoires du Bassin Minier⁷

Les territoires du Bassin Minier doivent non seulement réfléchir leur aménagement interne, mais aussi, presque en préalable, décider de s'ouvrir sur les territoires dont ils sont proches.

Cette ouverture nécessaire est, en fait, naturelle :

- en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il suffit de regarder le fonctionnement de l'Université de Valenciennes pour voir qu'elle s'appuie d'abord sur Maubeuge et Cambrai, et que l'Université de l'Artois est naturellement tournée vers Douai et Arras ;
- en ce qui concerne la problématique des transports, l'on constate qu'au-delà d'une dominante transversale du Bassin Minier, Béthune constitue un carrefour de la relation avec la Grande-Bretagne et se comporte également comme un point d'appui de la relation entre la l'Aire Urbaine Centrale et le Littoral.
- en matière d'habitat et de logement, à travers les migrations alternantes, les relations entre le Bassin, la Métropole, et Arras sont croissantes.
- en matière de culture, enfin, malgré de belles réalisations (Hippodrome de Douai, CDN de Béthune...), il y a une forte dépendance vis à vis de l'extérieur, en particulier de la Métropole.

Les territoires du Bassin Minier doivent s'ouvrir sur les territoires dont ils sont proches

7. Ce chantier s'appuie sur les travaux et propositions de l'atelier "Ville et Territoire", animé par Bruno Sinn.

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires



Cavalier aménagé en chemin paysager -
Noyelles Godault.

(Photo: Christophe BLANQUART)

46

Les territoires du Bassin Minier ne peuvent vivre repliés sur eux-mêmes. Ils doivent retrouver avec leurs marges des relations normales de coopération et de complémentarités.

Par-delà ces premières approches, les enjeux de l'aménagement du territoire sont également essentiels: ils concernent la préservation de la mixité sociale des communes - afin d'éviter l'émergence de quartiers à problèmes - la qualité de vie, l'image et l'attractivité des territoires. Ainsi sont-ils directement connectés au Développement économique et donc à l'emploi, maître mot de toute cette réflexion. Il s'agit donc d'imaginer puis de mettre en place de véritables stratégies de territoires. Ce qui signifie que, bien au-delà du seul réseau routier, c'est la réflexion sur l'urbanisme et l'habitat liée à l'accessibilité-mobilité qui doit désormais mobiliser l'essentiel des énergies.

Comme le constate la note de propositions de l'atelier "ville et territoire", "Si le territoire est marqué par un certain nombre de handicaps ou de retards, tel que le niveau de service proposé par les villes-centres - au regard de ce qui peut être constaté dans d'autres agglomérations de taille comparable - ou tels que les coupures urbaines et le bâti répétitif hérités de l'exploitation charbonnière, celui-ci est également marqué par des points forts, telle que la présence de grands espaces verts situés au coeur des espaces bâtis, récemment reconstitués à l'initiative de l'Etat et de la Région, dans le cadre de la politique friches industrielles (2 000 hectares)".

Cette politique d'aménagement des territoires miniers, que l'Etat et la Région se doivent de contribuer à impulser, doit se structurer, au niveau des quatre territoires en ce qui concerne les projets d'aménagement eux-mêmes. Le tout doit s'intégrer dans la vision d'une charte du Bassin Minier qui servira de contribution à un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire:

1. Pour sortir de la continuité bâtie, héritée de l'exploitation minière, qui, en rendant la ville illisible et incompréhensible, préparerait un scénario de l'inacceptable, il faut poursuivre la mise en place de la "trame verte" assurant des coupures entre les territoires des agglomérations: verdissement des corridors auto-routiers, développement des coulées vertes, valorisation des structures anciennes du paysage: vallées...
2. Il faut aussi que chaque agglomération fasse émerger, au cours de la prochaine mandature, par le biais d'appels à grands projets urbains, de véritables opérations d'urbanisme et de développement dans les villes centres pour remettre celles-ci, ainsi "renouvelées", à niveau en terme d'offre de logements et d'offre de services. Structurer, valoriser, innover pour anticiper, sont les maîtres-mots de cette recherche urbaine.
3. Il faut aussi que l'indispensable remise à niveau des cités minières et l'organisation d'une offre foncière résidentielle sur le pourtour des espaces requalifiés, cassent la trop grande homogénéité actuelle de l'offre de logements et permettent de constituer une réponse alternative à la pression du développement périurbain.

4. Le schéma Régional des Transports devra intégrer la nécessité de développer de nouvelles dessertes cadencées entre la Métropole et les Agglomérations, le R.E.R. du Bassin Minier. Il devrait aussi renforcer les équipements existants et notamment dans les zones limites est et ouest du Bassin. Il devrait enfin envisager un plan de développement et un schéma d'aménagement du transport deux roues.
5. La nécessaire cohérence des échéanciers, et leur resserrement souhaitable, (par exemple pour ce qui concerne la réhabilitation du bâti ou la rénovation des V.R.D.) supposera des financements accrus.

5^{ÈME} CHANTIER SUR L'HOMME: restaurer un état sanitaire acceptable⁸

La population du Bassin Minier est la victime d'une accumulation d'épreuves et de retards sans équivalent ailleurs en France. Il en résulte une crise sanitaire qui dépasse largement les seules séquelles physiques de la mine ; liée aux difficultés matérielles, mais aussi à la recomposition des références culturelles et sociales de la vie quotidienne, cette crise se manifeste par le surdéveloppement de cancers et de maladies cardio-vasculaires, ainsi que par les conséquences de l'alcoolisme. Elle se traduit par une réduction de l'espérance de vie : si le taux de mortalité était équivalent à celui de la France à structure d'âge égale, la mortalité masculine serait réduite de 1 800 morts par an. Un tel chiffre interpelle d'autant plus les consciences que cette dégradation de la santé est récente et coïncide avec la crise minière ! Aussi est-il légitime d'envisager une action globale se rapportant à l'ensemble de ce territoire, plutôt qu'une addition d'actions à caractère thématique ou catégorielle, comme cela est habituel.

Ce chantier concerne l'ensemble des interventions qui relèvent du social, du sanitaire ou de l'éducatif, et entre lesquelles il est nécessaire d'accroître les moyens de coordination et les possibilités de coopération. Il vise par priorité la petite enfance - pour éviter les difficultés de développement psychoaffectif -, les jeunes - en privilégiant les actions d'insertion par le travail - les personnes en difficulté - par le développement de points d'écoute et de soutien qui faciliteraient le contact et la reconnaissance des personnes en difficulté, puis leur orientation vers des structures spécialisées mieux adaptées et enfin le traitement de l'alcoolisme par le soutien aux groupes d'accueil et d'assistance.

Deux éléments devraient permettre de donner à ce chantier sa véritable dimension :

- le premier est l'existence de structures sanitaires et sociales héritées des Charbonnages de France. Elles représentent un réel patrimoine, et ont pour avantage de fonctionner en réseau intégré articulant les logiques sanitaires et sociales, assurant un système de soins de proximité aux ressortissants du régime minier.

8. Ce chantier repose sur les travaux de l'atelier "Individus, famille, santé", animé par Olivier Lacoste et Laure Spinosi.

Une crise sanitaire qui dépasse largement les seules séquelles physiques de la mine

L'enjeu des structures du régime minier

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

Un C.H.R./C.H.U. d'un nouveau genre

Leur seule faiblesse est de correspondre davantage aux structures de la mine, désormais dépassées, plutôt qu'aux futures organisations territoriales en cours d'élaboration,

- le second est que, malgré sa taille, le Département du Pas-de-Calais ne dispose pas encore de C.H.U.:

La question se pose donc légitimement de la création d'un C.H.U. dans le Bassin Minier. Il devrait s'agir d'un C.H.R./C.H.U. innovant quant à son organisation, précurseur de l'abord de la santé par la médecine du XXI^{ème} siècle, soucieuse de la prévention autant que des soins, plus ouvert sur les réalités urbaines et sociales, et déployant ses moyens et son personnel hors de ses propres murs, hors du "guetto" médical et sanitaire. Un tel C.H.R./C.H.U. pourrait intégrer en son sein les structures sanitaires et sociales actuelles, relevant de la "Sécurité sociale dans les Mines", d'autant plus aisément qu'elles sont elles-mêmes réparties à travers le Bassin.

Une telle faculté de médecine ou à défaut, émanation significative de la Faculté de Lille, pourrait servir d'appui méthodologique et logistique à ce qui pourrait ressembler à un "S.A.M.U. social", adapté au contexte local.

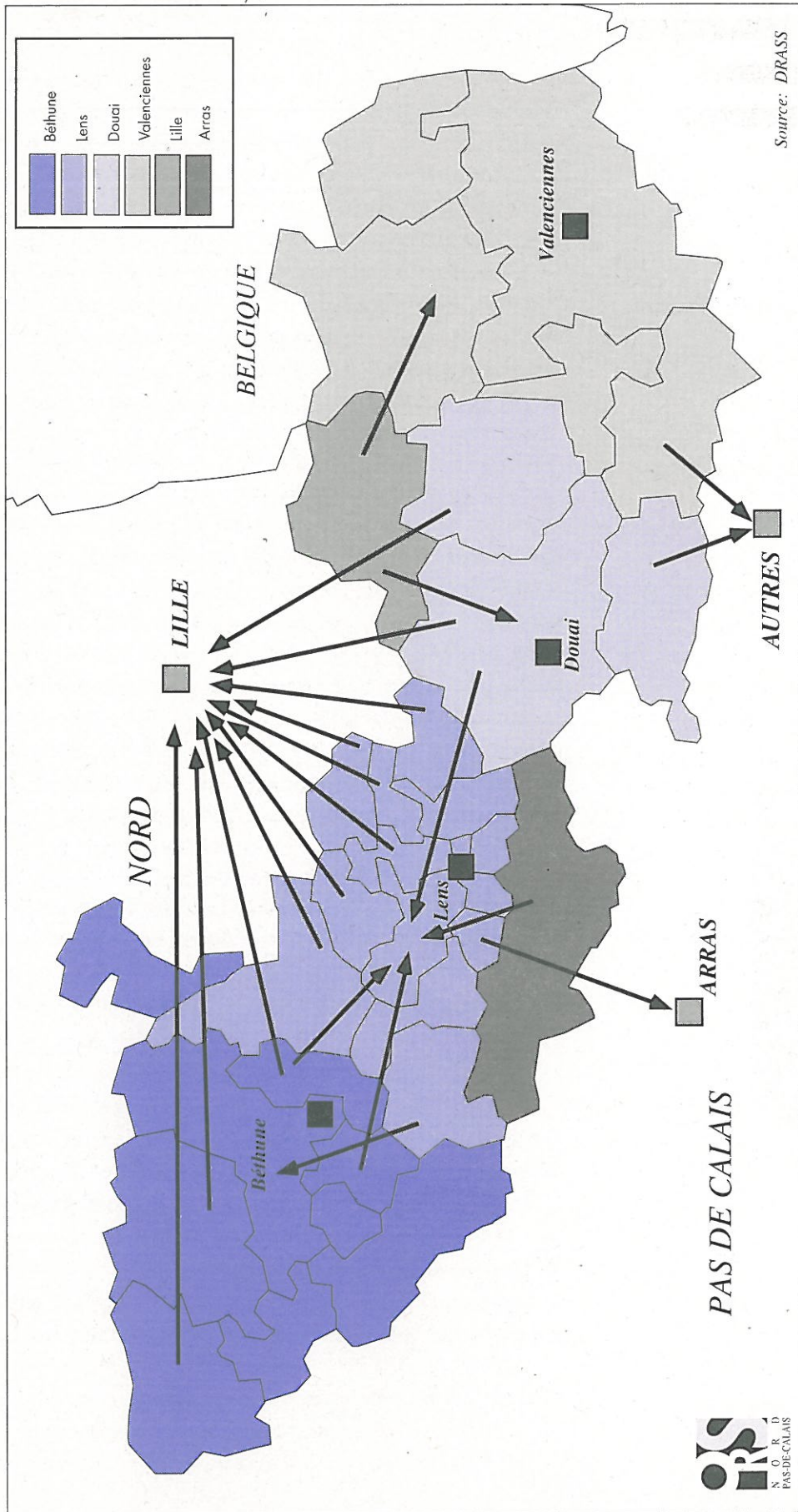
Il conviendrait d'annoncer qu'il faut très rapidement penser à ce que se définissent, collégialement, les missions de ce partenariat interstructures exploitant la mise en place d'un C.H.U., entre les acteurs médico-sanitaires et sanitaires sociaux présents dans le Bassin Minier (sur le modèle des missions de l'Agence de l'Ecosystème Minier). On pourrait penser à une agence se préoccupant de la santé. Toutefois il n'est peut-être pas nécessaire que celle-ci soit aussi fermement structurée, d'autant plus qu'il existe déjà une "Agence régionale de l'hospitalisation". Pourquoi ne pas la saisir de ce dossier ?

Ce projet pourrait fort bien correspondre à une démarche innovante qui serait utile aux autres secteurs français déjà touchés par la "crise" et qui ne ressentent pas encore tous les effets apparus dans le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.

Pourquoi ne pas proposer cette expérimentation conjointement au Ministère de la santé et à la D.A.T.A.R. comme modèle d'aménagement du territoire en liaison avec la Santé ?

La mise en place progressive d'un tel outil, au cours du prochain Contrat de Plan, serait de nature, du fait même de son caractère à la fois exemplaire et précurseur, à justifier que s'organise autour de ses responsables et animateurs un Congrès annuel européen de la Médecine de crise urbaine et sociale, afin de capitaliser les démarches conduites dans le Bassin Minier et d'en tirer des enseignements bénéficiant à la fois au Bassin, mais aussi à l'ensemble d'une Europe confrontée à de tels risques sociaux.

LES AIRES D'ATTRACTIONS HOSPITALIÈRES EN 1992 ET LES FUITES DE CLIENTÈLE SUPÉRIEURES À 10%



Atelier de Dessin et de Cartographie du CONSEIL RÉGIONAL - Décembre 1997

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

*Refonder sur des bases
nouvelles le contact entre
les associations et la col-
lectivité publique*



Course des Terrils - Cité
Sabatier à Raismes.
(Photo: Philippe DUPUICH)

6^{ÈME} CHANTIER SUR L'HOMME:

**vie associative, culture et sport, vers une plus grande
autonomisation⁹**

La vie associative est un élément fort de la démocratie car l'association est d'une certaine manière l'"école du citoyen"; c'est le lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, le lieu de la sociabilité, celui de l'acceptation de règles de discipline communes... Lieu de réflexion, d'échange, d'innovation, d'action collective, l'association s'articule directement à la notion de citoyenneté. Dans le Bassin Minier, où l'on s'inquiète de ce que tant de jeunes n'existent pas socialement, faute d'emplois, ainsi que de l'instabilité des rapports entre individus, familles et société, il est important de souligner que le taux de création d'associations est la moitié de ce qu'il est dans la Région Nord-Pas-de-Calais, et le tiers du niveau atteint dans l'Hexagone.

Faciliter le développement d'une vie associative renouvelée - et plus adaptée aux attentes des adhérents potentiels ainsi qu'aux besoins des habitants, et notamment des plus jeunes - est de ce fait un élément majeur de la réappropriation par les habitants d'une citoyenneté dont ils ont eu tendance à se détourner. Il faut refonder sur des bases nouvelles le contact entre les associations et la collectivité publique sur la base d'un projet partagé et contractualisé de façon pluriannuelle, pour assurer les moyens ainsi que les modalités d'évaluation. En particulier, la formation et la qualification des animateurs et des professionnels de cette vie sociale peuvent être fortement améliorées, et ce, dans les délais les plus brefs. En outre, ces associations peuvent être créatrices d'emplois techniques ou de service.

Trois domaines d'activité semblent pouvoir être considérés comme prioritaires à cet égard: ceux de la Culture et du Sport en premier lieu, car dans les deux l'affirmation d'une plus grande autonomie personnelle va de pair avec l'approfondissement d'une plus grande conscience sociale; celui des associations d'habitants, telles qu'elles existent notamment dans les quartiers défavorisés:

- les associations d'habitants devraient être davantage encouragées et aidées qu'elles ne le sont aujourd'hui par les collectivités locales, notamment dans les quartiers en difficulté: outre leur fonction d'intégration sociale individuelle, elles rendent un véritable service communal en remplissant parfois un rôle de travailleurs sociaux, sans pourtant toujours en avoir les compétences. Aider les associations à acquérir cette compétence, les encourager à développer leurs actions, les reconnaître - tout en respectant leur autonomie - sont donc des moyens utiles au développement de l'autonomie et de la citoyenneté des individus. Il faut en outre souligner que c'est aussi au niveau de telles associations que le Projet du Bassin Minier risque de trouver les bases naturelles de sa crédibilité future;

9. Ce chantier repose sur les quatre séances de l'atelier de sphère collective: "pratiques culturelles et artistiques", "mémoire, transmission et mobilisation", "savoir-faire, techniques et nouvelles technologies" et "vie associative et citoyenneté", coordonné et animé par Chantal LAMARRE.

- **les associations sportives** jouent déjà un rôle important ; mais il faudrait généraliser, notamment chez tous les jeunes, la pratique des sports, ne serait-ce que pour diminuer, particulièrement chez les plus jeunes, la tendance à l'alcoolisme. Il existe déjà de nombreux équipements qui permettent l'exercice du sport ; il reste à améliorer par contre la séduction que la pratique du sport, individuel et collectif, peut exercer sur ceux qui s'en sentent encore exclus : la formation et le recrutement d'animateurs, - dans le cadre de la loi "Aubry" ? - l'ouverture de nouveaux lieux de pratique, la mise en place de compétitions internes au Bassin Minier, la médiatisation des résultats sont autant de moyens d'utiliser la pratique sportive comme un élément de restructuration sociale ;
- **la pratique culturelle** connaît dans le Bassin Minier une réelle avancée depuis une quinzaine d'années et une grande diversité de modalités d'application. Les collectivités y ont aidé en prenant conscience que la pratique culturelle était un levier, encore potentiel mais déjà majeur, de changement social, de reconstruction progressive de repères et de liens sociaux et constituait donc une nécessité pour l'émancipation et l'épanouissement des individus qui y participent. Les efforts déjà investis au niveau d'un certain nombre de communes doivent donc être profondément encouragés et généralisés dans chacun des secteurs d'agglomérations. Cela est d'autant plus important à souligner qu'il y a moins encore de demandes spontanément exprimées envers la culture qu'envers le sport : il faut donc accepter de développer une offre culturelle à partir d'une ambition voulue pour la population plus que pour répondre à une demande clairement exprimée ; cet effort d'anticipation a déjà prouvé sa validité depuis des années dans le Bassin Minier autour des initiatives qui s'y sont faites jour. Mais, à l'évidence, la Culture a encore besoin de nouveaux équipements et de lieux de pratique ;
- une exception à cette atonie concerne **les pratiques artistiques et culturelles** des jeunes, qui expriment une demande à cet égard : demande de lieux de répétition, de cours de musique amplifiée, de concerts et de spectacles... Il faut trouver les moyens, localement et au niveau des agglomérations, de satisfaire et même d'encourager cette demande ; il faut en échange demander à ce que les jeunes concernés s'organisent, qu'ils s'impliquent et prennent activement leurs responsabilités, qu'ils deviennent acteurs et non plus seulement consommateurs de leurs activités culturelles. Il faudra d'ailleurs qu'à cet égard les collectivités (Région, Départements...) trouvent les moyens de rééquilibrer les financements et les aides publiques entre les territoires du Bassin Minier et la Métropole lilloise notamment.

Les lieux susceptibles d'abriter ces différentes pratiques sportives, associatives ou culturelles existent déjà ; mais il faudrait explorer la possibilité d'utiliser d'autres lieux, existants ou à constituer ; par exemple, le réseau des lycées et des collèges, qu'il faudrait pouvoir ouvrir, à la sortie des cours, à ces activités nouvelles. Il y aurait un intérêt majeur, à faire converger sur ces 72 lycées qui scandent le terrain



*"La Culture a encore besoin de nouveaux équipements et de lieux de pratique".
(Photo: Philippe DUPUICH)*

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires

Il est très important que la population du Bassin Minier se familiarise avec les nouvelles technologies

minier, ces différentes activités : à la fois parce que cela permettrait de réunir en un même endroit des activités différentes jusque là étran-gères les unes aux autres, facilitant par la même les décroissements souhaités et permettant des fertilisations croisées ; mais aussi parce que d'un lycée à l'autre, ce sont des réseaux d'associations qui naîtraient spontanément, créant de nouvelles solidarités, d'autres échanges d'ex-périences et de savoirs.

Une dernière forme d'activité associative doit être évoquée ici : il s'agit de l'accès de chacun à la pratique et à l'usage des nouvelles technologies. Il est très important que la population du Bassin Minier, et notamment les plus jeunes, se familiarisent avec les nouvelles tech-nologies. L'accès pour un faible coût à ces outils est une nécessité ; il faut que se mettent en place des services à la population utilisant ces technologies ; il faut que des centres de ressources, (dans les lycées ?) permettent à des communes, à des individus et à des groupes porteurs de projets culturels ou associatifs, citoyens, caritatifs ou sociaux, de créer, ou de se réapproprier, leurs outils de communication et de gérer, dans les réseaux ainsi constitués, leurs pratiques d'échanges à l'aide des outils ainsi mis en place.

Enfin les activités sportives et culturelles devraient donner lieu à des manifestations ouvertes sur l'extérieur et qui contribueraient au crédit des territoires du Bassin Minier et au retournement de son image : il en existe déjà autour de Culture Commune, de Droit de Cité ou du Printemps culturel du Valenciennois ; il faut généraliser la pratique de ces manifestations, aussi bonnes pour l'état d'esprit des équipes d'animation à l'interne que pour l'amélioration de l'image à l'externe ; il faut en profiter pour se réapproprier les lieux de mémoire, identifiés dans le Contrat de Plan : le 11/19 à Loos-en-Gohelle, les fosses 9 et 9 bis à Oignies, Wallers-Arenberg et le Musée de Lewarde.

7^{ÈME} CHANTIER SUR L'HOMME :

la formation et la Recherche, des outils pour gérer l'avenir¹⁰

La formation, un enjeu stratégique prioritaire

Deux raisons militent pour faire de la Formation un enjeu stratégique prioritaire du Projet du Bassin Minier :

- la première est générale et commune à toutes les régions de France : dans une économie modulée par des mutations technologiques en accélération constante, la Formation est la clé de l'avenir, collectif aussi bien qu'individuel, d'un territoire, car la capacité de matière grise est, et de plus en plus, le principal facteur du développement écono-mique local. Ainsi considérée la formation ne peut être analysée de façon isolée selon qu'il s'agisse de formation initiale, permanente ou en alternance. Ce qui est en cause, c'est la capacité à donner à chaque homme les moyens d'exercer un emploi valorisant, correspondant à ses goûts et à ses aptitudes ;

10. Ce chantier repose sur les conclusions et propositions de l'atelier "Formation" animé par G.Dechy.

- la seconde est propre à la Région Nord-Pas-de-Calais en général et au Bassin Minier en particulier: depuis 10 ans, un énorme effort a été accompli pour rattraper le retard antérieur de la Région en matière de formation. Ses résultats se voient dans le développement de l'Université multipolaire de l'Artois dans les quatre bassins de formation-emploi des secteurs d'agglomération; ils se lisent aussi à travers les 72 lycées, et dans les collèges ouverts à travers le Bassin Minier; mais encore dans la progression des résultats: le taux d'accès au niveau du baccalauréat a pratiquement rejoint celui de la Région! Cela étant, il faut gérer, fût-ce à titre transitoire, le désaccouplement constaté entre le niveau de diplôme obtenu et le niveau de qualification professionnelle reconnue, alors que le contexte du chômage reste à un niveau particulièrement élevé.

Ces deux raisons conduisent à faire de la Formation, pour l'ensemble du Bassin Minier, un projet prioritaire, avec un caractère réellement global, mobilisant le plus grand nombre de volontés locales, conçu de façon particulièrement innovante, et structuré de façon aussi ouverte que possible. Ce projet qui s'appuie fortement sur l'existence du réseau des lycées et des collèges du Bassin Minier, comporte les grandes lignes suivantes:

1. susciter des initiatives en faveur du soutien aux élèves en difficulté: il s'agit d'apporter une assistance aux élèves isolés face à la difficulté de leurs études, à quelque niveau que cela se situe. Des exemples existent ailleurs d'associations de retraités dont le niveau d'études leur permet d'apporter une telle assistance. Il faut encourager le développement de telles associations, leur donner les moyens d'exister et de se développer et faciliter les contacts entre elles et les membres du corps enseignant;
2. les mêmes initiatives devraient être utilisées dans le cadre de la lutte contre l'exclusion: il s'agit, en accord avec les dispositifs sociaux d'aider chaque jeune à se construire son propre projet personnel et professionnel, à partir d'une meilleure information et d'un plus grand effort d'orientation et dans l'aide apportée au moment du passage de la formation à l'emploi;
3. organiser une certaine forme de mise en commun des offres de formation: l'objectif est d'éviter qu'un jeune puisse se trouver exclu du système et sortir sans qualification. Il faut donc que tout échec prévisible entraîne un effort de recherche d'une autre structure d'accueil susceptible de correspondre aux capacités du jeune en difficulté. Cela suppose que, au moins à l'intérieur du Bassin Minier, les obstacles liés aux cloisonnements administratifs puissent être surmontés de façon habituelle et que se mettent en place des réseaux d'outils de formation.
4. accroître la réalité de l'alternance: cela se fait déjà, par exemple, pour l'enseignement supérieur du côté de Béthune; il faut le généraliser à tous les niveaux, ce qui suppose que se développent les contacts, échanges et coopérations entre les entreprises et les enseignants. Cela devrait aussi entraîner des efforts de dévelop-



Université d'Artois.
(Photo: Rémi GUERRIN)

Le taux d'accès au niveau du baccalauréat a pratiquement rejoint celui de la Région!

Les huit chantiers d'actions prioritaires



Lycée professionnel à Nœux-Les-Mines.
(Photo: Emmanuel WATTEAU)

pement de l'artisanat et de l'apprentissage, qui sont encore relativement faibles dans le Bassin Minier;

5. organiser des espaces polytechnologiques pour substituer des complémentarités reconnues aux concurrences actuelles entre établissements d'enseignement. L'objectif est, là aussi, de faciliter l'émergence de projets communs, et accroître la souplesse d'ensemble du système;
6. généraliser, à titre encore expérimental, dans le secondaire et la formation permanente, les pratiques de mixité entre classes d'âge, déjà utilisées dans l'Université; on peut attendre beaucoup d'une telle cohabitation, qui faciliterait les échanges réciproques d'expériences et les effets d'entraînement réciproque;
7. faire du Bassin Minier un espace d'expérimentation de la formation, caractérisé par la souplesse des fonctionnements et la mise en réseau des outils: il permettrait de mettre en oeuvre de vrais parcours d'insertion, mixant les publics et les financements autour de projets concernant soit l'ensemble du Bassin Minier soit toute une agglomération;
8. intégrer les nouvelles technologies dans l'ensemble du système; à la fois comme objet de la formation, pour donner l'accès systématique à ces nouveaux outils, et à la fois comme outil pédagogique améliorant la qualité de formation donnée. On retrouve ici l'utilité de maintenir une transversalité entre les chantiers: les nouvelles technologies sont un axe transversal de développement;
9. faire de la création d'entreprises ou d'activités une des portes de sortie de la Formation: ce qui suppose, outre un environnement économique qui facilite la création et le développement des entreprises (en terme de pépinières, d'appuis et conseils, de financement et de transfert de technologie), une sensibilisation des étudiants aux qualités du créateur: gestion du risque, développement de l'imagination, envie de réussir son propre projet personnel.

La Recherche

La Recherche est un outil essentiel à l'avenir de ce territoire, marqué par les séquelles d'un développement non-durable: en effet, elle est un levier qui transforme les handicaps en atouts, et fait de la région Nord-Pas-de-Calais une pionnière dans de nombreux domaines, notamment liés à la pollution, le recyclage accéléré des friches industrielles ayant révélé une présence massive de "traces" et en conséquence des risques importants de pollution des sols.

Deux outils, inscrits au Contrat de Plan Etat/Région actuel, concourent à la prise en compte globale de l'impact de cette pollution.

- **Le Programme de Recherches Concertées**, initiative du Conseil Régional regroupant près de 80 chercheurs issus de 20 laboratoires régionaux, a pour terrain d'investigation le Bassin Minier en général, et une zone d'étude en particulier. Ses travaux

portent sur l'étude de l'évaluation du degré de pollution d'une zone minière et industrielle, sur l'impact de cette pollution sur la santé, l'environnement et les systèmes socio-économiques, ainsi que sur l'élaboration de méthodologies d'étude applicables à d'autres secteurs.

- La dynamique amorcée par le P.R.C. a été poursuivie au sein du second outil, le Pôle de compétence "sites et sols pollués", situé auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord/Pas de Calais, et pour lequel le Bassin Minier est un territoire d'application. La thématique "Recherche", co-animée par L'Université de Lille I et l'Ecole des Mines de Douai, est transversale aux deux autres thématiques du Pôle, les "sites et sols pollués", et "les sédiments et boues toxiques", et s'efforce de relier les chercheurs à l'amont aux acteurs opérationnels et aux donneurs d'ordre à l'aval.

Parallèlement à ces deux outils, à l'initiative de l'Ecole des Mines de Douai, a été créé en 1995 le Centre national de Recherche sur les sites et sols pollués (C.N.R.S.S.P.).

Par ailleurs, le monde de la Recherche, tous organismes confondus (Universités, C.N.R.S.S.P., I.N.R.A., B.R.G.M., I.F.R.E.M.E.R., Institut Supérieur d'Agriculture, C.N.R.S...) ont souhaité se fédérer pour dégager des axes structurants de la recherche en environnement au sein du Comité Régional Stratégique de Recherche en Environnement. Ces axes serviront à organiser le développement des savoir-faire régionaux dans le prochain Contrat de Plan Etat/Région.

Enfin, divers ministères (Recherche, Environnement, Santé, Industrie) ont mis en place des programmes nationaux de recherche en environnement. Certains concernent des sites régionaux; d'autres sont, en outre, pilotés par des chercheurs de la région (hydrosystème des zones humides: Scarpe Escaut).

Au niveau européen, un groupe de recherche sur l'après-charbon se structure, suite à l'initiative régionale de la Conférence Internationale de l'après-charbon, organisée en mars 1997, dans le cadre des travaux de la Conférence Permanente.

8^{ÈME} CHANTIER :

"l'économie, au coeur de l'emploi"

Depuis 30 ans, le Bassin Minier a généré 70 000 emplois! Aujourd'hui, pour compenser la disparition prévisible des ayant-droits et, en même temps, ramener le chômage dans les limites du tolérable, il lui faut en créer encore 5 à 7 000 par an, ce qui est considérable et oblige à mobiliser l'ensemble des forces et ressources disponibles. Aussi, le chantier de l'économie, qui dépend de la réalisation des sept précédents et en conditionne tout à la fois l'achèvement, doit-il utiliser les possibilités du développement endogène local et exploiter celles du développement exogène. L'atelier sur l'économie avait fait le juste

11. Ce chantier repose sur les conclusions et propositions de l'atelier "économie et développement" animé par Christophe Demazière.

Depuis 30 ans, le Bassin Minier a généré 70 000 emplois!

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires



56
*Entreprise Récup'tri à Loison-Sous-Lens.
(Photo: Philippe DUPUICH)*

constat que les établissements des grands groupes industriels sont faiblement créateurs d'emplois: il faut donc compléter l'attraction d'entreprises nouvelles par un travail d'ancrage; par ailleurs, au-delà du renforcement nécessaire des entreprises existantes, il faut également élargir les bases de développement des territoires. Il faut, en fait, travailler simultanément sur ces diverses directions, pour privilégier des actions en même temps transversales et territorialisées.

Les possibilités du développement économique local

Il s'agit d'utiliser tous les interstices potentiels de développement, afin de créer des emplois ou des occupations. Cela passe par un certain nombre d'actions qui supposent toutes une plus grande coopération entre les acteurs ainsi que la mise en place, au niveau des agglomérations, qui coïncident d'ailleurs avec les bassins d'emplois - d'outils nouveaux, à adapter à la gravité et à l'urgence de la situation:

1. Parmi les outils d'observations prévus au niveau du Bassin, il serait bon qu'il y en ait un qui, en relation avec les Chambres de Commerce, soit dévolu à l'observation économique fine, de façon à observer les évolutions, et s'y adapter sans délai. On pourrait ainsi assurer une connaissance qualitative des territoires et la coupler à des structures d'action économique.
2. Créer des Maisons de l'initiative dans les quartiers. Ces lieux-ressources concerneraient non seulement l'activité économique classique, mais aussi l'insertion par l'économique ou des initiatives culturelles. Elles devraient amener de l'information au plus près des besoins et constituer le cas échéant, là où il n'y en a pas, des boutiques de gestion, liées au Réseau. Organiser en réseau les structures locales d'aide à l'initiative économique.
3. Le chantier Formation a prévu une orientation vers la création d'entreprises. Il convient d'ajouter à cet effort, dans un Bassin Minier devenu territoire d'initiative, la mise en place des outils d'accompagnement de la création d'entreprises:
 - créer des pépinières d'entreprises destinées à accueillir les créateurs et à leur apporter les services matériels à coup marginal, ainsi que de leur prodiguer les conseils nécessaires; il faut garantir aux porteurs de projet qui se présenteront, ou que l'on suscitera, qu'ils entrent dans un réseau de solidarité, établi par exemple autour de l'Association pour l'Initiative Economique (A.I.E.) qui regroupe les douze acteurs principaux de la création d'entreprise dans la Région.
 - implanter dans chaque Bassin d'emplois une antenne de la Caisse Solidaire, récemment créée à Roubaix, et qui met à la disposition de créateurs d'entreprise, des fonds collectés auprès d'épargnants volontaires pour orienter ainsi l'usage de leur argent.
4. Améliorer la relation entre les filières de formation (lycées et universités) et les entreprises, centres de recherche et prestataires de services: amplifier les expériences de junior-entreprises; orga-

niser des guichets uniques pour des stages en entreprises; soutien et formation à la création d'activité en école d'ingénieur ou en troisième cycle...

5. En liaison avec les Chambres de Métiers, et les filières technologiques étudier les possibilités de développer l'artisanat sous toutes ses formes, ainsi que le redéveloppement de l'apprentissage.
6. Assurer la mise en place de centres de transfert de technologie, pour mettre le progrès technique à la disposition des P.M.E.-P.M.I. du Bassin Minier, en étroite relation avec les Chambres de Commerce.
7. Faciliter, dans chaque Bassin d'emplois, la mise en réseau des entreprises du Bassin pour rompre leur isolement et faciliter leur association à l'effort de développement économique.
8. Etudier toutes les hypothèses d'utiliser les "emplois Aubry", en identifiant des besoins non encore couverts, mais déjà identifiés dans les ateliers: environnement, appui scolaire, animation locale des jeunes, activités culturelles ou sportives...
9. De nouveaux créneaux d'activité peuvent être ainsi affichés: services sociaux de proximité, emplois, emplois d'environnement ou de requalification du territoire, chantiers-logements; chacun de ces programmes d'action, s'il contribue à résoudre des problèmes qui se posent aux territoires du Bassin Minier, est aussi un programme économique, rentable et vecteur d'emplois.

Le développement économique exogène

Le développement endogène local ancre la vie économique dans la réalité sociale et permet de valoriser toutes ses ressources, en créant de la valeur ajoutée; il garantit la pérennité des activités dans le temps, et permet de répondre à des besoins exprimés localement. Mais le déficit d'emplois est tel que le développement exogène doit aussi être une piste de développement à creuser de façon optimale.

Les domaines de compétences dans lesquels le Bassin Minier semble pouvoir défendre sa place semblent être au nombre de cinq:

- le premier est le **domaine conjoint du montage automobile et des activités d'équipementier** que, pour des raisons de gestion optimisée des flux tendus, les industriels tendent à rapprocher physiquement. S'y rattachent des activités dérivées liées soit à la plasturgie, soit à l'électronique;
- les **activités ferroviaires** qui, notamment dans la région de Valenciennes, ont acquis leurs lettres de noblesse et constituent un pôle réel de compétences.
- le troisième est celui de l'**agro-alimentaire**. La réalité agro-alimentaire et agricole du Nord-Pas-de-Calais justifie ce choix. Dans ce secteur en évolution technologique rapide, le Bassin Minier, deuxième pôle agro-alimentaire régional, a, en 20 ans, mis en place une activité réellement diversifiée et appuyée sur de fortes unités;



*Zone Futura-Béthune.
(Photo: Dominique BOKALO)*

Partie 1

Les huit chantiers d'actions prioritaires



Sevelnord à Hordain.

- la quatrième est celui du **Charbon moderne**, piste qui reste entièrement à explorer : c'est-à-dire l'ensemble des activités ayant trait à de nouvelles formes d'utilisation ou de transformation du charbon : la tradition du Bassin doit le conduire à s'y intéresser ;
- le dernier est celui des **nouvelles technologies** : le Bassin Minier se doit d'être présent dans ce domaine d'activités qui conditionne de plus en plus les autres ;
- les techniques de dépollution.

Pour établir ou conforter la position du Bassin Minier dans ces domaines, il convient d'établir pour chacun les bases d'un pôle de compétences en associant, sous une forme à déterminer, d'un côté les différentes structures de recherche ou de développement qui disposeraient des savoirs ou compétences les concernant et de l'autre les entreprises du secteur : cette association aurait pour objet de proposer les mesures nécessaires pour renforcer la compétence d'ensemble du Bassin Minier dans chacun des domaines et de favoriser ainsi le développement économique progressif du pôle de compétences.

Chacun des secteurs d'agglomérations utilise déjà ses propres outils de prospection pour rechercher des industriels prêts à investir pour s'installer sur ce site. L'Association Nord-Pas-de-Calais Développement en fait autant en étroite relation avec les services de la D.A.T.A.R. Il serait bon de systématiser cet effort de prospection en identifiant dans chacun des cinq domaines de compétences retenus pour le Bassin Minier, des entreprises-cibles, en France ou à l'étranger, susceptibles d'être intéressées par une implantation dans le Bassin Minier, puis de développer vis-à-vis d'elles une campagne de relation et d'approche commerciale.

Des programmes de remise à niveau qui sont en soi de véritables programmes de développement

On a vu dans les chantiers identifiés plus haut, que chacun d'eux était incontournable, qu'il concerne l'homme, l'environnement ou le territoire.

Il est important de relever à ce stade que chacun de ces programmes évoqués de reconquête ou de remise à niveau est en soi un véritable programme de développement générateur d'emploi et de richesses.

Qu'il s'agisse d'un programme de "rénovation massive de l'habitat", du programme "boisement, biodiversité", "dépollution et reconquête des friches", ou encore du chantier "santé", pour n'en citer que quelques uns, il y a matière à des développements importants en terme d'emploi, de formation, d'équipement, d'insertion, de capitalisation des savoir-faire, de structuration de réseaux, etc. Le tout avec des répercussions importantes sur la sous-traitance et le fonctionnement du marché économique local.

En fait, et c'est une idée qui a été constamment reprise dans les ateliers, les faiblesses du Bassin Minier peuvent à terme permettre de développer des solutions profondément innovantes et générer des pôles d'excellence.

PARTIE 2

**Production
thématique
des ateliers**



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

mettre en place un
développement citoyen
et durable

Introduction et mutation

Animé par
Francis Meilliez
et Serge Schneidermann

“L’environnement ne pourra progresser que si chacun peut assumer sa part de responsabilité”, attaque d’emblée Francis Meilliez, professeur à l’Université de Lille I, à la tribune de la séance de restitution au public des synthèses de son atelier de travail, le 20 octobre à Douai.

“Mais attention”, intervient Jean-François Caron lors de cette réunion, “avant d’envisager un développement durable qui permettrait de concilier le respect de l’environnement avec le développement économique, il convient de privilégier les opérations de reconquête des milieux naturels”.

Le Bassin Minier tourne en effet la page. De gré ou de force, il est engagé dans un ensemble de processus de conversion qui conduiront à ne plus l’identifier comme Bassin Minier.

Amorcée depuis plus de trente ans, la démarche affecte tous les aspects d’une société qui s’est peu à peu constituée autour d’une activité industrielle dominante, d’activités induites et d’une conurbation dont la dimension est comparable à celle de l’agglomération de San Francisco. Au fil de son évolution, cette société s’est peu à peu différenciée dans le pays. La nationalisation avait une justification économique et stratégique. Mais elle a aussi renforcé le sentiment d’une culture commune spécifique.

La principale condition de succès est de vouloir plutôt que de subir. Il ne faut pas vivre le repli de l’activité minière, mais développer des activités qui vont au-delà des activités de l’après-charbon

Aujourd’hui, cette société doit changer de repère sans oublier le passé. Et ce changement doit à la fois venir de l’intérieur et être soutenu de l’extérieur.

La principale condition de succès est de vouloir plutôt que de subir. Il ne faut pas vivre le repli de l’activité minière, mais développer des activités qui vont au-delà des activités de l’après-charbon, qui s’enracinent dans les savoirs et savoir-faire assimilés, susceptibles d’être mis en commun avec ceux des autres régions du monde qui affrontent la même mutation nécessaire.

PIONNIER MALGRÉ LUI

Le Bassin Minier est un territoire entièrement fondé sur une activité du passé. Il se trouve aujourd'hui contraint à réinventer un développement différencié selon les spécificités, d'une part des territoires naturels qui le composent, d'autre part des savoir-faire qu'il a générés.

A cette échelle de 1,2 million d'habitants sur près de 2.000 km², il fait figure de pionnier, non seulement en France, mais dans le monde. Il doit cependant saisir cette occasion comme une opportunité pour valoriser des acquis, différencier des activités héritées et créer les conditions qui feront naître des idées nouvelles.

Le Bassin Minier doit surtout réinventer une nouvelle façon de gérer le territoire du passé pour donner aux territoires de l'avenir les moyens de maîtriser durablement leur développement propre. C'est à dire rendre viable la période actuelle de mutation.

La Conférence Permanente du Bassin Minier a mis en branle une concertation transversale appelant tous les acteurs à s'exprimer. L'approche globale des questions que pose une telle mutation permet d'appréhender les phénomènes d'inter-action entre les divers champs qui structurent une société. Mais si la volonté de comprendre ces inter-actions est bien intégrée par les animateurs, il faut bien reconnaître que le public a besoin de repères identifiés pour situer ses constats, ajuster ses remarques, formuler ses propositions, d'où la division du travail en ateliers thématiques. Pour l'environnement et le cadre de vie, nous avons souhaité distinguer les problèmes d'eau, de cavités souterraines, de qualité des sols et de paysage, chaque thème ayant été le sujet central d'une séance publique. Ces rencontres ont rassemblé entre 30 et 80 personnes selon les sujets, entre trois types de public : le dernier exploitant, les services techniques afférents, l'Etat ; les habitants dont quelques élus (trop peu) et des associatifs ; des extérieurs.

Le ton du premier public était plutôt à la défensive. Celui du deuxième frôlait l'hésitation mais était souvent offensif et étonné devant les discours contradictoires des institutions.

Ces différences de niveau d'intervention ont sans doute atténué la force de proposition espérée. Et cette différenciation a une explication.

PUBLIC ET PRIVÉ

Le Bassin Minier a été administré pendant plus de deux cents ans par des concessionnaires privés et à peine cinquante ans par un concessionnaire public. C'est une réalité souvent oubliée mais qu'il s'agit de rappeler aujourd'hui, la reprise en main par le secteur public d'une situation dégradée par le laxisme ou l'insouciance, voire l'irresponsabilité du secteur privé ayant manifestement permis de résoudre un certain nombre de problèmes en leur temps.

Cela dit, l'activité de l'exploitant, qu'il soit public ou privé, aura toujours débordé le champ industriel pour intégrer le fonctionnement de l'ensemble de la collectivité. Cette stratégie a pu comporter certains avantages pendant la période d'exploitation mais aujourd'hui, son empreinte psychologique constitue un frein à l'émergence d'une confiance en la capacité d'innovation et de valorisation des acquis et de transformation du charbon.

Le Bassin Minier doit surtout réinventer une nouvelle façon de gérer le territoire du passé pour donner aux territoires de l'avenir les moyens de maîtriser durablement leur développement propre



Terril de la cité minière Sabatier à Raismes.
(Photo: Philippe DUPUICH)

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

D'une part, il n'est pas facile de prendre la mesure d'un ensemble de problèmes jusque là assumés par d'autres, a fortiori lorsque ces problèmes n'étaient que pas ou peu connus, comme pour la question des impacts physico-chimiques des activités d'extraction et de transformation du charbon.

Ce point de vue est fondamental: dans le Bassin Minier, les problèmes ont toujours été traités par d'autres dans un contexte laissant trop peu de chance à l'initiative réellement locale.

D'autre part, ce que l'exploitant utilisait comme un ciment motivant hier, ne l'est plus pour lui aujourd'hui. Il s'agit donc à présent de régler dans la sérénité la répartition des charges héritées de l'activité charbonnière. En revanche, l'habitant du Bassin Minier souhaite que ce qu'il ressentait hier comme un facteur de solidarité le reste aujourd'hui comme cela fut rappelé dans les travaux de l'atelier culture.

Les trois vœux

Ils sont en réalité trois objectifs consécutifs à tout ce qui précède:

- 1) Coordonner toutes les compétences existantes afin que les initiatives engagées ne s'entravent pas mutuellement à défaut d'être synchronisées; les compléter en tant que de besoin.*
- 2) Permettre une prise de décision véritablement instruite sur le court et le long termes, par les divers acteurs de l'aménagement du territoire.*
- 3) Former et informer véritablement les citoyens pour les responsabiliser devant les décisions qui les concernent, en mettant en place les instruments nécessaires.*

Ces objectifs sont ambitieux. L'atelier apporte une contribution à l'état des lieux qui fera ressortir qu'à côté des séquelles existent des atouts et que la connaissance existe mais doit être renforcée et rendue accessible aux différents partenaires en fonction de leurs demandes.

Le contexte d'une incontournable histoire...

On se préoccupe aujourd'hui de la dimension environnementale d'un territoire dont la vocation économique a basculé.

L'extraction du charbon a débuté pour répondre à un besoin économique, engendrant plus tard un besoin social qui n'avait pas été anticipé et contribuant tardivement à faire émerger un besoin environnemental par la reconnaissance de la nocivité différée et diversifiée de ses impacts directs - et par le constat d'une dégradation latente et irréversible du milieu physique.

Le Bassin Minier était avant les lumières du 18^{ème} siècle une terre patiemment et chichement grignotée par l'agriculture. Elle fut dévorée simultanément par une industrie extractive et ses activités dérivées, des réseaux de transport, une conurbation.

La colonisation industrielle intervient évidemment hors de toute planification, hors d'état des lieux initial, hors de toute précaution environnementale. Il s'agissait au début du 18^{ème} siècle de doter le pays d'une matière première stratégique dont l'exemple anglais indiquait qu'elle pouvait être un facteur de développement.

Par ailleurs, personne à l'échelle de sa propre vie n'imaginait que ce gisement puisse avoir une fin. Les échecs industriels liés à la qualité variable du charbon extrait n'étaient vécus que comme les aléas de l'aventure industrielle auxquels tout exploitant est exposé. Il suffisait de trouver "le bon filon", la production étant l'unique logique de développement tant à l'échelle de la fosse qu'à celle de la société d'exploitation - voire à celle de la nation.

De fait, la perspective de la fin du gisement n'a pas été à l'ordre du jour avant le milieu du 20^{ème} siècle!

Dans ce contexte, la nationalisation est arrivée à point nommé pour rationaliser l'exploitation, abaisser les coûts et améliorer la productivité. Mais d'autres pays sont entrés dans le club des producteurs. Des gisements plus accessibles, une main d'œuvre moins chère et le Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais se trouve virtuellement hors du jeu concurrentiel au moment où il engage un effort de rationalisation. La mondialisation des marchés va en outre provoquer la perte du Bassin Minier au moment où les besoins qu'il a suscités localement vont croître très rapidement.

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

*Lorsque des voix commencent à
s'élever pour stigmatiser les
impacts environnementaux, le
temps de la prévention est passé*

L'essor du développement urbain s'effectue alors et comme la colonisation industrielle, sans planification d'ensemble mais en fonction de besoins locaux. Là encore, la dimension environnementale est absente des schémas prévisionnels.

Ainsi, lorsque des voix commencent à s'élever pour stigmatiser les impacts environnementaux, le temps de la prévention est passé. Cela n'était évidemment pas dans la culture du temps, les priorités étant par ailleurs convenues sur le plan social.

Les initiatives locales sont donc d'autant plus méritoires qu'elles sont difficiles à mettre en œuvre dans ce contexte économique de repli mais, avec du recul, leur portée est plus une prise de conscience qu'un traitement réel des problèmes qu'on découvre. De plus, le développement rapide des moyens de communication et leur accès facile au grand public ont contribué à diffuser une sensibilité environnementale sous forme d'effets spectaculaires d'accidents écologiques. Or, pour éviter la psychose de l'événement auquel on est persuadé d'être exposé à son insu, il faut savoir et faire savoir.

En somme, les déviations de l'économie de marché rendue obligatoire dans le Bassin Minier font apparaître les insuffisances sociales du développement industriel. Les activités évoluent alors au gré de l'équilibre entre les forces du marché et les forces sociales. En même temps, les effets différés commencent à se faire ressentir au moment où l'on se soucie de l'impact environnemental, quand justement l'activité charbonnière s'efface...

DÉTERMINÉ PAR SON GISEMENT

Le Bassin Minier est géographiquement situé dans une bande arquée, concave vers le Nord, dont les dimensions sont de l'ordre de 120 kilomètres de long sur 12 kilomètres de large et 1,2 kilomètre d'épaisseur.

Il n'est pas une entité physiographique naturelle et s'étend partiellement sur quatre bassins versants naturels (les affluents de la rive droite de la Lys supérieure, la Deûle, la Scarpe, un tronçon de l'Escaut). Mais le contraste topographique est si faible entre ces sous-régions que leurs limites naturelles, qui devraient normalement conditionner les écoulements superficiels (cours d'eau et réseaux artificiels), sont franchies en maints endroits au prix de stations de refoulement. L'implantation des agglomérations urbaines ne s'est, en effet, pas sentie contrainte par des limites physiographiques aussi ténues.

Ceci doit logiquement entraîner un surcoût (équipement et fonctionnement), qui n'a certainement jamais été évalué en tant que tel. Tout dysfonctionnement (individualisation de zones inondables par exemple) doit donc amplifier ce surcoût.

La période actuelle de transition économique pourrait être l'occasion à saisir pour optimiser les écoulements superficiels, naturels et artificiels, en prenant acte de la hiérarchisation des bassins versants d'aujourd'hui, sur la base de la révision topographique engagée par les collectivités locales.

Par ailleurs, la densité des cours d'eau secondaires et des zones humides est un bon indicateur de la composition du proche sous-sol. A l'Est, un chevelu dense de cours



L'Escaut - le centre d'Amaury
Hergnies. (Photo: Samuel DHOTE)

d'eau et de zones humides est réparti sans orientation préférentielle entre l'Escaut et la Scarpe, sur un terrain plat à dominante argileuse. A l'Ouest, un réseau assez bien réglé incise la craie perméable au fond de vallées peu encaissées, orientées Sud-Ouest/Nord-Est dans le bassin versant de la Deûle et dans celui des affluents de la Lys. Des placages résiduels, sableux et/ou limoneux coiffent les interfluves.

Les zones qui sont naturellement soumises à un risque d'inondation sont les fonds de vallées; elles sont a priori plus développées à l'aval qu'à l'amont des cours d'eau. De telles zones sont donc plus abondantes dans l'Est que dans l'Ouest du Bassin Minier, comme l'avait rappelé une étude du SRAE en 1977, consacrée à une synthèse sur le réseau hydrographique.

UNE ENTITÉ GÉOLOGIQUE PROFONDE

Le Bassin Minier exploite un gisement houiller continu, issu d'un bassin d'avant-pays de la chaîne de montagnes anciennes, datée à environ 300 millions d'années, appelée chaîne varisque. Les témoins de cette chaîne ancienne sont aujourd'hui dispersés du Pays de Galles à la Slovaquie, en Espagne, en Ukraine, en Chine du Nord, dans les Appalaches (Est des Etats-Unis). A l'Ouest d'Auchel, les gisements connus sont discontinus jusque dans les îles britanniques. A l'Est, le gisement est très déformé (plissé et faillé), mais continu jusque dans la Ruhr. Tous ces bassins de l'Ouest européen ont donc une communauté d'origine qui leur confère des propriétés semblables, qui n'excluent pas des spécificités locales. Ainsi se trouvent fondées les propositions de groupes de travail internationaux qui seront formulées plus loin.

La ressource en eau représente alors un enjeu socio-économique régional considérable, tant en quantité qu'en qualité

L'érosion de la chaîne varisque a formé un territoire vallonné qui a été plus récemment (environ 100 à 65 millions d'années) recouvert par la mer de craie, puis par quelques sables et argiles. Ces dépôts ont couvert de vastes espaces de l'Europe actuelle. Sur les bassins miniers qui nous concernent, on les désigne comme "morts-terrains".

Outre leur présence, leur importance tient aussi au fait qu'ils contiennent le principal aquifère (la craie) qui alimente le Bassin Minier et la métropole notamment. Cet aquifère est naturellement rechargé dans les secteurs où la craie affleure, notamment à l'aplomb de la partie occidentale du Bassin Minier, dans le Pas-de-Calais, et sur la bordure méridionale du Bassin Minier du Nord. La ressource en eau représente alors un enjeu socio-économique régional considérable, tant en quantité qu'en qualité.

Les sables qui recouvrent la craie contiennent aussi un aquifère, de faible importance économique. A la base des terrains houillers, l'unité appelée Calcaire Carbonifère contient également un aquifère, exploité de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Enfin, les terrains houillers eux-mêmes ne contiennent pas un aquifère unique, mais une myriade de poches d'eau isolées dans des lentilles de grès. Ces réserves n'auraient posé aucun problème si elles n'avaient été éventrées par les travaux miniers.

UNE EXPLOITATION SOUTERRAINE

Le Bassin Minier n'est donc pas exposé en surface. Il n'est accessible que par des puits ayant traversé une épaisseur, variable selon les endroits, de 20 à 300 mètres de morts-terrains.

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

L'une des conséquences de cet état de fait est que l'emprise foncière des installations d'exploitation houillère était suffisamment restreinte pour qu'en 270 ans se développe, à l'aplomb de l'aire exploitée, une conurbation de 1,2 million d'habitants. Si les traces de l'héritage industriel resteront encore longtemps gravées en surface, celles de l'activité souterraine abandonnée ne sont plus perceptibles avec la même sensibilité par les habitants. Et l'oubli induit par la distanciation, conduit à supposer que les inconvénients directs de l'industrie extractive se sont arrêtés avec celle-ci. Or, les stigmates imposés au sous-sol ont modifié le fonctionnement naturel du substrat de cette sous-région en quête d'un nouveau modèle de développement.

Un état des lieux alarmant

UN DÉSORDRE COMPLEXE

Tous les partenaires de l'activité globale qui a fait vivre le territoire du Bassin Minier jusqu'à aujourd'hui, ont contribué à la dégradation de l'environnement par des actions très diverses: assèchement des zones humides anciennes, dégradations des sols par stockage et concentration d'éléments au-delà de seuils tolérables; dégradation de l'air et de l'eau par rejets peu ou pas contrôlés; urbanisation de milieux fragiles et exposés à des risques naturels exacerbés etc...

L'urgence est à une remise à plat de l'analyse de la situation, et à un inventaire des savoirs et des savoir-faire

67

De telle sorte qu'aujourd'hui, l'urgence est à une remise à plat de l'analyse de la situation, et à un inventaire des savoirs et des savoir-faire de tous ceux qui ont été ou sont encore acteurs de la vie de l'ancien Bassin Minier.

La superposition de 3 logiques

L'état actuel de l'environnement physique du Bassin Minier résulte de la superposition de trois logiques de développement :

1. *Un développement agricole d'abord: cette activité qui, depuis le Moyen-Age, a été modulée par des aléas politiques inhérents à toute région frontalière, a peu à peu gagné les zones humides naturelles, les asséchant. Les réseaux de drainage réalisés à cet effet ont artificialisé le paysage.*

2. *L'exploitation charbonnière ensuite: elle a grignoté le paysage d'Est en Ouest durant un siècle et demi, entraînant l'apparition d'industries en quête de matières premières ou d'énergie, attirant une population en quête de travail, ainsi que des activités en quête de main d'œuvre. De tels critères économiques, typiques d'un développement non durable, ont conduit à négliger l'impact produit sur l'environnement régional, au-delà de la mise en sécurité à court terme de l'outil de travail.*

3. *Un développement urbain enfin: les infrastructures, les réseaux divers, la pression foncière ont étendu leur emprise en réponse à des nécessités plus économiques qu'environnementales. Des terrains de plus en plus médiocres ont été colonisés. Notamment au-dessus de cavités souterraines*

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

ou sur des zones humides. Mais personne n'a jamais été en mesure d'anticiper sur les effets des interactions entre implantations diverses. De plus, dans un pays au relief si peu contrasté, la notion de bassin versant est très difficile à préserver et n'a d'ailleurs pas été respectée.

DANS LE SOUS-SOL

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'extraction du charbon a été conduite par la technique des longues tailles. Cela signifie que des tranches entières de terrains de l'épaisseur d'une veine ont été retirées sur plusieurs hectares. L'épaisseur moyenne de ces tranches est de 1 à 1,5 mètre mais peut localement dépasser 2 mètres ou s'abaisser à 0,40 mètre. Sous les localités préexistantes et sous certains ouvrages de surface comme les terrils, le charbon n'a pas été extrait, constituant ainsi des appuis de sécurité (stots). Afin de passer d'une veine à l'autre et pour assurer les fonctions logistiques d'exploitation, divers types de galeries et de puits ont été percés dans le charbon et dans le rocher. Leur longueur totale atteint plusieurs milliers de kilomètres.

Créer un vide dans un massif rocheux a deux conséquences :

- Les terrains encaissants se décompressent dès l'ouverture ;
- L'eau qui circule dans les fissures des massifs rocheux se trouve avant tout drainée par les vides créés par l'extraction en elle-même, et par ceux, plus petits, résultant de la décompression.

En se basant sur la totalité de charbon produite en 270 ans (environ 2,3 milliards de tonnes) et en faisant l'approximation que la partie rocheuse extraite est comparable à celle des matériaux de remblaiement qui ont été réintroduits dans certaines tailles, le volume des vides résiduels a été évalué à un minimum de 1,7 km³.

A ce propos, l'une des recommandations essentielles de l'atelier est de tenir compte des effets différés par la montée des eaux. Le débit d'exhaure dans les derniers temps de l'exploitation était d'environ 2.000 m³/heure. En se basant sur l'estimation du volume des vides ci-dessus, il faudrait un million d'heures pour les renflouer, soit un siècle ! Cela dit, les affaissements ont comblé la majeure partie des vides. La durée de remplissage par l'eau peut donc être ramenée à environ une génération.

L'eau d'exhaure des territoires miniers qui affleurent (Belgique, Angleterre) est acide. Les mesures de pH réalisées dans les puits du Nord-Pas-de-Calais indiquent des valeurs faiblement à fortement basiques. La cause de ces valeurs observées n'est pas encore identifiée. Les conséquences resteront à apprécier lorsque cette cause sera précisément connue.

VIDES ET AFFAISSEMENTS

Jusqu'à environ la guerre 1914-18, un remblayage manuel était opéré, limitant la fermeture des vides par l'affaissement. Durant l'entre-deux guerres, le remblayage a été opéré par injection hydraulique, et avec l'arrivée du soutènement marchant, le foudroyage a remplacé le remblayage. La principale raison de cette évolution était économique : une équipe qui remblait ne produit pas. Par contre, la principale conséquence est l'augmentation de l'écrasement potentiel des cavités.

Ce phénomène n'est pas instantané ; c'est un processus qui débute dès l'ouverture, puis se produit avec une vitesse décroissante de façon exponentielle, de telle sorte, que l'essentiel de l'affaissement se produit au début du processus. Il n'y a pas d'accord entre les spécia-

listes sur la durée de cette première phase, sauf qu'elle se mesure en année (de 5 à 25 ans pour donner un ordre de grandeur). Plusieurs paramètres géologiques, hydrogéologiques, technologiques, conditionnent cette évolution. Cependant, il n'est jamais certain que l'affaissement maximal soit atteint, c'est-à-dire que la consolidation du massif soit comparable à celle de l'état initial.

Lorsqu'une cavité s'écrase, tout se passe comme si le vide qu'elle représente migre vers la surface au travers des terrains sus-jacents. Ce processus nécessite aussi un certain temps, qui se compte en années, variable d'un site à l'autre, notamment en fonction de la structure géologique, de la profondeur et des dimensions de la taille, de la remontée des eaux d'exhaure etc...

Le transfert de ces vides vers la surface désorganise les terrains traversés en créant éventuellement des fissures et surtout en ouvrant celles qui existent naturellement dans tout massif rocheux. Ce transfert a donc deux conséquences :

- L'individualisation en surface de dépressions topographiques ;
- Une augmentation de la perméabilité des terrains traversés, c'est-à-dire une modification de la circulation des eaux souterraines.

Enfin, en traversant les terrains sus-jacents, les vides qui remontent peuvent interférer avec d'autres cavités éventuelles (autre taille minière, carrières souterraines, sapes de guerre).

A ce jour, il n'existe pas de modèle numérique qui permette de rendre compte, site par site, de la variabilité des effets de ces processus affectant le sous-sol. C'est une voie de recherche active, mais difficile.

Les dépressions topographiques qui s'individualisent en surface peuvent avoir plusieurs causes :

- *Affaissement minier provoquant une vaste dépression dont la profondeur maximale n'excède pas une fraction (environ 90 %) de la hauteur des vides présents en profondeur.*
- *Effondrement d'une cavité (nature variable), de dimension plutôt modeste (quelques dizaines de m²), mais à bords souvent abrupts, résultant d'un processus de fracture du proche sous-sol.*
- *Vasque de dessiccation dans les sols très argileux, à la suite d'un état de dessiccation trop long ou répété trop fréquemment.*
- *Toute combinaison des causes individuelles précédentes.*

AU NIVEAU DU SOL

Dans la région, les sols très argileux sont essentiellement confinés dans le lit majeur de certaines vallées à fond plat (Scarpe par exemple). La pression foncière induite par une forte densité de population a incité une permissivité inconséquente dans l'octroi de permis de construire sur des zones naturellement humides qui ont pu se trouver asséchées par un retrait de la nappe phréatique consécutif aux prélèvements croissants (industrie, urbanisme, agriculture). Ces zones potentiellement inondables sont très sensibles au phénomène de dessiccation des argiles.

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

En ce qui concerne les effondrements, ceux-ci se produisent principalement à l'aplomb de cavités peu profondes, ouvertes dans la craie (carrières souterraines et des sapes de guerre). Ce processus brutal, avec peu de signes avant-coureurs, n'est pas nécessairement intense (quelques centimètres à décimètres), mais est très destructeur pour les ouvrages bâtis et les infrastructures (réseaux, voies de communications etc...).

Quant aux affaissements miniers, ils peuvent être de forte amplitude (plusieurs mètres) sans être nécessairement destructeurs pour les ouvrages de surface. La phase destructrice est liée au passage de l'onde de propagation latérale de l'affaissement, par le tassement différentiel qu'il provoque.

Une succession d'événements dus, en proportions variables à ces trois causes, est évidemment probable en de nombreux endroits. Pour évaluer le danger potentiel que constitue la seule superposition de cavités, il faudrait disposer de documents cartographiques les localisant. On verra que cette information n'est pas disponible en tout point.

Par ailleurs, il faut prendre garde de ne pas évaluer les affaissements par le seul inventaire des dégâts aux ouvrages de surface pour lesquels d'éventuelles malfaçons sont également possibles.

L'évaluation des dépressions topographiques ne peut se faire que par une comparaison entre un levé topographique actuel et un levé ancien.

La précision des levés requise pour les futurs travaux hydrauliques est d'ordre centimétrique, ce qui implique une densité de points de contrôle altimétrique très élevée, c'est-à-dire un coût très élevé aussi. C'est pourtant une opération préalable à de nombreuses autres.

Malheureusement, aucun levé topographique de l'état initial n'existe. La seule méthode d'évaluation possible consiste à réaliser la même comparaison sur un territoire qui déborde du Bassin Minier, pour inclure des points de contrôle qui, hors de ce territoire, seraient restés stables au cours du temps. Mais l'abondance des terrassements induits par les travaux publics, l'agriculture et l'urbanisme et surtout les désordres résultant des guerres (front de 1914-18 notamment), rendent ce travail impossible à réaliser sur l'ensemble du Bassin Minier.

A ce jour, la moins mauvaise évaluation est celle que Charbonnages de France peut réaliser en comparant le levé topographique effectué après la nationalisation avec celui réalisé par la SACOMI en 1994. Mais la précision accessible est nettement insuffisante pour les études hydrauliques.

L'EAU QUI CHEMINE

L'eau est apparue sans conteste comme le souci majeur de l'ensemble des opérateurs, souci justifié par les menaces qui pèsent lourdement sur la limitation des réserves en eau de la région et sur la qualité des eaux en général.

*L'eau est apparue sans conteste
comme le souci majeur de
l'ensemble des opérateurs*

L'eau est aussi le meilleur révélateur des désordres structuraux provoqués dans le sous-sol. Les problèmes sont nombreux et les enjeux qualitatifs et quantitatifs portent sur la ressource, la gestion des rejets, la gestion des stations de pompage et la remontée des eaux d'exhaure.

Les modifications de la circulation des eaux souterraines ont déjà été évoquées. Elles concernent aussi bien les terrains houillers que les morts-terrains. Or, ces derniers recèlent le principal aquifère régional. L'une des questions sans réponse claire à ce jour concerne les communications éventuelles entre les différents aquifères. Peut-on raisonnablement penser que les 602 puits recensés (sur 270 ans) sont tous étanches, l'ont toujours été et le resteront éternellement ? Comment pourrait-on s'en assurer sans le vérifier en certains sites sensibles (urbains, sous des infrastructures ou sous des bâtiments) ? Est-il raisonnable qu'une telle vérification ne soit faite que par l'exploitant et ses partenaires techniques ? Lorsque l'exploitant aura quitté la scène, qui assurera le suivi d'une telle tâche ?

Dans les terrains houillers, les vides résiduels se remplissent peu à peu à une vitesse que l'on ignore : c'est la remontée des eaux d'exhaure. Ce phénomène a trois conséquences :

- Le gaz (grisou), qui continue de libérer le charbon résiduel au contact de l'air (dans les vides), est poussé vers le haut par la remontée des eaux d'exhaure. Exploiter ce gaz (cf. Méta mine) n'est donc pas une simple opération économique mais aussi une mesure de sécurité. Dispose-t-on d'un réseau de surveillance suffisant pour suivre tant la vitesse de remontée de l'eau que la mise en pression de gaz sur l'ensemble du Bassin Minier ? L'Etat doit-il être l'unique contrôleur d'une telle surveillance ?
- Là où elles atteignent la surface qui sépare les terrains houillers des morts-terrains sus-jacents, les eaux d'exhaure, acides, vont corroder (ou corrodent déjà) les carbonates situés à la base des morts-terrains. Une dissolution lente et progressive de ceux-ci devrait suivre, agrandissant les fissures dans lesquelles circulent ces eaux d'exhaure. La conséquence majeure de cette corrosion par la base est un affaiblissement mécanique des morts-terrains. L'émergence des répercussions en surface dépend évidemment de l'épaisseur des morts-terrains. Quel organisme sera donc chargé d'entretenir une surveillance de la progression du phénomène ?
- Enfin, l'eau joue un rôle mécanique dans la stabilité des massifs rocheux excavés. C'est aussi un sujet d'étude actif, mais aucun modèle n'est encore suffisamment développé pour être utilisable en tant qu'outil prévisionnel.



Travaux de canalisation sur le teruil de Ferfay -
Association Carreau Vert.
(Photo: Philippe DUPUICH)

Les causes du risque d'inondation

En surface, le problème majeur est celui des démergements. C'est-à-dire des pompages à entretenir pour éviter l'inondation de certaines parties du territoire. Ce risque d'inondation résulte aussi de plusieurs causes :

- *Dépressions topographiques affectant des cours d'eau ou des zones préalablement marécageuses (la Lawe, la Mare à Goriaux, la Glissoire etc...) ;*
- *Dépressions topographiques amenant la surface du sol sous l'ancien niveau d'équilibre de la nappe, alors que celui-ci se rétablit par diminution des prélèvements (Libercourt...) ;*
- *Dépressions topographiques résultant d'un tassement de sol marécageux sous la surcharge d'un teruil (Rieulay) ;*
- *Augmentation du ruissellement induit par le développement des surfaces imperméabilisées, notamment en milieu urbain ;*
- *Dysfonctionnements (sous-dimensionnement etc...) des réseaux d'assainissement (adduction, rejets).*
- *Combinaison de deux ou plusieurs des causes précédentes.*

Il n'est guère aisé, en un site, de différencier les causes. C'est pourtant un enjeu des discussions

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

sur les sorties de concessions car il n'y a guère de solution autre que le pompage permanent pour maintenir hors d'eau les zones potentiellement menacées.

Au préalable, il faudrait savoir déterminer l'étendue de ces zones partiellement menacées. Mais les paramètres sont nombreux et variés (climatiques, géomorphologiques, urbanistiques, géologiques, hydrauliques, biologiques...). De telle sorte qu'à ce jour, cette étendue n'est pas connue. Deux études antérieures sont souvent évoquées, mais ne résistent pas à une analyse scientifique de la question, tant sur la méthode employée que sur la fiabilité des données. La connaissance fine de la topographie, évoquée plus haut, s'avère ici un préalable indispensable.

LA QUALITÉ DES SOLS

L'extraction et la transformation de la houille, son utilisation comme matière première ou comme ressource énergétique, ont engendré une activité touffue dont la localisation est aujourd'hui trahie par les souillures dont le sol est imprégné. Un recensement précoce a pu laisser croire que la région Nord-Pas-de-Calais détenait la moitié des friches industrielles françaises, dont plus de 50 % pour le seul Bassin Minier. Même si la proportion est devenue moins spectaculaire avec l'élargissement national de l'inventaire, cette question reste cependant un autre enjeu majeur pour la région.

Qualitativement, les sols pollués constituent une plaie sur les sites qu'ils affectent. Leur détection et leur caractérisation ne sont pas simples. La démarche à suivre en cas de suspicion de pollution a été mise au point par une commission interministérielle. Une analyse hiérarchisée, définie en fonction des utilisations envisagées à l'avenir, débute toujours par une recherche historique, puis des phases d'analyses chimiques se succèdent au fur et à mesure que s'affinent la recherche et la définition de l'utilisation future.

Les sols pollués constituent aussi un danger pour les sites voisins par transport de particules (vent, ruissellement, terrassements), par lessivage et infiltration dans le sous-sol. Certaines activités agricoles et potagères notamment, ne pourront pas se redéployer sur des sols devenus des sites suspects. Les impacts différés sur la santé humaine font l'objet de recherches très approfondies sur quelques sites (Programme de Recherches Concertées/Conseil régional/D.R.T.) afin de faire progresser une approche méthodologique pluridisciplinaire.

Par ailleurs, l'ampleur des problèmes rencontrés sur tous les anciens sites industriels du monde a montré l'insuffisance des connaissances sur les phénomènes physico-chimiques qui régissent les échanges entre phases minérales et organiques, entre organismes et dans le métabolisme des êtres vivants qui absorbent les corps chimiques incriminés. Ce manque de connaissances concerne notamment les réactions de synergies entre corps qui ne se comportent pas de la même façon ensemble ou pris isolément. Ils concernent aussi l'ignorance de l'état initial du site suspecté.

Que signifie une valeur de concentration si elle n'est pas rapportée au "bruit de fond" géochimique local ?

L'une des conséquences de ce manque de connaissances est l'absence de consensus sur les techniques de dosage, sur les normes à utiliser, sur les réglementations à appliquer. Une loi juridique traduit et transfère la connaissance d'une loi scientifique. Elle pallie ce défaut de connaissance, car le législateur a besoin de répartir des responsabilités. Aujourd'hui, sauf dans quelques cas simples, les pratiques sont balbutiantes et plus prag-

matiques que fondées sur des bases théoriques indiscutables. Cette situation va encore durer plusieurs années. Pour le Bassin Minier, parmi d'autres sites, il faudra prendre des mesures conservatoires avant "d'avoir tout compris".

En revanche, le secteur d'activité des sols pollués constitue un domaine de redynamisation régionale d'un ensemble d'activités: recherche, bureaux d'études, laboratoires d'analyses, entreprises de dépollution etc...

LE PAYSAGE

Ce thème est celui qui a suscité le plus de passion dans le public, sans doute parce qu'il dépasse largement l'aspect physico-chimique de l'environnement. L'affectif y joue une part d'autant plus prégnante que les mêmes souvenirs attachés à telle ou telle partie d'un paysage n'ont pas la même portée selon les individus.

L'esthétique a aussi divisé les opinions. On peut trouver beau un paysage sans pour autant vouloir y habiter. C'est le cas de certaines usines avec leurs jeux de fumées ou de terrils en fonction de la lumière qui l'éclaire, de l'angle de vue etc...

Il a été démontré que ce que nous appelons un paysage est en fait une marqueterie de paysages juxtaposés témoignant d'époques différentes, de nécessités différentes.

De ce fait, la valeur symbolique des témoins miniers a été réaffirmée, notamment par ceux qui y ont été mêlés professionnellement. Mais admettre qu'il ne faille garder que quelques symboles pour permettre un réaménagement territorial, implique qu'il faut accepter des choix, parfois douloureux. Effacer un témoin, fut-il pénible, c'est contribuer à tourner la page, à regarder le temps passé.

On réhabilite un paysage plutôt qu'on ne le restaure. On le réhabilite pour un usage à déterminer (c'est le but de l'aménagement du territoire). Le restaurer impliquerait de connaître au moins un état antérieur, ce qui n'est pas assuré. De plus, pourquoi retenir un état plutôt qu'un autre? De toute façon, une partie du paysage a irrémédiablement changé (affaissements, sol sur-compacté sous les anciens terrils etc...).

Ce thème, qui est en lui-même une résultante des trois précédents, est étroitement lié aux autres ateliers. L'économie et l'urbanisme dépendent évidemment de l'aménagement; la qualité de réhabilitation et de réappropriation dépend dans une certaine mesure de la culture et de la formation des concepteurs, des réalisateurs et utilisateurs; la santé dépend de l'équilibre de vie que les habitants vont retrouver dans leurs nouveaux paysages...

Le traitement diversifié de certaines questions comme le choix de l'ennoyage de certaines zones plutôt que d'autres peut contribuer à différencier les paysages. Une activité nouvelle peut être attachée à la décision de créer un plan d'eau. Le tourisme n'est pas la seule utilisation de tels sites (cf. lagunage de Germinies à Lallaing). Des initiatives de ce genre peuvent conduire à des activités de surface qui deviendraient spécifiques du site, rompant ainsi l'uniformité d'équipements qui résultait de l'unicité du gisement (carreaux, corons...).



Jardin aquatique à Raismes.
(Photo: Philippe DUPUICH)

La valeur symbolique des témoins miniers a été réaffirmée. Effacer un témoin, fût-il pénible, c'est contribuer à tourner la page

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

mettre en place un
développement citoyen
et durable

Les enjeux d'un choix de société

Une opportunité se présente à l'heure de la mutation obligée: acquérir la maîtrise d'un développement durable. Cette acquisition peut être le résultat d'une volonté propre, mais elle doit être soutenue par des programmes qui organisent les échanges avec l'extérieur.

74 *Une opportunité se présente à l'heure de la mutation obligée: acquérir la maîtrise d'un développement durable*

Elle implique aussi de ne pas se tromper d'échelle sur les études à mener, entre l'effet local (urbanisme...) et les conditions régionales (hydrosystème, évolution des massifs rocheux excavés, sismicité régionale...).

Elle présuppose enfin une volonté politique d'entretenir un outil de mesure durable, sans quoi aucun tableau de fond ne sera disponible pour gérer des phénomènes environnementaux dont la durée ne se superpose pas avec la durée de la vie humaine. C'est donc une volonté d'aide inter-génération qu'il s'agit de mobiliser sur la base des quelques principes suivants...

- **Unicité du gisement**

L'étude physique par bassin est la seule qui vaille. C'est un préalable abondamment illustré durant la Conférence Internationale de l'Après-Charbon (C.I.A.C.). La frontière politique est sans effet sur les problèmes hydrologiques que connaît le bassin franco-belge. La différence des régimes juridiques d'exploitation module aussi les conditions dans lesquelles l'après-charbon est abordé. Le diagnostic environnemental est le même, mais les moyens d'action diffèrent. Une approche commune est donc nécessaire.

- **Valoriser le bassin industriel**

Pour ne pas en perdre la mémoire et en oublier les savoir-faire, un audit de ces savoir-faire acquis dans les diverses industries charbonnières et dérivées et autres activités induites pourrait être une bonne occasion d'inventorier le matériau de base.

- **Ouverture interne et externe**

C'est un point fondamental. Les activités de l'exploitant s'étendaient au fonctionnement de la société tout entière. Le Bassin Minier a été un monde actif mais peu ou prou refermé sur lui-même. Aujourd'hui, adossé à son capital de savoir-faire et de savoir-être, il doit pouvoir s'ouvrir pour faire germer les idées qui résulteront d'une confrontation avec d'autres interlocuteurs.

L'ouverture interne signifie un développement de formation et d'information qui mette à portée du plus grand nombre possible d'habitants actuels du Bassin Minier les savoirs et savoir-faire acquis. Cette ambition requiert des innovations en matière pédagogique : des lieux, des formateurs, des moyens qui pourront réveiller ou éveiller la capacité d'entreprendre de ceux qui ne trouvent pas de prose sur quoi exercer leur talent. C'est une mesure de longue haleine, mais qui a le mérite de pouvoir démarrer modestement et provoquer un effet d'entraînement. C'est aussi un point d'ancrage avec l'atelier Culture-Formation-Santé.

Quant à l'ouverture externe, elle est directement issue de la C.I.A.C. Elle évoque en effet la collaboration internationale via un réseau naissant de chercheurs s'occupant de ces questions. Ce nouveau réseau devrait assurer le relais avec la communauté internationale et ses institutions.

UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET TERRITORIALISÉE

C'est l'un des principes fondateurs de la Conférence Permanente du Bassin Minier que d'encourager une démarche transversale et territorialisée.

Mais cela n'est pas toujours facile. Les partenaires institutionnels sont nombreux, leurs compétences trop souvent cloisonnées, leurs actions communes plus empreintes de défiance que de franche collaboration. Cette période de mutation imposée doit être une opportunité à saisir afin d'optimiser le fonctionnement des institutions qui ont vocation à gérer les territoires composant l'ancien Bassin Minier.

De ce fait, le critère économique ne sera pas le critère dominant, voire unique. L'atelier Environnement-Cadre de vie donne ainsi la priorité au critère environnemental, point d'ancrage idéal avec les ateliers Ville et Territoire d'une part, Economie et développement d'autre part.

La difficulté est à ce stade de maintenir des outils d'observation qui doivent rester définis à l'échelle du gisement (le territoire du passé), au moins pour traiter des questions environnementales et développer en harmonie des structures propres aux territoires d'avenir.

Du charbon est encore présent dans le sous-sol régional, dans des conditions physiques mal connues et difficiles, économiquement inaccessibles aujourd'hui. Mais la technologie, la connaissance et les enjeux économiques peuvent changer dans les décennies prochaines. Et qui sait ? L'épuisement économique du gisement n'implique pas son épuisement physique. La connaissance acquise pourrait bien redevenir utile !

DES PROPOSITIONS

Leur objectif unique pourrait être résumé dans un slogan : "Connaître pour mieux décider".

Il s'agit de valoriser quatre champs de propositions :

- 1 - Acquérir la maîtrise de l'observation*
- 2 - Développer la connaissance*
- 3 - Proposer une logique d'aménagement*
- 4 - Développer des actions spécifiques.*

Aujourd'hui, adossé à son capital de savoir-faire et de savoir-être, le Bassin Minier doit pouvoir s'ouvrir pour faire germer les idées qui résulteront d'une confrontation avec d'autres interlocuteurs

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

Acquérir la maîtrise de l'observation

- Et d'abord en créant un réseau d'observation de l'écosystème minier.

La notion de réseau évoque la mise en place d'une structure multisites, utilisant en temps réel des moyens modernes de la connectique et des systèmes d'information géoréférencés (S.I.G.). Ce réseau est lui même placé en interface avec les banques de données existantes, qu'il contribue à enrichir, chacune dans sa diversité. Si le Bassin Minier doit être un lieu d'innovations et d'expérimentations en tous genres, ce réseau pourrait bien alimenter sa vitrine médiatique avec avantage...

Le but d'un tel réseau est d'alimenter en informations cohérentes les décideurs des divers échelons d'assemblées élues et des services techniques de l'Etat. Cette démarche est ainsi originale qu'elle permet de rester à proximité des sites d'acquisition des informations en décentralisant les centres d'intervention. La proximité est en effet essentielle pour surveiller chaque jour l'état de santé du malade. Sans cela, point de diagnostic valable.

Le réseau est à créer dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat-Région. Il devra être géré par un Conseil d'administration présidé par un élu; un conseil scientifique lui étant associé, présidé par un membre du C.E.S.R. Il éditera un rapport annuel diffusé aux assemblées élues et aux services techniques concernés par l'aménagement du territoire. Ce rapport traitera des différents centres d'activités croisées entre les milieux (zones humides, ou urbaines, espaces ruraux, zones industrielles, infrastructures linéaires, terrils) et les thèmes (sous-sol, sol, eau, paysage, atmosphère, biosphère).

Développer la connaissance

Dans deux directions principales: vers la recherche amont-aval et vers la formation-information.

• La recherche amont-aval

Elle est essentielle en matière de diagnostic et de traitement pour tous les problèmes de pollution, quel que soit le milieu concerné. Un programme de recherches concertées a été mis en place par le Conseil Régional (P.R.C.). Il constitue un prototype de ce qui doit être réalisé dans d'autres domaines (cavités souterraines, biodiversité...).

Le Pôle de compétence "Sites et sols pollués" constitue un autre prototype. La démarche peut être améliorée et généralisée, notamment dans le cadre de la:

Création d'un Bureau de l'écosystème minier: cette deuxième proposition est porteuse de vision stratégique, le réseau précédent se situant plus dans l'opérationnel. Ce Bureau pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de diverses opérations, à la requête de collectivités, sous le contrôle de l'Etat. Il s'agirait fondamentalement d'un organe favorisant le transfert de recherche amont-aval et, en retour, orientant celle-ci vers les besoins de l'ancien territoire du Bassin Minier.

Il peut être en même temps un outil prospectif au service de l'aménagement du territoire, notamment en faveur d'échanges de savoirs et savoir-faire sur le plan international (voir proposition 4).

• Formation et information

En écho à l'atelier Formation, on soulignera ici la nécessité d'accomplir un effort prioritaire sur le court terme pour mettre en place un réseau de lieux de formation et d'information, sous diverses formes (initiales et continues) permettant à chacun d'accéder à un savoir utile pour être responsable de son environnement.

En formation initiale, l'Université Populaire, l'Université du Temps Libre, l'Université classique, les lycées, les collèges et les écoles sont tous à leur manière des lieux où la formation-loisirs peut très facilement côtoyer la formation diplômante. Car le citoyen peut exercer une responsabilité s'il connaît le fonctionnement de ce qui l'entoure.

En conséquence et à court terme, la formation de formateurs est un investissement prioritaire pour éviter qu'un trop petit nombre accède à ces connaissances. Il s'agit de développer ni plus ni moins une culture de l'approche environnementale sur une génération. Au passage, ce domaine d'activité constitue un gisement d'emplois actuel, pour peu que les pouvoirs publics aient pu en mesurer l'enjeu.

Une troisième proposition de l'atelier permettrait alors de mieux diffuser le savoir-observer: organiser pour tout public des activités ludiques, diplômantes ou simplement de curiosité afin d'apprendre à connaître les forces naturelles qui conditionnent le fonctionnement de notre environnement.

Une quatrième proposition esquisse la mise en place d'un réseau européen des bassins miniers. C'est l'une des principales recommandations de la Conférence Internationale sur l'Après-Charbon de mars 1997. Les différents bassins miniers d'Europe partagent la même histoire géologique que celle du Nord-Pas-de-Calais. Il existe donc un fonds commun de caractères leur conférant des propriétés semblables, mais sans faire l'économie des variations géologiques ou liées aux conditions d'exploitation. Ainsi, chacun possède des informations qui pourraient être utiles aux autres. A titre d'exemple, la connaissance très fine acquise chez nous dans la succession des fossiles contemporaine du dépôt est actuellement très utile pour l'exploitation qui se poursuit en Pologne, en Grande-Bretagne, en Ukraine ou en Chine. Un tel réseau pourrait notamment aborder les problèmes de requalification des anciens bassins miniers et aider ceux qui ne sont pas encore fermés à modérer leurs impacts environnementaux.

Proposer une logique d'aménagement

Les besoins environnementaux spécifiques de l'actuel territoire du Bassin Minier peuvent se résumer à court terme par l'accompagnement de la sortie de concessions; à moyen terme par le traitement de l'environnement et à long terme par une gestion durable des ressources naturelles du sous-sol.

Les propositions doivent d'abord être conçues pour le long terme de manière à décliner les mesures appropriées au court terme, sans prendre le risque d'un conflit potentiel entre les différents types d'objectifs.

Une cohérence peut être dégagée à partir d'une analyse par trames thématiques superposées et ainsi, distinguer entre :

- une trame bleue pour tout ce qui concerne l'eau et sa gestion
- une trame verte pour les zones urbaines et rurales, déjà boisées, mais aussi pour les friches dont le façonnement paysager reste une solution d'attente (durable?), ou pour les linéaires pouvant servir de support à un plan de boisement (éléments de trame bleue, éléments de cavaliers, de chemins de randonnées etc...), et pour les terrils;
- une trame rouge constituée des voies de communication majeures (route, rail), à connecter aux grappes de voies secondaires;
- une trame noire constituée des espaces résiduels de sites pollués et/ou de friches non encore traitées et demeurant temporairement des zones à ne pas réaffecter.

Les propositions doivent d'abord être conçues pour le long terme de manière à décliner les mesures appropriées au court terme

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

Cette liste, non exhaustive, n'a pour ambition que de livrer une logique de différenciation des espaces locaux par superposition de grilles de lectures identifiées, les interstices étant alors des espaces de liberté à valoriser par des initiatives locales.

Cette démarche est intéressante en ce qu'elle permet une expression diversifiée à l'intérieur d'un ensemble qui conserverait une logique globale d'approche. Dans cet esprit, deux propositions peuvent être formulées :

- Évaluer l'étendue des zones menacées d'ennoyage par arrêt des stations de pompage (et évaluer les coûts induits), car il n'existe pas de réponse sérieuse aujourd'hui aux interrogations de nombreux élus, riverains potentiels, techniciens de l'environnement ou industriels. Une étude approfondie reste à faire, qui devra sa crédibilité à l'intervention croisée de plusieurs partenaires publics ou privés (ce qui justifie notamment la création du bureau de l'écosystème minier!).
- Changer l'image du paysage tout en assurant la sécurité civile: c'est une demande générale mais la discussion sur la méthode ne semble pas faire l'unanimité! Les habitants souhaitent changer l'image tout en conservant des témoins et des symboles du passé, la compétence de la sécurité relevant de l'Etat.

Une base de réflexion est en cours via une étude conduite par la SACOMI sur les terrils, conduisant à définir une nouvelle typologie des terrils en fonction de leur potentiel de réutilisation (ville, champs, eau, forêt...).

Développer des actions spécifiques

Elles sont nombreuses et variées mais nous n'en retiendrons que trois, en interface plus ou moins directe avec les propositions des autres ateliers :

- Développer une culture de projet, suivant l'exemple de l'Emscher Park en Allemagne et conformément à l'esprit de la Conférence Permanente du Bassin Minier. Elle suscite l'initiative locale et invite à s'inscrire dans une approche complémentaire à l'échelle des territoires dont la définition est discutée dans l'atelier Ville et territoire.

- **Réaliser un audit des savoir-faire**

Car les métiers valorisés pendant deux siècles sont aujourd'hui balayés ou transformés. Les lieux, les méthodes et les compétences pour les exercer ont changé, mais les savoir-faire demeurent dans notre société en mutation.

- **Développer les savoir-faire sur le "charbon moderne"**

Cette proposition est une illustration de la précédente, mais sur un mode stratégique. Des travaux sont déjà en cours sur les nouvelles façons d'utiliser le charbon en tant que matière première ou en tant que ressource énergétique. Le CERCHAR assure cette fonction. D'autres opérateurs peuvent aussi valoriser des savoir-faire ayant pu émerger dans la région, même si les domaines d'exploitation seront désormais internationaux.

Et pour conclure?...

Il s'agit en réalité de mettre en œuvre l'essentiel des recommandations issues de la Conférence Internationale sur l'Après-Charbon (C.I.A.C.) tenue à Lille du 17 au 21 mars 1997 à l'initiative du Conseil Régional. L'esquisse d'un programme d'actions internationales en était l'objectif; son articulation avec l'accompagnement d'un redéveloppement régional durable en est aujourd'hui la vocation. La Conférence Permanente devra aider à

assimiler la dimension environnementale avec les résultats des autres ateliers afin de favoriser l'émergence de conditions de redéveloppement équilibré, c'est-à-dire ne reposant pas uniquement sur le seul champ économique, ou tout autre.

La réclamation-réparation est aujourd'hui une étape incontournable à faire franchir par les acteurs du Bassin Minier. Son industrialisation fut vécue par tout le monde comme un accès quasi providentiel à la modernité du siècle. Son désenchantement fut assimilé au-delà du choc culturel et social, autant à la résignation du repli sur soi qu'à la réaffirmation d'une identité locale forte. Il ne s'agit plus à présent de s'abandonner au syndrome NIMBY (en anglais, "pas dans mon jardin"), c'est à dire en renvoyant les problèmes en d'autres temps ou vers d'autres terres, mais de prendre conscience d'une nouvelle responsabilité collective encouragée par une dynamique régionale, pour de nouveaux repères et un nouvel avenir.

*La réclamation-réparation
est aujourd'hui une étape
incontournable à faire
franchir par les acteurs du
Bassin Minier*

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

ANNEXES¹

La Mission Inter-Services de l'Eau 59 et le Service Navigation 59/62

La M.I.S.E. 59 est le regroupement fonctionnel des Services de Police des Eaux du département du Nord auxquels sont associés : D.I.R.E.N., D.R.I.R.E., D.S.V., D.D.A.S.S. Elle constitue un Guichet Unique de l'Eau, pour le département vers lequel s'orientent les particuliers, associations, collectivités ou autres institutions pour leurs problèmes ou questions relatives à la mise en oeuvre de la loi sur l'Eau (assainissement, pollution des eaux superficielles ou souterraines, ...), aux procédures réglementaires en vigueur (autorisations au titre de la loi sur l'Eau, mesures de protections, contrôles préventifs et répressifs, ...) et au domaine de l'eau en général. Le Service Navigation Nord-Pas-de-Calais, qui coordonne la M.I.S.E. 59 gère, entretient et exploite les 680 kilomètres de voies navigables régionales, en particulier celles présentées dans le Bassin Minier et y joue un rôle stratégique comme régulateur pour l'eau de surface (en liaison bien souvent avec les eaux souterraines).

CONTACTS:

Directeur du Service Navigation 59/62 - Mr NAU
37 rue du Plat - B.P. 725 - 59034 LILLE Cedex - ☎ 03 20 15 49 70
Responsable de la M.I.S.E. 59
92 avenue Pasteur - B.P. 39 - Mr Verpillat
59831 LAMBERSART Cedex - ☎ 03 20 22 65 00

Le groupe Charbonnages de France dans le Nord - Pas-de-Calais

Le groupe Charbonnages de France dans le Nord-Pas-de-Calais est présent dans ses métiers traditionnels: transformation du charbon, production et vente d'énergie, recherche et Ingénierie thermique, valorisation des co-produits de l'industrie charbonnière, sans oublier la gestion d'un patrimoine immobilier important (SOGINORPA) et l'aide à l'industrialisation (FINORPA). Les droits et obligations des Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais (H.B.N.P.C.) ont été transférés en 1993 à Charbonnages de France. Le Service Patrimoine Nord-Pas-de-Calais, basé à Billy-Montigny, assure les activités de C.d.F dans la région. Les trois objectifs de ce service sont de mener à terme les procédures d'arrêt définitif de travaux et de renonciation aux concessions minières, de traiter les problèmes d'environnement liés aux activités industrielles arrêtées, de gérer et céder le patrimoine foncier des ex-H.B.N.P.C.

CONTACT:

CHARBONNAGES DE FRANCE
Service Patrimoine - Sac Postal 1 - 62420 BILLY-MONTIGNY
☎ 03 21 69 20 07 - Fax 03 21 69 20 08

Le Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas-de-Calais

Le Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas-de-Calais est l'association régionale de préservation et de gestion des milieux naturels. Il intervient sur des bases scientifiques en développant des actions consensuelles d'acquisition, de location ou de mise en convention de terrains avec l'accord des propriétaires. Il met ses moyens professionnels au service de tous ceux qui souhaitent engager des actions concrètes en faveur du patrimoine naturel dans le respect des

¹ A la demande de Francis MEILLIEZ, plusieurs organismes, représentés dans les ateliers, ont envoyé des fiches de présentation, d'où sont extraits ces résumés.

droits et libertés de chacun. Dans la région, cette démarche souple et efficace a déjà permis d'assurer la conservation des richesses naturelles de 13 sites de grande valeur, privés ou communaux, dans l'intérêt conjugué de l'Homme et de la Nature.

CONTACT :

Conservatoire des Sites Naturels du N-PdC - Technoval - 190 rue de Lezennes
59650 VILLENEUVE D'ASCQ - ☎/Fax 03 20 05 19 69

Le Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines du Département du Nord (S.D.I.C.S.)

La création du S.D.I.C.S. a été décidée par le Conseil Général du Nord afin de résoudre les problèmes posés par les cavités souterraines autres que les mines. Financé par le Département du Nord, il est placé depuis 1987 sous l'autorité fonctionnelle et administrative du Directeur de la Voirie et des Infrastructures du Département du Nord. Le S.D.I.C.S. a pour missions de recenser, localiser et cartographier les cavités souterraines présentes dans le sous-sol du département; d'inspecter ces cavités, notamment les anciennes carrières souterraines de craie abandonnées; de diffuser l'information au public en général, aux maires, organismes publics et professionnels de la construction et de l'immobilier en particulier. Il participe à l'instruction de documents d'urbanisme, à l'élaboration du Dossier Départemental des Risques Majeurs et des dossiers communaux de synthèse, dresse la cartographie des zones de risques, participe à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles "mouvements de terrain" résultant de l'instabilité des cavités souterraines.

CONTACT :

S.D.I.C.S. - 50 Bd Louis Bréguet - 59500 DOUAI
☎ 03 27 88 94 43 - Fax 03 27 88 97 38

La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

La D.R.I.R.E. a notamment en charge l'application du Code Minier et ses nombreux textes d'application, de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, de la loi sur l'Eau dans les domaines de ses compétences. Les interventions de la D.R.I.R.E. au titre du Code Minier sont nombreuses et s'étendent du suivi de la recherche minière, à l'octroi des titres miniers, à l'ouverture des travaux, à la surveillance des travaux pendant toute la vie de l'exploitation et ensuite à l'arrêt définitif des travaux miniers et enfin à la renonciation au titre minier qui a pour conséquence de replacer le territoire correspondant dans une situation de droit commun.

CONTACT :

D.R.I.R.E. - 941 rue Charles Bourseul - B.P. 838 - 59508 DOUAI Cedex
☎ 03 27 71 20 20 - Fax 03 27 88 37 89

L'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un établissement public de l'Etat à caractère administratif et financier, placé sous la double tutelle du Ministère de l'Environnement et du Ministère des Finances. Sa zone de compétence couvre le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et le nord du Département de l'Aisne. L'Agence de l'Eau trouve ses ressources financières grâce à des redevances qu'elle perçoit auprès des collectivités, des industries et des agriculteurs, soit pour l'eau prélevée, soit pour les eaux usées rejetées. Pour protéger les ressources en eau, assurer la dépollution et l'équilibre des milieux aquatiques, l'Agence de l'Eau met en oeuvre la politique définie par son Comité de Bassin. L'Agence de l'Eau fait également la synthèse des résultats obtenus : suivi de la qualité des rivières, de la qualité des plages, de la qualité des nappes souterraines.

CONTACT :

Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200 rue Marceline - BP 818
Centre Tertiaire de l'Arsenal 59508 DOUAI Cedex
☎ 03 27 99 90 00 - Fax 03 27 99 90 15

Nord-Nature

Nord-Nature est une association agréée au titre du Ministère de l'Environnement. Elle a pour objectifs de défendre la Nature et l'Environnement dans tous leurs aspects : sites et espaces, flore et faune, qualité de l'air, de l'eau, des sols, aménagements, qualité de vie, ressources naturelles, etc... dans une vision de développement durable et soutenable. Elle agit par tous les moyens légaux : études, sensibilisation, information, formation, concertation, participation, recours en justice, etc... dans l'intérêt général. Nord-Nature est indépendante de tout pouvoir politique ou socio-économique. Son action s'exerce vis à vis de tous les publics. Elle participe à de nombreuses commissions officielles, locales, départementales, régionales et même nationales; elle est représentée notamment au Comité Economique et Social Régional, au Comité de Bassin Artois-Picardie, aux Conseils Départementaux d'Hygiène, à ceux de la chasse et de la faune sauvage, aux Commissions des sites, etc...

CONTACT :

Nord-Nature - MNE. - 23 rue Gosselet - 59000 LILLE
☎ 03 20 88 49 33 - Fax 03 20 97 73 81

Atelier 1

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

**mettre en place un
développement citoyen
et durable**

Chlorophylle-Environnement

L'association a pour objet la sauvegarde des milieux de vie et des sites naturels. Ses thèmes d'action sont variés et se situent préférentiellement dans la zone du Bassin Minier. Il s'agit d'abord de lutter contre les nuisances industrielles, par des interventions auprès des industriels, des élus et des services de l'Etat. Les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air, aux zones vertes ont préoccupé l'association depuis son origine et suscité beaucoup d'interventions sur le terrain. Elle plaide pour une meilleure prise en compte des dégradations de l'environnement du Bassin Minier, pour une diversification des industries et l'implantation d'entreprises moins ou non polluantes. Elle a demandé la création d'un observatoire de l'environnement, qui s'est concrétisé dans le district de Lens-Liévin.

CONTACT:

Monsieur le Docteur Jean **LOURME** - Chlorophylle - Environnement
B.P. 5 - 62220 **CARVIN**

Groupe de Recherche sur l'Environnement des Massifs Rocheux Excavés

C'est une équipe de travail au sein du Laboratoire de Sédimentologie et Géodynamique (URA 719/C.N.R.S.) de l'Université des Sciences et Technologies de Lille. Pour atteindre les objectifs scientifiques qu'il s'est fixé, le G.R.E.M.A.R.E. élabore un outil logiciel d'aide à la décision qui permet à un géologue de reconstituer en 3 D la structure géologique dans laquelle il a effectué des observations. Le logiciel est accessible à une personne ayant une formation de géologue et une formation de quelques jours à son utilisation. La maquette virtuelle obtenue peut ensuite servir de support à divers types de modèles numériques. Elle peut aussi être le support d'activités pédagogiques et ludiques. Depuis 1995, ces travaux sont conduits dans le cadre de l'Opération C.A.M.I.A. (CAVités MInières Abandonnées), sous le contrôle d'un comité de suivi au sein duquel sont représentés: C.d.F., le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, la D.R.I.R.E., le B.R.G.M., A.C.O.M. FRANCE et A.C.M. Nord-Pas-de-Calais.

CONTACT:

U.S.T.L. - S.N. 5 - G.R.E.M.A.R.E. - Pr F. **MEILLIEZ**
59655 **VILLENEUVE D'ASCQ** Cedex
☎/Fax 03 20 43 40 95

Association des Communes Minières du Nord et du Pas-de-Calais

La perspective de difficultés engendrées par la fin de l'exploitation charbonnière a conduit les élus des communes minières à se fédérer le 23 février 1970 au sein d'une association, reconnue par les Pouvoirs Publics comme étant l'interlocuteur privilégié sur le Bassin Minier. L'A.C.M. regroupe actuellement 171 communes. A.C.M. Nord-Pas-de-Calais a pour mission de défendre les intérêts des communes du Bassin Minier face aux problèmes qu'elles rencontrent, notamment en ce qui concerne: les difficultés économiques, le devenir du patrimoine immobilier des Houillères, les Fonds Structurels Européens ainsi que les finances locales, les séquelles minières. Les actions menées par l'A.C.M. depuis plus de 25 ans, grâce à l'union sans défaillance de l'ensemble des communes adhérentes, permettent de dresser un bilan certes très positif, mais néanmoins incomplet. Les problèmes à résoudre demeurent nombreux, justifiant plus que jamais la volonté de l'A.C.M. de poursuivre l'action engagée en multipliant ses efforts et en développant ses moyens d'action.

CONTACT:

M. X. **PICAVET** - Hôtel de Ville - 62701 **BRUAY-LA-BUISSIÈRE** Cedex
☎ 03 21 64 56 03 - Fax 03 21 64 56 46

Association des Communes Minières de France (A.C.O.M. France)

A.C.O.M. FRANCE regroupe les communes de l'ensemble des Bassins Miniers du pays. Elle fait également partie d'EUR/ACOM, l'Association des Régions Minières d'Europe. Le traitement des désordres consécutifs à l'activité minière est l'une des préoccupations majeures des communes minières. La sauvegarde des ressources en eau, la réparation des affaissements miniers, la mise en sécurité des installations minières et la remise en état des anciens sites miniers sont autant d'obligations qui incombent à l'exploitant au titre du Code Minier. A.C.O.M. France a d'ailleurs apporté une contribution déterminante au remaniement du Code Minier en 1994. L'application de la législation nécessite la vigilance des collectivités. Au-delà, il s'avère également nécessaire d'instaurer à travers une concertation équilibrée entre l'exploitant, l'Etat et les collectivités, une véritable transparence sur la connaissance des désordres provoqués par l'activité minière. Enfin, la réalisation des procédures d'abandons de travaux et de renonciation à concession soulève le problème de la gestion à long terme des séquelles permanentes de l'activité minière.

CONTACT:

M. **DELATTRE** - A.C.O.M. FRANCE - Hôtel de Ville - B.P. 49 - 62801 **LIEVIN** Cedex
☎ 03 21 44 86 26 - Fax 03 21 44 86 22

Le Programme de Recherches Concertées (P.R.C.) "Environnement et activités humaines"

Initiative du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, ce programme a pour objectif la création d'un pôle de compétences de recherche sur les problèmes régionaux d'environnement par la mise en oeuvre de projets associant plusieurs

groupes de recherche. Il consiste en l'évaluation du degré de pollution d'une zone minière et industrielle, de son impact sur la santé, l'environnement et les systèmes socio-économiques, la prévision de leur évolution et l'élaboration des méthodologies d'étude applicables à d'autres secteurs. Il s'agit également de fournir des outils d'aide à la décision en matière de gestion des ressources et d'aménagement du territoire. Il a été nécessaire d'identifier un domaine géographique commun qui permette aux différentes approches scientifiques de se retrouver pour étudier leurs interactions. Le terrain d'investigation est le Bassin Minier. Le P.R.C. comprend trois volets: étude d'un secteur pollué par les métaux, approches géologique, géomécanique et hydrologique d'une région minière et industrielle, aspects socio-économiques des interactions "environnement et activités humaines"

CONTACT:

M. L. CANDELIER - Région N-PdC
Direction Recherche et Technologie - Centre Rihour
55, place Rihour - 59555 LILLE Cedex
☎ 03 28 82 76 21 - Fax 03 28 82 76 05

La Société d'Aménagement des Communes Minières

La S.A.C.O.M.I. est née de la volonté des Elus des communes minières d'exercer pleinement leurs prérogatives concernant l'aménagement du territoire après l'arrêt de l'extraction charbonnière. La S.A.CO.MI. a été créée en 1992 pour assurer les missions suivantes:

- gestion du parc SOGINORPA: de 1992 à 1996: la S.A.CO.MI. détermine les grands principes de gestion du patrimoine immobilier (SOGINORPA) dans le cadre des contrats de programmes pluriannuels.
- requalification des friches industrielles minières: collaboration avec l'E.P.F.
- aménagement du territoire: la S.A.CO.MI. s'est vue confier la responsabilité, par les Pouvoirs Publics de conduire, au niveau de l'ensemble du bassin, une mission de réflexion prospective dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et du cadre de vie.

La S.A.CO.MI. dispose d'une base de données géographiques unique sur l'ensemble des communes du Bassin Minier: le S.I.G. SIDERAL.

CONTACT:

Société d'Aménagement des Communes Minières - 8 rue J.B. Charcot - 62300 LENS
☎ 03 21 74 85 95 - Fax 03 21 74 85 99

L'eau et environnement à l'institut Pasteur de Lille

Le Département Eaux et Environnement effectue des analyses, des expertises et des recherches dans le domaine des eaux, de l'atmosphère, des déchets et autres compartiments de l'environnement. Dans le domaine des eaux, le service a pour missions le contrôle de la porabilité des eaux de distribution publique et de la qualité des eaux de baignade. Il intervient encore, pour des cas de pollutions accidentelles, des contrôles d'eaux ultrapures, d'eaux stériles, de solutés pour hémodialyse, de piscicultures, pour l'assiette des redevances-pollution et des subventions liées aux rejets des industries ou des collectivités, aux études d'impact sur l'environnement de grands travaux, etc... Dans le domaine des sols pollués et des déchets, le service étudie le relargage. Il est membre du Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués (Douai). Enfin, dans tous ces domaines, le Service participe également aux travaux de normalisation des méthodes d'analyse, à l'échelle nationale (AFNOR) et internationale (ISO, CEE/BCR).

CONTACT:

Institut Pasteur de Lille - Dpt Eaux-Environnement
1 rue Calmette - B.P. 245 - 59019 Lille Cedex
☎ 03 20 87 77 30 - Fax 03 20 87 73 83

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Les individus, la famille et la santé

*Animé par
Olivier Lacoste
et Laure Spinosi*

84

UN CONSTAT SANITAIRE ET SOCIAL ALARMANT

Le Bassin Minier est en crise sanitaire et sociale depuis près de 35 ans. Une partie de la population est en effet confrontée à de nombreuses difficultés depuis plusieurs générations. Les causes sont aujourd'hui clairement identifiées à travers la recomposition économique, sociale et culturelle du milieu et de la société locale.

On ne peut donc pas considérer que la situation soit normale même si l'invocation du fatalisme ne va pas de soi. Une action volontariste est possible, voire encouragée.

Les relations qu'entretiennent les individus, les familles et les divers groupes sociaux balisent une question essentielle dont il convient de tenir compte si l'on entend saisir la réalité actuelle du Bassin Minier, ces relations mettent en jeu une grande partie des représentations qui peuvent se rapporter au territoire.

De toute évidence, ces rapports entre les individus et leur environnement proche connaissent une profonde mutation. Les hommes et les femmes du Bassin Minier perçoivent très clairement la fin d'une histoire qui fut la leur. Il est vraisemblable qu'une partie non négligeable de ses habitants envisage mal, et non sans quelque angoisse, son propre avenir et celui de ses enfants.

Le Bassin Minier demeure une entité sociale fortement marquée par des points de référence et des valeurs ouvrières. En 1990, année de recensement, 40 % de la population active était ouvrière. Les rôles sociaux sont ainsi très marqués par "la permanence d'un modèle ouvrier traditionnel", selon le mot du sociologue Olivier Schwartz. Ce modèle fonctionnait et fonctionne encore aujourd'hui, non seulement au travers de la soumission des individus au travail, mais structure aussi la sphère privée, individuelle et familiale des uns et des autres.

De ce point de vue, les rôles des hommes et des femmes diffèrent sensiblement. L'homme existe socialement par le travail, la femme exerçant pour sa part un rôle tourné vers l'intérieur, via les fonctions domestiques.

Projets collectifs et ascension individuelle

Un autre trait marquant sur le plan sociologique tient à ce que la population du Bassin Minier se compose de familles "fixées sur place" (notamment par le biais du logement gratuit), dans un cadre privilégié, le statut du mineur donnant droit à des avantages spécifiques. Plus généralement, l'emprise des fonctions sociales ouvrières fut complétée pendant plusieurs décennies par des encadrements collectifs et multiformes. On sait comment le système minier a pris en charge les individus "du berceau à la tombe". On sait moins qu'à cette structuration déployée par l'employeur et à la protection sociale assujettie au travail venaient s'ajouter d'autres entités collectives fortement structurantes pour la famille telles que l'Eglise, les syndicats, les partis politiques ou les associations.

Cela dit, ces formes puissantes d'encadrement ont finalement abouti à l'isolement des habitants du Bassin Minier du reste du territoire et des autres populations régionales.

Protection sociale et solidarité

Depuis 1946, les hommes et les femmes du Bassin Minier ont bénéficié des avantages sociaux exceptionnels du régime minier de sécurité sociale. Plus de 155.000 personnes, souvent âgées de plus de 60 ans, bénéficient aujourd'hui de ces avantages avant-gardistes. Les "œuvres du régime minier" constituent un système de soins intégré déclinant et associant prévention, soins et réparation. (*voir carte au verso*)

Les liens de solidarité sociaux étaient donc - et restent - très présents à l'échelle du territoire. Cet héritage perdue au travers d'un sentiment d'appartenance à un groupe qui se traduit par un réel réflexe communautariste, encore très sensible dans les relations entre individus.

Mais là encore, la médaille a son revers puisque l'affirmation d'un sentiment commun provoque la négation de l'expression des individus au profit du groupe. A cela rien de vraiment étonnant, la population locale ayant eu souvent l'habitude de compter sur des structures collectives, au détriment des aspirations individuelles.

Inquiétude et insécurité

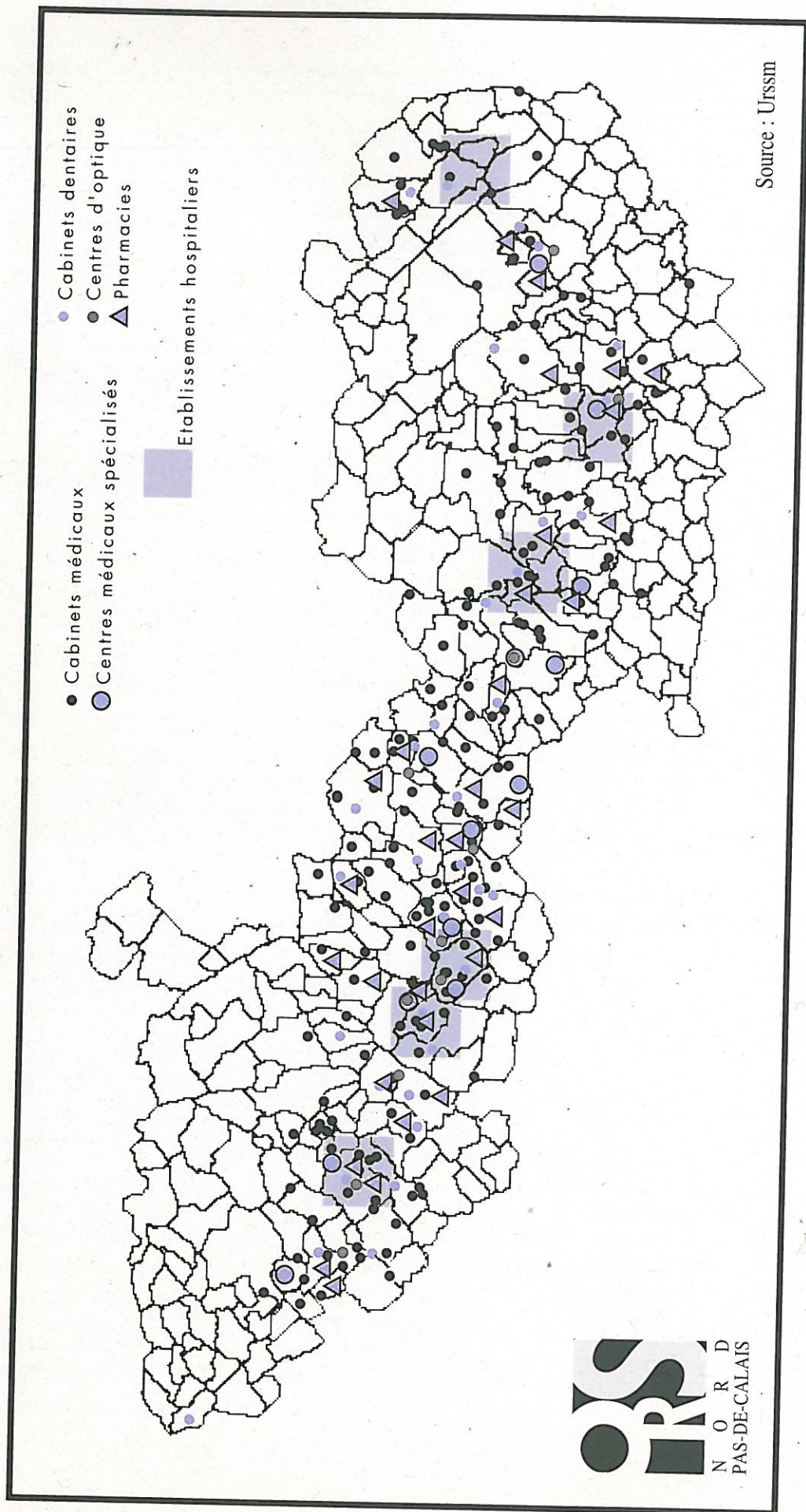
La fin d'une histoire industrielle est vécue aujourd'hui par les habitants dans un climat d'inquiétude et de profonde insécurité à la suite de la disparition des anciens cadres de références et alors que les difficultés matérielles rendent encore plus mal aisée la vie de tous les jours.

Du reste, la crise économique et sociale fait sentir ses effets néfastes depuis bientôt quarante ans. De nombreux indicateurs sociaux se trouvent à présent dans le rouge et attestent d'une recomposition douloureuse affectant depuis longtemps le Bassin Minier. En mars 1994, plus de 45 % des chômeurs étaient des femmes...

Par ailleurs, le système de prise en charge sanitaire ne répond plus parfaitement aux besoins de la population. L'état actuel du dispositif et le bilan des actions publiques en direction des familles les plus démunies n'est pas le moindre des paradoxes dans le Bassin Minier. Ainsi, la mise en œuvre d'actions volontaristes de santé publique, adaptées à l'état sanitaire de la population, reste encore à ce jour un objectif à atteindre.

La fin d'une histoire industrielle est vécue aujourd'hui par les habitants dans un climat d'inquiétude et de profonde insécurité

Les œuvres du régime minier



Démographie médicale: la région, lanterne rouge

La région est au 15^{ème} rang des 22 régions françaises sur le plan de la démographie médicale. Les secteurs de Lens et de Béthune présentent les plus fortes sous-densités de généralistes (5.301 début 1994), ainsi que les secteurs de Douai, Cambrai et Maubeuge, ainsi que dans une moindre mesure Valenciennes et Dunkerque. Le département du Pas-de-Calais est déficitaire de 10 %, soit 190 médecins, ce qui s'explique par le peu d'attractivité d'une zone comprenant de fortes proportions d'ouvriers et des populations très exposées au chômage. Le déficit régional en généralistes aura cessé d'ici 10 à 15 ans. Une surdensité pourra probablement apparaître d'ici 2.008 (entre 6 et 28%), soit plus tardivement que dans les autres régions françaises.

Le Nord-Pas-de-Calais se place par ailleurs au 19^{ème} rang français en nombre de pharmaciens (71 pour 100.000 habitants), le Pas-de-Calais accusant un déficit de 23% (62 pour 100.000 habitants). La région est lanterne rouge pour les chirurgiens-dentistes avec un déficit de - 65 % par rapport à la moyenne nationale (37 dans le Pas-de-Calais pour 100.000 habitants contre 50 dans le Nord).

TERRITORIALISER

Il n'est pas dans les habitudes des instances en charge de la santé publique (Etat, assurance-maladie, professions médicales...) de poser les termes de leurs initiatives en référence à un territoire défini. Bien plus souvent, ce sont des préoccupations thématiques (accidents, alcool, sida...) ou catégorielles (les personnes âgées, les allocataires du R.M.I...) qui guident ces initiatives, les enjeux relatifs à la santé publique apparaissant de surcroît encore comme une "affaire de spécialistes", hors du champ des interventions d'éventuels professionnels de l'aménagement qui perçoivent pourtant chaque jour l'urgence des problèmes individuels et familiaux.

Ainsi est-il en partie compréhensible que très peu d'actions n'aient eu, ces dernières années, pour objectif de rétablir un état de santé décent dans le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.

Le mauvais état de santé des habitants ne se limite d'ailleurs pas aux seules séquelles héritées de l'époque minière. Trop de mauvais indicateurs révèlent aujourd'hui l'existence d'une réelle crise sanitaire qui n'affecte certes pas tous les habitants, mais un nombre très important d'hommes et de femmes confrontés plus que d'autres à des difficultés matérielles qui s'ajoutent à la recomposition des références culturelles et sociales locales.

Le mauvais état de santé des habitants ne se limite d'ailleurs pas aux seules séquelles héritées de l'époque minière

Une crise silencieuse

Les hommes ont sans doute été les premiers à subir cette crise silencieuse. Depuis plus de vingt ans, les cancers, les maladies cardiovasculaires et les conséquences d'une alcoolisation immodérée réduisent leur espérance de vie et engendrent un nombre de décès tout à fait anormal. A structure d'âge équivalente, la mortalité masculine pourrait être réduite de près de 1.800 morts chaque année si les taux de mortalité locaux étaient identiques à ceux du pays.

Les femmes sont également touchées, avec une accélération des problèmes identifiés ces dix dernières années. Pour elles, les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires sont à nouveau responsables d'une surmortalité difficilement compréhensible si l'on ne tenait pas compte de leur vécu quotidien et des comportements néfastes qui se

Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

développent localement. C'est précisément dans ce cadre qu'il convient de situer l'extrême surmortalité induite par l'alcoolisation, actuellement supérieure de 180 % à la moyenne nationale. Un triste record parfois même dépassé par des scores locaux atteignant un maximum de 350 % de surmortalité liée à l'alcool...

La crise des adultes et plus particulièrement les difficultés rencontrées par les jeunes filles et les jeunes mères ne manquent pas d'avoir des répercussions on ne peut plus dommageables sur les enfants.

D'autant que cette population cultive par tradition une sédentarité extrême, que l'on sait qu'il est difficile de quitter le Bassin Minier dans ces conditions et qu'il demeure un territoire à la population beaucoup plus jeune que la moyenne nationale.

Ainsi, le sort des enfants en difficulté est à n'en pas douter le point qui mérite la mise en place d'une politique volontariste et ambitieuse, dans le respect de l'action des diverses collectivités locales.

Le retard des soins

La situation apparaît d'autant plus préoccupante que le système de soins local n'apporte que trop peu de réponses à la crise sanitaire qui sévit depuis au moins vingt ans. Ce système a été moins développé que d'autres, non parce que les besoins locaux n'y avaient pas été évalués, mais parce que l'appréciation des besoins des habitants est toujours menée en fonction de la consommation de la population locale et du recours aux soins. Or, les principaux groupes sociaux constituant l'originalité sociologique du Bassin Minier (ouvriers, employés sur-représentés par rapport aux cadres et professions libérales plus rares) sont de petits consommateurs de soins hospitaliers et ne sont pas, a priori, des populations qui résident dans les secteurs les plus convoités par les médecins libéraux au moment de leur installation.

En conséquence, les dépenses de soins de santé sont très sensiblement inférieures à celles de la région et du pays. Les densités médicales sont de 30 % en-deçà de la moyenne française du fait de cette sous-consommation de soins.

Trois enjeux

Certaines actions sont probablement nécessaires et l'invention de beaucoup d'entre elles reste à organiser. Nous pouvons cependant citer les trois enjeux suivants :

- Le statut des jeunes filles et les possibilités d'acquisition des enfants représentent sans conteste l'un des plus grands chantiers sanitaires et sociaux du Bassin Minier. La présence et l'assentiment des pères pourraient être recherchés, du moins lorsque ceux-ci se manifestent.

Bon nombre de jeunes filles et de jeunes femmes ne perçoivent pas aujourd'hui la place qu'elles pourraient occuper dans la société, sachant qu'elles refusent souvent et a priori les rôles traditionnels qu'assumaient leurs propres mères. Cette incertitude se traduit parfois par une réelle angoisse pouvant s'exprimer dans la dépression, l'alcoolisation précoce ou les tentatives de suicide.

Cette peur, cette difficulté d'individuation ne manque pas de produire ses effets sur la prise en charge et la stimulation des enfants qui ne jouissent pas d'une période de vie particulièrement paisible...

Les densités médicales sont de 30 % en-deçà de la moyenne française du fait de cette sous-consommation de soins

- La mise en œuvre consécutive à la mise au point d'un accompagnement adapté aux besoins de la population est le deuxième enjeu clairement identifié. Est-il possible de mettre en place des techniques d'accompagnement ou des structures qui répondent aux nécessités sociales et sanitaires locales sans que, pour autant, cet investissement ne vienne limiter l'intervention publique déployée à la faveur des grandes priorités de la santé publique nationale que sont la prévention du sida et la lutte contre la toxicomanie? Dans quelle mesure est-il envisageable de compléter la prise en charge en soins d'alcoologie? Est-il réaliste d'envisager un accompagnement des femmes en difficulté? Que pourrait-on faire pour mieux lutter contre les carences infantiles de structuration des facultés intellectuelles? Et plus généralement, comment espérer améliorer le recours aux soins de l'ensemble des habitants?

La sous-consommation de soins par rapport à la moyenne française est de -2 019 F dans la région de Douai, de -1 460 F dans celle de Lens et de -932 F dans le Valenciennois.

- La sous-consommation des soins a en effet des répercussions sur les capitaux mis en circulation localement et chaque année dans le Bassin Minier. Nous devons également tenir compte du fait que le déficit d'injection de capitaux dans l'économie locale par rapport à la moyenne nationale est de 1 360 676 francs par an!

DES PROPOSITIONS POUR UN RATTRAPAGE INÉGALITAIRE

En conséquence, il faut proposer un rattrapage inégalitaire du retard sanitaire accumulé dans le Bassin Minier. Un tel traitement inégalitaire devra d'abord porter sur le renforcement des structures, des équipements et des services aujourd'hui en place, une mise en réseaux de nouveaux moyens étant par ailleurs nécessaire.

Les propositions de l'atelier sont ainsi les suivantes :

- 1) Veiller à l'état de développement psycho-affectif des enfants de moins de quatre ans en n'omettant pas le soutien individualisé en direction des jeunes femmes et des adolescentes en difficulté, et bien avant que celles-ci ne soient mères. La place des jeunes hommes et des adolescents ne devra pas non plus être négligée.
- 2) Trouver les conditions explicites d'application discriminantes entre un travail social territorialisé et/ou un travail social collectif d'une part, et le travail social individualisé, d'autre part. L'un et l'autre ne s'opposent pas, ils se complètent, se succèdent et n'ont pas les mêmes effets, tout comme ils ne peuvent s'appliquer dans les mêmes circonstances.
- 3) Améliorer la coordination entre intervenants du social, du sanitaire et de l'éducatif pour des actions mieux évaluées.
- 4) Implanter davantage de "centres d'action médico-sociale précoce polyvalents" (camps) et d'autres structures telles que les "Maisons vertes" et les "Ecoles des parents".
- 5) Se donner les moyens d'accompagner les jeunes femmes enceintes qui en feraient la demande.

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

- 6) Développer plus encore l'alcoologie au travers du renforcement de ses structures existantes et de leur mise en réseaux. Positiver en même temps la prise en charge de l'alcoolisme en la replaçant dans un dispositif "toxicomanie" ou "dépendances".
- 7) Comblent le déficit d'encadrement médical par des incitations adaptées et pérennisantes, c'est-à-dire débouchant sur la sédentarisation des personnes exerçant des professions médicales, paramédicales ou sociales. Prévenir le départ des jeunes médecins, travailleurs sociaux ou autres professions médico-sociales en ouvrant des postes ou en améliorant leurs conditions de travail. Dynamiser le tissu médical et hospitalier en y immergeant des pôles innovants et de recherche.
- 8) Opter pour une utilisation optimum des structures relevant aujourd'hui de la "sécurité sociale dans les Mines". Il convient par exemple de reconnaître au plus vite qu'en l'état actuel des choses, les œuvres du régime minier ne seront plus accessibles aux personnes âgées ne relevant pas du statut du mineur. Il faut donc réfléchir, dès aujourd'hui, à une restructuration de la prise en charge des troisième et quatrième âges.

On pourra aussi:

- 9) Développer les formations à l'accueil des personnes en difficulté et...
- 10) ... développer des points d'écoute, de soutien et d'orientation polyvalents au sein des quartiers afin que les personnes puissent rapidement être reconnues dans la peine qu'elles subissent, avant d'être suivies par des structures spécifiques et afin que ces personnes puissent être en situation de mener d'elles-mêmes leurs démarches.

Et puis...

- Ne pas faire que de "l'occupationnel", mais développer aussi des actions d'insertion par le travail;
- Mettre en place des missions locales pour les moins de deux ans ou pour les moins de quatre ans;
- Initier de nouveaux projets de prise en charge et d'accompagnement, innover dans les méthodes et les techniques sans attendre obligatoirement les financements pour les concevoir;
- Développer les "groupes de parole" (parents, acteurs...);
- Ouvrir, lorsque cela est utile, les services hospitaliers à des intervenants et/ou des partenaires extérieurs à l'Hôpital sur la ville;
- Créer des "écoles d'assurés sociaux" comme il existe des écoles de consommateurs. Les habitants ne doivent plus avoir peur de recourir aux soins et peuvent être formés à ne pas surconsommer;
- Il faut parallèlement jouer la carte de l'intercommunalité voire de l'interquartier pour contourner le manque de moyens;
- Et lutter contre le renfermement des habitants sur leur propre quartier en stimulant la mobilité des jeunes hommes et des jeunes femmes hors de leurs espaces de vies habituels. Pourquoi ne pas subventionner la distribution de titres de transports en commun ou, pour un plus petit nombre, financer l'obtention de permis de conduire?...

La sphère collective: culture, mémoire, technologies, citoyenneté

Les valeurs repérées comme sous-tendant les pratiques collectives dans le Bassin Minier sont principalement: le travail, la solidarité, la famille et la sociabilité. Valeurs aujourd'hui en crise.

Il n'y a plus beaucoup de travail, le chômage atteint un taux alarmant dans le Bassin Minier, la cellule familiale éclate, la solidarité tend à se distendre au sein d'une population qui ne se considère plus comme une communauté d'appartenance, et la sociabilité, au travers de la vie associative et des pratiques culturelles traditionnelles, a tendance à s'essouffler.

Les constats communs

Les quatre sous-ateliers de la sphère collective: "pratiques culturelles et artistiques", "mémoire, transmission et mobilisation", "savoir-faire, techniques et nouvelles technologies" et "vie associative et citoyenneté", ont eu pour objectif de saisir un certain nombre d'aspects de la vie dans le Bassin Minier ainsi que les caractéristiques culturelles, sociales et économiques de celui-ci.

- Il y a trop peu d'études et d'expertises réalisées sur les différents sujets qui nous intéressent, dans le Bassin Minier, et celles qui existent sont très localisées géographiquement ou restreintes thématiquement. Ce déficit d'écrits et d'enquêtes est problématique car nous manquons de bases quantitatives d'analyses nécessaires à la programmation d'actions.
- Une place toujours prépondérante est accordée à l'héritage culturel de l'époque minière dans les différents domaines qui ont été abordés, mais les conduites liées à cette activité industrielle sont en déperdition du fait de sa disparition.
- Les activités et les pratiques ont changé, les habitants se sont aussi diversifiés (socialement et socio-professionnellement). En effet, la population est toujours considérée comme minière alors que ce n'est plus le cas. Il y a aussi un nouvel apport de population sur laquelle nous avons peu de connaissances.

Les valeurs repérées comme sous-tendant les pratiques collectives dans le Bassin Minier sont principalement: le travail, la solidarité, la famille et la sociabilité: valeurs aujourd'hui en crise

Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Une place toujours prépondérante est accordée à l'héritage culturel de l'époque minière mais les conduites liées à cette activité industrielle sont en déperdition du fait de sa disparition

- D'une manière générale, aussi bien dans le domaine culturel et artistique, que dans le domaine associatif et patrimonial, les jeunes ne se retrouvent plus beaucoup dans les pratiques traditionnelles existantes. Les actions et activités collectives héritées de l'époque minière (sauf le sport) ne correspondent plus vraiment à leurs attentes.
- La transmission de savoir et de mémoire entre les générations semble en panne. Il y a pour certains domaines, un déficit étonnant de transmission, c'est le cas notamment de la mémoire de la mine. Ce problème n'est pas seulement lié à la dispersion des familles et à la fin de l'activité, il existe en effet une absence volontaire de transmission : la majorité des aînés ne transmettent pas leur vécu à leur descendance. Il y a un rejet, pour une partie de la population, de la mémoire minière : rejet par ceux qui ont vécu l'époque minière (dont les anciens mineurs - une majorité de mineurs après-guerre vont fortement décourager leurs enfants de travailler à la mine-) et rejet par les jeunes, qui correspond davantage à un désintérêt. La rupture de la chaîne de transmission commence donc au sein de la famille et s'étend dans tous les rapports entre individus en général.

Transmettre la mémoire

Face à cela, il s'opère quelques prises de relais de la transmission par des instances extérieures à la famille comme l'école, les musées, des associations, des syndicats et même des artistes.

La transmission de la mémoire, des pratiques, de la connaissance et du savoir-faire peut contribuer au développement et à la dynamisation du Bassin Minier, car elle peut permettre de dégager du sens et de la compréhension sur la vie contemporaine du Bassin Minier, donner des repères (aux nouvelles générations) pour évoluer, transformer et construire de l'avenir - à condition que cette transmission ne soit ni nostalgique et passéiste (paradis perdu), ni mythifiée, ni idéologisée et qu'elle ne manipule ou ne crée des valeurs identitaires xénophobes d'exclusion.

- Le fait qu'il y ait peu de participation de la population dans la réflexion et l'initiative de projets qui la concerne est en partie dû au fait et dans une certaine mesure, que la population du Bassin Minier hérite "d'un bagage culturel", où "la remise de soi" qui a été générée par le système socio-économique des Houillères, perdure et se reproduit.

On relève trois éléments primordiaux qui sont aussi communs aux quatre sous-ateliers :

- *Un manque de moyens financiers pour les actions dans la sphère collective qui est en partie dû à une répartition inégalitaire des aides et subventions publiques et aux ressources financières des communes très inférieures à la moyenne nationale.*
- *Un réel problème de formation et de qualification : il manque en règle générale, de personnel qualifié dans tous les domaines abordés.*
- *Beaucoup d'actions collectives sont limitées car elles reposent principalement sur du bénévolat. Les bénévoles demandent à ce qu'il y ait un relais et une partition des tâches avec du personnel salarié exerçant à temps plein, sans pour autant être dépossédés et exclus des actions.*

Enfin, si le Bassin Minier est relativement homogène quant à son héritage, il est apparu dans tous les sous-ateliers que la gestion de celui-ci, les transformations déjà opérées et les projets de développement sont très différenciés sur l'ensemble du territoire. L'analyse et le dégagement de grandes "tendances" dans le domaine des pratiques collectives ne doivent pas occulter des analyses plus nuancées au sein des différents territoires du Bassin Minier.

VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNETÉ: UNE PERCEPTION NÉGATIVE SOURCE D'ESPOIRS

Animateurs: Michel Autes, chercheur à l'I.F.R.E.S.I.-C.N.R.S. et Armelle Tricot, doctorante en sociologie (U.S.T.L.).

Intervenant: M. Blondel, Ville de Condé-sur-l'Escaut.

La vie associative dans le Bassin Minier est importante tant en nombre d'associations qu'en tant que support de l'animation de la vie de la cité (à n'en juger qu'aux calendriers des fêtes des communes). Cette vie est souvent revendiquée par les élus comme une "richesse" inestimable, essentielle à l'identité communale.

Pourtant, la vie associative n'échappe pas à la crise que traverse le Bassin Minier. L'atelier, tout en reconnaissant l'importance et la nécessité d'associations ayant pour objectifs l'organisation d'activités de loisirs, festives, sportives... a soulevé un certain nombre de problèmes et de constats qui révèlent la difficulté d'évolution ou d'enrichissement de la vie associative existante, et fait valoir le trop faible nombre d'associations issues de la population. Laquelle est porteuse de projets de développement, de transformations, d'innovation sociale, culturelle, économique... ou de projets basés sur une participation active des habitants dans la réflexion, les choix et les actions d'évolution de la vie sociale.

Or la vie associative est au cœur de la démocratie. Elle constitue un lieu de réflexion, d'échange, d'innovation, d'action collective et s'articule de fait à la notion de citoyenneté. Comment faire pour que la vie associative participe activement et de façon dynamique au devenir du Bassin Minier? Cette question en sous-tend une autre: comment faire pour qu'une majorité d'habitants se sente concernée par la transformation du Bassin Minier et s'implique dans l'action collective?

Et cette autre question, également soulevée: peut-on être chômeur et bénévole associatif? Le Bassin Minier compte un nombre important de personnes au chômage et en situation de précarité. Il est donc difficile pour ces personnes de s'engager dans les actions qui demandent un investissement important et d'être à la fois à la recherche d'un emploi. De plus, il est patent que des individus exclus durablement du monde du travail ont tendance à se replier progressivement sur eux-mêmes et parfois jusqu'à la rupture totale de relations sociales. L'engagement associatif est de toute évidence plus facile pour des personnes qui ont un statut social (déterminé par une activité professionnelle-ou retraité-ou mère au foyer-étudiant...) que pour ceux sortis de tout système d'activités, et qui passent leur vie à "survivre".

Cet énoncé des choses fit l'objet d'échanges constructifs lors de la séance publique de restitution de la synthèse des travaux, le 6 octobre 1997 à Loos-en-Gohelle.



*Fête de l'E.N.R. à l'étang d'Amaury - octobre 1996.
(Photo: Philippe DUPUICH)*

La vie associative n'échappe pas à la crise que traverse le Bassin Minier

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

La situation fut résumée en ces termes par Michel Autès, chercheur à l'I.F.R.E.S.I.-C.N.R.S. : "Le Bassin Minier connaît une vie associative intense mais les membres des associations sont généralement âgés et la vie associative s'en trouve cloisonnée. Les associations sont alors ressenties comme des associations de services plutôt que comme des lieux d'engagement véritable".

Le taux de création d'associations est plus bas dans le Bassin Minier que dans le Nord-Pas-de-Calais (0,48 pour 1 000 habitants contre 0,81 pour la région) et nettement plus bas que le niveau national (1,4). Ceci n'est qu'un indicateur qui nécessite d'être rapproché d'autres données que nous n'avons pas : nombre total et pourcentage d'associations dans le Bassin Minier, rapporté au nombre d'habitants, pourcentage des associations qui fonctionnent réellement, nombre de dissolutions...

Cloisons, freins et blocages

Les travaux en atelier ont également permis d'identifier quelques tendances lourdes de sens pour le développement culturel du territoire :

- Il y a peu de créations d'associations dans le Bassin Minier qui aient pour objectifs de faire participer les habitants aux choix et décisions qui les concernent, sauf les associations créées dans le cadre des dispositifs Politique de la ville (D.S.Q.-D.S.U., avec la création d'associations d'habitants dans les quartiers prioritaires, impulsée par la collectivité publique à des fins de concertation sur les projets de transformation de leur quartier).
- Un agent de développement local souligne cependant que les associations dans les quartiers défavorisés sont peu nombreuses, qu'elles ont peu de poids à l'échelon communal relativement aux autres associations regroupant les couches moyennes (vie associative de loisirs), qu'elles sont précaires et qu'elles remplissent parfois le rôle de travailleurs sociaux sans en avoir les compétences.
- Dans la majorité des associations existantes, il y a peu de jeunes membres administrateurs et cela soulève plusieurs problèmes qui entravent le dynamisme et l'évolution de la vie associative :
- Peu de renouvellement des élites associatives (présidence, bureau...)
- Peu de transmission intergénérationnelle du "savoir-pourquoi" et du "savoir-faire" du regroupement en associations.
- La loi de 1901 souffre d'une perception relativement négative de la part des jeunes. Elle leur apparaît souvent inadaptée à leur désir de fonctionnement non hiérarchisé et d'engagement à court terme dans les projets. Ce sentiment vaut également de la part d'une partie de la population, voire de membres associatifs : "La loi apparaît comme un mode de regroupement figé et figeant. La formalisation demandée par la loi provoque très souvent un essoufflement du dynamisme" (membre d'une association).

La loi de 1901 souffre d'une perception relativement négative de la part des jeunes

- Cette perception négative du statut associatif vient en partie d'un écart entre l'esprit de la loi et son interprétation trop restrictive. Le formatage en "statuts-types" et le recours quasi-systématique aujourd'hui à ces statuts-types par les créateurs d'associations sans prise de connaissance de la loi elle-même cantonnent l'usage du droit d'association à des cadres de fonctionnement étroits et rigides. Or, la loi sur la consti-

tution d'associations est assise sur l'affirmation d'une liberté (durement acquise) fondamentale des droits de l'homme et ne soumet à aucun formalisme particulier.

- Les associations qui connaissent un important développement sont les associations sportives, mais, malgré tout, l'adhérent reste davantage consommateur qu'acteur.
- "Le bénévolat associatif a ses limites : toutes les bonnes volontés finissent par s'essouffler car il faut des ressources matérielles pour pouvoir se lancer dans une activité bénévole" (responsable associatif). Autrement dit, l'activité bénévole "coûte" financièrement et matériellement au bénévole ou au militant associatif. Cet état de fait freine également l'investissement associatif des jeunes et des chômeurs.
- Les associations sont de plus en plus sollicitées ou attendues pour jouer à l'égard des jeunes un rôle de relais de l'école palliant les carences de cette dernière, ainsi que celles des familles et jouant un rôle de créateur de lien social. Cette mission suppose que soient posés et résolus les problèmes de compétences et des moyens matériels pour y parvenir.
- Il existe globalement un déficit de relations constructives entre les associations et les élus. Marcel Caron, maire de Loos-en-Gohelle a pu le dire en séance publique : " Pour comprendre la nature de ces relations, il faut faire référence à l'histoire. Auparavant, il existait deux pouvoirs : le pouvoir économique (les mines) et le pouvoir politique de la mairie. Mais la mairie a eu trop tendance à organiser ou contrôler les associations et cette tradition reste vivace. Les gens s'engagent désormais moins dans les associations à cause des éventuels problèmes de responsabilité juridique alors que les collectivités ont encore tendance à réinstitutionnaliser la vie associative qui était animée autrefois par le militantisme".
- Les associations sont cloisonnées dans leurs activités et leurs publics. Un élu souligne la difficulté d'amener les associations à travailler ensemble sur un projet fédérateur et transversal. La coopération est souvent source de conflits. Elle est plus difficile à impulser chez les associations anciennes, les nouvelles étant plus souvent transversales dans leur objet et leurs activités.
- Des expériences positives de mise en réseau d'associations existent dans les communes. Elles résultent d'une volonté communale et d'un "travail" des élus et des responsables associatifs couplés avec la mise en place d'outils concrets - par exemple, un support de communication animé par des professionnels - et avec la mise en œuvre d'actions collectives concrètes.
- Dans le domaine culturel enfin, les associations de pratiques artistiques amateurs ont trop peu de relations avec les organisations professionnelles culturelles et les artistes professionnels. Ce cloisonnement conduit à un morcellement de la vie culturelle dans les villes. Des partenariats sont possibles et de nombreuses expériences dans le Bassin Minier tendent à prouver qu'ils sont facteurs de développement et de dynamisme culturel.

La mairie a eu trop tendance à organiser ou contrôler les associations et cette tradition reste vivace



Opération Nos quartiers d'été 1997, spectacle de clôture des quartiers d'été "Art Point M" à Loos-en-Gohelle. (Photo: Michel SPINGLER)

Propositions

Le Bassin Minier n'est pas en reste par rapport à d'autres régions quant à la vitalité de sa vie associative. Mais beaucoup reste à faire pour qu'un maximum d'habitants-citoyens s'y impliquent dans la participation, voire la création d'associations agissant pour la transformation et l'évolution de ce territoire (rapport Cl. Paieu de 1990 : un Français sur deux adhère au moins

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

à une association et 7 % y détiennent une responsabilité. Est-on dans cette moyenne dans le Bassin Minier?).

Les propositions formulées dans le domaine de la vie associative portent en grande partie sur le développement d'associations et de projets associatifs dont l'objet est l'évolution et l'épanouissement de la vie sociale et culturelle, l'enrichissement de la vie démocratique locale et ayant le souci de l'élargissement de la base sociale associative :

- Regrouper les expériences innovantes (au sein des communes ou des structures intercommunales, ou de fédérations) mettant en jeu de nouvelles relations et de nouveaux contenus entre pouvoirs publics et associations, entre associations elles-mêmes pour la réalisation de projets de développement et ce, pour permettre les échanges d'analyses, de savoir-faire, d'étudier la reproductibilité, de valoriser l'exemplarité.
- Expérimenter dans les communes, la réunion (concertation, coopération) de toutes les associations autour d'enjeux de transformation importants à l'échelle de la ville. On pourrait par exemple lutter contre les exclusions sociales et économiques, les exclusions culturelles d'une partie de la population ou de quartiers... Ou mobiliser sur la mise en œuvre de projets où les associations ont un rôle à jouer aux côtés d'autres partenaires professionnels, institutions ou élus.
- Développer la contractualisation (annuelle ou pluriannuelle) entre les associations subventionnées (subventions financières ou supplétives) et les collectivités locales sur la base d'objectifs de développement communs à l'association et à la collectivité publique. Cette contractualisation nécessite au minimum une clarification des attentes et des rôles de chacun, une prise en compte des compétences et des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et une évaluation de leur réalisation.

"Il faut remettre à plat les relations entre les associations et les collectivités locales", a plaidé Chantal Lamarre, directrice de Culture Commune, lors de la séance publique de restitution des synthèses d'atelier...

- Expérimenter la création d'une nouvelle responsabilité professionnelle dans l'animation de la vie collective locale : un "faciliteur" (ou médiateur) de relations entre les associations pourrait être un nouveau métier. Sa tâche consisterait à susciter des coopérations interassociatives ; à gérer les relations entre associations et pouvoirs publics ; à apporter l'aide à la création d'associations de tous types, même informelles, notamment auprès des jeunes et des habitants à l'écart de toute vie associative et ce, dès l'émergence d'initiatives porteuses de développement.

*Un "faciliteur"
(ou médiateur) de relations
entre les associations pourrait
être un nouveau métier*

- Développer, à grande échelle intercommunale, régionale ou fédérale (fédération d'associations), la mutualisation de moyens matériels et en compétences nécessaires à une grande majorité d'associations (matériel de visio-conférence, compétences juridiques et fiscales, outils de communication, formation...).
- Expérimenter dans la proximité (échelle communale ou intercommunale) des centres de ressources, des "pépinières d'associations" organisés autour d'une mutualisation de moyens matériels quotidiens (ordinateurs, téléphones, télécopieurs, photocopieurs, salles de réunions...) et de savoir-faire ou compétences (comptabilité, communication...).
- Réimpulser au niveau des fédérations et des associations d'éducation populaire les missions de soutien à l'émergence d'organisations associatives basées sur la participation des habitants tant auprès de populations en voie d'exclusion qu'auprès des jeunes.
- Développer des séminaires et conférences sur l'esprit de la loi de 1901. Notamment destinés aux cadres associatifs, élus et professionnels intervenant dans l'organisation

de la vie collective, ils permettraient de les informer de la diversité des possibilités de création et de fonctionnement d'associations. Une structure de réflexion et d'analyse de développement de la vie associative pourrait être pérennisée dans le Bassin Minier.

- Inciter à la coopération interassociative à l'échelle intercommunale des associations qui œuvrent dans les mêmes domaines.
- Evaluer enfin les fonctions gérées bénévolement ou professionnellement par les associations, notamment dans les quartiers prioritaires et professionnaliser (par la formation ou la création de postes) celles qui apparaissent vitales au développement social et culturel de ces quartiers. Là encore ce pourrait être l'occasion de décliner l'identité d'un nouveau métier...

La mémoire collective du Bassin Minier s'exprime à travers l'existence et la valorisation du patrimoine

MÉMOIRE, MOBILISATION ET TRANSMISSION : LE GRAND ÉCART DU TEMPS

Animateurs: Olivier Kourchid, chercheur à l'I.F.R.E.S.I.-C.N.R.S. et Hélène Melin, docteurante en sociologie (U.S.T.L.).

Intervenants: Véronique Deloffre (Musée d'ethnologie régionale de Béthune), Daniel Mio (Maire de Rieulay, Président du Parc Naturel Régional de la Scarpe et de l'Escaut) et Philippe Lefebvre (Centre de la Mine et du Chemin de Fer de Oignies).

La mémoire collective du Bassin Minier s'exprime à travers l'existence et la valorisation du patrimoine.

Ce patrimoine prend différentes formes. L'appellation "patrimoine culturel" regroupe ainsi le patrimoine industriel (caractérisé par les activités minières, sidérurgiques ou textiles), le patrimoine rural et artisanal, et le patrimoine naturel, c'est-à-dire les paysages.

La mémoire peut remplir plusieurs fonctions. Elle peut avoir notamment pour rôle de montrer l'évolution de la société et de fonder l'identité du groupe en lui fournissant des références.

Cette mémoire, en ce qu'elle est un élément de construction sociale, peut avoir également pour objectif de permettre au Bassin Minier de se développer et de se redynamiser.

La richesse du patrimoine

Un certain nombre d'éléments permettent de définir la situation actuelle du Bassin Minier :

- Une importante diversité de structures de valorisation du patrimoine existe aujourd'hui.

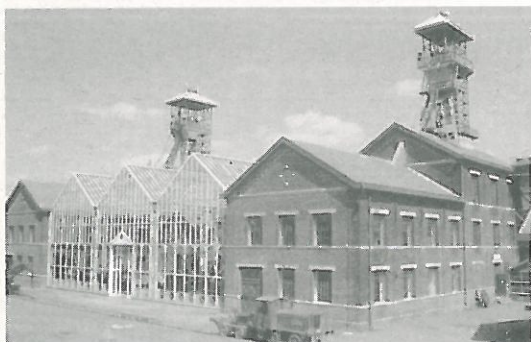
Cette diversité s'exprime tout d'abord à travers de nombreux musées (ceux de la mine, de la guerre, des traditions populaires, des Beaux-Arts).

De plus, le Bassin Minier comporte un certain nombre de sites industriels et archéologiques protégés et réaménagés. En ce qui concerne le patrimoine industriel, on peut citer en exemple l'aménagement du site du 11/19 de Loos-en-Gohelle (Ecopôle), le site de Wallers-Arenberg ou encore celui de la fosse 9/9 bis de Oignies.

Des associations très dynamiques et des communes œuvrent également à la conservation et à la valorisation du patrimoine du Bassin Minier. C'est le cas par exemple du C.M.C.F. à Oignies; association qui restaure du matériel ferroviaire et minier; du Musée d'ethnologie régio-

Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER



Centre historique minier de Lewarde.
(Photo: Centre Minier de Lewarde)

nale de Béthune qui mène de nombreuses enquêtes auprès des populations afin de mieux connaître les pratiques culturelles et l'identité du Bassin Minier, et l'association Culture Commune (actions artistiques sur le 11/19), la ville de Loos-en-Gohelle (sauvegarde et animation du 11/19) et la ville de Rieulay.

- La mémoire du Bassin Minier comporte de multiples facettes: la mémoire de la mine avec ses différentes composantes, le travail, le danger, la souffrance, la politique; la mémoire de la vie ouvrière dans le textile, la sidérurgie; la mémoire paysanne et aussi celle des guerres et de l'immigration. Il semble important, dans une perspective d'aménagement du Bassin Minier, de prendre en compte l'ensemble des composantes de la mémoire et de faire de cette diversité une source de richesse.

Pays noir, pays vert

Il ne faut donc pas se limiter, quand on traite du patrimoine, à la population et au patrimoine minier. Il semble au contraire important de mieux souligner les autres activités professionnelles, industrielles ou artisanales, qui ont existé parallèlement tenant une grande place dans la vie de la population.

- Le Bassin Minier, pays noir, doit être aussi reconnu comme pays vert. Et ce d'autant plus que son espace comporte des zones de prairies humides et le Parc Naturel Régional de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut. De plus, la nature a conquis de nombreux terrils, ils sont aujourd'hui boisés et verdoyants. La dimension paysagère et rurale doit donc prendre une place significative dans la réflexion d'aménagement et être intégrée à un programme de développement économique et social.
- Actuellement, les structures de valorisation de la mémoire et du patrimoine sont à la charge de bénévoles. L'engagement des personnes est donc nécessairement limité et ne permet pas un réel développement des sites. De plus, ces personnes n'ont pas forcément les compétences nécessaires, constat de carence en personnel qualifié pour la conservation du patrimoine régional.

Jean-Claude Rabier, sociologue à l'U.S.T.L., fit pertinemment remarquer en séance publique de restitution des synthèses de travaux "qu'il existera de moins de moins de successeurs aux bénévoles". "Il faut penser à l'avenir", précise-t-il. "Comment maintiendra-t-on les sites existants? Nous devons créer des réseaux permettant de valoriser les petits sites en les mettant sous la tutelle d'un ou plusieurs acteurs, mais sans hégémonie aucune. De toute manière, je ne crois pas que la mémoire des sites miniers soit une affaire de communes, mais une affaire régionale: les susceptibilités locales doivent s'effacer".

*Jean-Claude Rabier,
sociologue à l'U.S.T.L.: "je
ne crois pas que la mémoire
des sites miniers soit une
affaire de communes,
mais une affaire régionale:
les susceptibilités locales
doivent s'effacer"*

- Ce déficit d'intervenants qualifiés explique qu'il n'y ait que très peu de contacts entre les sites. Les initiatives restent donc isolées, alors qu'une fédération des projets entraînerait meilleures gestion et efficacité.

- Les structures porteuses des projets de conservation souffrent non seulement du manque de personnel adéquat mais aussi de moyens financiers pour se développer. Les petites structures sont souvent handicapées en matière de subventions.
- A l'absence de fédération au niveau des sites s'ajoute un évident désintérêt des popu-

lations pour les projets de valorisation de son patrimoine. L'on pourrait aussi attendre une plus forte implication des élus locaux.

- La mémoire du passé industriel n'est pas neutre. Les gens sont divisés entre le rejet de ce passé industriel et de ses traces et la valorisation de cette composante de leur identité. Le temps n'est pas encore venu où la population aura réussi à se réappropriier son passé.

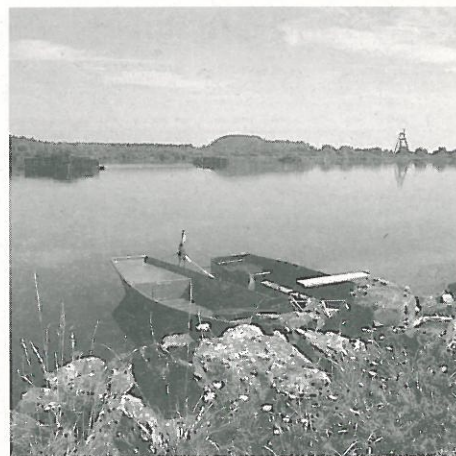
Propositions

Il s'agit d'élaborer un projet global de valorisation et de transmission de la mémoire et du patrimoine miniers pour l'ensemble du Bassin. Ce projet s'appuie sur les quatre principaux sites inscrits ou classés (Oignies, Loos-en-Gohelle, Wallers Arenberg, Lewarde) et il intègre et lie tous les autres lieux ou initiatives.

A l'instar de la réflexion engagée en séance publique de restitution des synthèses de travaux par Olivier Kourchid, chercheur à l'I.F.R.E.S.I.-C.N.R.S.: "Un projet global doit regrouper l'ensemble des sites miniers, avec notamment Lewarde, Oignies, Loos et Wallers, mais sans oublier les autres. Nous devons former une espèce de grand parcours de la mémoire au niveau régional. La grande multiplicité des projets miniers dans le Bassin Minier sera sans doute une difficulté. Il faudra cependant définir un projet singulier pour chacun des sites afin de favoriser les correspondances avec les autres sans générer de double-emploi".

Cela suppose de:

- Définir un projet particulier pour chaque site, s'appuyant sur sa spécificité, avec les potentialités de nouvelles actions et un souci de complémentarité et de coopération avec les autres sites. Les sites de Loos-en-Gohelle, de Oignies et de Lewarde sont déjà dotés d'un projet.
- Mettre en réseau, voire regrouper les sites et initiatives. Cette fédération deviendrait partenaire des institutions publiques dans la mise en œuvre du projet global.
- Sauvegarder ou initier la conservation des sites et bâtiments retenus pour leur intérêt patrimonial.
- Susciter une plus grande implication des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Mais ces actions sont souvent difficiles à supporter pour une municipalité, l'intercommunalité à l'échelle de l'agglomération peut donc être une solution pertinente, notamment pour les grands sites.
- Développer la professionnalisation dans les domaines de la conservation et de l'exploitation du patrimoine. Il y a là des emplois nouveaux à créer.
- Soutenir et amplifier la mobilisation bénévole dans ces actions. Cela peut se concevoir par l'apport de compétences professionnelles ou un encadrement.
- Développer dans les projets concernant chaque site, des actions régulières, innovantes et créatives contribuant à la transmission de la mémoire, ces actions, pédagogiques, artistiques, sociales... étant assises sur des partenariats multiples avec l'Education Nationale, les associations, les structures culturelles...
- Initier un projet de développement du tourisme culturel à l'échelle du Bassin Minier. Partant du patrimoine industriel il sera intégré aux politiques de tourisme régional.



Parc des loisirs Chabaud Latour -
Condé/Escaut - août 1994.
(Photo: Rémi GUERRIN)

*Nous devons former une espèce
de grand parcours de la
mémoire au niveau régional*

99

*Il y a là des emplois
nouveaux à créer*

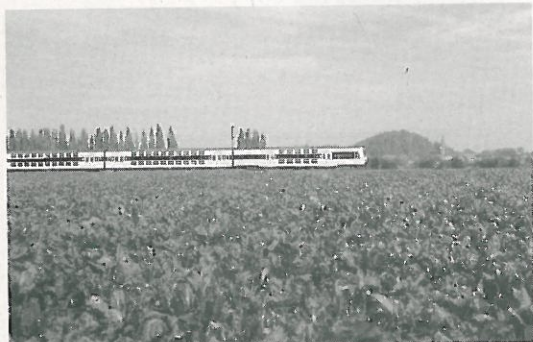
Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Le Parc Naturel, les sites de la première guerre mondiale, le patrimoine artisanal constituent évidemment des atouts complémentaires.

- Créer des passerelles et soutenir les partenariats entre les sites de patrimoine industriel et les structures culturelles. Par exemple, création de projets artistiques événementiels, temporaires ou permanents, intégrés aux projets des sites.
- La population étant informée des retombées de la conservation et de la valorisation du patrimoine, l'on peut concevoir de l'impliquer dans la démarche de conservation et de valorisation en lien avec le projet du site.
- Par la promotion de l'écologie dans la réhabilitation des sites industriels, l'on entraînera une rupture d'image et une rupture culturelle dans l'exploitation des ressources naturelles et leur gestion à long terme.
- Développer, dans les sites qui le permettent, de nouvelles activités qui leur redonnent sens et vie.
- Utilisation des technologies modernes dans la réhabilitation et l'exploitation des sites de mémoire (multimédia notamment).

SAVOIR-FAIRE, TECHNIQUES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : TERRITOIRES ET MONDES MODERNES



T.E.R. Z 2N à Ostricourt.
(Photo: Emmanuel WATTEAU)

Animateurs: Jean-Claude Rabier, professeur d'Université (U.S.T.L.) et Yoann Masseus, doctorant en sociologie (U.S.T.L.).

Intervenant: Georges Bisiaux, chargé de mission au Conseil Régional (I.R.I.S.I., développement de la société de l'information).

Le Bassin Minier a dû s'adapter à la fin des Houillères. La conversion des emplois a nécessité l'adaptation aux technologies de nouvelles industries. L'utilisation de ces nouvelles technologies, non seulement dans les entreprises mais aussi dans la formation, la culture, l'information et le quotidien de la population, est un enjeu important pour le développement de la région.

Analyse et constats

Les débats en atelier ont permis de dégager plusieurs pistes de réflexion ainsi résumées :

- Les efforts d'adaptation existent. Des communes comme des entreprises se sont engagées dans les nouvelles technologies.
- L'industrie minière n'est pas une industrie dépassée. Elle fut le creuset de beaucoup d'avancées en matière de santé, de protection sociale et d'innovations technologiques dont continuent à se servir par exemple le nucléaire ou le ferroviaire.
- L'arrivée de nouvelles industries a également favorisé le développement de nouvelles technologies. C'est le cas pour les entreprises du secteur de l'automobile où l'intégration de l'automatisation par exemple a été particulièrement forte. Cela concerne le montage (Renault, Sevelnord), mais aussi les fournisseurs et les équipementiers (Française de Mécanique...). Il en va de même pour les autres transports terrestres comme le ferroviaire avec les T.G.V., Métro, rames T.E.R... L'agro-alimentaire s'est également épanoui dans le Bassin Minier (Roquette Frères, Europâte...), des entreprises enfin sont très perfor-

mantes en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'Usine à Images à Valenciennes à Alcatel Fibres optiques à Billy-Berclau.

On constate d'ailleurs que les aides de l'A.N.V.A.R. pour le développement de l'innovation technologique concernent de façon correcte les quatre arrondissements du Bassin Minier, même si celui de Valenciennes en concentre presque la moitié ces dernières années.

D'autres organismes ont également des programmes pour favoriser l'accès aux nouvelles technologies :

- le Centre d'Application des Lasers Flandres et Artois (C.A.L.F.A.) intervient dans les industries mécaniques.
- l'ADITEC informe et assiste les entreprises et propose des audits technologiques.
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes aide les entreprises à la recherche d'activités nouvelles hautement technologiques.

- Beaucoup de formations sont également tournées vers ces technologies nouvelles. Au niveau du supérieur, elles sont dispensées par l'Université d'Artois, les I.U.T., les Ecoles d'ingénieurs et Ecoles spécialisées, en liaison souvent avec des laboratoires de recherche. Mais il existe aussi de nombreuses formations professionnelles et des formations permanentes. Ainsi, l'ADAFCO de Sallaumines-Noyelles accueille chaque année des personnes qui ont un faible niveau scolaire, au chômage et sans grande perspectives de retour à l'emploi. Cet organisme utilise les techniques informatiques les plus récentes pour former ces personnes et les aider à utiliser les technologies de communication. TELOS, à Béthune, propose également des formations de base et d'autres plus spécialisées dans les nouvelles technologies à vocation industrielle.

à l'emploi. Cet organisme utilise les techniques informatiques les plus récentes pour former ces personnes et les aider à utiliser les technologies de communication. TELOS, à Béthune, propose également des formations de base et d'autres plus spécialisées dans les nouvelles technologies à vocation industrielle.

- Les nouvelles technologies semblent intégrées dans le domaine de la culture. Les organismes culturels les utilisent dans leur activité comme dans leur communication. Un projet de centre de ressources des N.T.I.C. (nouvelles technologies de l'information et de la communication) est à l'étude sur le 11/19 à Loos-en-Gohelle.

- Toutefois, l'appropriation des technologies par les citoyens rencontre plus de difficultés. Des efforts ont été entrepris pour câbler les foyers mais des zones comme Hénin-Carvin, Lens-Gohelle, Auchel-Bruay sont en-dessous de la moyenne nationale. Valenciennes est très au-dessus et Douai n'est pas câblé...

Par ailleurs, Chantal Lamarre, directrice de Culture Commune, n'eut-elle pas raison de signaler l'évidence en séance publique ? Pour elle, "il existe un grand nombre de familles qui ne peuvent acheter le moindre ordinateur ou qui n'ont pas la moindre culture informatique"...

- Les collectivités locales sont peu équipées. Elles méconnaissent les potentialités de l'informatique alliée aux télécommunications pour le développement des services, de la communication avec les citoyens etc...

- La diffusion de ces techniques dans la vie quotidienne tient à une séparation entre la vie au travail et la vie chez soi où le taux de détention de machines (ordinateurs comme électroménager) était il y a quelques années encore en-dessous de la moyenne nationale. Les résistances culturelles à la pénétration de ces technologies apparaissent liées, plus qu'à un héritage, à des résistances dues à des risques pressentis. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent quelque part un saut dans l'inconnu. La vitesse des évolutions technologiques transforme notre rapport au temps et crée des incertitudes par rapport à l'avenir, notamment en matière

"Il existe un grand nombre de familles qui ne peuvent acheter le moindre ordinateur ou qui n'ont pas la moindre culture informatique"

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent quelque part un saut dans l'inconnu

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

d'emploi. En outre, les N.T.I.C. créent une occasion supplémentaire de différenciation et d'inégalité sociales.

Propositions

Les propositions sont centrées sur la mise en œuvre d'un programme d'appropriation par les habitants des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Celles-ci sont quasiment inexistantes dans la vie quotidienne domestique. Les propositions vont dans le sens de leur diffusion à l'ensemble de la population, mais la priorité concerne les catégories les plus exposées - faibles revenus et chômeurs - à l'exclusion de ces nouveaux outils.

- Mettre ces nouveaux outils à disposition des habitants, avec un accompagnement, dans des lieux publics de proximité et avec un faible coût d'utilisation.
- Avec ces nouveaux outils, développer de nouveaux services de proximité utiles à la population.
- Créer une agence qui informe, conseille, assiste et réalise des audits technologiques dans les communes, pour le développement des N.T.I.C. pour les services aux citoyens et le développement communautaire. Le Bassin Minier peut devenir un domaine d'expérimentation et d'innovation dans ces domaines.
- Développer des centres de ressources qui permettent à des individus et des groupes porteurs de projets culturels, citoyens, éducatifs... de créateur site Web, leur CD Rom... Ces centres auraient pour mission d'accompagner la réalisation des projets par la formation des compétences nécessaires, d'héberger les sites créés.
- Inciter et soutenir les associations et les structures remplissant des missions sociales et culturelles dans des quartiers prioritaires dans la production multimédia interactive de proximité, réalisée avec les habitants, et ayant pour objectif le développement du lien social et culturel.
- Initier tous les prescripteurs, animateurs etc, en lien direct avec la population à l'utilisation des N.T.I.C.
- Sensibiliser les personnels municipaux et territoriaux à l'intérêt de l'utilisation des N.T.I.C. pour améliorer la vie de la cité et les relations avec les citoyens.
 - Doter écoles, collèges et lycées de matériel multimédia et d'accès à Internet sur la base d'un projet d'établissement, de mise en réseau inter-établissements et d'une ouverture sur des partenariats extra-scolaires pour certaines réalisations.
 - Favoriser l'intégration des N.T.I.C. dans le secteur culturel, l'implantation d'équipes artistiques travaillant dans la création artistique multimédia interactive, fédérer les initiatives en cours porteuses de développement social, éducatif...

102



Opération Nos Quartiers d'été
1997, spectacle de clôture des
Quartiers d'été "Art Point M"
à Loos-en-Gobelle.
(Photo: Michel SPINGLER)

PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES: LE GRAND SAUT

Animatrices: Chantal Lamarre, directrice de Culture Commune et Houria Belbafiane, doctorante en sociologie (U.S.T.L.).

Intervenants: Guy Carpentier, directeur des affaires culturelles et de la Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines et Mme Sanier, adjointe à la culture à Montigny-en-Gobelle.

La culture est l'aspect spirituel de la vie d'une société à chaque moment de son histoire. Elle est l'un des principes fondateurs et unificateurs de toute communauté. Les pratiques culturelles sont des activités qui structurent la vie quotidienne et permettent

d'établir ou de renforcer les liens des individus à l'intérieur du groupe. Elle doit donc avoir une place importante dans le Bassin Minier, recréant des liens, fédérant la population autour des projets communs, amenant le Bassin Minier à une ouverture sur l'extérieur qui contribuerait à son développement interne.

Des avancées prometteuses

- Des avancées ont été enregistrées depuis une quinzaine d'années au niveau de la culture et des pratiques artistiques dans le Bassin Minier. C'est le résultat de la décentralisation, de la contractualisation entre l'Etat et la Région et de l'engagement des collectivités territoriales et locales, parfois pour ces dernières dans un cadre intercommunal.
- La remise en question des temps forts du calendrier traditionnel entraîne la mise en place de nouvelles manifestations (spectacles de rue, carnaval, festival...)
- Dans ce cadre, le développement des pratiques culturelles des habitants est perçu comme un levier potentiel de changement social, de reconstruction de repères et de liens sociaux. Il est également une nécessité pour l'émancipation et l'épanouissement des individus. Dans cette optique, la politique culturelle s'appuie sur une ambition pour la population et pas seulement sur une demande exprimée par elle et qui d'ailleurs n'existe pratiquement pas.
- Cependant, le développement des pratiques artistiques et culturelles se heurte à une difficulté de reconnaissance au niveau municipal car il n'existe pas de ici de lobbying contrairement au domaine sportif. Ce qui peut être interprété par certains élus comme une marque d'indifférence de la part de la population.
- Les pratiques artistiques et culturelles des jeunes, même si aujourd'hui elles font l'objet d'attention redoublée, ont longtemps été oubliées ou marginalisées dans l'action culturelle des communes minières. Or une demande existe : lieux de répétition, concerts, spectacles, cours de théâtre... Elle doit être prise en compte par les municipalités, les associations, les structures culturelles professionnelles. C'est un atout formidable. Il permet d'impliquer et de faire participer ces jeunes activement. Cette demande augure aussi un changement d'attitude citoyenne, à condition d'amener ces jeunes à être acteurs et non seulement consommateurs.

La politique culturelle s'appuie sur une ambition pour la population et pas seulement sur une demande exprimée par elle et qui d'ailleurs n'existe pratiquement pas

Le déséquilibre des aides publiques entre le Bassin Minier et la Métropole, le Bassin du Nord et celui du Pas-de-Calais sont de réels obstacles. Ainsi, les subventions d'investissement de la Région sont pour 91/93 de 19 millions de F pour le Pas-de-Calais et de 130 pour le Nord, tandis que la métropole lilloise se voit attribuer 53 % des subventions de la Région (sans connaître les chiffres, on peut émettre l'hypothèse d'une même tendance concernant les subventions allouées par l'Etat). Certes ces écarts s'expliquent aussi par l'existence de projets cohérents et d'équipements de qualité. Toutefois, l'absence de perspectives de ressources financières nouvelles ne rend pas aisée dans le Bassin Minier la conception de projets culturels ambitieux.

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Cloisonnements

- Le cloisonnement des pratiques artistiques constitue également un handicap au développement qualitatif des pratiques culturelles et au brassage des publics.

L'exemple de la musique est significatif avec les écoles dépendant des harmonies et dispensant un enseignement axé sur la pratique de la musique orphéonique et les "conservatoires municipaux" qui bien qu'offrant une ouverture musicale plus diversifiée n'intègrent pas les pratiques musicales amplifiées et ethniques.

Ces cloisonnements font perdurer et même accentuent les clivages culturels et sociaux dans la population et contribuent à un appauvrissement de la création artistique.

- Il est important de poursuivre la démarche d'implantation ou de résidences longues d'équipes artistiques professionnelles dans le Bassin Minier. Elle permet le rapprochement durable entre la population, les artistes et leurs œuvres.
- L'épanouissement des projets culturels communaux et intercommunaux souffre encore d'un manque d'équipements destinés aux pratiques artistiques, à la création et à la diffusion des œuvres artistiques, compte tenu du nombre d'habitants et des besoins d'évolution des pratiques culturelles des habitants du Bassin Minier. Mais une évolution très sensible a pu être enregistrée ces dernières années, tant en investissement qu'en fonctionnement.
- C'est dans le domaine de l'animation socio-culturelle qu'il y a eu ces dernières années

le plus grand nombre de création de postes dans les communes. On observe cependant une difficulté de prise en compte des pratiques artistiques et culturelles de la population dans les propositions et la mise en œuvre des actions et activités de la part de ces professionnels. A cela diverses causes possibles: déficit de formation des animateurs, une pratique professionnelle axée prioritairement sur des activités occupationnelles... Ceci entraîne une autre remarque: l'urgence d'une approche plus transversale des actions menées pour et avec la population, ce qui suppose une coopération accrue entre les structures et institutions agissant sur la vie collective et aussi la définition de politiques transversales.

- Il faut aussi, pour faire évoluer les pratiques artistiques et culturelles, qu'il y ait une continuité et une permanence d'actions et d'activités assises sur un projet et des objectifs à long terme.

Des coopérations intercommunales actives existent dans le domaine culturel: printemps culturel du Valenciennois, Droit de Cité, ArtoSCOPE, Culture Commune. Ces coopérations peuvent être examinées en tant que viviers d'innovations et de savoir-faire exportables.

Propositions

*L'évolution est très réelle.
Elle répond à un
mouvement de fond*

L'évolution est très réelle. Elle répond à un mouvement de fond. Les propositions suivantes supposent une concertation, une définition et une mise en œuvre intercommunale. Notons au passage la qualité du tissu intercommunal dans le Bassin Minier. Il s'agit à l'évidence d'un sujet de satisfaction, les savoir-faire locaux pouvant être exportés en vue d'une déclinaison dans d'autres territoires régionaux.

- Poursuite de l'aménagement culturel du territoire concerté au sein des différentes agglomérations et entre les agglomérations en équipements dotés de projets et de

missions communales et intercommunales clairement définies. Il s'agit de salles de spectacles de tailles diverses, d'un équipement culturel structurant à l'ouest du Bassin, des lieux de fabrication artistique pour la réalisation de spectacles professionnels par des équipes artistiques implantées ou en résidence.

- Développement de lieux dédiés à la pratique amateur des habitants et à la formation artistique (au même niveau qu'ont été prises en compte les pratiques sportives).
- L'aménagement en bibliothèques/médiathèques doit être poursuivi à l'échelon communal. Des coopérations et complémentarités doivent être développées au niveau intercommunal.
- Mise en œuvre d'un schéma d'offre de formation et d'éducation dans toutes les disciplines artistiques, sur l'ensemble du Bassin et avec la notion de cursus. Cela induit; l'accessibilité géographique, sociale et financière pour tous les habitants et un encadrement professionnel diplômé. Également la constitution et le développement d'équipes amateurs.

La réalisation d'un tel programme nécessiterait l'expertise de l'offre existante à tous points de vue (quantité, qualité, rayonnement, localisation etc...). Elle induirait aussi le développement de multiples partenariats avec les établissements scolaires, les structures de loisirs, de jeunesse etc.

- Conforter le fonctionnement des structures culturelles existantes et à venir sur la base d'un projet artistique et culturel à la fois personnalisé et engagé dans une problématique de concertation, de complémentarité et de coopération inter-structures.
- Conforter les moyens et les missions des structures culturelles intercommunales sur le Bassin Minier qui jouent un rôle de fédération d'initiatives, de coopération artistique et culturelle sur la base d'un projet artistique et d'un projet culturel s'appuyant sur des objectifs pluriannuels, comme l'évolution de Culture Commune en scène nationale.
- Il faudrait aussi favoriser l'implantation à l'échelle d'agglomérations et dans toutes les disciplines, d'équipes artistiques professionnelles.
- Développement d'un programme de qualification culturelle des professionnels de l'animation travaillant sur le terrain, en collaboration avec les communes, les structures culturelles, des organismes de formation, le D.R.A.C. et les collectivités territoriales.
- Il faudrait aussi créer des emplois de médiateurs artistiques et culturels dans les villes. Rattachés à des structures culturelles, ils devraient pouvoir travailler en équipe avec les animateurs et travailleurs sociaux, les établissements scolaires et les associations.

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

La formation

Un domaine complexe

*Animé par
Gérard Dechy
et Thierry Desplancke*

Scolarisation et élévation du niveau de formation initiale, montée en qualification et amélioration de l'insertion professionnelle, développement de l'éducation permanente et de la formation tout au long de la vie... Les déclinaisons des questions qui concernent le champ de la formation concernent non seulement des publics, des institutions et des processus de décision différents mais elles relèvent de sources de financement et en conséquence de lieux de décision également différents.

Nous sommes donc sur un domaine complexe par nature car, d'une part, il touche à la réussite sociale et professionnelle d'individus qui attendent les réponses les plus adaptées à leur projet personnel et d'autre part il couvre un domaine d'activités publiques ou privées où les compétences s'interpénètrent.

Aujourd'hui plus qu'hier, il s'agit donc non seulement d'inventer de nouvelles formes d'actions publiques qui s'appuient sur les initiatives locales et sur les acteurs de terrain, mais aussi d'élaborer, à partir des besoins de la population, des réponses cohérentes sur les territoires.

Dans ce contexte, le Bassin Minier présente des spécificités propres qui concernent l'ensemble de l'agglomération et des particularités entre les quatre bassins emploi-formation qui s'étendent de Béthune à Valenciennes.

*Dans quelques années, il n'y
aura plus qu'un actif sur cinq
au contact direct
de tout matériau*

Or, le rapport Boissonnat a montré la tendance lourde en matière d'emplois et de qualifications : dans quelques années, il n'y aura plus qu'un actif sur cinq au contact direct de tout matériau.

Nous nous engageons de plus en plus dans une société de services, potentiellement riche en emplois mais en emplois de nature différente intégrant davantage de savoirs sociaux, une société où les gains possibles de productivité seront plus faibles que dans l'ère qui s'achève.

Dans le même temps, les compétences recherchées seront moins marquées par la dimen-

sion technique et le savoir-faire que dans les métiers de la production. En revanche, la dimension relationnelle, la qualification sociale et les savoirs transversaux constituent une part importante de la compétence individuelle.

Ce nouveau type d'activité induit un nouveau type de mobilité et accentue le brouillage des frontières production-consommation, vie personnelle-vie professionnelle, éducation-formation-production. Suivant le même ordre d'idée, l'initiative individuelle jouera-et joue déjà - un rôle de plus en plus important dans la construction des parcours.

Les nouvelles technologies de l'information ont déjà augmenté les possibilités d'accès des individus au savoir, octroyant cette faveur de pouvoir construire soi-même sa qualification, via cette approche souple de la formation.

Mais cela signifie qu'ils puissent accéder plus largement et plus librement aux différents dispositifs de formation, aujourd'hui fort cloisonnés.

Un principe est fondamental: la pluralité des publics ou des demandes, l'unicité des projets individuels rendent effectivement nécessaires la construction et la gestion de parcours de formation adaptés, personnalisés, individualisés.

Dans ce cadre, les liaisons emploi-formation impliquent que les systèmes aurent à évoluer de façon permanente, mais dans la cohérence.

Celle-ci relève bien sûr du niveau Régional, conformément aux attributions de compétences conférées aux Régions par les lois de décentralisation de 1982, compétences renforcées dix ans plus tard.

Les propositions qui pourront être mises en œuvre dans le Bassin Minier s'inscrivent dans un tel cadre complètement reformulé. Elles seront largement conditionnées par les décisions qui seront prises par les élus Régionaux.

LE GRAND BOND EN AVANT

Le système d'éducation a fortement évolué. L'élévation du niveau d'éducation de la population était l'une des lignes de force décidée par le Conseil Régional dans le cadre de son Schéma Prévisionnel des Formations voté en janvier 1988. Objectif: rattraper le retard constaté par rapport à la moyenne nationale des principaux indicateurs.

La région avait rattrapé en six ans un retard séculaire

On a pu alors constater dès 1993 l'efficacité des politiques très volontaristes menées en synergie par les collectivités territoriales et l'Etat: la région avait rattrapé en six ans un retard séculaire, performance d'autant plus remarquable que pour la plupart des indicateurs observés, les écarts à la moyenne française étaient significatifs et que la composition sociologique de la population ne laissait pas présager a priori une telle évolution.

En 1993:

- 94 % d'une classe d'âge régionale étaient conduits à la fin de la troisième contre 63 % en 1983;
- 62 % d'une classe d'âge accédaient au niveau IV contre 33 % en 1985;
- 52,3 % d'une classe d'âge obtenaient le baccalauréat contre 25,7 % en 1985.

Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Le Bassin Minier a largement partagé cette dynamique même si des disparités existent toujours entre les quatre Bassins Formation-Emploi.

Ainsi, en 1995-96, le taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV) était de 65 % à Bruay-Béthune ; 58,8 % à Lens ; 63,8 % à Douai et 60,4 % à Valenciennes, pour une moyenne régionale de 64,4 %.

Il est à noter le poids régional particulièrement important des enseignements technologiques et professionnels dans la performance réalisée alors que la part de l'apprentissage y est nettement plus faible que dans les autres régions, caractéristiques partagées sur le Bassin Minier.

Pour autant, cette élévation globale et générale des niveaux de formation initiale ne signifie pas que les écarts se réduisent de la même manière en tout point. En outre, elle ne saurait résoudre tous les problèmes de tous les jeunes. Certains d'entre eux rencontrent il est vrai des difficultés particulières en termes d'insertion qui les exposent, plus que les autres, à un risque accru de marginalisation.

D'abord l'individu

Comment combiner la projection à long terme d'un projet de société à la gestion en urgence des questions de formation qui ne peut de toute façon pas être la seule solution au problème de l'emploi ?

*La réflexion en cours doit
placer l'individu
au centre du débat*

La réflexion en cours doit placer l'individu au centre du débat. Mais reconnaître que chacun a une capacité de formation et d'auto-formation, aussi bien dans le temps de travail que dans le temps hors travail nécessite que l'organisation scolaire et universitaire évolue : conditions d'accueil, organisation pédagogique, gestion et administration des moyens, diffusion des nouvelles technologies éducatives etc...

Les quatre sous-ateliers ont donc été structurés autour des thèmes suivants :

- 1 - Un diagnostic partagé
- 2 - La poursuite de la politique volontariste d'élévation du niveau d'éducation
- 3 - La qualification de tous les jeunes
- 4 - La lutte contre les processus d'exclusion.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Les atouts des quatre Bassins de Formation-Emploi de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes ne manquent pas : richesse de l'offre de formation renforcée par l'implantation et le développement de l'Université de Valenciennes et plus récemment par la création

et la montée en puissance de l'Université de l'Artois sur ses différents sites, diversité des formations tant en termes de niveaux ou de domaines couverts que de répartition géographique des établissements scolaires et universitaires et des organismes de formation, développement des structures existantes et implantations nouvelles d'équipements performants grâce à une forte implication des élus et des collectivités territoriales, parfois au-delà de leurs compétences de droit commun. (voir carte p.110)



Université d'Artois, jardins aménagés avec l'aide du Conseil Régional - Lens. (Photo: Christophe BLANQUART)

Pour autant, si les structures, les bâtiments et les équipements existent, si le personnel qualifié est disponible, les cloisonnements

entre les établissements, entre les systèmes de formation initiale et continue à l'intérieur même des établissements, les concurrences parfois stériles entre établissements voisins, nuisent à une utilisation optimale des moyens disponibles sur un territoire déterminé.

Par ailleurs, et malgré la qualité de l'appareil de formation, l'insertion professionnelle reste la principale difficulté à laquelle l'ensemble de la population se trouve confrontée et notamment les jeunes qui sont les plus pénalisés en la matière.

S'il n'est de ressources que d'hommes, le Bassin Minier n'en manque pas, qui sont prêts de surcroît à relever les défis auxquels ils doivent faire face. Le succès quantitatif des filières de formation supérieure atteste d'ailleurs de cette volonté de la population de se doter des outils nécessaires pour affronter dans les meilleures conditions le marché de l'emploi. La mobilité relevée sur le B.F.E. de Douai est un autre exemple encourageant pour l'avenir.

Pour autant, trop d'orientations et de choix se font encore trop souvent sur des critères de proximité géographique de l'option ou de la filière envisagée plutôt que sur une réelle motivation pour le métier pressenti ou en fonction de l'existence de réels débouchés professionnels.

Au-delà de facteurs culturels, il est clair que ces comportements reposent objectivement sur des raisons financières et ceci est particulièrement significatif pour les étudiants. En effet, si les besoins en formations supérieures sont dans l'ensemble satisfaits pour ceux qui en ont les capacités, les étudiants continuent de résider massivement chez leurs parents et vivent l'université plus comme un prolongement du lycée que comme le commencement d'une nouvelle étape dans leur vie.

Une politique volontariste...

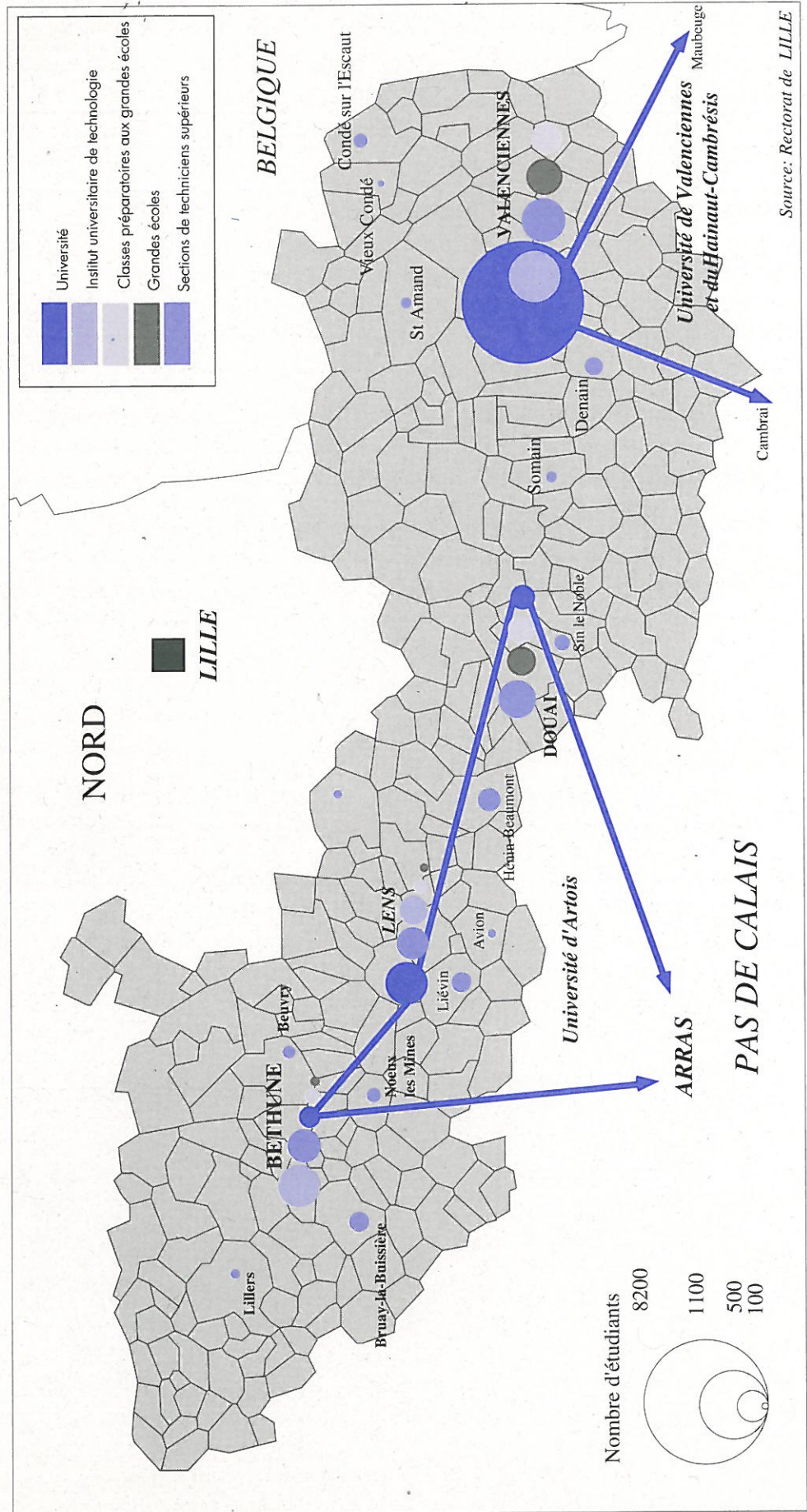
... d'élévation du niveau d'éducation est un autre paramètre particulièrement sensible à l'échelle du Bassin Minier.

La poursuite d'un tel objectif est une priorité qui doit tenir compte des spécificités locales des Bassins Formation-Emploi, notamment au travers d'une lutte contre l'échec scolaire par des moyens appropriés à tous les niveaux de l'appareil éducatif, du développement des filières technologiques et professionnelles, de l'apprentissage des langues et du développement des actions en matière d'information et d'orientation des jeunes et de leurs familles.

Questions

1. *Quelles actions pour renforcer le soutien des élèves en difficulté au collège ?*
2. *Comment les généraliser ?*
3. *Comment améliorer les résultats de la filière B.E.P.-Bac Professionnel ?*
4. *Comment faciliter l'accès des Bac Pro aux B.T.S. ?*
5. *Comment faire émerger des projets d'aide aux élèves en difficulté ?*
6. *Quelles expériences d'enseignement tutoré à distance pourraient être transférées ?*
7. *Comment conforter l'apprentissage des langues et leur apprentissage précoce ?*
8. *Quelle utilisation des "nouvelles technologies éducatives" ?*
9. *Quels échanges avec les pays de l'Union Européenne ?*
10. *Quel soutien à l'information sur les métiers et la formation ?*
11. *Comment développer la formation à la citoyenneté active ?*
12. *Comment valoriser les activités périscolaires ?*
13. *Comment susciter l'innovation éducative ?*

LES FORMATIONS SUPERIEURES EN 1993 - 1994



Source: Rectorat de LILLE

Atelier de Dessin et de Cartographie du CONSEIL REGIONAL - Décembre 1997

Qualifier tous les jeunes

C'est faire un très large appel à toutes les formes d'alternance et promouvoir les formations de spécialisation et d'adaptation à l'emploi. Les questions proposées lors des travaux en atelier ont porté sur des thèmes aussi divers que le cursus de formation, le passage d'un système de formation à un autre, la coopération entre les lycées et les entreprises, l'alternance sous statut scolaire, l'alternance de l'apprentissage, la valorisation de la formation professionnelle ; les métiers de demain, l'image de marque de l'industrie, les outils d'observation sur le Bassin Minier, l'accueil des jeunes en entreprise ou la validation des acquis professionnels, les périodes de stage en entreprise, la logistique en faveur de ces stages, la formation des tuteurs, la coopération entre les établissements ou le décloisonnement nécessaire des dispositifs de formation en fonction des statuts.

Sur le carreau

Un principe : ne laisser aucun jeune entrer dans un processus d'exclusion et de marginalisation, quel que soit son niveau d'éducation et de formation.

Cela suppose une attitude volontariste dans les familles ainsi que dans les services sociaux. Les questions posées concernent les efforts en faveur des connaissances de base (lecture, calcul, expression écrite...), les réponses spécifiques en faveur des filles, les notions de prévention dans les établissements scolaires, le suivi de la population des jeunes en difficulté et les expériences innovantes en ce sens, la liaison (parfois à inventer) entre l'école, les chantiers-écoles, les associations et les autres structures, le retour en formation, l'accompagnement vers l'emploi, l'information sur les métiers pour les bacheliers ou leurs modalités d'insertion.

A l'évidence, les thématiques très larges et la volonté d'une approche opérationnelle n'ont pas permis, dans le temps imparti, d'apporter des réponses concrètes à chacune des questions soulevées. "Pas le temps de tout dire, de tout voir", pourrait résumer le sentiment partagé par les participants à l'atelier.

Cela étant posé, les propositions nous autorisent de projeter une image plus précise de l'homme habitant et agissant dans le Bassin Minier et d'en déduire des orientations en matière d'évolution du système d'éducation et de formation.

La lutte contre l'exclusion a notamment donné lieu à un débat approfondi sur la mobilisation des différents acteurs locaux dans une situation de crise (expérience de Billy-Berclau). Avec la nécessité de développer des réseaux de solidarité, des lieux d'écoute et d'identification sociale.

La question des qualifications a également permis de montrer l'intérêt de dispositifs de formation croisés, de favoriser la mixité des publics et bien sûr d'améliorer la relation de l'école avec l'entreprise au plan local.

PROPOSITIONS : NOUS CHANGEONS D'ÉPOQUE !

Cette exclamation pourrait résumer la lettre et l'esprit des propositions de l'atelier, tant la période actuelle semble révolue. Mais comment innover et expérimenter afin de mieux anticiper cette nouvelle phase annoncée d'organisation de la société ?

- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes est la priorité des priorités. Car la situation faite aux jeunes du Bassin Minier est de ce point de vue injuste, voire dangereuse

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

pour l'ensemble du territoire. Il n'est pas possible de désespérer plus longtemps cette jeunesse sans s'exposer à de graves difficultés pouvant menacer la société dans son ensemble.

Il s'agit donc de tout mettre en œuvre pour faciliter la transition obligatoire entre l'école et l'emploi. Plusieurs modalités doivent être engagées simultanément :

- Développer l'alternance sous toutes ses formes, quel que soit le contrat ou le statut, qu'il s'agisse de Formations Complémentaires d'Initiative Locale (F.C.I.L.), de l'apprentissage ou des contrats de qualification, peu importe !
La réussite des formations supérieures par l'apprentissage tant à Béthune qu'à Valenciennes appelle un développement rapide de ces expériences sur les différents sites universitaires du Bassin Minier.
- Rapprocher les deux institutions que sont l'École et l'Entreprise par l'accueil d'enseignants en entreprises et par l'intervention de professionnels dans le système éducatif. Il conviendrait à ce stade de conventionner entre les structures les apports mutuels de façon à pouvoir non seulement les vérifier, mais aussi les analyser, les modifier et le cas échéant les transférer.
Cette analyse n'est pas fortuite quand on sait que de nombreux parents sont "réfractaires à l'enseignement pour n'avoir pas été eux-mêmes longtemps à l'école", selon les termes utilisés à Escaudain par André Dumez, de l'association Aide aux Mères de Familles.
- Développer les transferts de technologie, surtout en direction des P.M.E. qui n'ont bien souvent pas les moyens de s'attacher les services permanents de recherche et de veille technologique. Des périodes de stages en entreprises, organisées autour de véritables projets, négociées entre l'entreprise et le centre de formation, peuvent être un moment particulièrement propice pour favoriser ces transferts de technologie, pour réveiller les projets dormants et faire progresser la création d'entreprise chez les jeunes.
- Développer les groupements d'employeurs, publics ou privés, comme les G.E.I.Q., créateurs d'emplois pérennes et généreux en insertion professionnelle pour des jeunes en difficulté. Voir expérimenter un G.E.I.Q. ayant des compétences élargies aux stages et aux relations écoles-entreprises.
- Développer enfin l'esprit d'entreprise.
La création d'activités nouvelles repose, pour une part essentielle, sur le créateur, sur celui qui osera prendre le risque et la responsabilité. Or, comme le soulignait Claude Neuschwander, consultant, "l'idéal des jeunes est aujourd'hui la sécurité et qu'une structure hiérarchisée comme une grande entreprise est un lieu où l'on se sent protégé". Il faut donner aux jeunes l'esprit d'entreprise dès l'école, en leur confiant des projets, en les accompagnant, en les valorisant.
- Reconnaître et valider les acquis professionnels.

*Il faut encore progresser,
notamment dans l'accès aux
formations supérieures*

Dans une alternance bien construite, l'entreprise est pleinement reconnue comme lieu de formation, au même titre que le centre de formation, mais sur d'autres critères. Ainsi, les temps de formation peuvent être réduits et l'efficacité du système se trouve accrue. Mais la validation des acquis professionnels est encore trop timide et trop balbutiante depuis la promulgation de la loi du 20 juillet 1992 et de ses décrets d'application de mars 1993.

Il faut encore progresser, notamment dans l'accès aux formations supérieures, domaine pour lequel la région est souvent citée en exemple.

La proximité des établissements, secondaires comme supérieurs, la variété et la diversité des filières implantées dans le Bassin Minier, l'existence des centres de validation de l'Education Nationale et de l'A.F.P.A. peuvent faire de ce territoire un lieu privilégié du développement de la validation des acquis professionnels.

- **Organiser des espaces polytechnologiques.**

La concurrence entre les établissements proches pour obtenir le gain des filières dites "nobles" est le plus souvent stérile. D'autant qu'elle prive la zone concernée d'énergies qui seraient plus utiles à l'élaboration de projets communs comme elle les prive de souplesse qui serait profitable en premier lieu aux jeunes eux-mêmes.

Ainsi, la concertation planifiée et régulière entre les différentes structures impliquées pourrait rendre une efficacité singulière en matière d'orientation. Et permettre par les passerelles ainsi jetées des changements moins traumatisants et moins difficiles à mettre en œuvre qu'à l'heure actuelle.

Ces espaces pourraient être en même temps le lieu privilégié d'une concertation associant sur un territoire outre les présidents des conseils d'administration des établissements, les élus, les entreprises et les représentants des corps intermédiaires qui se sentiraient ainsi davantage impliqués non seulement dans l'effort de formation, mais aussi dans la mise en œuvre d'une véritable politique de bassin en matière de formation et d'emploi.

"Mais attention", intervient Guy Marchant, proviseur du Lycée du Hainaut de Valenciennes, "les systèmes éducatifs et de production travaillent parallèlement et non en synergie. On ouvre par exemple des sections sans prendre en considération les besoins des entreprises. C'est dangereux. Les partenaires - Etat, Région, branches professionnelles - d'un territoire donné doivent avant tout discuter pour éviter ce problème. Il faut décroisonner!".

- **Mixer les publics**

Alors que près de 30% des personnes qui fréquentent l'université sont des "adultes en reprise d'études", des étudiants "hors âge" et que cette mixité de publics ne pose, au contraire, aucun problème particulier, ni dans les formations générales ni dans les formations davantage professionnalisées, rares sont les pratiques de cette nature dans l'enseignement secondaire. Et les chefs d'établissement consultés sur cette question sont pour la plupart réticents à cette idée.

Pourtant, l'expérience rapportée par J.C. Delhaye, proviseur à Hénin-Beaumont, montre bien l'intérêt des échanges réciproques, de la cohabitation sous un même toit de publics différents, du travail en équipes, et enfin des apports mutuels à la formation initiale comme à la formation continue.

De la même façon, cette mixité concerne salariés et demandeurs d'emploi. Ainsi, des expériences de plan de formation dans la plasturgie associant les deux catégories de publics (salariés et demandeurs d'emploi) ont montré leur efficacité qui s'est traduite notamment par une bonne insertion des demandeurs d'emploi. Ces expériences méritent d'être étendues à tous les secteurs professionnels qui ont signé un contrat d'objectifs avec l'Etat et la Région.

- **Renforcer l'Education Permanente.**

"Dans une société en pleine mutation, nous ne connaissons pas une partie des métiers dont on aura besoin dans dix ans. Les postes de travail sont en mutation permanente. Nous

La concurrence entre les établissements proches pour obtenir le gain des filières dites "nobles" est le plus souvent stérile

Atelier 2

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

nous demandons même la place qu'aura le travail dans une génération ou deux. Repartir sur des formations, processus de développements personnels et collectifs : n'est-ce pas l'investissement le plus sûr pour préparer les emplois de demain et pour permettre aujourd'hui d'élaborer des réponses aux interrogations de notre société ? ... C'est ainsi que Paul Masson concluait son intervention à Lens sur la formation : "une démarche de développement".

Mais la confiance en soi, la capacité à s'exprimer en public sont autant le fruit de l'expérience acquise dans les emplois qu'en dehors de tout contexte professionnel.

Renforcer l'Education Permanente en créant des lieux d'expression, de libre parole, de rencontres et d'actions, c'est nul doute préparer les bénéficiaires à trouver une place dans la société. Et une place qui leur donne une utilité sociale.

- **Décloisonner et mutualiser les financements autour d'un projet.**

La pluralité des publics et des demandes, confrontés à l'unicité des projets individuels, impose une évolution permanente et un fonctionnement flexible des réponses de formation difficilement conciliable avec une logique de programmation traditionnelle.

Nous proposons donc que le Bassin Minier soit choisi comme terrain d'expérimentation de mise en œuvre de véritables parcours d'insertion professionnelle

De plus, les lois de décentralisation ont abouti à démultiplier les sources de financement et les lieux de décision.

Et chaque opérateur est contraint de déposer des dossiers différents selon les catégories de stagiaires auxquelles ils s'adresse : Conseil Général pour les allocataires du R.M.I., Région pour les jeunes, Etat (D.D.T.E.F.P. ou D.R.T.E.F.P.) pour les demandeurs d'emplois de longue durée, les salariés ou les femmes etc... sans oublier l'Union Européenne pour les fonds structurels.

Sur le terrain, les interlocuteurs se sont également multipliés (commission locale d'insertion, mission locale, A.N.P.E., P.L.I.E., services sociaux) au point que le paysage de la formation continue s'est passablement obscurci ces dernières années. Car dans le même temps, les moyens ne suivaient plus les mêmes progressions.

Si cette situation n'est pas propre au Bassin Minier, elle apparaît suffisamment préoccupante pour rechercher d'autres approches et d'autres fonctionnements.

Nous proposons donc que le Bassin Minier soit choisi comme terrain d'expérimentation de mise en œuvre de véritables parcours d'insertion professionnelle mixant les publics et les financements autour de projets impliquant les publics d'un territoire donné.

Cela se traduirait, par exemple, par la création sur son territoire d'un fonds commun attribué à différents organismes associés à la définition et à la mise en forme d'un projet.

- **Impulser un développement des projets collectifs.**

Aujourd'hui, l'école n'est plus le seul lieu de formation. Les repères culturels ont pris davantage de place dans la réussite des jeunes, tant dans leurs parcours scolaires que dans leurs projets personnels. Ce déplacement de centre de gravité implique un changement radical dans les échanges entre le système éducatif et son environnement.

Aujourd'hui, l'école n'est plus le seul lieu de formation

Il implique également des pratiques nouvelles des équipes éducatives en faveur de la conduite de projets de classe qui se nourrissent des apports extérieurs à l'école. Ces projets

nécessitent le plus souvent des moyens supplémentaires qu'on ne peut laisser à la charge intégrale des familles du Bassin Minier. Des initiatives existent déjà qui s'adressent à une catégorie d'enfants et de familles ayant la volonté et/ou les moyens de faire de l'éducation une priorité mais excluent d'autres enfants fréquentant les mêmes classes.

Nous proposons que les collectivités territoriales impulsent un développement de ces pratiques pédagogiques en soutenant celles qui concernent des classes complètes.

De la même façon, ces échanges entre l'école et son environnement s'appuie sur des collaborations entre les acteurs qui appartiennent au système éducatif et ceux qui sont extérieurs à l'éducation, parents, travailleurs sociaux et d'une façon générale, tout le tissu associatif qui occupe en la matière une place irremplaçable.

"Il faut accepter que ce soit les habitants qui prennent les choses en main", précise Jean-Luc Moreau, du C.H.R. de Lens lors de la séance publique de restitution de la synthèse des travaux, le 14 octobre à Escaudain. Il ajoute "qu'on est souvent confronté au pouvoir des techniciens, un effort de communication et de vulgarisation étant nécessaire en direction des jeunes".

L'exemple de Billy-Berclau

Un accroissement de la petite délinquance liée à la toxicomanie a été relevé sur la commune en 1994-95. Ces faits concernent des jeunes de moins de quinze ans qui se regroupent en bandes. Depuis 1996, un groupe de parents s'est formé à l'initiative de deux assistantes sociales de l'unité territoriale de Lens. Ce groupe se réunit deux fois par mois et vise les objectifs suivants : s'informer pour mieux informer, aider les familles et les adolescents, constituer un réseau de solidarité, éviter l'isolement, la honte ou la culpabilité, se réappropriier la citoyenneté, faire participer les habitants moins directement touchés afin de développer la tolérance.

Ce groupe s'est appuyé sur les structures existantes qui sont toutes des associations caritatives, les parents d'élèves des trois écoles communales, Vie Libre, Non à la drogue, le Comité d'Environnement Social du Collège.

Il a fait participer les institutions locales qui ont adhéré pleinement au projet et ce, dès le début de l'opération (collègues C.A.F. du secteur, les écoles, la mairie, l'U.T.A.S.S. de Lens etc...).

Et avec des résultats :

- *Dix jeunes sont insérés dans la vie professionnelle et bénéficient d'une prise en charge de soins depuis plus de six mois.*
- *Les réunions ont permis de désamorcer des tendances à l'autodéfense et à l'exclusion.*
- *Elles ont rendu capable chaque membre du groupe de discuter avec les jeunes et avec d'autres familles.*
- *Elles ont aidé au développement de la solidarité à l'intérieur même du groupe.*

La prévention s'est organisée auprès des jeunes de 13 à 18 ans pendant les vacances de printemps, autour d'un stage de dessin à l'encre de chine. Ils étaient encadrés par les parents. 28 jeunes sont venus régulièrement et ont reçu des informations par le médecin et les infirmières du service de la promotion de la santé. Cette action s'est poursuivie par la préparation d'une exposition de dessins des enfants du C.E.2 à la 6^{ème} (150 enfants ont travaillé avec leurs enseignants sur ce thème).

Pour que ce genre de travail puisse être couronné de succès, il faut une demande des usagers (ou la susciter). Il faut également disposer d'une connaissance approfondie du secteur et avoir envie de rendre à la population son pouvoir et sa capacité de résoudre ses propres problèmes dans son propre environnement.

LES HOMMES ET LES FEMMES DU BASSIN MINIER

Mais la volonté de travailler ensemble et "la bonne volonté" de ces acteurs ne suffisent pas à la réussite des projets : il leur manque souvent du temps disponible et parfois "des savoir-faire ensemble".

Nous proposons d'une part d'expérimenter sur le Bassin Minier des aménagements des rythmes scolaires et d'autre part, de soutenir la formation des différents acteurs.

Il ne faudrait pas oublier non plus, comme l'a fait remarquer Claude Neuschwander, lors de la séance publique d'Escaudain, tous ceux qui se forment dans le Bassin Minier pour le quitter ensuite. Comment "fixer" ces jeunes qui se croient le plus souvent sur "un territoire perdu" ? A l'évidence, les zones économiques en développement sont des terres d'immigration, le Bassin Minier étant encore une fois face à sa propre image...

En conclusion

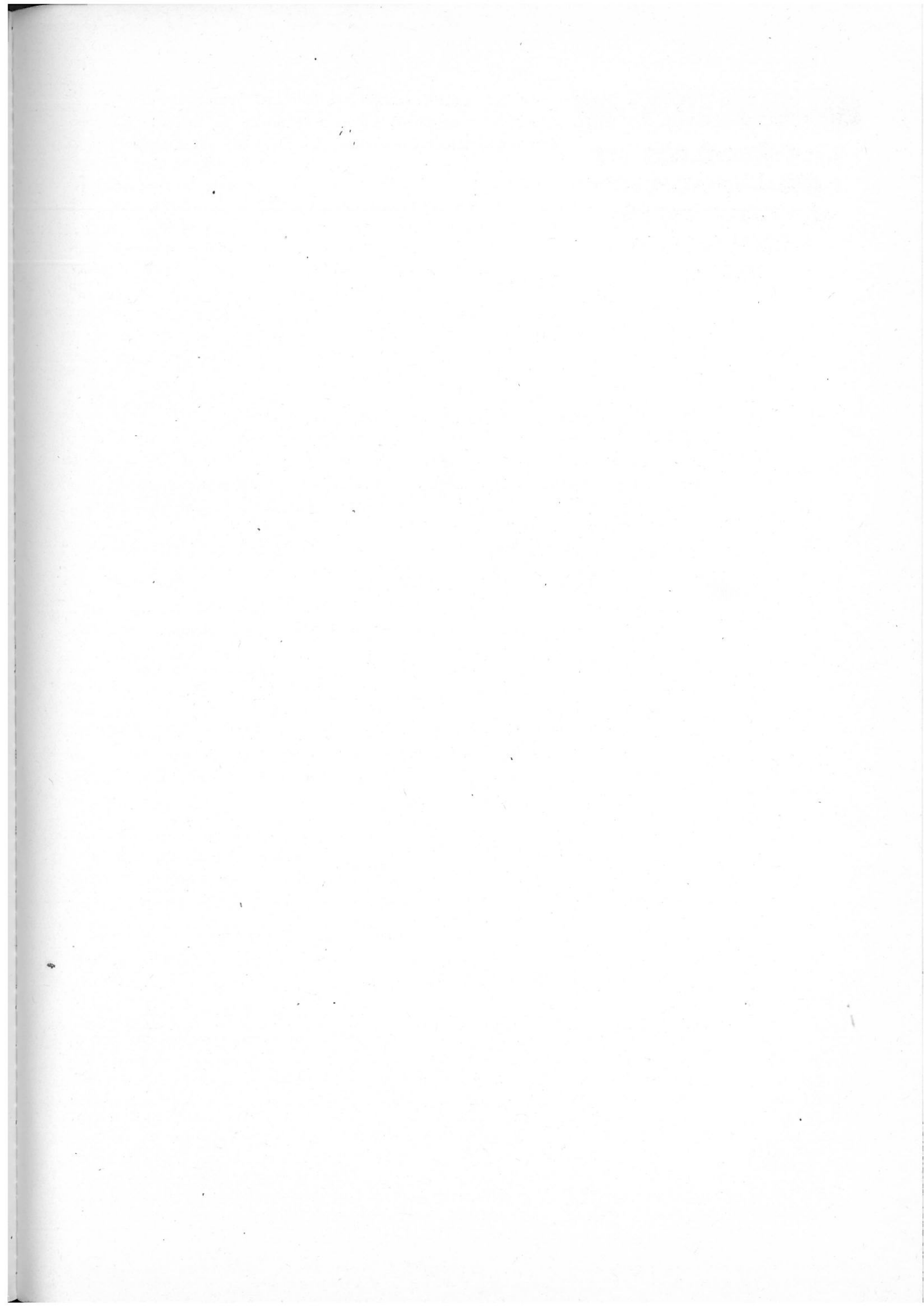
Face à la mutation profonde de la société, il importe d'innover, d'expérimenter mais aussi d'analyser et de critiquer afin de pouvoir ensuite transférer les nouveaux acquis et savoir-faire.

Or, si des solutions peuvent être envisagées au niveau national, l'Etat à lui seul ne pourra être en capacité de répondre et le niveau local est indispensable pour mettre en œuvre les initiatives et créer des activités nouvelles.

Cela suppose une approche territoriale et transversale des problèmes, capable de créer une dynamique à travers des projets dans lesquels les habitants se reconnaissent.

Le Bassin Minier peut être ce laboratoire d'innovation sociale pour accueillir ces lieux d'expérimentations appuyées sur les différents pôles d'excellence et répartis sur les différents Bassins de Formation-Emploi.

Des Centres de Ressources, des Maisons de l'Initiative animeront, analyseront, capitaliseront et seront chargés du transfert de ces expériences.



VILLE ET TERRITOIRE, STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE

Cet atelier a réparti ses débats contradictoires entre plusieurs questions majeures pour le développement du Bassin Minier à savoir :

- La mobilité
- La restructuration urbaine des villes
- Les enjeux d'aménagement du territoire d'échelle supra-communale
- L'habitat.

La mobilité: élément majeur du développement des territoires

Animé par
Bruno Sinn

118

En terme de transport, la région Nord-Pas-de-Calais est une région où les échanges sont denses. Le Bassin Minier est un sous-ensemble de l'aire métropolitaine Nord caractérisée par un volume d'échanges supérieur au reste de la région.

*La voiture, en proportion est
largement sur-représentée*

L'examen des radiales vers Lille met en évidence que la route est le mode de transport dominant mais que le fer -notamment grâce aux dessertes T.E.R. - est significativement représenté. Il en va différemment des échanges entre agglomérations du Bassin Minier où la voiture, en proportion est largement sur-représentée.

De fait, les infrastructures de transport dans le sens Bassin Minier-Lille sont très souvent proches de la saturation. A l'intérieur du territoire minier par contre, la situation semble plus clémente puisque la circulation y est globalement fluide à l'exception peut-être de l'A21 autour de Lens.

Un certain nombre de propositions ont ainsi vu le jour pour désengorger le trafic, comme le doublement de la voie ferroviaire Béthune-Don Sainghin ou le doublement de la R.N. 41 entre la Bassée et Béthune .

Ce qui n'a pas empêché certains participants présents à cette réunion de faire état de l'absence de prise en compte dans le document final de certains dossiers précis, comme la ligne ferroviaire Bruay-Lens ou la gratuité d'un tronçon de l'A26 jusqu'à Aix-Noulette. Il fut cependant rappelé que les ateliers n'avaient pas vocation à l'exhaustivité.

UNE SOUS-MOBILITÉ NOTOIRE

On pourrait également imaginer la création d'une gare multimodale entre Dourges et Libercourt. Il s'agit dans ce cas de permettre aux habitants-usagers des territoires compris entre Lens et Douai de laisser leur voiture à cette gare et d'emprunter les transports en commun vers la métropole lilloise en gagnant de ce fait en fluidité sur l'A1.

Mais il s'agit surtout, à ce stade de la réflexion, de renforcer l'offre ferroviaire. La desserte cadencée de type R.E.R. entre les agglomérations du Bassin Minier et Lille autoriserait à coup sûr une plus grande mobilité des populations. Cela nécessite néanmoins d'engager des investissements lourds sur Lille et sur la voie Douai-Ostricourt.

Il s'agit surtout, à ce stade de la réflexion, de renforcer l'offre ferroviaire

Bruno Sinn l'aura bien précisé lors de la séance publique de restitution de sa synthèse des travaux de l'atelier, le 7 octobre à Bruay-la-Buissière devant une cinquantaine de participants: "On constate, par rapport à la moyenne nationale, une sous-mobilité des personnes issues des agglomérations très minières de Lens ou Hénin par exemple. L'offre de transports en commun y est notamment inférieure aux autres régions mais le taux d'occupation de ces transports en commun est également inférieur".

COMBINER DU MIEUX POSSIBLE

Dans ce cadre, les interventions des différentes assistances auront été particulièrement constructives. Pourquoi ne pourrait-on pas par exemple allier les deux-roues au chemin de fer ou au bus, le taux d'utilisation de ces deux-roues étant caractéristique d'un mode traditionnel de transport individuel dans le Bassin Minier?...

Pour aller plus loin, l'atelier propose la mise en oeuvre d'un "Plan de développement et schéma d'aménagement du transport cycliste".

Car on le sait, d'une manière plus générale, la mobilité est un paramètre important de dynamisme d'une région, elle permet de trouver du travail et de consommer des loisirs.

Cette mobilité est indissociable de la volonté de relier les territoires entre eux. Et de combiner les modes de transport au maximum!

Les relations interagglomérations sur le plan ferroviaire sont mauvaises dans le Bassin Minier, notamment entre les régions de Lens et de Valenciennes. L'explication réside dans le faible volume d'échanges de personnes. Mais peut-on concevoir de faire circuler des trains déficitaires en attendant que les pratiques évoluent?

Les relations interagglomérations sur le plan ferroviaire sont mauvaises dans le Bassin Minier, notamment entre les régions de Lens et de Valenciennes

Quant aux transports collectifs, l'offre est très inférieure à la demande, surtout dans le secteur Lens-Hénin. L'atelier a clairement mis en valeur une sous-mobilité au motif quasi-culturel, une dispersion dans l'espace et une priorité accordée à la couverture géographique plus qu'à la fréquence.

Ainsi, il est proposé que tout corridor de transport collectif à haute fréquence (existant ou à créer) soit associé à une politique de densification urbaine.

L'une des propositions est d'organiser une meilleure hiérarchisation de l'offre de transport autre que routière. Par le train entre les agglomérations, par le bus à l'intérieur des agglomérations ou par le deux-roues pour les liaisons de proximité, entre les quartiers par exemple. A noter que le "2 roues" est le seul mode de transport pour lequel il est possible de parler de sur-mobilité du Bassin Minier par rapport à d'autres grandes agglomérations françaises.

VILLE ET TERRITOIRE STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE

LE PARI DES PLATES-FORMES

C'est également là un thème essentiel du débat sur la mobilité. Les comportements doivent en effet évoluer dans le cadre des politiques publiques (culture, éducation, sports, transports, aménagements...). Ils pourraient le faire par le développement de plates-formes de services de proximité aux habitants de quartiers en difficulté, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans la ville de Courrières. Ou comment orienter la population dans ses déplacements vers les services situés dans différentes villes?

Un autre élément de la mobilité s'affiche comme étant bien plus résolument moderne. L'atelier proposé en effet le lancement d'un grand programme de sensibilisation à l'informatique et à la télématique (Internet). Ou comment provoquer la mobilité physique par la généralisation de la mobilité virtuelle?...

Mais au-delà de cette piste virtuelle présentée comme une parenthèse dans le débat, il convient de poser comme Marcel Wacheux, Conseiller Général et Président de l'Association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais, la question souvent tenue sous silence du "chacun pour soi": "Chacun cherche visiblement à jouer la carte de son propre secteur". Puis il ajoute: "On s'est peut-être trop intéressé aux besoins des gens en termes de transports sans essayer de leur suggérer de nouveaux besoins. Mais la population du Bassin Minier est âgée et c'est encore moins simple de lui donner de nouvelles habitudes...".

*"Chacun cherche visiblement
à jouer la carte
de son propre secteur"*

Pour autant que la mobilité soit un élément essentiel de la recomposition des villes et des territoires, elle n'en livre pas moins ses limites dans le cadre d'un territoire aussi marqué par un héritage historique peu favorable et ainsi déterminé sur le plan de la sociologie de ses habitants.

La restructuration urbaine des villes: agir sur le bâti

“Le territoire du Bassin Minier se caractérise par une juxtaposition de quartiers”, explique Bruno Sinn en séance publique. “C’est un territoire de faible densité”, précise-t-il, “avec quelques villes-centres qui n’ont pas autant de services attractifs que d’autres villes de ce type”.

La conurbation est donc caractérisée par un enchevêtrement urbain. Des améliorations sont possibles à condition de changer les habitudes, la tendance ayant été de reconstruire et de réhabiliter le bâti à l’identique.

L’une des orientations d’actions possibles consisterait donc à ne pas hésiter à modifier ces structures bâties et urbaines.

De ce point de vue, des exemples peuvent être cités, même s’ils restent encore minoritaires:

- Création de nouvelles voiries interquartiers;
- “Casser” la répétitivité du bâti dans les cités minières;
- Développer des espaces publics de qualité fortement végétalisés...

Car de toute évidence, ce territoire ne prête pas le flanc qu’à des remarques négatives. Certains atouts ne manquent pas d’attirer aujourd’hui l’attention.

LA BELLE IMAGE DES GRANDES FRICHES

Il en va des grandes friches requalifiées que l’on trouve parfois (et souvent) en cœur d’agglomérations. Il s’agit d’une reconstitution d’espaces verts unique en France, en plein territoire bâti, particulièrement valorisante et potentiellement attractive. Le Bassin Minier dispose en effet d’une offre foncière résidentielle de grande qualité.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas doter le Bassin Minier d’une image de territoire péri-urbain autour de ces grands espaces environnementaux issus des anciennes friches? Il y a là, manifestement, une opportunité à saisir sur le plan de l’aménagement du territoire...

D’autant que nous assistons parallèlement à la baisse démogra-

Pourquoi ne pas doter le Bassin Minier d’une image de territoire péri-urbain autour de ces grands espaces environnementaux issus des anciennes friches?

VILLE ET TERRITOIRE STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE

phique et à la paupérisation des communes minières alors que les classes moyennes continuent de se loger dans les zones péri-urbaines.

L'atelier propose donc en frange des grands espaces verts reconstitués une nouvelle offre de logements des communes minières dans la perspective d'y favoriser une plus grande mixité des différentes classes de la population.

Plus généralement, c'est une stratégie urbaine à double destination qui est proposée. Celle-ci doit d'abord permettre de densifier l'offre urbaine des villes-centres avec des équipements structurants, des services, une offre locative privée ou des espaces piétons...

Elle doit ensuite restructurer le territoire de la conurbation afin de lui donner une image de péri-urbain aéré.

On l'a vu, les grandes friches requalifiées pourraient être utilisées dans ce cadre comme un élément de composition de la conurbation. Christian Pineau faisant remarquer pour Orgeco en séance publique de restitution des synthèses de travaux d'atelier que "l'un des potentiels du Bassin Minier est également celui de son habitat minier, dans sa dimension paysagère". Il ajoute: "On sous-estime trop souvent les enjeux paysagers dans les cités ou dans leurs réhabilitations. Certains cités sont désormais beaucoup plus confortables mais elles sont en même temps beaucoup moins belles que par le passé. Il faut notamment préserver la présence végétale. Or, c'est pour l'instant une préoccupation de second rang compte tenu de la volonté générale de limiter les dépenses de réhabilitation".

La requalification des grandes friches devrait pouvoir diversifier la clientèle des cités minières et focaliser l'accession à la propriété naturellement localisée dans les zones péri-urbaines.

Mais une telle vision n'est possible que si le Bassin Minier se dote d'une réelle politique de Grand projet urbain (G.P.U.) enrichi de moyens spécifiques. Le financement du logement (P.L.A., P.A.L.U.L.O.S., A.N.A.H.) et de l'aménagement urbain participe en effet de l'aménagement du territoire.

Les enjeux d'aménagement du territoire d'échelle supra-communale

L'atelier a pu mettre en évidence certains éléments de diagnostics.

Le premier d'entre eux est la fragmentation du territoire assorti d'une tendance à la re-fabrication de la conurbation : les activités se situent par exemple au pied des échangeurs d'autoroutes. L'A21 permet un plan de coupe du Bassin Minier : - tendance à la requalification et renforcement du "chaos urbain" se côtoient-. Nous assistons, notamment sous la pression des zones d'activités, à une tendance à l'urbanisation continue le long de cette autoroute.

TRAMES VERTES ET CORRIDORS

L'édification de trames vertes est alors l'une des pistes de réflexion privilégiées ; un schéma de trame verte pourrait non seulement lier les espaces verts communaux mais il est possible de plus de concevoir une politique de création de corridors verts, notamment le long des autoroutes ou entre les agglomérations.

Ainsi, le scénario "au fil de l'eau" n'est pas inéluctable. L'aménagement de la vallée de l'Emscher dans la Ruhr nous montre d'ailleurs une voie alternative :

- Verdissement systématique des corridors autoroutiers
- Développement et préservation de grandes coulées vertes entre les agglomérations
- Valorisation des structures anciennes du paysage telles que les vallées.

Ces différentes orientations d'actions peuvent être regroupées dans la définition d'un schéma de trame verte interagglomérations.

Certaines personnes ont toutefois fait remarquer qu'il ne fallait pas tomber dans l'excès avec les corridors verts, d'autres éléments paysagers pouvant être valorisés sans difficulté. "La richesse des paysages résulte du contraste des paysages et non de leur monotonie" a ainsi résumé un architecte-paysagiste...



*Habitations et espaces verts derrière le terril
Métaleurope Noyelles Godault - mars 1997.
(Photo: Christophe BLANQUART)*

VILLE ET TERRITOIRE STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE

DES ENJEUX URBAINS TROP PRÉSENTS

Quant aux enjeux urbains, ils ne sont pas moins significatifs de la volonté commune de changer les choses.

Ce tissu urbain est caractérisé par une intercommunalité objective alors que l'essentiel des politiques urbaines est à l'échelle de la commune, voire du simple quartier. Conséquence : le scénario "au fil de l'eau" est un toilettage saupoudré, et non une transformation radicale de l'image du Bassin Minier.

Le problème est l'absence de grands projets de développement dans ce territoire. Leur nombre est en effet trop limité aujourd'hui alors que l'existence de financements européens se prête à leur multiplication.

Là encore, l'exemple de la vallée de l'Emscher est éclairant. Son développement et son aménagement ont été fondés sur un appel à grand projet structurant élaboré sur la base d'un programme incluant les critères suivants :

- *Valorisation du patrimoine,*
- *Expérimentation écologique,*
- *Structures de recherche appliquée et de transfert,*
- *Équipement ludique grand public.*

Il s'agit de mobiliser les collectivités de rang supérieur comme l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département autour d'un appel à projet. Utopie ?

Habitat: la grande cause n'est pas perdue

L'enjeu de l'avenir du Bassin Minier se situe bien au niveau de l'aménagement du territoire, mais il s'agit d'une réflexion non seulement dictée en termes de routes et d'autoroutes, mais surtout en termes d'infrastructures et d'habitat.

Les indicateurs ne sont pas bons. L'I.N.S.E.E. prévoit une diminution de la population dans le Bassin Minier de 12 % à l'horizon 2 020.

Les indicateurs ne sont pas bons. L'Insee prévoit une diminution de la population dans le Bassin Minier de 12 % à l'horizon 2020

125

LES HANDICAPS DU PARC

Il doit répondre à des préoccupations d'ordre social -puisqu'il y a de nombreuses personnes qualifiées qui ont quitté le territoire- alors que le parc de logements reste vétuste et moins confortable que la moyenne régionale. En outre, son renouvellement est moins rapide qu'au niveau national.

Le Bassin Minier s'est donc paupérisé de l'intérieur et a connu un fort renouvellement de la population.

On note par ailleurs, au-delà du double phénomène spatial de baisse démographique des communes minières et de tendance croissante à la péri-urbanisation, une dépendance de la modernisation du parc aux financements publics alors que la tendance est justement au désengagement des financements directs au profit d'un soutien aux investissements privés.

Logements miniers (Soginorpa)

51 000 dans le Pas-de-Calais

19 000 dans le Nord

20 000 logements à réhabiliter

40 000 ayants-droit

30 000 locataires

Atelier 3

VILLE ET TERRITOIRE STRUCTURER POUR MIEUX VIVRE

L'un des paradoxes est que le parc à réhabiliter pour demain doit tenir compte de la clientèle actuelle composée essentiellement de personnes âgées. Un autre paradoxe est que ce parc marque le territoire (horizontal, répétitif, peu dense), sa transformation conditionne le changement d'image du territoire.

Celui-ci dispose d'un clientèle dont la solvabilité est faible, ce qui détermine les loyers d'équilibre et conditionne les montants d'investissements.

Quant au parc privé, il est multi-propriété avec une majorité de propriétaires occupants disposant d'une faible solvabilité.

Il est également concentré dans les centres-villes, l'évolution de la qualité de son bâti conditionnant celle des centres.

LE LOGEMENT, ACTEUR SOCIAL

Les acteurs du Bassin Minier, et tout particulièrement les bailleurs sociaux, sont par ailleurs confrontés à une demande accrue de services de proximité de la part d'un nombre croissant de personnes en situation de "retrait social" ou de rupture par rapport au monde du travail.

Le besoin de coordination entre les parcs devient alors une nécessité - en tout cas un vœu - pour chacun des territoires composant le Bassin Minier. Cette attente s'exprime aujourd'hui par quelques gros opérateurs afin de mieux cerner les rapports entre l'offre et la demande, mais aussi afin de hiérarchiser les investissements dans l'espace et les coordonner avec les politiques publiques.

L'atelier a d'ailleurs été le lieu de rapprochement entre bailleurs importants et influents du Bassin Minier sur la base d'un échange possible de leurs statistiques sur le logement. Les séances publiques auront donc eu cet avantage supplémentaire de confronter les points de vue et de faire fructifier les échanges d'informations, y compris entre professionnels. Le besoin de partenariat n'est pas la moindre des choses souhaitées afin de mieux gérer le "retrait social" d'habitants de plus en plus nombreux.



Journée de la presse dans le Bassin Minier. Réhabilitation de l'habitat minier à Bruay la Buissière - juin 1996. (Photo: Philippe DUPUICH)

S'ATTENDRE À QUOI ?

Sur ces bases et en résumé de ce qui précède, nous devons nous attendre à :

- une baisse du nombre de ménages
- un besoin de préserver et de renforcer la mixité sociale

L'atelier a d'ailleurs été le lieu de rapprochement entre bailleurs importants et influents du Bassin Minier sur la base d'un échange possible de leurs statistiques sur le logement

Pourquoi ne pas créer un ou des lieux de coordination entre politiques urbaines, politique du logement et stratégie des opérateurs ?

On devra également prévoir :

- un besoin de rattrapage sur les standards nationaux
- un autre besoin de transformation de l'image du territoire

Pourquoi ne pas mobiliser une dotation P.L.A. ou A.N.A.H. d'aménagement du territoire, type "convention Lienemann" ?

Enfin, dans le contexte d'une diminution tendancielle de l'aide à la pierre, pourquoi ne pas instaurer de Grands Projets Urbains afin d'inciter

l'investissement immobilier privé et la prise d'initiative des opérateurs HLM, dont la rationalité sera de plus en plus dictée par le marché?

LES TROIS VOIES

En guise de conclusion, l'application des orientations d'actions proposées est conditionnée par les initiatives de différentes collectivités.

1) Concernant la mise en œuvre d'un schéma de trame verte inter-agglomérations:

- La Région peut être concernée au titre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
- L'Etat au titre de la mise en œuvre d'une Directive Territoriale d'Aménagement
- Les Départements au titre de leur compétence sur les Espaces Naturels Sensibles
- Les territoires intercommunaux au titre des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme.

2) Concernant l'appel à Grands Projets Urbains ou Grands projets de développement:

- L'Etat et la Région sont invités à mobiliser de nouveaux moyens et inventer de nouvelles modalités d'interpellation des collectivités locales et d'instruction des dossiers en élargissant la composition des jurys à des membres de la société civile.
- Les territoires intercommunaux sont invités à s'inscrire, plus que par le passé, dans une démarche de projets d'échelle intercommunale, en associant, autant que faire se peut, des opérateurs et investisseurs privés.

3) Concernant de nombreuses propositions d'actions: en particulier la création, à l'échelle des territoires d'agglomération, de lieux de coordination entre les politiques urbaines, du logement et les stratégies des opérateurs; le besoin d'expertise, émanant de l'Etat, de la Région, notamment généré par le dispositif d'appel à projet proposé, il conviendrait de mettre en place la ou les structures pérennes d'études stratégiques dans le domaine du développement et de l'aménagement du territoire.

Introduction

Animé par
Christophe Demazière

L'économie du Bassin Minier a connu deux grandes évolutions depuis les années 1950: la récession minière, puis la reconversion. Pour préparer l'avenir du Bassin Minier, il faut maintenant passer à une troisième étape: le développement territorial. Avec trois enjeux: de meilleures synergies entre les entreprises et les autres acteurs du territoire, l'essor d'activités nouvelles (services de proximité, environnement...) et l'émergence de projets de territoire.

Certains acteurs sont intervenus au cours de la séance publique de rendu des synthèses des travaux de l'atelier, le 16 octobre à Valenciennes. Leurs sentiments auront été assez significatifs de l'état d'esprit qui prévaut actuellement dans le Bassin Minier: "Parler de projets de territoire est très exagéré", a dit l'un d'entre eux. "Ce sont des projets très locaux qui ne procèdent pas d'une réflexion. On fait de la juxtaposition d'idées et pas de projets. Bref, on bricole! L'idée majeure est pourtant de mettre en perspective l'ambition du Bassin Minier. Et vite!"...

LE CONTEXTE D'UNE CRISE

La force du lien entre la production houillère et les structures sociales et spatiales s'est amenuisée

Le Bassin Minier a constitué un système économique et social cohérent articulé autour de l'extraction du charbon, les autres industries y étant associées. Cette cohérence a assuré l'exploitation optimale des ressources du sol avec toutefois un coût humain et environnemental non négligeable.

La force du lien entre la production houillère et les structures sociales et spatiales s'est amenuisée. Concrètement, le passage de 220 000 salariés après guerre à zéro aujourd'hui a eu des conséquences sur le commerce, l'environnement (friches), le parc de logements, le système de formation et les pratiques culturelles.

Or, le renouveau économique du Bassin Minier repose sur des facteurs non économiques.

Ainsi :

- un environnement de qualité permet d'attirer des activités économiques de haut niveau,
- le développement des pratiques culturelles rend les personnes autonomes et capables d'initiatives,
- un système de formation évolutif facilite une bonne insertion professionnelle,
- un marché du logement dynamique peut aider à l'installation de cadres dans le Bassin Minier, notamment dans ses communes rurales.

*Le renouveau économique du
Bassin Minier repose sur des
facteurs non économiques*

Un effort: reconvertir et recompenser

La reconversion n'a pas démarré partout au même moment, ni évolué au même rythme. Ce qui met en évidence des différences sur un espace qui n'était déjà pas très homogène.

L'EMPLOI PERD TOUJOURS...

... mais la mutation économique se fait.

"Pourquoi ne nous demandons-nous pas les raisons pour lesquelles nous sommes moins bons que nos voisins en terme de création d'emplois?", s'est exclamé un chef d'entreprise en séance publique de restitution de synthèse des travaux de l'atelier. La situation est en effet préoccupante.

L'emploi a connu une érosion de 15 % (60 000 unités) entre 1962 et 1990 contre 3 % dans l'ensemble régional et une augmentation de 12 % pour le pays. Dans le Bassin Minier, Béthune a perdu 3 500 emplois, Douai 4 700, Lens 23 000 et le Valenciennois 29 000.

Ces différences s'expliquent par des structures économiques et des évolutions différentes.

*L'emploi a connu une érosion
de 15 % (60 000 unités)
entre 1962 et 1990 contre
3 % dans l'ensemble régional
et une augmentation
de 12 % pour la France*

- Le Béthunois-Bruaysis a vu ses puits fermer précocement. Il a bénéficié d'implantations industrielles avant 1975, puis de l'essor des services.
- Le Douaisis a aussi bénéficié de la reconversion industrielle, mais depuis quinze ans, les secteurs nouveaux (automobile, textile) ou anciens (métallurgie) voient leurs effectifs se réduire par recherche de gains de productivité.
- Lens-Liévin a souffert de la fermeture des mines au cours des années 1970 et a moins profité d'implantations industrielles. Son tertiaire, par contre, s'est développé.
- Le Valenciennois a subi en quinze ans (1975/1990) trois crises sectorielles: la mine, la sidérurgie et la métallurgie. La conversion industrielle n'a compensé que très partiellement une crise qui a touché par rebond le bâtiment et ralenti la progression du tertiaire.

Il faut donc parler de différents territoires économiques du Bassin Minier. Et ce d'autant plus que nous vivons une phase d'émergence de nouvelles activités et de spécialisations. Avec un bilan assez positif.

Il y a eu ici, en termes relatifs, plus de créations d'emplois industriels qu'en France dans les vingt dernières années. La densité des aides et des financements est forte. Des initiatives exemplaires sont prises par les acteurs locaux (Loisinord, Valuval...).

L'économie est à présent diversifiée, chaque secteur ayant sa logique de développement soumise à la conjoncture régionale, nationale, européenne, voire mondiale. Les pôles de développement sont l'agro-alimentaire, l'automobile, la plasturgie et la logistique. Plus de cent entreprises étrangères fournissent plus de 17.000 emplois. L'économie du Bassin Minier est compétitive.

Ceci dit, il s'agit toujours de conversion. C'est presque une question de vocabulaire: il faut maintenant parler de "développement". Quels sont à cet égard les enjeux pour le Bassin Minier et quelles actions prioritaires pourraient être lancées?

LES TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'Europe occidentale vit, depuis une quinzaine d'années, le "retour du territoire" sous l'effet de trois phénomènes: des entreprises expriment une attente plus forte vis-à-vis du territoire où elles sont implantées; des activités économiques nouvelles s'adressent à des besoins locaux; des agents et institutions se regroupent pour élaborer et conduire des projets de développement de leur territoire.

L'économie locale est de plus en plus concernée par la mondialisation. Cette ouverture touche les grandes entreprises mais aussi les P.M.E. qui sont souvent leurs sous-traitantes.

On constate que la réussite des firmes à marchés internationaux est souvent basée sur un ancrage local fort. La compétitivité résultant aujourd'hui moins des coûts que du savoir, les entreprises ont intérêt à ce que les ressources existant dans leur environnement (notamment la ressource humaine) soient de qualité. Elles ne peuvent se contenter de ce qui existe, mais doivent au contraire construire leurs ressources tant en ce qui concerne leur qualité que leurs caractéristiques. D'où des interactions plus fortes avec le milieu économique, social et institutionnel.

Mais le renforcement des entreprises n'apportera qu'une réponse partielle aux problèmes de l'emploi; les territoires sont donc condamnés à élargir leurs bases de développement. Dans cette perspective, la création d'activités à petite échelle sur des secteurs nouveaux ou redécouverts (protection de l'environnement, tourisme, services sociaux de proximité...) doit être encouragée. La détection et l'accompagnement des porteurs de projets de ce type se mettent en place.

Le territoire va devenir un espace d'échanges et d'action concertée entre les entreprises, les élus, les organismes économiques, les structures de formation, la société civile. C'est le creuset du développement économique. Quant à l'Etat, en se recentrant sur ses fonctions traditionnelles, il ouvre la voie aux espaces locaux et régionaux pour qu'ils organisent en cohérence les initiatives de développement.

La richesse d'un territoire, du strict point de vue économique, ne réside pas seulement dans ses entreprises performantes, mais dans la capacité des acteurs publics et privés à coopé-



Zone industrielle et port fluvial à Béthune.
(Photo: Dominique BOKALO)

Le renforcement des entreprises n'apportera qu'une réponse partielle aux problèmes de l'emploi; les territoires sont donc condamnés à élargir leurs bases de développement

Atelier 4

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

rer, à se projeter dans l'avenir et à prendre des initiatives. Le développement d'un territoire repose de plus en plus sur un projet partagé, (ou plusieurs) même si c'est plus difficile dans un Bassin Minier fortement touché par la crise.

Sur la base des tendances du développement territorial, trois enjeux majeurs se dessinent pour l'économie du Bassin Minier :

- la recherche de meilleures synergies entre les entreprises et les autres acteurs du territoire.
- la stimulation de l'esprit d'initiative et l'émergence de nouvelles activités.
- l'articulation des projets de territoire, au sein du Bassin Minier et avec la région.

Un principe: la vertu du partenariat

La croissance économique, qui permettait la conversion du Bassin Minier, a aujourd'hui disparu. L'action publique, pour obtenir de nouvelles implantations, doit s'inscrire dans une logique d'entreprise; et non l'inverse, comme c'était le cas dans une logique de conversion.

ENTREPRISES ET STRATÉGIES

Les entreprises sont aujourd'hui attachées, pour leur implantation à la qualité du territoire: main d'œuvre formée, présence de partenaires économiques potentiels... et non plus seulement position de la zone considérée par rapport aux infrastructures de transport.

Pour celles qui se sont installées à l'époque de la conversion, il importe de les fixer là où elles se sont implantées en examinant leurs besoins en matière de formation, d'environnement technologique, besoins qui évoluent d'ailleurs dans le temps.

Enfin, il est nécessaire que se développent des activités nouvelles (biotechnologies, activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication etc...).

Les relations entreprises/territoires sont particulièrement complexes comme le confirment les exemples détaillés en encadré.

Entre "nomadisme" et "ancrage territorial": trois exemples des relations d'entreprises au territoire dans le Bassin Minier

1. Le premier exemple est celui d'une entreprise de services aux entreprises, dont le siège social est à Paris, et qui a une dizaine d'antennes régionales, dont une à Lille. Son directeur régional a expliqué que l'entreprise, comme de nombreuses firmes de services de haut niveau, a une gestion des ressources humaines sans ancrage territorial. Elle segmente ses effectifs entre emplois "stratégiques" (ingénieurs, spécialistes de haut niveau, etc.) et emplois moins spécifiques. Au niveau régional, le personnel "stratégique" est basé à Lille et employé sur contrat à durée indéterminée, avec des perspectives de carrière. "Si on a des opérations à mener dans le Bassin Minier", a-t-on expliqué dans les séances

d'atelier, "ces personnes vont se déplacer. On va créer de l'emploi localement (de l'emploi non "stratégique"), mais pour un temps limité. Et quand on aura terminé la mission, on va détruire ces emplois. Dans notre entreprise, nous ne cessons de créer et de détruire de l'emploi. Nous avons un bureau à Valenciennes, nous l'avons fermé. Nos investissements matériels comptent peu dans les décisions de l'entreprise. L'ancrage sur un territoire, nous on ne le vit pas. Ceci dit, on crée des emplois, mais pas des emplois en CDI".

Ceci n'est bien sûr qu'un exemple d'une entreprise opérant dans le domaine des services professionnels. Dans ce secteur, partout en France et en Europe, la capacité de redéploiement spatial des emplois en fonction des marchés est très forte. Il en va tout autrement dans l'industrie, où les investissements physiques "ralentissent les mouvements". Les entreprises tendent à comparer les coûts de production entre différents sites. La chute de rentabilité sur un site peut entraîner une relocalisation ou une fermeture, mais aussi l'ouverture sur le territoire. Tel est le cas des entreprises du secteur ferroviaire dans le Valenciennois.

2. A Valenciennes en effet, le secteur ferroviaire concentre surtout de grandes entreprises. Au cours des années 80, ce secteur était très fortement menacé par la concurrence internationale. Grâce à une personne passant de la C.C.I. de Valenciennes au pôle de conversion (Jacques FINE), commande a été passée à un grand consultant d'étudier les possibilités de fédérer les entreprises du secteur, de mettre en place une veille à l'export et de développer des liens avec l'université de Valenciennes. Par la mobilisation des entreprises - qui ont senti le besoin de coopérer pour la formation et la recherche -, de la C.C.I., de l'Université - qui a créé VALUVAL -, ce secteur a rebondi et l'emploi a été préservé.

On peut donc considérer que, dans le ferroviaire, il y a eu basculement d'une logique d'entreprises isolées à une organisation productive territorialisée.

3. La construction automobile, par contre, est un symbole de l'importance, de la possibilité et de la difficulté à faire émerger des interactions plus forte entre le système productif et le territoire dans le Bassin Minier. D'une part, le poids de cette branche est important. D'autre part, elle se caractérise par relations "compliquées" entre les constructeurs et les sous-traitants.

Le Bassin Minier a d'abord connu l'implantation de grands établissements d'assemblage, puis de grands équipementiers, et la sous-traitance s'est développée. Si on veut éviter le mouvement inverse, "il faut complexifier le système productif". Comme l'automobile est l'industrie la plus mondialisée, donc en changement très rapide, les enjeux sont forts, mais le rôle des pouvoirs publics est relativement limité. "Les constructeurs ne souhaitent pas qu'on intervienne", a-t-on expliqué en séance d'atelier de travail. "Quand il faut faire

venir un sous-traitant parce qu'on en a besoin, ils disent: laissez nous faire, on s'en occupe pour vous. C'est trop simple comme réponse". Pourtant, "si un laboratoire de recherche acoustique dans l'automobile ne s'implante pas dans la région, les marchés spécifiques liés à cela, et qui émanent des constructeurs, partiront en Espagne. Et les activités liées partiront petit à petit. Le danger de perdre les activités stratégiques est réel. Si, par contre, un maillage d'activité un peu complexe peut se construire, on aura nos chances."

A long terme, il faudrait aussi dégager dans le Bassin Minier des compétences spécifiques à certaines zones menant à des pôles d'excellence

A long terme il faudrait aussi dégager dans le Bassin Minier des compétences spécifiques à certaines zones. Elles sont déjà reconnues dans les transports terrestres, la plasturgie, les éco-industries, le textile, la mécanique, la logistique. L'objectif étant ensuite de favoriser l'environnement de ces pôles d'excellence et d'étoffer tous les éléments, formation, recherche, management qui s'articulent autour d'eux.

Proposition 1 : aider les différents acteurs économiques (chefs d'entreprises, représentants syndicaux, élus...) dans leur action quotidienne, en produisant une connaissance fine

du tissu économique, en identifiant les mutations technologiques et sociales en cours, en faisant des recommandations en matière d'action économique. Pour accomplir ces missions, il s'agirait, si nécessaire, de créer un observatoire du développement économique.

L'Agence Régionale de Développement pourrait être le partenaire de cet observatoire. Mais il faudrait : définir l'aire géographique couverte, tout ou partie du Bassin Minier ; soigner la diffusion des informations produites ; combiner l'expertise économique de cet organisme avec des compétences d'aménagement du territoire.

ACCUEILLIR LES AUTRES

Des structures de promotion sont fort actives pour attirer des entreprises susceptibles, entre autres, de contribuer à la diminution du chômage.

Quelles sont à cet égard les attentes des entreprises ? Le témoignage de la société Aquarese Industrie permet de mieux cerner les attentes à l'égard du système institutionnel intervenant localement.

Les raisons de l'implantation d'une entreprise de haute technologie dans le Bassin Minier : témoignage de Patrick Dargent, P.D.G. d'Aquarese Industrie

Aquarese Industrie est une entreprise qui a été créée en 1989 par trois personnes, à la fin de leur cursus en école d'ingénieur. L'entreprise comptait 5 personnes à la création et 35 aujourd'hui. Elle est localisée sur le Technoparc Futura de Béthune.

Le développement de l'entreprise s'est fait à partir d'une compétence technologique. En portant de l'eau à de hautes pressions (4 000 bars) et en éjectant celle-ci à quelques milliers de km/h, on peut réaliser des découpes très précises de matériaux divers : béton, acier, papier, etc. Aquarese maîtrise un outil pointu et qui a des applications nombreuses dans l'agro-alimentaire, la défense, le biomédical...

Aquarese a été créée à Paris mais ses fondateurs ont rapidement cherché à se localiser en province. Béthune était un choix à envisager en raison de sa proximité à la fois de Paris, Londres et Bruxelles et aussi parce que les créateurs pensaient intuitivement qu'il y avait dans la région de Béthune un tissu industriel capable de répondre aux besoins de l'entreprise en matière de sous-traitance. Mais la raison principale de l'implantation d'Aquarese à Béthune, plutôt qu'ailleurs en France, a été l'accueil dynamique qui a été réservé aux créateurs de l'entreprise. Ceux-ci ont participé à deux réunions, avec à chaque fois une dizaine d'interlocuteurs provenant d'institutions locales. Quatre semaines plus tard, ces interlocuteurs ont formulé par écrit une offre globale pour l'implantation. Pour chaque question (foncier, immobilier, ...), un interlocuteur privilégié a été désigné.

L'aspect financier n'a pas été déterminant pour l'implantation. Au contraire, d'autres sites en France offraient des conditions plus avantageuses. Mais, sur ces sites, les créateurs d'Aquarese devaient prendre contact avec six ou sept interlocuteurs différents ! Par contraste, les institutions basées à Béthune ont fait preuve de cohérence dans leur réponse aux attentes de l'entreprise et d'une efficacité remarquable pour la mise en oeuvre des solutions.

Aquarese est aujourd'hui bien insérée dans l'environnement local. L'entreprise a développé des liens étroits avec l'université de Béthune. D'une part, une collaboration régulière avec le C.A.L.F.A. (centre de recherche laser) a été nouée. D'autre part, plusieurs responsables de l'entreprise enseignent à l'I.U.T. et Aquarese accueille régulièrement des stagiaires.

Un débat s'est instauré à partir de cet exemple autour des qualités que devrait posséder un système institutionnel local (collectivités locales, C.C.I., service public de l'emploi, organismes de formation, A.N.V.A.R., D.R.I.R.E. etc...).

- Il en résulte que ce système doit être réactif. La capacité de ce système à formuler une offre globale d'implantation passe après l'aspect financier.
- Il doit être coopératif. L'investisseur attend de rencontrer des acteurs publics ou semi-publics connaissant leur mission, coopérant entre eux et s'adaptant aux évolutions des entreprises. La capacité d'initiative et la responsabilité des personnes sont particulièrement souhaitées.
En filigrane se dessine alors une question sur les missions, l'organisation et le fonctionnement du service public. Par ailleurs, le système institutionnel n'est pas là pour satisfaire toutes les demandes des entreprises mais pour favoriser le développement économique local. Il doit savoir dire "non".
- Il doit être durable. L'accueil n'est qu'une étape. Le milieu institutionnel doit accompagner l'entreprise et donc être capable d'évoluer comme le font les entreprises et les individus.

Le système institutionnel n'est pas là pour satisfaire toutes les demandes des entreprises mais pour favoriser le développement économique local. Il doit savoir dire "non"

- Le système institutionnel local doit être régulé, les entreprises devant pouvoir l'orienter vers leurs besoins. Mais comme il est d'intérêt public, il est aussi nécessaire d'introduire le point de vue d'autres acteurs, qu'ils soient techniciens, responsables politiques ou citoyens. Les dispositifs institutionnels s'étant complexifiés depuis dix ans, ils sont devenus aussi plus opaques. Ces remarques ne débouchent pas sur la formule du "guichet unique", jugée simplificatrice. Le vrai enjeu est que les systèmes institutionnels soient coordonnés sur un territoire. Ils devront aussi être durables et laisser place à l'initiative privée, ou publique.

D'où ces quelques propositions :

Proposition 2 : améliorer l'efficacité des structures locales et intercommunales d'action économique, en offrant notamment aux agents de développement des possibilités de formation et un recul sur leur action.

Proposition 3 : renforcer la coordination des services publics, ce qui passe par une affirmation de leur mission et peut-être une contractualisation autour d'objectifs.

Proposition 4 : créer des lieux d'information, de concertation et de débat sur l'action économique locale.

Proposition 5 : faire réaliser une étude des effets des intercommunales en matière de développement économique, avec le Bassin Minier comme site pilote.

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Les entreprises qui ont survécu ou qui se sont créées après vingt ans de restructuration sont dans l'ensemble compétitives. Mais le contexte de leur activité connaît un changement rapide : mondialisation, normes etc. Elles doivent pouvoir trouver dans leur territoire d'implantation les conditions de leur adaptation.

La priorité de l'action économique doit être d'ouvrir les entreprises sur leur territoire. Deux voies à suivre pour y parvenir: passer de l'entreprise isolée à un collectif d'entreprises ayant des intérêts communs; développer les partenariats, public/privé, privé/privé, public/public.

A cet égard, l'expérience de la Cité de l'Initiative de Roubaix pour le secteur textile paraît, pour d'autres activités, transférable au Bassin Minier.

La priorité de l'action économique doit être d'ouvrir les entreprises sur leur territoire

Les raisons de la réussite de la Cité de l'Initiative à Roubaix: Témoignage d'Annie Favrie

La Cité de l'Initiative, à Roubaix, regroupe sur un seul site des entreprises de petite taille, qui ont des compétences croisées et qui peuvent nouer éventuellement des relations d'affaires.

Selon Annie Favrie, "il faut d'abord cerner les choses, ne pas se disperser (...). Attention à ne pas recréer un nouveau zinzin (...). Nous, on a cerné une filière et on a travaillé sur tous les aspects de cette filière, avec tous les partenaires, publics comme privés, en amont comme en aval. Les gens avaient l'habitude de se croiser, pas de réfléchir ensemble. Ils se voyaient comme concurrents, ou comme n'ayant rien de plus à se dire que la relation donneur d'ordre sous-traitant." Il faut toujours qu'il y ait une animation, sinon les gens retombent dans leur quotidien.

L'action "d'animation sectorielle" concernant le secteur ferroviaire, développée par le Conseil Régional, est également riche d'enseignements. Elle vise trois objectifs:

- faire prendre conscience aux entreprises que face à la mondialisation elles ont des intérêts communs.
- les amener à construire une stratégie.
- contribuer à faire naître des acteurs professionnels régionaux qui pourraient prendre en charge, au niveau d'un secteur, ce qui a été initié par les pouvoirs publics.

Quels sont alors, dans ce cadre, les principes de l'intervention publique?

- l'action publique doit être modeste.
- l'action publique doit être conçue pour susciter ou renforcer la coopération privé/privé. Un des buts est qu'un acteur collectif émerge, qui porte les intérêts privés communs.
- une telle action est aussi l'occasion de renforcer la coopération public/public.

L'application de ces principes doit faire comprendre aux entreprises qu'elles ont des intérêts communs. Mais comment y parvenir? Nombreuses sont celles qui ne s'impliquent pas dans leur territoire, par manque de temps ou par culture.

Des propositions ont été formulées pour les associer vraiment sur des démarches concrètes:

Proposition 6: créer des pôles d'excellence thématiques associant des entreprises, des filières de formation initiale ou continue, des centres de recherche, des prestataires de services.

Proposition 7: toute action visant à renforcer les entreprises devrait avoir une dimension de sensibilisation à leur environnement, une dimension d'animation collective.

Proposition 8: faire du Bassin Minier un site d'expérimentation en matière d'essaimage.

Proposition 9: élaborer une charte qualité-environnement, destinée aux entreprises qui souhaitent se lancer dans une démarche de développement durable.

L'ENTREPRISE LEADER

L'entreprise doit pouvoir demander des outils publics. Une demande collective doit précéder l'offre et non l'inverse. Mais c'est ce qui s'est passé pour le laboratoire d'acoustique en création à Bruay-la-Buissière.

Une démarche collective de développement initiée par une entreprise

Un laboratoire d'acoustique, associant une dizaine d'entreprises, l'Université d'Artois et les pouvoirs publics est en cours de création dans le Pas-de-Calais, à Bruay-la-Buissière.

Tout est parti d'un modeste sous-traitant. Il s'aperçoit que l'industrie automobile devient de plus en plus exigeante, on lui impose des normes sur l'acoustique de ses produits. Il faudrait qu'il dispose d'une chambre d'écho, d'un banc d'essai moteurs, etc. Ces outils-là coûtent très cher. Parallèlement, les constructeurs automobiles demandent également que les coûts des produits baissent. Cet industriel a fait le tour de ses collègues dans la région, pour savoir s'ils ont les mêmes difficultés techniques. Un Groupement d'Intérêt Public a alors été formé pour faire fonctionner en temps partagé un laboratoire, en collaboration aussi avec l'Université.

Les pouvoirs publics ont pu intervenir rapidement sur cette demande claire. Une première rencontre a eu lieu en juin 1996 au Conseil Régional. Aujourd'hui, l'avant-projet est bouclé. La mise en service est prévue pour fin 1998 - début 1999.

Par ailleurs, le développement de la notion de "citoyenneté" des entreprises est propice à leur sensibilisation à leur territoire. Les domaines répertoriés à ce titre sont la citoyenneté interne, l'implication dans le système éducatif, le développement du tissu économique environnant, la promotion de l'emploi, la protection de l'environnement physique, la contribution à la vie de la cité, la participation à la lutte contre l'exclusion.

Proposition 10: créer un prix de l'action citoyenne dans le Bassin Minier, comme cela existe déjà au niveau de la région.

Une autre expérience se déroule à Calais. Elle montre qu'un acteur privé est capable de reconvertir un site industriel sans subventions et que cette opération "Courtimmo" peut initier un partenariat durable avec les acteurs publics locaux.

Quand un entrepreneur devient développeur du territoire... Témoignage de Michel Lemaire, P.D.G. de Courtimmo (Calais)

En 1973, Courtauld, groupe britannique de chimie, employait sur son site de Calais 3 000 salariés. Avec la crise, il n'y en avait plus, en 1984, que 1 600. C'est alors que le groupe a pris la décision de fermer le site. Soucieux d'éviter que n'apparaisse une nouvelle friche industrielle les dirigeants français ont convaincu les britanniques d'investir 5 millions de francs par an pendant cinq ans pour valoriser économiquement le site et ses nombreux bâtiments.

Le pari a été gagné, puisque la nouvelle société, Courtimmo SA, qui ne vit que des loyers des entreprises accueillies, a été en équilibre avant amortissement en 1993, alors qu'au départ elle perdait 5 millions de francs par an. En 1996, le parc a dégagé un bénéfice de 25 millions de francs.

53 entreprises sont aujourd'hui implantées sur le parc, soit près de 800 salariés. La création nette d'emplois représente la moitié de ces effectifs. Le site a bien entendu bénéficié de sa proximité immédiate de la Z.A.C. du Tunnel, en parvenant notamment à attirer des entreprises de transport. Mais, il a également su également s'inscrire dans une démarche de développement endogène. Le Calaisis est très peu porteur du point de vue de la création d'entreprises (2% de la création d'entreprises dans la région), mais Michel Lemaire a mis en place, en concertation avec d'autres acteurs locaux, des structures permettant de baliser le parcours des porteurs de projets. Le dispositif mis en place a aujourd'hui un taux d'échec inférieur à 20%. A l'initiative de Courtimmo, des acteurs publics (A.R.D., antenne I.N.S.E.E.,...) ou d'essence entrepreneuriale (club d'entrepreneurs, E.G.E.E.,...), implantés à Calais même ou dans son environnement immédiat, participent à la "Maison des Entreprises Nouvelles".

De là ces six principes d'action pour un acteur privé voulant reconvertir une friche industrielle et/ou initier une dynamique territoriale...

- avoir une équipe fortement motivée.
- établir un diagnostic précis et actualisé en permanence du potentiel du site et des créneaux d'action possible.
- mobiliser les réseaux.
- développer une collaboration étroite avec les acteurs publics.
- jouer à la fois sur l'attraction d'entreprises opérant hors région et sur l'accompagnement de porteurs de projet.
- en cas de déficit ou d'absence d'une animation territoriale par les acteurs publics, la mettre en place en direction des entreprises et du système institutionnel local d'action économique.

Une condition: le socle de l'endogène

Parallèlement à l'accompagnement des entreprises, le développement endogène peut consolider le développement du Bassin Minier.

Il n'y aura pas de Sevelnord (ni d'usine Toyota) pour tout le monde... Terre d'élection des grandes entreprises, le Bassin Minier a vu le rythme des nouvelles implantations se ralentir et les délocalisations ou fermetures restent malheureusement toujours possibles.

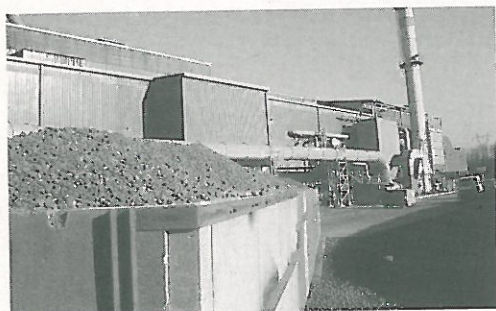
140

Une entreprise sur sept est une P.M.E. et neuf sur dix ont moins de dix salariés. Et ces P.M.E. créent de l'emploi

S'il est souhaitable de poursuivre les actions de recherche d'investisseurs, il faut aussi et en même temps travailler à la stimulation d'activités à petite échelle. Si la création d'entreprises est faible dans le Bassin Minier, c'est une raison de plus pour en faire un territoire d'initiative.

L'INDISPENSABLE P.M.E.

Moins d'une entreprise sur 1 000 a plus de 500 salariés dans le Bassin Minier. Ces grands établissements ne représentent que 13 % de l'emploi total. Une entreprise sur sept est une P.M.E. (entre 10 et 499 salariés) et neuf sur dix ont moins de dix salariés. Et ces P.M.E. créent de l'emploi.



Recytech à Fouquières Les Lens.
(Photo: Emmanuel WATTEAU)

Le premier service à rendre à ces petites entreprises est de leur apporter à coût raisonnable de l'information économique. Elles sont en effet isolées et disposent - contrairement aux grandes - de peu de moyens en la matière.

Autre préoccupation: reconsidérer le dispositif d'aide aux P.M.E. Leur développement étant dépendant des qualités du territoire, il serait sans doute préférable d'agir sur l'environnement de l'entreprise. D'où la proposition de renforcer la coopération entre les P.M.E. en ne négligeant pas les problèmes de culture d'entreprise.

LA NÉCESSAIRE CRÉATION

Qui dit création d'entreprise, dit initiative pour la richesse et l'emploi.

Avec 70 créations et reprises d'entreprises pour 10 000 actifs, Lensois et Valenciennois sont dans la moyenne régionale, mais affichent un retard de 30 points sur la moyenne nationale. Béthune et Douai, avec 60/10 000 sont au rang des zones du pays où l'esprit d'entreprise reste le plus à développer.

Les explications sont multiples : insuffisance d'informations sur les structures d'aide existantes, manque de porteurs de projets, conditions économiques défavorables, mythification de la création. Et sans doute aussi, conséquence d'un long règne des grandes entreprises.

Le problème est profond et culturel. Il est donc proposé de créer un milieu réceptif par la mise place de boutiques de l'initiative dans les quartiers.

Ce seraient de vraies boutiques avec vitrines, ouvertes sur la rue. Information, formation, mise en place de partenariats, ces boutiques pourraient concerner aussi l'insertion, les initiatives culturelles...

Il faut aussi gommer l'impression de parcours du combattant que ressent le candidat créateur en lui faisant ressentir clairement qu'il entre dans un réseau. D'où la proposition de former un réseau opérationnel des structures locales d'aide à l'initiative économique.

L'organisation de ce réseau pourrait s'appuyer sur l'Association pour l'Initiative Economique, regroupant 12 acteurs principaux de la création d'entreprises dans la région.

Il serait tout aussi intéressant qu'un réseau informel, basé sur les proximités géographiques, sociales, ou autres, puisse s'organiser pour porter des initiatives. C'est plus difficile à mettre en place. En tout cas au-delà des porteurs de projets, c'est la culture de l'initiative qu'il convient de développer, chez les actifs, les jeunes scolarisés et autres populations.

Comme nous l'avons vu dans une section précédente, le renforcement des relations entre entreprises et acteurs publics du territoire suppose notamment de donner aux actifs la possibilité et l'envie de développer des capacités d'initiative dans la structure où ils sont salariés. On peut penser ici aussi bien aux entreprises qu'aux organismes publics.

S'agissant des jeunes, le resserrement des liens entre universités et entreprises ou les expériences de junior-entreprises dans les lycées techniques sont des actions qui vont dans le bon sens, et qui pourraient être amplifiées. Pour que les jeunes du Bassin Minier ne le quittent pas au moment d'entrer dans la vie professionnelle, il faut leur offrir, le plus possible, une réelle chance de créer leur activité sur place.

Vers une culture de l'initiative dans les écoles ?

L'opération Apprendre à entreprendre

Visant à sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise, cette initiative associe chaque année, depuis 1993, l'Agence Régionale de Développement, une vingtaine de lycées, l'association EGEE et le Centre des Jeunes Dirigeants. Il s'agit de faire vivre le temps d'une année scolaire une "mini-entreprise" dans des lycées techniques ou technologiques. Après sélection, les projets

Le problème est profond et culturel. Il est donc proposé de créer un milieu réceptif par la mise place de boutiques de l'initiative dans les quartiers

C'est la culture de l'initiative qu'il convient de développer, chez les actifs, les jeunes scolarisés et autres populations

démarrent en octobre et se terminent en juin. Le travail se fait en dehors du temps de travail scolaire, par volontariat des enseignants et des lycéens. Les jeunes passent par toutes les étapes de la création d'activité: choix des statuts juridiques et mise au point de l'organigramme, étude de marché et plan de financement, commercialisation, bilan économique et bilan social.

Sur 330 élèves interrogés à la fin de l'opération, 40% estiment que "c'est un plus pour mon avenir", 25% reconnaissent "que ça m'a donné envie de me battre", et 25% que "ça m'a donné envie de retravailler le projet, pour en faire une véritable entreprise".

UNE CULTURE DE L'INITIATIVE

Certaines actions peuvent être suggérées pour compléter les précédentes :

Proposition 14: resserrer et structurer les liens entre établissements scolaires ou universitaires et les entreprises, par différents moyens :

- amplifier les expériences de junior-entreprises dans les lycées,
- organiser des guichets uniques pour les stages dans les universités,
- former et inciter à la création d'activité en école d'ingénieur et troisième cycle universitaire (D.E.A., D.E.S.S., doctorat).

Pour développer une culture de l'initiative dans le Bassin Minier il faut mobiliser beaucoup d'acteurs divers dont chacun a sa culture professionnelle, des missions particulières à remplir et des façons éloignées d'envisager les rapports avec les autres. L'on ne peut y parvenir que par un effort de formation et de sensibilisation.

L'ouverture des organisations sur le territoire est un défi. C'est aussi une nécessité. Tout doit être mis en œuvre au niveau local (par exemple par l'intermédiaire de C.C.I. ou d'associations de chefs d'entreprise), en liaison avec d'autres niveaux spatiaux (comme la région) et avec des secteurs (comme l'Education Nationale...). Il s'agit ainsi de combiner une approche ciblée territorialement et une approche en réseau.

L'intérêt d'ouvrir les institutions sur le territoire: témoignage d'une étudiante

"On parle de la Conférence Permanente du Bassin Minier, les ressources, les inconvénients aussi que cela a pu causer, le Bassin Minier et l'extraction minière. Mais moi je suis de souche Bassin Minier, j'ai vécu vingt ans à Avion, ensuite à Liévin et maintenant à Angres. Je suis en plein dedans. Cependant, le Bassin Minier, je l'ai connu dans le cadre de ma licence et de ma maîtrise. Je ne connaissais absolument rien sur le Bassin Minier auparavant. J'ai vécu à côté des corons pendant vingt ans. Alors, pour que les jeunes connaissent les ressources, mais également le développement qui est possible (...) et tout ce qui est en jeu actuellement, il faudrait peut-être former les gens, mais pas comme moi à un niveau licence-maîtrise, où c'est un peu tard. Ce serait peut-être au niveau collège. C'est quand même au niveau du collège que les gens vont décider de leur avenir, il faudrait peut-être faire prendre conscience, en parler avec des entreprises, des chômeurs pourquoi pas, et d'autres partenaires peut-être".

Toutefois, la multiplication des initiatives locales ne risque-t-elle pas de créer une certaine confusion? Comme c'est parfois déjà le cas aujourd'hui. Pour que de nouveaux secteurs d'activité (environnement, services de proximité, ...) se développent, il est nécessaire qu'il y ait, parallèlement, un foisonnement d'initiatives et aussi un intense transfert d'expériences au sein de lieux d'échange et de confrontation qui font défaut pour l'instant

D'où la proposition 15 : Soutenir la création d'un réseau d'échange sur les initiatives locales de développement et d'emploi, dont les missions seraient

- d'être un forum d'expression et d'émergence de propositions;
- de faire connaître les initiatives locales;
- de faciliter la recherche de partenaires locaux et de mobiliser des ressources et des compétences à une échelle spatiale large;
- de création d'ateliers ciblés;
- d'opérer en liaison avec des réseaux européens ou d'autres régions françaises.

ACTION PUBLIQUE, DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les participants à l'atelier ont également mis en avant certains principes pour l'action publique en matière d'initiatives locales de développement :

- L'initiative individuelle locale doit être soutenue et non pas suscitée par les pouvoirs publics réunis (Département, Région, Etat, Europe), en ne perdant pas de vue le terrain.
- Les structures qui pourraient être mises en place doivent simplifier le jeu des structures existantes et non pas s'y ajouter.
- L'exemplarité. Il vaut mieux appuyer quelques initiatives fortes que de "saupoudrer" les subventions.

La logique n'est pas de viser l'excellence, mais la qualité et la possibilité de transfert des expériences. L'enjeu est bien que des initiatives individuelles puissent créer une dynamique de développement plus large sur certains territoires.

La multiplication des initiatives locales ne risque-t-elle pas de créer une certaine confusion?

Un enjeu: des territoires articulés

La conviction affichée par les participants à l'atelier est que l'avenir économique du Bassin Minier dépend de plusieurs paramètres : la recherche de meilleures synergies entre les entreprises et les autres acteurs des espaces locaux ; la stimulation de l'esprit d'initiative, et le développement de nouvelles activités.

Un enjeu complémentaire apparaît peu à peu avec le renforcement d'une (auto)régulation territoriale du développement du Bassin Minier. Il s'agit d'abord de passer de projets isolés (menés par exemple au niveau de petites communes) à des projets de territoire cohérents et disposant de moyens. Par ailleurs, comme le Bassin Minier est un espace ouvert sur la région Nord-Pas-de-Calais et sur l'Europe du Nord-Ouest, il faut tirer parti de cette situation géographique et réfléchir à un développement concerté, notamment avec les pôles métropolitains.

CONSTRUIRE DES PROJETS DE TERRITOIRE

L'échelle de pertinence pour les projets a changé. Les deux échelles importantes pour lancer des projets sont probablement, d'une part, l'agglomération et, d'autre part, l'aire de métropolisation (c'est-à-dire le Bassin Minier plus la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing).

L'agglomération est le niveau de vie des personnes. C'est pourquoi certaines intercommunales deviennent le lieu de projets de territoire. Le projet de territoire vient combler un manque : spontanément, les acteurs économiques, publics ou associatifs locaux ont une faible visibilité et pas assez d'occasions de se connaître et de collaborer. La méthodologie d'élaboration de diagnostics de territoire a été présentée. Elle a été illustrée par l'expérience d'une intercommunale passant d'une vocation presque exclusivement sociale à une action intégrée, visant, sur le plan économique, la dynamisation du milieu existant, le soutien à la création d'entreprise et l'amélioration de l'environnement et de l'image du territoire.

Le problème pour les projets de territoire est qu'ils n'ont souvent pas d'assise citoyenne, faute d'institutions élues au niveau des agglomérations. Il existe une tension entre les collectivités locales, qui ont un espace d'intervention bien repéré et les territoires pertinents d'intervention, qui n'ont pas (pas encore ?) leurs institutions. C'est la question très actuelle du pouvoir d'agglomération.

Cependant, une stratégie de développement économique sur un territoire relativement petit (40 000 habitants) peut être élaboré comme le montre l'expérience présentée. Ce sont ses acteurs et la volonté politique qui l'anime qui font la qualité d'un territoire, pas sa dimension. Ce qui compte c'est qu'il y ait une volonté d'avancer.

Le diagnostic de territoire: intervention de Yannick Giry, chargé d'études à l'Agence Régionale de Développement

Le diagnostic de territoire est un processus d'apprentissage en commun. On peut le décomposer en trois étapes successives:

- 1. Analyse statistique de la zone (population, entreprises), comparaison avec l'arrondissement et la région et enquête auprès d'un échantillon d'entreprises et d'organismes (collectivités territoriales, organismes consulaires, associations,...). A la fin de cette étape, on a une idée des objectifs à atteindre (dynamiser la création d'entreprise, ou conforter les activités en place, etc...) et une première mobilisation d'acteurs.*
- 2. Constitution de groupes de travail, pour élaborer un cadre de référence commun, affiner les objectifs assignés aux actions, recenser les partenaires à solliciter et évaluer les incidences financières. Cette étape permet de fixer clairement le rôle de tous les acteurs, de façon à ce que tout partenaire éventuel sache pourquoi et à quoi il s'engage.*
- 3. Présentation du projet aux élus (même si le dialogue avec eux est permanent). Ceux-ci prennent les décisions finales, en veillant notamment à la cohérence des actions.*

Mais attention: les projets de territoire ne vont-ils pas engendrer une concurrence stérile? Plusieurs éléments permettent d'être plus nuancé. D'abord, des démarches intercommunales peuvent permettre la péréquation de la taxe professionnelle et donc une réduction de la concurrence au sein d'un même agglomération. De plus, l'élaboration de projets de territoire obéit à certains principes: la structure-pilote ne doit pas chercher à tout recréer ni à s'approprier des actions, mais à faire un état des lieux de ce qui existe et à l'intégrer dans un projet plus général. Enfin, il y a une nécessité d'une plus grande lisibilité sur les différents pôles de développement du Bassin Minier. C'est aux acteurs locaux de discuter des atouts qu'ils souhaitent valoriser et de faire des hypothèses volontaristes de redéveloppement de leur agglomération ou de leur arrondissement. Lorsque ces priorités auront été définies, il sera possible à d'autres territoires du Bassin Minier de porter ces atouts sur la scène nationale ou européenne. En ce sens, continuer à parler d'un Bassin Minier sera légitime.

INTÉGRER LA RÉGION

Le Bassin Minier est aujourd'hui ouvert sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. Pour preuve: l'intégration croissante des bassins d'emploi. Une personne active sur cinq travaille hors du Bassin Minier; une sur dix travaille dans la métropole lilloise. Ces proportions ont tendance à augmenter. L'augmentation des migrations alternantes entre le Bassin Minier et la métropole témoigne d'une unité en train de se faire de façon spontanée (voir carte p. 147). Actuellement, l'augmentation des navettes domicile-travail influe positivement sur le chômage dans le Bassin Minier. Mais à terme, des effets pervers pourraient se faire sentir: cités-dortoirs, pollution automobile, allongement des temps de trajets, diminution de l'attractivité pour les investisseurs.

Il serait donc souhaitable de passer d'un développement spontané à un développement concerté, que ce soit avec la métropole lilloise ou d'autres pôles de développement dans la région (Arras, le littoral...).

Les projets de territoire ne vont-ils pas engendrer une concurrence stérile?

145

Une personne active sur cinq travaille hors du Bassin Minier; une sur dix travaille dans la métropole lilloise

Atelier 4

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Les bénéfices mutuels d'un développement concerté entre le Bassin Minier et la métropole seraient les suivants :

- le Bassin Minier profiterait de la dynamique métropolitaine, qui n'est pas un phénomène centralisateur, mais plutôt diffusant ;
- Lille-Roubaix-Tourcoing pourrait atteindre une taille critique à laquelle elle ne peut prétendre seule ;
- il y aurait des possibilités de synergies plus fortes entre entreprises et territoires, dans des secteurs d'intérêt régional, comme les transports ;

Le dossier de la plate-forme multimodale de Dourges apparaît comme un test pour le développement concerté avec la métropole. L'investissement est très élevé (un milliard de francs). Il crée du trafic mais ne génère pas, par lui-même, beaucoup d'emplois. Cependant, des entreprises seraient susceptibles de venir s'implanter à proximité de la plate-forme. Cela pose d'ailleurs un problème de taxe professionnelle, car la plate-forme devrait être implantée sur trois communes, mais le district compte quatorze communes.

Comme pour de nombreux projets d'infrastructures, il ne faut sans doute pas attendre de miracle de sa réalisation (en termes d'emplois durables). En revanche, il est possible que la réalisation de cette infrastructure soit fondamentale pour le développement du Nord-Pas-de-Calais, et au-delà.

Ce n'est qu'en renforçant le Bassin Minier "en interne" qu'on peut envisager son ouverture sur d'autres pôles, notamment la métropole lilloise

146

On constate donc qu'un enjeu émergent pour le développement économique de la région est la recherche de complémentarités entre territoires du Bassin Minier. Ce n'est qu'en renforçant le Bassin Minier "en interne" qu'on peut envisager son ouverture sur d'autres pôles, notamment la métropole lilloise, mais aussi le Sud du Bassin Minier, voire la Belgique et le Kent.

En somme...

Depuis vingt ou trente ans, des efforts considérables ont été menés, notamment par les acteurs locaux, pour créer de l'activité et remplacer les emplois perdus. Le dynamisme des structures d'action économique a permis un renforcement de la compétitivité des entreprises ; les services publics s'ouvrent sur le territoire ; et des activités nouvelles (services de proximité, emplois d'environnement...), offrent des opportunités d'emploi et de qualification, notamment pour les jeunes.

Aujourd'hui, l'enjeu est de bâtir une nouvelle cohérence entre l'économie, les hommes et les femmes du Bassin Minier et l'environnement naturel. Le renouveau du Bassin Minier repose sur des facteurs non exclusivement économiques. Autrement dit, l'économie ne doit pas prendre le pas sur le social, la culture ou l'environnement : il faut travailler toutes ces dimensions en même temps, c'est-à-dire mener des actions véritablement transversales.

POUR CONCLURE...

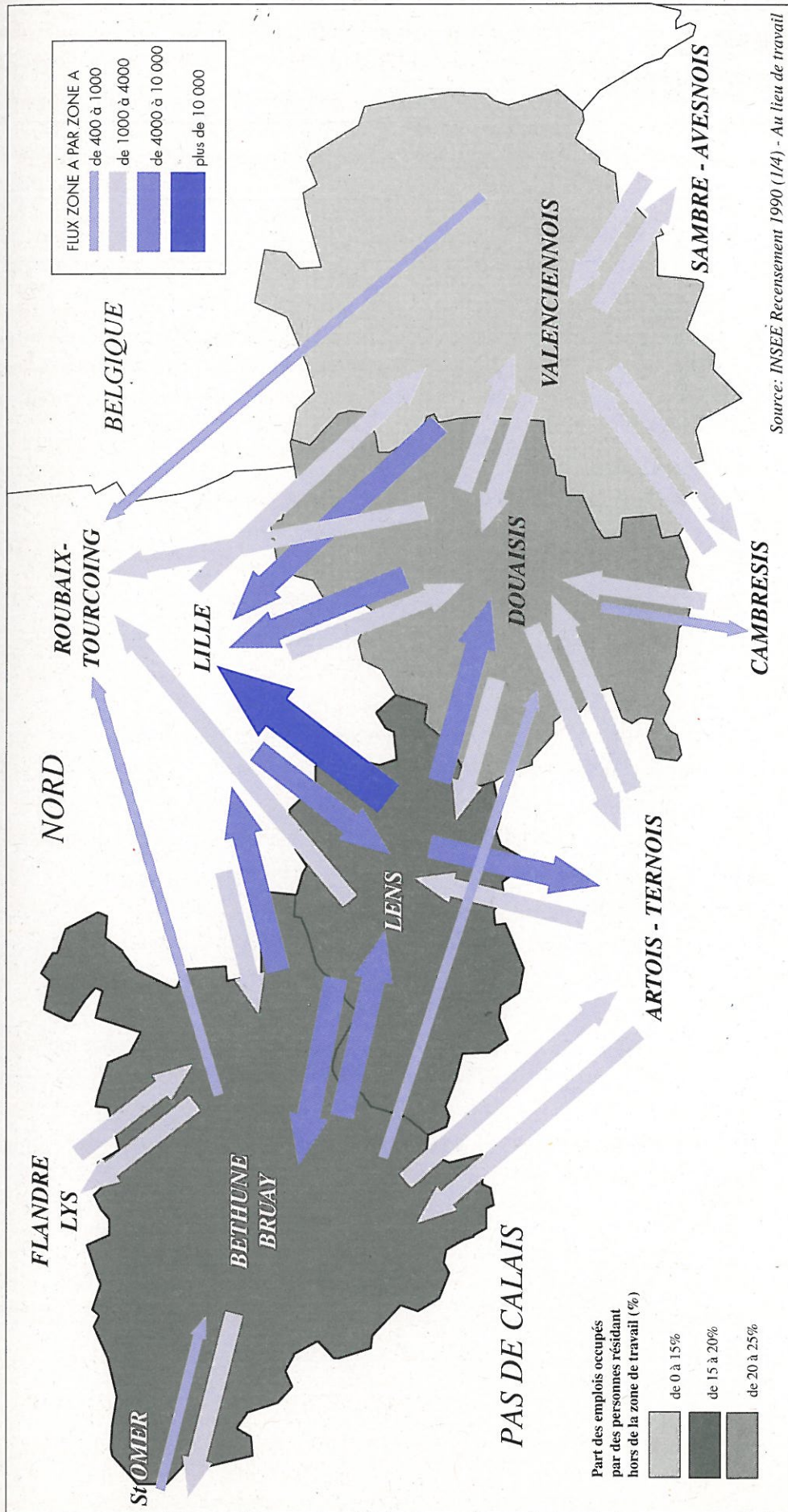
LES QUINZE PROPOSITIONS ISSUES DE L'ATELIER

(présentation dans l'ordre du texte de synthèse et non par ordre de préférence des participants de l'atelier)

Proposition 1 :

Aider les différents acteurs économiques (chefs d'entreprise, représentants syndicaux, élus,...) dans leur action quotidienne, en produisant une connaissance fine et actualisée

DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL EN 1990



du tissu économique, en identifiant les mutations technologiques et sociales en cours et en faisant des recommandations en matière d'action économique.

Proposition 2:

Améliorer l'efficacité des structures locales et intercommunales d'action économique, en offrant notamment aux agents de développement des possibilités de formation et un recul sur leur action.

Proposition 3:

Renforcer la coordination des services publics au niveau local, ce qui passe par une réaffirmation de leurs missions et peut-être une contractualisation autour d'objectifs.

Proposition 4:

Créer des lieux d'information, de concertation et de débat sur l'action économique locale. L'idée est d'éviter, par l'implication des citoyens, une concurrence entre territoires de petite taille ou entre institutions et d'assurer une permanence dans le temps de systèmes institutionnels de qualité.

Proposition 5:

Faire réaliser une étude des effets des intercommunales en matière de développement économique, avec le Bassin Minier comme site pilote.

Proposition 6:

Travailler à des pôles d'excellence thématiques entre filières de formation (lycées ou université), centres de recherche, prestataires de services (en stratégie et organisation des firmes) et entreprises.

Proposition 7:

Toute action publique visant à renforcer les entreprises devrait avoir une dimension d'animation collective ou d'ouverture sur le territoire.

Proposition 8:

Elaborer une charte qualité-environnement, destinée aux entreprises qui souhaitent se lancer dans une démarche de développement durable.

Proposition 9:

Faire du Bassin Minier un site d'expérimentation en matière d'essaimage, en mobilisant de grandes entreprises sur ce thème.

Proposition 10:

Créer un prix (ou une mention) de l'action citoyenne des organisations dans le Bassin Minier, comme cela existe déjà au niveau régional.

Proposition 11:

Renforcer la coopération entre les P.M.E., par un travail de terrain et en agissant sur l'environnement de l'entreprise.

Proposition 12:

Créer des maisons de l'initiative dans certains quartiers. Ces lieux-ressources, bien visibles, amenant de l'information au plus près du terrain seraient de véritables boutiques.

Proposition 13:

Former un réseau opérationnel des structures locales d'aide à l'initiative économique, localisé dans le Bassin Minier.

Proposition 14:

Resserrer et structurer les liens entre établissements scolaires ou universitaires et les entreprises:

- amplification des expériences de junior-entreprises

- organisation de guichets uniques pour les stages dans les universités
- formation et soutien à la création d'activité en école d'ingénieur et troisième cycle universitaire (D.E.A., D.E.S.S., doctorat), ...

Proposition 15 :

Soutenir la création d'un réseau d'échange sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Véritable forum d'expression et d'émergence de propositions, il faciliterait la recherche de partenaires et le transfert d'expérience et serait connecté à des réseaux européens ou régionaux.

OUTILS, STRUCTURES, MAÎTRISE D'OUVRAGE

Introduction

Animé par
Hervé Joan-Grangé

L'atelier "outils-structures-maîtrises d'ouvrage" occupe une place particulière dans l'organisation de la Conférence Permanente car le sujet est :

- sensible car son intitulé peut induire, a priori, une forme de jugement;
- vaste car le Bassin Minier n'a manqué ni d'outils, ni de structures, ni de maîtrises d'ouvrage;

150

Le Bassin Minier n'a manqué ni d'outils, ni de structures, ni de maîtrises d'ouvrage

- contraint car l'atelier doit intégrer les exigences qui guident les réflexions des autres ateliers thématiques.

Un certain nombre d'orientations ont été prises pour apporter une réponse cohérente à ces différentes questions :

- l'atelier n'a pas vocation à concevoir un audit sur le dispositif mis en place depuis qu'a été engagée la conversion du Bassin Minier
- l'atelier doit être consacré à l'essentiel, soit mettre en place une nouvelle dynamique opératoire pour constituer un ensemble de réponses pertinentes aux problèmes du Bassin Minier;
- l'atelier se situe en synergie et en résultante avec les démarches engagées par les autres ateliers dans un souci constant de cohérence.

L'ESQUISSE D'UN BILAN

L'apport des ateliers thématiques s'est avéré tout aussi important pour la convergence des modalités et des conclusions de leurs travaux. Ainsi, la Conférence Permanente du Bassin Minier a mobilisé de nombreux acteurs de la société civile. Leur participation aux travaux en atelier a traduit une conscience très vive de la mutation profonde de ce territoire et des enjeux qui y sont attachés. Malgré un caractère nécessairement pluriel et contrasté (vécu des populations, observation du quotidien, analyses et études sectorielles), de larges points de convergence ressortent de ces prises de position. Cela ne se traduit pas par une logique de désintérêt, mais bien au contraire par une problématique forte de l'action et de la responsabilité.

Par rapport à cette évolution majeure, les élus locaux et les institutions publiques (en tout premier lieu l'Etat), sont investis de nouvelles attentes : nécessité d'un langage de vérité, obligation de prendre en compte tant de problèmes occultés que de nouveaux problèmes, abandon de la seule démarche de revendication au profit de la problématique de l'action.

Dans ce contexte, si la question des moyens demeure importante, elle n'est plus structurellement la seule clé pour l'avenir du Bassin Minier. Pour tous ceux qui ont en charge ce territoire, quel que soit leur niveau, cela implique de reconsidérer leur dispositif d'intervention. Au-delà du technique et du financier "structurants", ils doivent s'investir auprès des acteurs de terrain pour des actions concertées qui privilégient les initiatives territoriales de proximité (local/quotidien/citoyen).

La société du Bassin Minier a longtemps été focalisée sur le seul rapport de force avec une entreprise monopolisant toutes les ressources d'une région. A cette approche tactique de confrontation, elle doit substituer une démarche stratégique de gestion d'un territoire.

Le Bassin Minier a trop longtemps été considéré "à part". Au fil du temps, il ne reste plus que l'illusion d'une reconnaissance et d'une spécificité.

Les travaux de la Conférence Permanente apportent une note salubre et rassurante à ce risque d'enfermement : force de projet, souci constant de cohérence, de décloisonnement et de partenariat.

Les trois objectifs

Compte tenu des exigences de méthode et des intentions des ateliers thématiques, les travaux de l'atelier "outils - structures - maîtrises d'ouvrage" visent trois objectifs :

- utiliser, valoriser et adapter au mieux les dispositifs existants dans la perspective d'une simplification et d'une efficacité accrue
- organiser le devenir du Bassin Minier à partir de grandes orientations stratégiques qui assurent une cohérence et une perspective pour un changement durable : faire du Bassin Minier un territoire de projet
- produire du concret pour l'immédiat afin de crédibiliser le niveau d'ambition et de démontrer que l'on peut répondre aux urgences.

LES GRANDES ORIENTATIONS

L'état des lieux des outils, des structures et des maîtrises d'ouvrage a mis en évidence un certain nombre de constats :

- l'essoufflement, voire l'extinction de certains outils (F.I.B.M., F.I.N.O.R.P.A., G.I.R.Z.O.M.)
- la profusion de structures limitées par la pratique de leurs compétences (action intercommunale) et surtout les conditions techniques dans lesquelles ces compétences étaient exercées (insuffisance de la maîtrise d'ouvrage au quotidien)
- le manque de réflexion globale et prospective alors que la logique fractionnée (thématique et géographique) du court terme prévaut. S'ajoute la perspective d'un double enjeu résultant des nouvelles conditions d'octroi des fonds européens :

Les élus locaux et les institutions publiques sont investis de nouvelles attentes : nécessité d'un langage de vérité, obligation de prendre en compte tant les problèmes occultés que les nouveaux problèmes

Pour tous ceux qui ont en charge ce territoire, quel que soit leur niveau, cela implique de reconsidérer leur dispositif d'intervention

Le Bassin Minier a trop longtemps été considéré "à part". Au fil du temps, il ne reste plus que l'illusion d'une reconnaissance et d'une spécificité

OUTILS, STRUCTURES, MAÎTRISE D'OUVRAGE

- les orientations du programme Rechar II sur des objectifs ciblés (opérations lourdes, grands espaces dégradés), à l'appui de démarches cohérentes (projet d'agglomération) et hiérarchisées (périmètres stratégiques)
- la réforme des fonds structurels fondée sur la simplification des procédures (réduction du nombre d'objectifs, application stricte du critère P.I.B., réduction du nombre d'initiatives communautaires), les conditions d'éligibilité privilégiant l'appel à projet par rapport au zonage.

Les outils partenariaux

Face à un tel constat, et à l'opportunité que constitue la Conférence Permanente pour une mise à plat de l'existant, la tentation est forte de concevoir un schéma réputé idéal dont la traduction serait une structure unique, garantie de cohérence, d'équité et de qualité.

L'échec des excellences décrétées et l'émergence d'une pluralité de territoires au sein du Bassin Minier suffisent à condamner cette "fausse évidence".

Si le bilan est fondé, il faut privilégier les outils partenariaux; quant à l'hypothèse d'une structure unique, elle n'est concevable que dans un esprit fédératif pour favoriser le débat et l'échange d'expériences. Les analyses conduites et les témoignages recueillis confirment ce diagnostic :

- la multiplicité des outils s'exprime aussi par une grande diversité de situations et de résultats qui tempère tout propos définitif et confirme que tout amalgame serait réducteur et dangereux
- "faire du passé table rase" s'avère difficile, voire illusoire, tant sur le plan financier que sur le plan psychologique : on va à l'encontre du vécu, de certaines réalités et de ce que l'on veut démontrer en déstabilisant ceux que l'on veut convaincre
- le Bassin Minier ne peut se complaire dans un tel débat : outils, structures et maîtrises d'ouvrage ne sont pas que des abstractions pour initiés ; ce sont avant tout les conditions et/ou les moyens d'améliorer le quotidien des habitants et de rendre les territoires plus compétitifs.

152

*"Faire du passé table rase"
s'avère difficile, voire illusoire,
tant sur le plan financier que
sur le plan psychologique*

Un cadre, des enjeux

L'enseignement des travaux des autres ateliers est venu conforter ce point de vue : le besoin de transversalité domine leurs préoccupations, d'autant qu'il est renforcé par le souci de service rendu et d'adaptabilité aux réalités du terrain.

Sur la base d'un diagnostic partagé, la Conférence Permanente s'inscrit donc pleinement dans une dynamique de l'action fondée sur un dispositif opérationnel avec pour objectif, un projet de territoire ; pour cadre, une charte de développement ; comme moyen, une mission de préfiguration.

En fait, ce dont il est question c'est autant, si ce n'est plus, de méthode pour l'efficacité de l'existant que de bouleversement ou d'empilage supplémentaire de structures nouvelles dont les moyens seraient limités (ressource publique rare), sauf à rogner sur ce qui demeure nécessaire.

D'où l'idée d'une nouvelle génération d'outils fondée sur le socle qui constitue l'ins-

trumentation actuelle des territoires, en la qualifiant, en la valorisant, en la réformant.

Cela ne peut être atteint que si la démarche est légitimée par les autorités de rang supérieur ouvrant sur ce territoire et par les acteurs locaux qui le gèrent.

Enfin, les outils doivent être au plus près de l'individu dans une approche où domine le qualitatif, avec une obligation de résultats compte tenu de l'ampleur et de l'acuité croissante des problèmes rencontrés.

Ces trois orientations majeures constituent le cadre des propositions de l'atelier dans un ordre qui n'est que la manifestation d'une logique s'articulant sur : un préalable, un partenariat renouvelé ; un moyen, une nouvelle génération d'outils ; un objectif, une démarche par et pour les citoyens.

Considérant, outre le souci de cohérence avec les propositions des autres ateliers, que les projets de l'atelier outils, structures et maîtrise d'ouvrage doivent aussi satisfaire aux impératifs fixés pour l'ensemble des travaux de la Conférence Permanente et qui sont : le développement durable ; la place de l'homme au cœur du projet ; la démarche citoyenne.

Le facteur temps est aussi déterminant pour crédibiliser l'ensemble du dispositif car certaines mesures imposent l'urgence, d'autres réclament la durée et d'autres, enfin, ne sont envisageables qu'après une période préparatoire ou après que des préalables aient été satisfaits.

Notons, en dernier lieu, que cette construction technique a été conçue avec un souci constant d'utilité et de prise directe sur les préoccupations quotidiennes des habitants.

LES OPTIONS STRATÉGIQUES

Elles répondent à une priorité : promouvoir un changement de méthode dans l'usage et l'organisation des outils existants, considérant que si des moyens supplémentaires financiers et techniques doivent être mobilisés, ils ne seront utiles qu'au service d'une pratique profondément réformée.

Directive territoriale d'aménagement

Il s'agit d'établir un nouveau système relationnel fondé sur la recherche d'une cohérence globale entre l'Etat, la Région et le Territoire sur la base d'une reconnaissance, d'une crédibilité et d'une opérationnalité.

La reconnaissance pourrait résulter d'un engagement de l'Etat prenant la forme d'une Directive Territoriale d'Aménagement, outil de référence qui permet :

- de territorialiser sur un espace fragile quelques grandes orientations stratégiques, dans une logique du développement durable
- de s'inscrire dans une logique qualitative visant une meilleure adéquation avec la réforme des fonds structurels européens
- de confirmer l'engagement de l'Etat d'être et de demeurer l'interlocuteur du Bassin Minier sur les problèmes des séquelles minières.

Pour sa part, la Région devrait s'engager à respecter une cohérence entre les axes du Schéma Régional et le contenu de la D.T.A., ce qui implique un travail commun avec l'Etat et le Territoire. La D.T.A. pourrait ainsi fournir un "socle" au S.R.A.T.

Les outils doivent être au plus près de l'individu dans une approche où domine le qualitatif, avec une obligation de résultats

Le territoire doit être capable de produire une méthode collective de propositions et une liste de priorités afin d'acquérir une crédibilité face à ses partenaires publics de rang supérieur : l'Etat et la Région

OUTILS, STRUCTURES, MAÎTRISE D'OUVRAGE

Crédibilité

Dans l'attente d'une réforme de rang national plus incitative, voire directive, pour renforcer la pratique intercommunale, le territoire doit être capable de produire une méthode collective de propositions et une liste de priorités afin d'acquérir une crédibilité face à ses partenaires publics de rang supérieur: l'Etat et la Région.

Cet accord entre les élus locaux et/ou les intercommunalités d'agglomérations serait concrétisé par une charte (principes et programme).

Une procédure contractuelle marquerait l'accord tripartite, Etat-Région-Territoire, pour mettre en oeuvre des actions structurantes et des politiques propres au Bassin Minier.

LES OUTILS DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Pour répondre aux besoins de cohérence, de coordination, de prospective, mais aussi d'instrumentation des territoires, quatre mesures sont proposées:

- un outil d'expertise à créer pour nourrir et valider les projets en partenariat avec les agglomérations et les territoires par le biais d'un centre de ressources pluridisciplinaire
- une nouvelle pratique à établir pour les dispositifs existants: mise en réseau, territorialisation, professionnalisation et redéfinition des moyens pour faire face à ces nouveaux objectifs
- de nouveaux moyens de connaissance à développer avec une démarche globale de collecte et d'analyse des données, avec un réseau d'observatoires du Bassin Minier et une veille technique et technologique pour suivre les évolutions et développer une capacité d'adaptation/réaction des outils existants
- des centres d'innovation et de recherche reconnus à promouvoir pour maintenir l'efficacité des outils et vendre les savoir-faire du Bassin Minier.

154

La nécessité d'une meilleure écoute des citoyens sera déterminante pour l'avenir du Bassin Minier

La nécessité d'une meilleure écoute des citoyens sera déterminante pour l'avenir du Bassin Minier, son équilibre sanitaire et social comme sa capacité à produire des projets et des richesses.

Pour répondre à cet impératif, et sur la base de tous les outils existants, il est proposé d'agir selon trois priorités:

- l'intensification du travail de proximité par plus et mieux de matière grise (professionnalisation, coordination des acteurs du terrain)
- des publics-cibles pour traiter l'urgence et pour assurer l'avenir du Bassin Minier (la petite enfance, les jeunes, les femmes seules)
- l'information et la formation pour les acteurs du développement.

Le Bassin Minier a aujourd'hui besoin de points de repères pour bâtir un avenir qu'il maîtrise et qui lui appartienne

LES HYPOTHÈSES D'OUTILS ET D' ACTIONS

Considérant que le Bassin Minier a aujourd'hui besoin de points de repères pour bâtir un avenir qu'il maîtrise et qui lui appartienne, le programme opérationnel issu des travaux de l'atelier est fondé sur deux priorités.

Tout d'abord la recherche d'une cohérence globale. Si la dynamique de l'action s'exprime par une série de projets couvrant une grande variété de thèmes, cette diversité doit être valorisée par un souci constant de cohérence, ne serait-ce que pour répondre à une priorité ressentie dans tous les ateliers de la Conférence: le transversalité et ce qu'elle implique d'efficacité.

Ensuite il est impératif de stopper la désespérance en agissant au plus tôt dans un certain nombre de domaines pour éviter un déchirement du tissu social. La méthode proposée pour y parvenir est de territorialiser des actions de services publics; ces mesures sont explicitées au titre de la transversalité et au chapitre sanitaire et social, elles sont implicites dans les autres actions du programme opérationnel.

La transversalité

La Mission du Bassin Minier doit être d'abord un pôle d'expertise et centre de ressources, fédératifs des outils existants et dotés de moyens techniques autonomes, comportant en particulier:

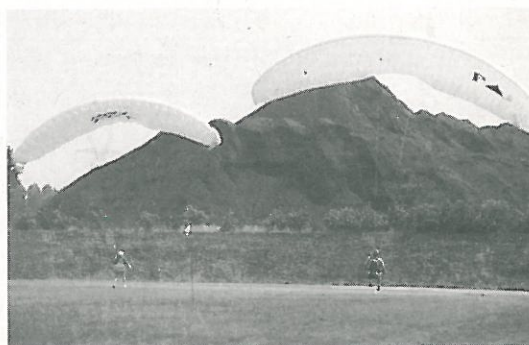
- Une agence de l'écosystème minier; Un pôle de recherche européen pour les pollutions et les risques industriels; Un outil de promotion et de coordination industrielles

Il faut développer dès maintenant des actions pour l'immédiat fortes de symbole et de créativité répondant à l'urgence des problèmes sanitaires et sociaux: avec un dispositif de candidatures pilotes pour les politiques innovantes du gouvernement et une antenne de la Caisse Solidaire au service du Bassin Minier.

Les grands thèmes

- **La santé** avec ce qui existe, à savoir: les structures sociales héritées du système minier à pérenniser et à valoriser et moderniser. Ce qui doit être fait d'urgence, en l'occurrence le S.A.M.U. social, outil d'observation, de connaissance et de service aux populations les plus fragilisées (petite enfance, alcoolisme féminin, maternité). Une manifestation à caractère annuel comme un congrès européen médico-social se déroulant dans le Bassin Minier sur la base des travaux du S.A.M.U. social et parrainé par une autorité scientifique telle que l'I.N.S.E.R.M. améliorerait l'image.
- **La culture**, en considérant que ce thème est à l'interface avec l'ensemble des problématiques sociales, deux entrées semblent particulièrement opportunes: Avec d'une part, le quotidien et la proximité par un dispositif adapté pour densifier et intensifier les pratiques culturelles sur la base des équipements existants, deux priorités sont visées: l'accès à la culture pour chaque citoyen et un plus grand professionnalisme pour les animateurs (en particulier ceux du milieu associatif); D'autre part l'enjeu du sport avec la création d'un centre national de formation aux sports fondé sur la mise en réseau des outils et des équipements existants.
- **la formation** avec la mise en place d'un réseau interactif fondé sur les lycées de la région, outil de formation de relais culturel qui serait complété par des Comités Locaux Economiques et Sociaux sur la base des institutions et des modalités d'intervention existants, il s'agit de créer un lieu de "facilitation" pour mutualiser les projets, décloisonner les structures, écouter et être en "veille"

Il est impératif de stopper la désespérance en agissant au plus tôt dans un certain nombre de domaines pour éviter un déchirement du tissu social. La méthode proposée pour y parvenir est de territorialiser des actions de services publics



Fête du terril à Rieulay "Parachute ascensionnel".
(Photo: Michel SPINGLER)

OUTILS, STRUCTURES, MAÎTRISE D'OUVRAGE

- **L'aménagement du territoire:** Il s'agit de structurer le territoire avec un R.E.R. du Bassin Minier, réseau de desserte ferrée cadencée entre les différentes agglomérations du Bassin Minier et avec la métropole lilloise.

Il faudra en même temps valoriser les espaces et l'immobilier minier dans le cadre d'un parc culturel régional multisites, et de faire appel à des projets urbains novateurs, par agglomération.

- **L'économie:** Faire en sorte que le Bassin Minier bénéficie d'une bonne couverture de pépinières d'entreprises, complémentaires dans leur objet et efficaces dans la capacité à conserver les entreprises naissantes. Des filières d'excellences peuvent être développées ou valorisées. Pourquoi pas une opération "villages d'entreprises" avec une localisation préférentielle à proximité d'un lycée et/ou d'une pépinière d'entreprises pour que tous les porteurs de projet actuels futurs ou potentiels se connaissent et se rencontrent?

Il est apparu intéressant de passer les différents projets au crible de plusieurs grilles multicritères relatives à l'impact des projets, à l'échéancier des projets

Il ne saurait s'agir d'un exercice de faisabilité; mais à ce stade de la démarche, il est nécessaire de vérifier si les propositions répondent aux attentes de transversalité et de valeur-ajoutée.

NATURE ET IMPACT DES PROJETS

La nature des projets est appréciée en termes de moyens, de cibles et de types d'action donnant lieu à un total de sept catégories de projets:

- Selon les types de moyens, moyens nouveaux, mise en réseau de moyens existants.
- Selon les types de cibles, en l'occurrence: outil de connaissance outil d'innovation; service au public. Enfin selon les types d'action: équipement ou événement. Chacun des projets envisagés pouvant appartenir à plusieurs de ces catégories. (cf tableau 1)

Pour quelles attentes?

Les attentes exprimées lors des séances de travail des ateliers et les propositions qui en ont résulté sont très diverses.

Toutefois, elles traduisent une grande continuité qui peut être exprimée et regroupée selon cinq familles d'exigences:

- I • Reconnaissance, moyens, partenariat: c'est le rapport à l'extérieur du Bassin Minier, notamment les acteurs institutionnels et financiers
- II • Image, cadre de vie, quotidien: c'est le rapport au territoire du Bassin Minier et à la manière de le qualifier.
- III • Connaissance, innovation, rayonnement, c'est le rapport aux potentiels du Bassin Minier et à la manière de les connaître et de les valoriser.
- IV • Proximité, information, mise en situation, c'est le rapport aux citoyens du Bassin Minier (habitants et porteurs de projets) et à la manière de les connaître et de les valoriser.
- V • Globalité, cohérence, développement, c'est le rapport aux acteurs institutionnels du Bassin Minier et à la manière de les rassembler.

Pour chaque projet envisagé, seule la caractéristique dominante a été retenue. Ce faisant, aucun des projets ne peut appartenir à plusieurs familles d'exigences. (cf tableau 2)

Pour quel échéancier ?

Le facteur temps est à la fois déterminant pour la réussite des opérations envisagées et utile pour organiser leur mise en œuvre.

On peut en effet constater qu'il existe une culture de l'immédiat, qui est celle des urgences et des signes forts, lorsque l'on traite de problèmes qui touchent le cœur de l'équilibre social ou pour instrumenter les territoires dans la perspective de la sortie de concessions.

Il y a aussi des politiques existantes qu'il faut faire évoluer, des actions qu'il faut engager, même si les résultats ne se feront sentir qu'à moyen et long terme, sachant que seules les collectivités publiques, au premier rang l'Etat, sont dépositaires de la permanence et de la durée.

Ainsi, le partage des rôles, à défaut d'être harmonieux, doit cependant répondre pragmatiquement à trois enjeux : qui est porteur de l'immédiat ? Qui est le porteur de la durée ? Qui est porteur de l'évolution ?

A ce stade de la démarche, il est difficile d'envisager une répartition précise des responsabilités. En revanche, des orientations peuvent être suggérées pour l'échéancier de réalisation des projets.

Des pistes de travail

Par commodité et sans prétendre à l'exhaustif, trois axes de travail sont proposés :

Le premier concerne le positionnement de la Conférence Permanente. Il s'agit d'abord, d'initier, en la validant, une restitution des travaux d'ateliers ; de capitaliser la substantifique moëlle de cette démarche pour nourrir d'éventuels effets d'annonce (concertés) sur un nouveau dialogue/partenariat avec l'Etat ; d'énoncer les termes d'une action future fondée sur l'état des lieux, les figures imposées (fin du Contrat de Plan, réforme des fonds structurels européens) et les marges de manœuvre existantes ou à négocier.

En deuxième lieu, élaborer une trame de questionnement technique. Les travaux en ateliers ont mis en évidence des principes et des objectifs généraux (décloisonnement, partenariats locaux, transversalité) communs à l'ensemble des thèmes et des lieux. Des propositions concrètes s'en sont dégagées qui sont susceptibles d'être le support de programmes expérimentaux ainsi que la définition des outils de base indispensables (banques de données, observatoires, lieux d'échanges...).

Enfin, des interrogations et des orientations stratégiques ont été mises en évidence, résultant des analyses et de l'interprétation des propos tenus dans les ateliers. Il s'agit de sujets sensibles pour leurs implications et les conditions de leur prise en compte par les élus. En particulier :

- La réévaluation du concept de mémoire, préalable à une nécessaire évolution pour tenir compte des réalités et des tendances lourdes qui vont guider le comportement des générations futures.
- Le dispositif éducatif, culturel, sanitaire, social, politique, indispensable pour jeter les bases crédibles d'un renouveau citoyen, vivier des élites du Bassin Minier de 2015.
- Au préalable, les signes forts immédiats et essentiels (drogue, alcoolisme, isolement, délinquance), pour maintenir un socle social équilibré et rompre avec la désespérance.

Il existe une culture de l'immédiat, qui est celle des urgences et des signes forts

Tableau I

Le tableau ci-après rend compte de cette répartition

Thèmes et projets	moyens	mise en réseau	outil de connaissance	outil d'innovation	service au public	équipement	événement
<i>transversalité</i>							
Mission du Bassin Minier	x	x					
• agence de l'écosystème minier			x				
• pôle de recherche européen				x			
• outil de promotion industrielle		x					
Agir maintenant							
• dispositif de candidatures pilotes	x		x				
• antenne de la Caisse Solidaire				x			
<i>thématique</i>							
Santé							
• les structures sociales héritées		x			x		
• les outils existants à moderniser				x	x		
• le SAMU social				x	x		
• un congrès européen médico-social							x
Culture							
• les pratiques culturelles		x			x	x	x
• un centre national de formation aux sports formation		x			x		
Formation							
• un réseau interactif de lycées		x			x		
• des comités locaux économiques et sociaux		x		x	x		
• une opération village d'entreprises							
Aménagement du territoire							
• le RER du Bassin Minier		x			x	x	
• un Parc Culturel Régional Multisites		x			x	x	
• l'appel à projets urbains	x	x		x			
Economie							
• un réseau de pépinières d'entreprises		x		x		x	
• les filières d'excellence technologique		x		x		x	
• une opération village d'entreprises	x	x		x		x	

Commentaires :

- un grand nombre de projets est caractérisé par la richesse de leur potentiel
- le critère "mise en réseau" rassemble une large majorité de projets (13 projets sur 19)
- les critères "service au public" et "outil d'innovation" viennent en seconde position (pour chacun, 9 projets sur 19)

La prédominance symbolique de ces trois critères doit être un gage de recherche d'efficacité et de qualité.

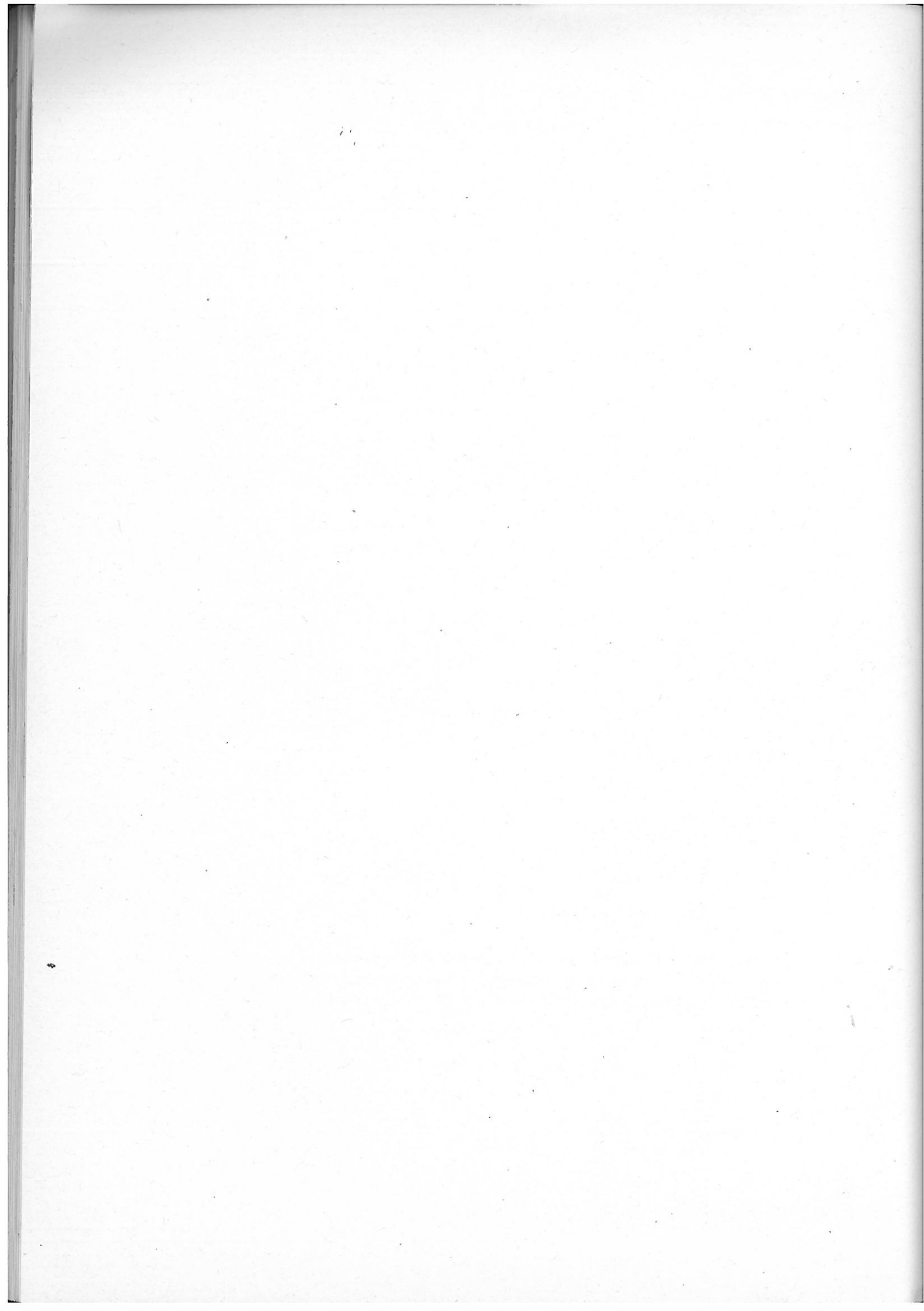
Tableau 2

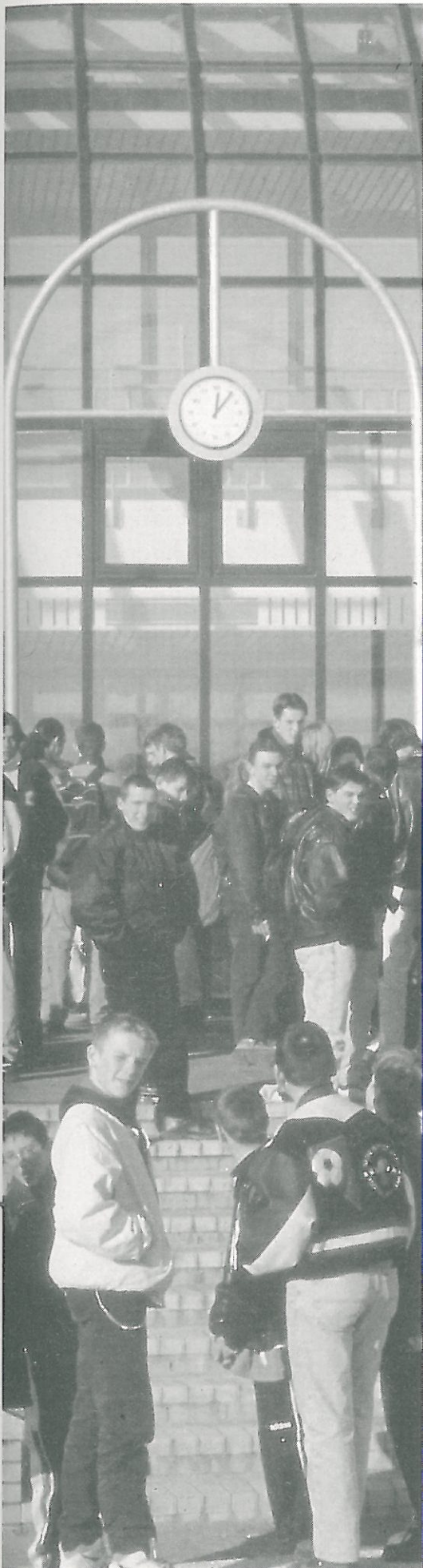
Le tableau ci-après rend compte de cette répartition

Thèmes et projets	familles d'exigences				
	I	II	III	IV	V
<i>transversalité</i>					
Mission du Bassin Minier					
• agence de l'écosystème minier			X		
• pôle de recherche européen			X		
• outil de promotion industrielle					X
Agir maintenant					
• dispositif de candidatures pilotes	X				
• antenne de la Caisse Solidaire	X				
<i>thématique</i>					
Santé					
• les structures sociales héritées	X				
• les outils existants à moderniser		X			
• le SAMU social				X	
• un congrès européen médico-social			X		
Culture					
• les pratiques culturelles		X			
• un centre national de formation aux sports formation		X			
Formation					
• un réseau interactif de lycées				X	
• des comités locaux économiques et sociaux	X				X
• une opération village d'entreprises					
Aménagement du territoire					
• le RER du Bassin Minier		X			
• un Parc Culturel Régional Multisites		X			
• l'appel à projets urbains					X
Economie					
• un réseau de pépinières d'entreprises		X			
• les filières d'excellence technologique			X		
• une opération village d'entreprises					X

Commentaires :

- de fait, chaque projet a une "personnalité" et un objectif propres.
- mais la transversalité précédemment mise en évidence démontre que chaque projet satisfait, pour tout ou partie à la plupart des familles d'exigences.





PARTIE 3

Faisabilité et conclusion

La clé de la réussite réside alors dans le niveau de volontarisme politique qui animera tous les acteurs concernés

162

Faisabilité

LE CHOIX DU VOLONTARISME

Il est habituel, et nécessaire, arrivé à ce point d'une réflexion sur le contenu d'un projet, de s'interroger sur la faisabilité des propositions qu'il comporte; mais, dans le cas du Livre Blanc du Bassin Minier, il semble bien qu'il faille inverser la charge de la preuve. La situation du territoire est telle qu'on ne peut échapper à la nécessité de réussir ce projet: le scénario de l'indispensable doit l'emporter définitivement sur celui de l'inacceptable. La clé de la réussite réside alors dans le niveau de volontarisme politique qui animera tous les acteurs concernés. C'est à eux, à quelque niveau qu'ils se situent, qu'il appartient de faire en sorte que les différents chantiers puissent être conduits à leur terme, malgré leur caractère parfois exorbitant. Dans cet état d'esprit - celui donc du volontarisme politique - il convient d'identifier les difficultés globales que présente le projet plutôt que de s'arrêter sur les problèmes posés par chacun des chantiers, pris un par un. Il faudra ensuite énumérer les niveaux de décision à mobiliser, pour qu'ils manifestent, chacun à leur façon, ce volontarisme; et enfin résumer dans une programmation, les étapes de la mise en oeuvre du Projet.

LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS À VAINCRE

Dans la mise en oeuvre du Projet, un certain nombre de difficultés, déjà prévisibles, vont apparaître; leur identification préalable devrait permettre d'en réduire les effets qui, autrement, pourraient s'avérer dévastateurs. Ces difficultés semblent être principalement les suivantes:

1. Une première difficulté tient à ce que, par sa seule existence, ce Projet constitue une contestation de fait du bilan global de l'action des Houillères. Car si l'ampleur des chantiers est aussi grande et leur besoin aussi évident, c'est bien parce que les conséquences de l'exploitation minière, malgré un grand quart de siècle d'interventions lourdes, s'avèrent encore catastrophiques tant au niveau des territoires qu'à celui des hommes qui y vivent. Il ne faudrait pas que cette mise en cause, qui ne correspond à aucun esprit de revanche, ne vienne faciliter, notamment à Paris, la coalition de ceux qui entendent, contre toute évidence, défendre l'ensemble des éléments du bilan des Houillères, et de ceux qui

entendent s'opposer à tout nouvel investissement destiné à l'aménagement du Bassin Minier.

2. Or, justement, l'une des ambitions porteuses de ce Livre Blanc, est d'entraîner une modification de fond de l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du Bassin Minier. Toute la logique de la Conférence Permanente du Bassin Minier consiste à passer d'une logique d'aides à une logique de projet, c'est à dire d'une logique d'assistance consentie à corps défendant, à une logique d'investissement, dans le cadre d'un Projet qui permette de valoriser les potentiels réels du Bassin, avec l'espérance logique d'un retour sur investissement. A cet égard, la meilleure preuve de la réussite de cet ensemble de choix, se lira dans l'importance des financements complémentaires d'origine privée qui viendront, notamment dans le domaine de l'activité économique, compléter puis se substituer partiellement aux financements publics.
3. La troisième des difficultés majeures à surmonter tient à la diversité des processus d'innovation à conduire. Les institutions, quelles qu'elles soient, répugnent à l'usage de processus expérimentaux qui échappent par nature à leurs normes de fonctionnement et risquent d'en affecter le pouvoir contraignant. Mais la gravité des principaux problèmes à résoudre est telle qu'il n'existe pas de précédents susceptibles de servir de modèle ou de référence. Il faut donc innover et innover à grande échelle. Ce qui suppose de pouvoir s'exonérer des contraintes, des réglementations ou des habitudes qui encadrent les processus de résolution des problèmes ordinaires. Il est vrai, en revanche, que ces expérimentations, une fois évaluées et adaptées, pourront servir dans d'autres lieux, en France ou en Europe, confrontés à des problématiques comparables.
4. Le quatrième obstacle tient à la nécessité de conduire de front plusieurs projets urbains particulièrement ambitieux. D'autant que la spécificité de chacun des quatre territoires concernés doit entraîner le choix de solutions originales pour chacun d'eux, mais, qu'en même temps, il faudra assurer entre ces projets urbains un niveau minimum de coordination et de cohérence, notamment au niveau des politiques transversales. La proposition de renforcer les équipes de Projet, déjà en place dans chaque territoire, et en même temps de mettre en place une Mission de Développement et d'Aménagement du Bassin Minier, semble de nature à résoudre en grande partie cette contradiction apparente.
5. La cinquième difficulté est sans doute la plus difficile à surmonter : elle concerne le scepticisme d'une population confrontée depuis tant d'années à la précarité et aux difficultés qu'elle additionne dans une même délectation morose au doute sur elle-même, au sentiment que le Bassin Minier est voué à l'échec, voire à un certain sentiment individuel de culpabilité ou d'incapacité. Il faudra trouver le moyen de vaincre ce doute permanent : la mobilisation des acteurs de terrain, l'engagement des élus, la mise en évidence des résultats acquis au fur et à mesure qu'ils seront

L'une des ambitions porteuses de ce Livre Blanc, est d'entraîner une modification de fond de l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du Bassin Minier. Toute la logique de la Conférence Permanente du Bassin Minier consiste à passer d'une logique d'aides à une logique de projet

Il faut donc innover et innover à grande échelle

La spécificité de chacun des quatre territoires concernés doit entraîner le choix de solutions originales pour chacun d'eux, mais il faudra assurer entre ces projets urbains un niveau minimum de coordination et de cohérence, notamment au niveau des politiques transversales

Partie 3

Faisabilité et conclusion

Une autre bataille essentielle: celle de l'image du Bassin

164

Le Projet ne pourra être mis en oeuvre que s'il suscite l'adhésion et la mobilisation de ceux qu'il concerne au premier chef, c'est-à-dire les hommes du Bassin Minier

engrangés, la reconnaissance de la réussite globale du Projet par des médias extérieurs au Bassin Minier, tels sont les outils qui permettront de progressivement gagner cette bataille de l'opinion, facteur déterminant de la réalisation effective du projet.

6. D'autant plus que cette bataille de l'opinion se superpose à une autre bataille essentielle: celle de l'image du Bassin, tant celle qu'il a de lui-même que celle que l'extérieur se forme de la réalité de ce territoire. Le renversement d'image a déjà été considéré comme un élément majeur du scénario de l'inacceptable. Mais il conviendra d'organiser ce renversement à partir de l'évolution de la réalité constatable, plutôt que par un processus de communication: dans un tel cas de figure, la réalité est toujours plus communicante que la communication. En fait, on se trouvera devant un processus cumulatif, qui à force d'additionner des faits va entrer à partir d'un certain moment dans une phase positive, celle du renversement d'image: alors la disparition de la plupart des éléments qui avaient contribué à créer l'image actuelle de Bassin, entraînera l'émergence d'une image opposée, d'autant plus forte qu'elle s'imposera par réaction, dans un processus comparable à celui dont bénéficie déjà le Nord-Pas-de-Calais.
7. La dernière difficulté tient probablement aux réactions que ce Projet peut susciter chez les animateurs des autres parties de la région Nord-Pas-de-Calais: tant la Métropole que le Littoral peuvent en particulier s'inquiéter des budgets qu'il faudra mobiliser au service de ce projet; il importe donc de réussir à les convaincre, que loin de se faire à leur détriment, ces choix budgétaires leur serviront: rien ne serait pire pour eux que d'avoir à leur porte un Bassin Minier entré dans la réalisation du premier scénario et handicapant par sa seule présence l'essor prévisible de l'ensemble de la région.

LES LIEUX PRINCIPAUX DE LA DÉCISION

Le socle du projet: les hommes du Bassin Minier

C'est une évidence que le Projet ne pourra être mis en oeuvre que s'il suscite l'adhésion et la mobilisation de ceux qu'il concerne au premier chef, c'est-à-dire les hommes du Bassin Minier; ceux-ci se répartissent en trois catégories:

- les maires et élus des communes minières: ils se battent depuis des années pour installer une réalité communale, malgré l'importance des domaines et patrimoines contrôlés par les Houillères; les travaux de la Conférence Permanente conduisent à envisager aujourd'hui de passer à l'étape suivante, celle d'une intercommunalité forte, dont ils devront définir les contours et les missions. Il leur faut aussi entrer dans la logique nouvelle de ce projet, qui passe progressivement par la mise en valeur des potentiels économiques du bassin, plus que par le traitement social de ses difficultés.
- Les autres acteurs - notamment économiques - et les animateurs

du Bassin : ils interviennent dans les associations et structures diverses pour agir sur le terrain au plus près des difficultés des hommes. La mise en oeuvre du projet repose largement sur eux ; d'abord parce qu'ils en sont largement les auteurs, au travers de la Conférence ; ensuite parce qu'ils ont désormais à en être les acteurs quotidiens ; enfin parce qu'ils doivent, en plus, en devenir les promoteurs. C'est par leur témoignage que le Projet acquerra sa crédibilité et entraînera la mobilisation des populations concernées.

- Les habitants enfin, dont il a été dit plus haut, à quel point la réussite du Projet passait par le dépassement de leur actuel comportement de doute et de scepticisme. La mobilisation de l'ensemble de la population sera, de façon itérative, à la fois la cause et la conséquence de la dynamique que l'adoption du projet devrait susciter et entretenir.

Les co-contractants de base : l'Etat et la Région

Dans une démarche aussi exorbitante des habitudes et procédures habituelles, l'accord profond des deux partenaires essentiels du Projet est une nécessité incontournable.

- L'Etat est le premier de ces deux partenaires. Depuis le début des mécanismes de conversion, il a été le financeur essentiel des processus engagés ; il est aussi celui sur lequel repose la réalisation de ce Projet. D'autant que c'est, pour une très large part, à travers lui que s'instruiront les dossiers de financements européens, que ce soit dans le cadre des actuels fonds structurels, en voie d'achèvement, ou dans la perspective des nouvelles politiques d'appui européennes. L'importance du Projet est telle qu'elle justifierait probablement qu'un membre du corps préfectoral, assure le suivi de sa mise en oeuvre, pour le compte de l'Etat : il faciliterait la coordination des interventions des deux préfetures, celle des différentes administrations appelées à participer et veillerait à l'avancement des dossiers au sein des administrations centrales.
- La Région est à la fois l'initiateur de la Conférence Permanente du Bassin Minier et, du fait de ses compétences, le lieu naturel de mise en oeuvre du projet ; c'est à la Région d'apporter la plus-value de sa capacité stratégique ; c'est à elle d'engendrer à partir de ses financements propres, les effets de levier qui permettront de compléter les montages nécessaires, en y associant les autres partenaires et notamment l'Etat et l'Europe. Par ailleurs, de même qu'il a été envisagé de demander la nomination d'un préfet coordonnateur pour l'ensemble du Bassin Minier, il faudrait réfléchir à la possibilité de mise en cohérence au niveau de la Région.

Les partenaires essentiels : les départements, le privé et les intercommunalités

- Les deux Départements concernés sont appelés à jouer un rôle très important. Entrent en effet dans leurs compétences des fonctions

Dans une démarche aussi exorbitante des habitudes et procédures habituelles, l'accord profond des deux partenaires essentiels du Projet, l'Etat et la Région, est une nécessité incontournable

Faisabilité et conclusion

Les intercommunalités sont les territoires pertinents pour favoriser des projets majeurs d'intérêt d'agglomération

essentiels pour la réalisation du projet : responsabilités en matière sanitaire et sociale, gestion du réseau des collèges. L'association des Exécutifs et des administrations des deux Départements concernés, le Nord et le Pas de Calais, devra donc être assurée de façon étroite et effective.

- L'intervention de partenaires privés doit être envisagée dès le début du processus de mise en oeuvre, même si elle ne devra intervenir que plus tard lorsque la réalisation du projet aura commencé de porter ses fruits notamment en termes de retournement d'image. Mais il faut prendre en compte cette perspective, dès le départ, pour en faciliter la réalisation ultérieure, en en gardant la probabilité présente à l'esprit.
- Les intercommunalités sont les territoires pertinents pour favoriser des projets majeurs d'intérêt d'agglomération.

LA PROGRAMMATION

Dans ces conditions, la programmation doit s'appuyer sur les huit chantiers envisagés, et prévoir une première phase de réalisation sur une période de mise en route de cinq ans : cette période quinquennale verra l'installation des outils essentiels qui serviront pour toute la suite du processus.

Ainsi le scénario d'élaboration du Projet du Bassin Minier pourrait-il adopter le planning suivant :

1. adoption par les différents partenaires de la Conférence Permanente du Bassin Minier, du contenu du Livre Blanc, amendé, pour en faire la base du futur Projet du Bassin Minier. La démarche originale de la Conférence Permanente a été prise en compte lors du C.I.A.D.T. du 15.12.97 par l'Etat, qui procédera à l'expertise des diverses propositions du Livre Blanc, et qui contractualisera les actions les plus prioritaires pour 1998 et 1999, au travers d'une convention de développement
2. détermination, par les services de l'Etat, dans le cadre d'une Directive Territoriale d'Aménagement, de la position de l'Etat. (1998 - 1999)
3. élaboration simultanée par les collectivités locales concernées, notamment au niveau de la Mission du Bassin Minier et des quatre territoires, de leurs Projets (1998 - 1999)
4. définition du contenu d'une Charte du Bassin Minier, résultant de la confrontation négociée de la D.T.A. et des projets (fin 1999)
5. négociation du Contrat de Plan Etat/Région, incluant les conséquences de cette charte sur la durée du prochain Contrat de Plan (début 2000)
6. finalisation des négociations avec l'Union Européenne, sur la place du Bassin Minier dans les nouveaux fonds structurels européens. (début 2000)

La programmation se résume alors dans le tableau suivant :

Phase transitoire: 1998-1999	Phases suivantes: 2000-2007...
---------------------------------	-----------------------------------

Chantier n° 1: organisation des pouvoirs

1. Mise en place d'une Mission de Développement et d'Aménagement du Bassin Minier	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la structure politique Mise en route de l'équipe technique 	Maîtrise de la structure pendant le temps nécessaire
2. Mise en place des 4 secteurs d'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de Syndicats mixtes d'études Renforcement des équipes de secteur Organisation de la relation entre les équipes de secteur et la mission d'aménagement et de développement 	Mise en place, à la suite, des structures intercommunales ainsi définies
3. Adoption par les différents partenaires du Livre Blanc	<ul style="list-style-type: none"> Par la Région et l'Etat Par les élus des communes minières 	
4. Mise en route d'une D.T.A.	<ul style="list-style-type: none"> La détermination du contenu de la D.T.A. est prévue sur 2 ans : 1998 et 1999 	
5. Elaboration par la Mission du Bassin Minier du Projet du Bassin Minier	<ul style="list-style-type: none"> C'est la contrepartie collectivité de la D.T.A. de l'Etat : elle se déroule donc sur le même laps de temps: 1998 et 1999 	
6. Elaboration de la Charte du Bassin Minier	<ul style="list-style-type: none"> Elle résulte de la confrontation du contenu de la D.T.A. et du Projet Bassin Minier élaboré par le Bassin Minier. Elle devrait être mise au point à la fin de 1999, début 2000 	
7. Négociation du Contrat de Plan Etat-Région		A intervenir début 2000

Chantier n° 2: résolution des problèmes des Charbonnages

1. Sortie de concession	<ul style="list-style-type: none"> Négociation avec l'Etat 	
2. Règlement de la dévolution du patrimoine minier	<ul style="list-style-type: none"> Négociation avec les Charbonnages de France ou ses filiales, l'Etat, les Départements, sur les deux sujets 	
3. Vote d'une loi-cadre du Bassin Minier	<ul style="list-style-type: none"> Permettant de légaliser à la fois les conditions définitives de sortie de Charbonnages de France, le contenu de la D.T.A., les engagements de l'Etat, et ceux du Bassin Minier 	
4. Mise en place des outils relatifs à l'écosystème minier	<ul style="list-style-type: none"> Mise en route des statuts de financements, des recrutements 	Fonctionnement permanent des outils

Chantier n°3 : reconquérir l'environnement

1. La gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner le S.D.A.G.E. localement 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes en vue de rationaliser la gestion des stations de relevage • Etudes en vue d'expérimentations 	Mise en œuvre globale
	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir le plan de rénovation des réseaux divers du Bassin Minier • Echancier de réalisation 	Mise en œuvre des premières phases
2. Le boisement/biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler l'ensemble des opérations déjà réalisées en termes de paysage 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'expériences-pilotes 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de l'ingénierie technique et financière/création d'un fonds spécifique pour la mise en œuvre de ce projet global 	
3. Le Pôle de Compétences "sites et sols pollués"	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'opérations expérimentales innovantes • Améliorer le transfert des savoir-faire auprès des entreprises du secteur privé • Développement de formations adaptées à destination des différents publics 	<p>Diffusion large des techniques de dépollution vers l'ensemble des milieux industriels</p> <p>Exportation des savoir-faire régionaux à l'étranger</p>

168

Chantier n°4 : aménagement et développement

1. Réflexion sur la gestion et la réhabilitation du patrimoine minier ainsi dévolu	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou les bénéficiaires de la dévolution devra organiser les conditions de la réhabilitation du patrimoine: habitar et autres éléments 	Continuation et achèvement de cette réhabilitation
2. Mise en route de l'appel à "grands projets urbains" labellisés à haute valeur environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'appel d'offres • Choix d'équipes • Mise au point des Grands Projets 	Mise en œuvre des Grands Projets
3. Réflexion sur le plan de circulation et schéma de transport, des espaces...		

Chantiers n° 5,6,7: l'homme

1. Affiner les propositions sous forme de projet politique	<ul style="list-style-type: none"> • Passer les propositions de la Conférence au crible des administrations responsables • Mise en route de plan d'actions cohérents pour: <ul style="list-style-type: none"> - le sanitaire (C.H.U.) - la formation - la culture, le sport et l'associatif 	Poursuite de la réalisation des plans et projets
2. Mettre en œuvre ces projets politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation pluriannuelle avec les associations concernées 	
3. Mettre en place un plan "Nouvelles technologies" multi-chantiers		

Chantier n° 8: l'économie

1. Faciliter la création d'entreprises		
2. Assurer la liaison formation-entreprises		
3. Organiser le transfert de technologies	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la mise en place des outils	Poursuite et développement de l'usage de ces outils
4. Préparer la mise en réseau des entreprises du Bassin		
5. Organiser les 4 pôles de compétences du Bassin	<ul style="list-style-type: none">• Automobile et équipement agro-alimentaire, charbon moderne et nouvelles technologies	
6. Mettre en place une prospective européenne d'entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Organiser le système	Développer la réalisation des outils mis en place

Ce sont les citoyens qui se sont exprimés

Conclusion

UNE INITIATIVE CRÉDIBLE

Après six mois de travaux intensifs, les réflexions de la Conférence Permanente du Bassin Minier s'achèvent. L'intérêt manifesté pour cette démarche ne s'est pas démenti malgré la fréquence des réunions d'ateliers, preuve qu'une telle démarche était nécessaire et attendue.

L'ensemble des débats ont produit un volume important de contributions et de propositions. Cette matière première est précieuse pour débattre et agir car elle résulte d'une approche nouvelle sur un plan général, et unique dans le Bassin Minier sur la base de données et d'expertises appropriées, ce sont les citoyens qui se sont exprimés.

Or, il n'était pas évident de les mobiliser dans un territoire symbolique de la parole "confisquée". Qui plus est, leur expression s'est aisément structurée, preuve d'une grande lucidité sur les faits et les mutations en cours, preuve aussi qu'il existe des forces vives dans un territoire réputé sur le déclin en toutes choses. Le second aspect est particulièrement important : ce territoire trop longtemps sous influence peut être porteur de projets et, si certaines conditions sont réunies, il peut influencer de manière positive sur son avenir.

Malgré leurs qualités techniques, aucun des documents produits à ce jour sur le Bassin Minier ne peut prétendre aux mêmes résultats, que ce soit sur le plan de la méthode et des conclusions. Toutefois, pour qu'il ne s'agisse pas que d'un succès d'estime, les travaux de la Conférence Permanente doivent être crédibles et utiles.

Cette double exigence a été présente tout au long de la réflexion, en particulier lors de la phase de proposition.

Ce territoire trop longtemps sous influence peut être porteur de projets et, si certaines conditions sont réunies, il peut influencer de manière positive sur son avenir

Ainsi, chaque projet envisagé dans les ateliers a été soumis à une double grille de lecture :

au titre de la crédibilité :

- quelle est sa valeur ajoutée par rapport à tous les dispositifs existants ?
- quel est son apport pour le Bassin Minier ?
- peut-il être réalisé ou approprié par le Bassin Minier ?

Au titre de l'utilité, permet-il :

- de comporter les points forts
- et/ou de mettre à niveau par rapport aux moyennes nationales
- et/ou d'atteindre des minimums pour les moyens et les risques majeurs.

UNE PRISE DE CONSCIENCE CITOYENNE

Il en a résulté une prise de conscience que le droit de réclamer ne suffit plus, il faut y ajouter le devoir de faire.

Beaucoup sont partis du postulat sur lequel le Bassin Minier devait bénéficier d'un traitement "inégalitaire" pour compenser ce qui lui avait été imposé :

- d'abord, une exploitation générant un minimum de prise en charge de l'exploiteur pour tirer au mieux parti des exploités,
- puis une trahison consécutive à l'abandon d'un territoire bouleversé et d'une population mutilée car déterminée pour la dépendance.

Mais le "plus" n'est maintenant utile que si l'on apporte véritablement autre chose qu'une compensation : les populations fortement dépendantes n'imaginent pas autre chose que ce qui, de tout temps, est un dû. Le "plus" n'a de raison d'être que pour revenir à une situation d'équité afin que le Bassin Minier se mesure à égalité avec les autres territoires.

Sans remettre en cause le travail accompli à ce jour, il a bien été noté que le présent et l'avenir du Bassin Minier ne sauraient être fondés sur la seule reconduction des pratiques passées : demander "plus" n'est devenu crédible que pour soutenir le "mieux".

A ce titre, la démarche citoyenne s'est avérée révélatrice et constructive. D'aucun craignaient que la démarche citoyenne soit la boîte à Pandore du contre-pouvoir. Certes le pouvoir est au coeur du débat, pas dans la version simpliste et mécanique du rapport de force interne, mais dans la capacité à peser sur les événements et les tendances par la mobilisation au plus près du citoyen, et de tous les acteurs qui ont la capacité de produire ensemble une "bonne gouvernance" par une approche globale, cohérente et opérationnelle.

Tout démontre que le Bassin Minier peut aujourd'hui y répondre parce qu'il a une ambition : le développement, il veut relever un défi : changer, il connaît la dimension du pari : apprendre à compter sur soi.

*Sans remettre en cause
le travail accompli à ce
jour, le présent et
l'avenir du Bassin
Minier ne sauraient être
fondés sur la seule
reconduction des
pratiques passées :
demander "plus" n'est
devenu crédible que pour
soutenir le "mieux"*

Faisabilité et conclusion

172

Sur la base d'un diagnostic partagé, la Conférence Permanente s'inscrit pleinement dans une dynamique de l'action, au sein d'un dispositif opérationnel:

- *l'objectif: un projet de territoire*
- *la méthode: une charte de développement*
- *le moyen: une mission de préfiguration*

UN TERRITOIRE D'INNOVATION

A l'heure où l'aménagement du territoire est à nouveau d'actualité, à l'heure où la perspective de réforme des fonds structurels européens bouscule les pratiques habituelles, toute démarche volontaire, d'initiative locale, d'organisation et de projet doit être suivie et encouragée.

Dans le cas du Bassin Minier, ce soutien s'impose d'autant que les handicaps initiaux subis par ce territoire demeurent. Parmi les enseignements de la Conférence Permanente, il s'avère même que dans certains domaines la situation se dégrade suffisamment pour remettre en cause les fragiles équilibres issus de la reconversion.

Si le Bassin Minier connaît une période charnière, tout doit donc être fait pour qu'elle s'inscrive en positif: ce n'est plus un possible, c'est un devoir.

Le soutien que mérite ce territoire ne saurait résulter de sa seule capacité à agir autrement; cette introspection indispensable à l'échelle du territoire n'est pas en soi déterminante sur le plan national, bien qu'elle soit riche d'enseignements.

L'essentiel est ailleurs, la Conférence Permanente est plus qu'un lieu d'expérimentation, c'est en grandeur réelle l'illustration d'une nouvelle pratique de l'aménagement du territoire.

L'innovation est à ce titre exemplaire sous le triple registre de:

- l'objectif: le développement durable,
- le principe: l'homme au coeur du développement
- la méthode: une démarche citoyenne.

De nombreux territoires ambitionnent l'un ou l'autre de ces aspects, bien rares sont ceux qui les mènent de front.

Qui plus est, sur la base d'un diagnostic partagé, la Conférence Permanente ne s'est pas arrêtée au simple cadre théorique des intentions. Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de l'action avec, en résonance par rapport aux orientations stratégiques précitées, au sein d'un dispositif opérationnel:

- l'objectif: un projet de territoire
- la méthode: une charte de développement
- le moyen: une mission de préfiguration.

Le tout crédibilisé par un calendrier de 6 mois pour donner un contenu concret à chacun de ces volets.

Cette dynamique de l'action s'exprime par une série de projets concrets couvrant une grande variété de thèmes, diversité valorisée par un souci constant de cohérence, ne serait-ce que pour répondre à une priorité ressentie dans tous les ateliers de la Conférence: la transversalité et ce qu'elle implique d'efficacité et de cohérence.

UN TERRITOIRE D'INTÉRÊT NATIONAL

Mais le Bassin Minier ne peut se résumer à un territoire pilote pour mettre en oeuvre des politiques ou des actions innovantes.

S'il ne s'agissait que de ce seul registre, le risque serait grand de provoquer une démobilisation du territoire, faute d'avoir pris la mesure des problèmes du Bassin Minier, tant pour leur spécificité que pour leur acuité.

Il faut ajouter que cette prise en compte du passé ne signifie pas que les problèmes du Bassin Minier soient figés, bien au contraire : bien qu'on ne le voit pas, le sous-sol évolue et ce n'est pas la moindre difficulté que de connaître la situation et son évolution possible, ne serait-ce que pour engager une gestion des risques.

Le thème est encore plus préoccupant sur le plan humain car l'on ne peut se contenter de mesurer la marginalisation. Il faut des actions immédiates qui soient au plus près des personnes pour les sortir de la désespérance sur le plan sanitaire et sur le plan social par une intervention qui privilégie les réalités du terrain, notamment pour la formation.

La collectivité nationale trouve, ainsi, dans la démarche de la Conférence Permanente et la réalité du Bassin Minier matière à intérêt et à responsabilité, conjonction qui n'a jamais existé dans le Bassin Minier pour associer de façon constructive logique de bilan et logique de projet.

La reconnaissance qu'appelle une telle opportunité doit se trouver dans un soutien public d'une ampleur comparable.

La caution de l'Etat peut et doit être déterminante, en engageant, aux côtés de la Région, un partenariat actif avec un territoire qui constitue un laboratoire unique pour assumer différemment ses actuelles responsabilités et mettre en oeuvre ses futures initiatives :

- solidarité pour assumer la poursuite du traitement des séquelles minières
- soutien aux territoires qui innovent dans la pratique citoyenne et réforment les outils publics
- encouragement aux territoires qui bâtissent un projet guidé par le développement durable.

*Il faut des actions
immédiates qui soient
au plus près des
personnes pour les sortir
de la désespérance*

*P*our la première fois dans l'histoire récente du bassin Minier, des hommes et des femmes ont réfléchi ensemble sur l'avenir de leur territoire. Le fruit de leur travail, puisé dans des centaines d'heures de discussion en ateliers, est présenté dans ce Livre Blanc. Il met en valeur une production réellement collective entre habitants, techniciens, responsables associatifs, élus locaux, chefs d'entreprises ou universitaires. Cette réflexion commune est accompagnée par le Conseil Régional et livrée aujourd'hui dans des domaines aussi importants que l'action sociale, la santé, la transmission de la mémoire d'un passé minier traumatisé, la culture, le développement économique, la formation, l'aménagement des territoires, l'habitat, la famille ou l'individu, l'environnement ou les outils et les structures du développement des territoires du Bassin Minier.

Mais ce Livre Blanc n'actualise pas seulement un état des lieux descriptif. Il nous livre d'une manière inédite les propositions d'actions pour sortir de la crise. Véritable document stratégique d'étape, outil de mobilisation citoyenne, il ne prétend pas à l'exhaustivité dans l'analyse mais bâtit un diagnostic commun pour un avenir partagé. En ce sens, il traduit la volonté de construire un nouvel espoir en faisant fi du sentiment d'abandon souvent ressenti localement par les habitants.

Conférence Permanente du Bassin Minier

